



Comp

~~12~~

Yexi
L.

8007

(Serravallo) Minimus

Westacra

2836001

Alte via de M. Arnaud est attribuée au P.
Quésnel par l'auteur de la Bibliothèque de Jansé-
niste.

il y en a une autre édition à Liège en 1697. elle
est de 373 pages.

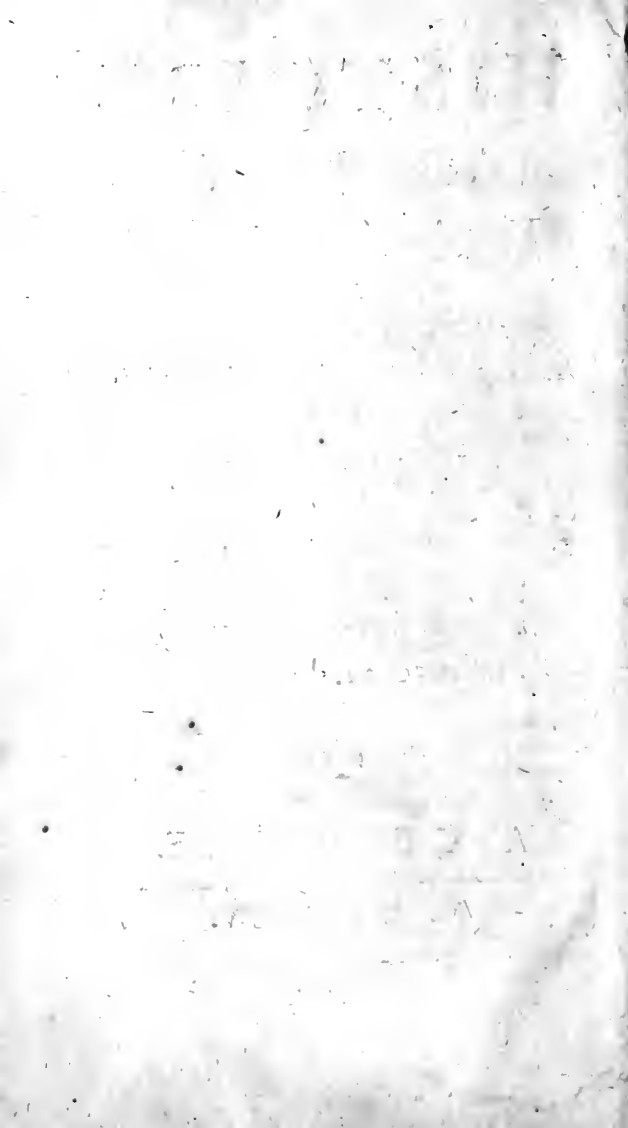
HISTOIRE
ABREGÉE
DE LA VIE
ET
DES OUVRAGES
DE
MR ARNAULD.

*Muta fiant labia dolosa, quæ lo-
quuntur adversus justum iniqui-
tatem in superba et in abusione.
Psalm. 30. 21.*



A COLOGNE.

M. D C. X C V.



HISTOIRE ABREGÉE DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

MONSIEUR ARNAULD.

*A Monsieur... Conseiller du Conseil
privé de son Altesse Monseigneur
l'Evêque & Prince de Liege.*

IL y a cinq ans, Monsieur, que j'eus l'honneur de vous écrire sur la question qu'un de nos amis avoit faite à son Pasteur, touchant la foi de M^r Arnauld: & vous sçavez que nous ne sommes pas demeurez long-tems maîtres de la Lettre dont vous parûtes alors si satisfait. Le public s'en est fâisi sans nous en demander permission: & je m'en suis aisément consolé, apprenant de tous côtez le bien que cette Lettre a fait dans le monde. Elle y a fait connoître M^r Arnauld à une infinité de personnes à qui on en avoit fait une peinture fort hideuse: & je vous assure que depuis ce tems-là peu de gens ont eu peur de lui.

Je ne vous ai pas mandé que nous avions perdu ce grand homme, vous l'avez assez appris par le bruit public, & vous avez vû comment le regret d'une si grande perte a

4
 été si universel, qu'il a bien paru qu'il n'y a gueres de personnes qui ne reverent sa memoire, & qui ne soient indignez de l'injustice qu'on luy a faite durant sa vie.

Le peu que je vous ai dit de lui dans ma Lettre a merveilleusement excité la curiosité des honnêtes gens sur son sujet, & tout le monde demande avec empressement l'histoire d'une si belle vie. C'est à mon avis une grande entreprise. Il y a peu de mains qui soient dignes de toucher à une matière si précieuse, & de lui donner la forme qu'elle mérite. Peut-être même qu'il est à propos d'attendre un meilleur siecle, & de laisser rasseoir à loisir des passions qui ont été dans un mouvement si extraordinaire à son sujet durant plus de cinquante ans, & dont la chaleur n'est pas encore éteinte.

C'est à ceux que la Providence chargera d'un tel Ouvrage de prendre sur cela leurs mesures. Pour moy je ne pense qu'à vous renvoyer votre *Question curieuse*, (car c'est vous sans doute qui avez ainsi batifé ma Lettre) après que je l'aurai augmentée de quelques circonstances de la vie de M^r Arnauld qui sont venuës depuis à ma connoissance, & que j'aurai ajouté aux Ouvrages dont je vous ai parlé, ceux qu'il a faits dans ses dernières années. Que si l'on m'apprend quelque chose des particularitez de sa mort, comme on me l'a fait esperer, je ne manquerai pas de vous en faire part. A cela près je laisserai la Lettre dans la même forme qu'elle a eüe jusqu'à present, sans me mettre beaucoup en peine de ce qu'on y pourra trouver d'irregulier.

Mais à propos d'irregularité, sçavez-vous bien

bien que certaines personnes en ont trouvé une dans vôtre titre , & qu'ils soutiennent qu'on ne devoit jamais mettre en question, si M^r Arnauld étoit heretique. Ils ont raison, & nous n'avons pas tort. Car il eût été à souhaiter qu'il ne se fût pas trouvé des gens assés prévenus, ou assés aveugles , pour mettre en doute la foy de ce célèbre Docteur , & qu'il n'y en eut pas eu non plus d'assés simples , ou d'assés peu instruits , pour faire , sur la parole de ces autres , une question si déraisonnable. Mais enfin la question s'est faite , & c'est à ceux qui l'ont faite qu'il s'en faut prendre , & non à celui qui y répond pour montrer qu'on ne l'a pas dû faire.

D'autres qui n'entendent point raillerie sur un sujet aussi important que celui de la foy , prétendent que ni le titre ni l'entrée de la Lettre ne sont pas assés sérieux. Eh le moïen de ne pas rire entre nous deux d'une question si ridicule ? D'ailleurs n'étoit-il pas bon de faire un peu de honte à ceux qui font cette question , & de leur marquer par l'air dont on la reçoit , que des gens d'esprit ne l'auroient jamais dû faire. Cependant puisque ce n'est plus entre nous deux , retranchons-en quelque chose , & si vous le trouvez bon , que la Lettre commence ainsi.

QUESTION CURIEUSE.

Si M^r ARNAULD Docteur de Sorbonne est Hérétique.

J'Aurois eu autrefois peine à croire, Monsieur, que l'on pût faire sérieusement à Liege cette demande, si M^r Arnauld est hérétique. Mais les ennemis de ce Docteur ont tellement rempli le monde de leurs calomnies contre la pureté de sa doctrine, que l'on n'est plus surpris de trouver des gens qui font cette question d'un ton sérieux, & d'autres qui sont obligez d'y répondre de même.

Ce que vous me mandez, Monsieur, du Pere Recteur des Jésuites, & de ce qu'il a fait avec cinq Religieux mandians contre cet illustre Docteur en est une preuve. Je ne m'en étonne pas. Par tout où la Société a quelque crédit, M^r Arnauld a dû s'attendre d'y être poursuivi à feu & à sang. Ce n'est pas ce que lui promettoit, il y a quarante-cinq ans, au nom de la Compagnie, le Pere Caussin dans son Apologie : *Nous nous sommes contentez, disoit-il, d'écrire contre sa doctrine : mais de poursuivre sa Personne, c'est ce qui ne nous arrivera jamais.* Mais ils ne sont pas esclaves de leur parole. Elle change selon leurs intérêts. Et comme ces intérêts, vrais ou faux, leur font faire aujourd'hui une guerre ouverte à celui avec qui ils paroissent autrefois vouloir garder quelques mesures ; ils emploient aussi en ces Païsi-ci à ce dessein, comme leurs bons amis, des Religieux

Religieux qu'ils persécutent ouvertement en des Païs éloignez. Je ne suis donc pas surpris de voir entrer dans cette ligue quelques uns de ces Religieux, ou qui ont intérêt & font profession de suivre aveuglément les mouvemens de ces Peres, ou qui n'ont pas assez de lumiere pour discerner la passion & le faux zèle qui les fait agir, d'avec l'amour de la vérité & de l'Eglise dont ils sçavent colorer leurs emportemens & leurs calomnies.

Mais ce qui m'a surpris est, que Monsieur & Monsieur qui ont assurément beaucoup d'esprit, d'honneur & de sagesse, aient donné comme les autres dans ces bruits populaires. Ceux qui n'examinent rien ont sujet d'être éfraïez de ces idées affreuses de secte, d'erreurs, de doctrine suspecte, d'hérésies & de conventicules, dont on tâche de faire peur aux ignorans & aux personnes crédules. Mais qu'elles fassent impression sur l'esprit de ce Chanoine & de cet Eschevin, * quand on les applique sans preuves à un Docteur célèbre dont ils estiment les Ouvrages; c'est ce que je ne comprends pas. Ils me font pitié: parce que d'une part, il me seroit fort sensible de leur voir prendre quelque part, même par leur seule approbation,

A 4 à

* A Liege, on appelle *Eschevins* ceux qui, au nombre de quatorze, composent le Tribunal ordinaire de la Justice, & qu'on appelle ailleurs Conseillers. C'est un Tribunal Souverain, qui n'est pas seulement pour la Ville, mais pour tout le Païs.

à des emportemens si injustes & à des calomnies si outrageuses, contre une personne d'un si grand mérite; & que d'un autre côté, rien ne leur seroit plus aisé que de s'éclaircir de la vérité, s'ils vouloient prendre le parti de s'en instruire par eux-mêmes, au lieu de s'en tenir au rapport de personnes qui leur doivent être suspectes sur ce sujet, après qu'elles se sont si ouvertement déclarées contre M^r Arnauld, & que de jour en jour on leur voit commettre de nouveaux excès contre sa réputation & contre son honneur. Je ne desespere pas cependant de voir un jour nos amis entendre raison sur ce chapitre, comme l'un d'eux l'a déjà fait au sujet des Peres de l'Oratoire, contre lesquels il étoit si étrangement prévenu. Hé qui, à moins d'être plus instruit & plus sur ses gardes, n'auroit d'abord été ébranlé par des accusations si horribles, portées, tête levée, par des Religieux à un noble & illustre Chapitre, & au Magistrat d'une Ville si considérable? Mais enfin après avoir un peu approfondi les choses vous sçavez comment il en est revenu, & qu'il est maintenant aussi plein d'estime pour l'Oratoire, qu'il en avoit mauvaise opinion, quand il n'en avoit pris d'idée que sur le rapport de leurs ennemis. Je croi qu'il se sçait bon gré de ne s'être pas obstiné à demeurer ferme dans sa prévention, & d'avoir ouvert l'oreille à la justification de ces bons Prêtres, maintenant qu'il voit que M^r l'Archevêque de Cambrai, après une discussion exacte de tout ce que leurs ennemis ont voulu produire contr'eux, les a pleinement justifiez

stifiez * en les déclarant entièrement innocens de toutes les accusations dont ils avoient été chargez : quoi qu'il paroisse qu'il ne les a pas voulu épargner.

Que si cet autre de nos amis n'a pas fait encore tant de chemin que le premier, il s'en faut néanmoins beaucoup qu'il soit aussi persuadé qu'il l'étoit de la vérité des faits avancez par les Jésuites dans leur Mémoire : & s'il semble demeurer encore comme en suspens, ce n'est que sur l'assurance que ces Peres lui ont donnée, qu'ils avoient en main des preuves authentiques de tous ces faits, qu'ils les produiroient bien-tôt au jour dans un jugement réglé, & qu'ils refuteroient invinciblement *la Remontrance justificative des PP. de l'Oratoire* par une Réponse publique. Cependant il y a déjà six mois que l'on attend cette Réponse : & quand M. l'Archevêque n'auroit pas parlé pour l'Oratoire, l'impuissance où leurs accusateurs se trouvent de tenir leur parole, doit seule convaincre le monde de la fausseté de tout ce qu'ils ont avancé contre l'honneur de cette pieuse Congrégation. Mais elle doit aussi apprendre aux personnes trop crédules à ne pas croire à l'avenir si aisément des accusations de cette nature, à moins qu'elles ne soient soutenues de bonnes preuves, & qu'on n'en mette la vérité dans une entière évidence.

Il y a maintenant cinq ans que l'on attend cette Réponse.

Je ne croi pas nôtre ami assez simple
pour

* Par deux Sentences ; La première du 3 Octobre 1690. La seconde du 12 Novembre 1692.

pour attendre encore les preuves que les Jésuites lui ont promises , après un si long delai : mais , entre nous , je croi qu'il est un peu honteux d'avoir si légèrement ajouté foi à des gens qu'il croïoit incapables de le tromper. On n'aime point à être pris pour duppe , & on ne l'avouë que le plus tard qu'on peut. Cependant le meilleur parti à prendre quand on a été trompé une fois , c'est de mettre cette tromperie à profit , en se tenant si bien sur ses gardes , qu'on ne le soit pas une seconde.

Si Monsieur veut suivre ce conseil pour ce qui concerne M^r Arnauld , sur ma parole il ne s'en repentira pas , & il me sçaura bon gré de l'avis que je lui donne.

Il a de l'équité , & il n'ignore pas que rien n'y est plus contraire que d'ajouter foy à des accusations atroces , telles que sont celles dont il est question , sur le rapport de ceux qui sont ouvertement déclarez contre les accusez.

Il a de l'esprit , & il sçait que rien n'est plus indigne d'un homme sage , que de prostituer sa creance à des bruits vagues , & qui ne sont fondez ni sur aucunes preuves , ni même sur la vraisemblance.

Enfin il a de la conscience , & je ne sçai comment il la peut accommoder avec une crédulité aussi contraire à la charité & à la justice , qu'est celle qu'on a à l'égard d'une accusation d'hérésie , répandue contre un Prêtre & un Docteur Catholique qui a toujours vécu dans la Communion de l'Eglise & du S. Siège. Car ce préjugé qu'il a pour lui est si fort , qu'il suffit seul pour mettre

sa foi à couvert de tout mauvais soupçon ; n'étant pas croïable, que depuis tant d'années que ses ennemis répandent ces bruits dans le monde, ils eussent manqué de le déferer à l'Eglise, s'ils avoient eu dequoi le convaincre de sentimens contraires à la foi ; ni que les supérieurs Ecclésiastiques, qui n'ont pû ignorer ce qu'on avance contre lui, l'eussent laissé jouir de tous les avantages de la Communion Catholique, s'ils avoient cru qu'il y eût quelque fondement à des accusations si considérables. Pour M^r Arnauld, outre qu'il n'a guères été en état ni de demander justice, ni de l'esperer, il a cru devoir mépriser des accusations faites en l'air : & la suite a fait voir que ses implacables accusateurs se faisoient plus de tort qu'à lui dans l'esprit des personnes sages & intelligentes, qui ont tant soit peu approfondi les choses.

Que si nôtre ami les veut aussi approfondir, qu'il considère que comme les Jésuites ont formé contre M^r Arnauld des accusations d'erreur, M^r Arnauld en a aussi formé contre les Jésuites. Qu'il mette en parallele les accusations différentes des uns & des autres, qu'il en pèse les preuves, qu'il en considère les divers succès, & après cela, qu'il juge de bonne foi, laquelle des deux sortes d'accusations doit paroître la mieux fondée, & si Mr Arnauld a mérité qu'on le regarde, selon l'idée qu'en donnent par tout les Jésuites ; comme un auteur dangereux, un hérétique, un hérésiarque, un homme proscrip par l'Eglise.

J'entreprends volontiers de vous aider,
Mon-

Monsieur , à faire connoître à nôtre ami , M^r Arnauld pour ce qu'il est ; car je les honore trop tous deux , pour voir celui-ci si mal dans l'esprit de l'autre par un mal-entendu. Mais il est nécessaire pour cela de parcourir les principales actions & circonstances de la vie de ce Docteur , & de vous parler succinctement des affaires les plus considérables qu'il a euës avec les Jésuites , ou avec d'autres personnes qui se sont trouvées dans des sentimens différens des siens ; & en même tems vous faire connoître les Ouvrages les plus célèbres qu'il a mis au jour.

Nous pouvons partager sa vie en quatre âges différens. Le premier depuis sa naissance jusqu'au Livre de la *Fréquente Communion* , qui parut en 1643. Le second commence à cette année , & finit à la paix de l'Eglise faite en 1668. Le troisième comprend les onze années qu'il demeura publiquement à Paris depuis 1668. jusqu'au mois de Juin de l'an 1679. Le quatrième enfin depuis sa retraite de Paris en 1679. jusqu'à sa mort arrivée le 8 d'Août 1694. J'abregerai le plus que je pourrai , & autant que la matiere le permettra.

P R E M I E R A G E .

Il est plus important que vous ne croiriez de commencer mon éclaircissement par les premières années de celui dont j'ai à vous entretenir , & de parler de sa naissance , de son Pere , & de la première action publique qui commença à le faire connoître dans le monde ; car tout cela fait à nôtre sujet , tout sert

sert à son histoire & à sa justification.

Messire Antoine Arnauld nâquit à Paris le 6 de Février l'an 1612. & fut bâtizé le lendemain dans les Fonds baptismaux de l'Eglise de S. Mederic, Paroisse de M^r son Pere. Ce Pere fut Antoine Arnauld si célèbre dans le Barreau, & connu dans l'histoire des Jésuites par le fameux Plaidoier qu'il fit contr'eux pour l'Université de Paris en 1594. On ne s'amuse point à réfuter ici l'impertinent Auteur d'un *Avis important à Mr Arnauld*, &c. où l'on produit l'extrait d'une prétenduë Lettre de M^r le Marquis d'Heucourt, pour prouver que M^r Arnauld étoit né Calviniste, aussi-bien que son pere. Tout cela n'est qu'imposture. On a en main non seulement l'extrait du Baptistere, que ce donneur d'avis desiroit que l'on produisît, mais encore un defaveu en forme de la main de ce Marquis, datté de Bronton près de Londres, le $\frac{15}{25}$ Mai 1692. où il déclare qu'il ne sçait ce que c'est, que la Lettre ne fut jamais de lui, & que c'est une piece malicieusement & fausement composée.

Vous me priez de vous dire quelque chose de la famille des Arnaulds. Ce que j'en ai à dire est, qu'elle est originaire d'Auvergne, & il paroît que c'est d'une fort ancienne Noblesse, dont ce n'est pas ici le lieu de parler. L'aïeul de nôtre Docteur s'appelloit Antoine, aussi-bien que lui & son pere. Il étoit Seigneur de la Mothe, Château qui étoit près de Riom, & étoit homme d'un mérite extraordinaire, qui durant les guerres civiles servoit son Roi à la tête d'une Compagnie de Chevaux-Legers, & durant la paix prenoit

prenoit des emplois plus paisibles , tel que fut la Charge de Procureur General de la Reine Catherine de Medicis , qui l'honoroit de sa faveur.

Il eut huit fils & quatre filles. L'aîné de ces huit fils , nommé la Mothe-Arnauld , fut jugé digne d'une Charge de Secretaire d'Etat par le Roi Henri III. qui la lui voulut donner. Mais il la refusa pour suivre le métier de la guerre , où il fut tué au service de ce Prince , après s'être signalé d'une maniere toute extraordinaire en beaucoup de rencontres.

Le 2. fut le Pere de celui dont je parle en cette Lettre , & il succéda à son pere en la Charge de Procureur Général de la Reine Catherine de Médicis , & eut aussi celle d'Auditeur de la Chambre des Comptes. Mais l'amour du Barreau lui fit quitter cette dernière pour se donner tout entier à la Profession d'Avocat.

Le 3. fut Conseiller d'Etat & Intendant des Finances , singulièrement chéri du Roi Henri IV. & de la Reine Marie de Medicis. Les quatre suivans avoient de grandes qualitez , & s'acquirent beaucoup d'honneur en des emplois considerables ; mais le 8^e. Pierre Arnauld , Mestre de Camp , Général des Carabins de France , aussi Mestre de Camp du Régiment de Champagne , & Gouverneur du Fort-Louis , fut un homme si extraordinaire dans le métier de la Guerre , qu'il a peut-être été l'unique dans son espèce depuis plusieurs siècles.

Antoine Arnauld pere de notre illustre Docteur , épousa la fille unique du célèbre

M^r Ma-

M^r Marion, qui a été Président & Avocat Général au Parlement de Paris. Il eut d'el-
le vingt enfans, dont le premier fut M^r Ro-
bert Arnauld d'Andilly, connu par tant
d'Ouvrages célèbres, & pere de M^r Simon
Arnauld de Pomponne Ministre d'Etat; & le
dernier fut le Docteur dont nous parlons.
Il n'en restoit plus que dix quand le Pere
mourut, quatre garçons & six filles. Des
deux autres garçons l'un fut M^r Henri Ar-
nauld Evêque d'Angers, & l'autre étant
Lieutenant de la Mestre de Camp des Ca-
tabins, fut tué au service du Roi.

Les six filles ont toutes été Religieuses à
Port-Roïal. Car Madame le Maître, l'ai-
née de toutes, & Mere de ces deux grands
hommes, M^r le Maître si célèbre dans le
Parlement de Paris, & M^r de Sacy si connu
par ses Ouvrages Ecclesiastiques, prit aussi
l'habit dans cette sainte Maison dès qu'elle se
vit veuve. La Mere de ces saintes filles, s'y
étoit aussi fait Religieuse avant Madame le
Maître, & les six filles de M^r Arnauld d'An-
dilly aiant pareillement pris l'habit dans la
même Maison, cette heureuse Mere eut cette
consolation, si rare & si singulière, de mou-
rir Religieuse au milieu de douze de ses fil-
les ou petites filles, toutes Religieuses com-
me elle. La mere Angélique & la mere Agnés,
routes deux Abbeses de Port-Roïal, ont été
deux prodiges d'esprit & de piété, & la pre-
miere après avoir réformé sa Maison, en ré-
form a ensuite plusieurs autres de son Ordre,
dont elle a eu la gloire d'être la premiere
Réformatrice.

C'est au milieu de ces heros & de ces
saints

saints que nâquit M^r Arnauld. Mais par la raison que j'ai dite, il nâquit avec un second péché originel, que nul Sacrement ne put effacer; & le crime du Plaidoïer aïant rendu le Pere Calviniste & Ministre de l'Antechrist dans l'esprit des Jésuites, quoique touïjours bon Catholique & bon Chrétien par tout ailleurs, le fils ne pouvoit manquer de nâître à leur égard enfant de colére, & d'être hérétique & pis encore, avant que d'être Chrétien. Ce que je vous dis du Pere n'est pas un conte. Voïez l'Apologie pour Jean Chastel & pour la Société, * si vous avez ce Livre déceïtable, vous y verrez, pag. 205. que le nom d'Arnauld vient, selon eux, d'ἀρνῆμαί, qui signifie *renier* ou *apostasier*, & qu'il approche de celui de l'Antechrist, où se trouve le nom de la bête: & pag. 206. *Digne Ministre*

* *Le titre du Livre est tel: Apologie pour Jean Chastel Parisien, exécuté à mort, & pour les Peres & Ecoliers de la Société de JESUS bannis du Roïaume de France, contre l'Arrest du Parlement donné contr'eux à Paris le 29 Décembre 1594. divisée en cinq parties, par François de Verone Constantin. Et au bas de la page, comme pour attribuer à Dieu ce détestable paricide, par lequel ce miserable avoit rompu une dent au Roi d'un coup de couïseau, on ajoïte ces mots: Deus conteret dentes eorum in ore ipsorum, molas leonum confringet Dominus: Dieu brisera leurs dents dans leurs bouches; le Seigneur rompra les mâchoïnes des lions. Pseau. 57.*

Ministre de celui auquel a été donnée guenle
 préférante grandes choses & blasphêmes. Apo-
 cal. 13. Voïez aussi l'Amphithéâtre d'hon-
 neur de leur P. Charles Scribani ; & ce qui
 vaut cent témoins , voïez *l'Image du premier
 siècle de la Société*. Vous y trouverez M^r Ar-
 nauld appelé Calviniste. M^r du Pleix , leur
 bon ami , l'avoit dit sur leur parole dans son
 Histoire de France ; mais il s'en est dédit fort
 honnêtement : *La vérité est*, dit-il, *qu'il ne
 le fut jamais. Il a laissé des enfans très-ver-
 tueux & très-zélez à la Religion Catholique.*
 Du Pleix Henri IV. pag. 206.

M^r Arnauld étant né Hérétique , Calvi-
 niste , enfant de la colére des Jésuites , que
 ne devoit-il point être dans la suite ? En éfet
 à peine eut-il atteint l'âge de neuf ans , qu'il
 devint non seulement Deïste , mais Apôtre
 du Deïsme , si on en croit le bon ami des
 Jésuites le S^r Fileau de Poitiers , dans son
 Roman diabolique de l'assemblée de Bourg-
 Fontaine , qui a été adopté par le Pere Mey-
 nier Jésuite dans un Livre qui a pour titre ;
*Le Port-Roïal & Genève d'intelligence contre
 le saint Sacrement de l'Autel* : par un autre
 Jésuite nommé Moïse du Bourg dans son
*Histoire du Jansenisme , concernant sa con-
 ception , sa naissance , son accroissement & son
 agonie* ; & par le P. Hazard Jésuite d'An-
 vers dans un Ouvrage Flamand. Ces trois
 Jésuites n'ont point eu honte d'anoncer sé-
 rieusement au public une fable aussi diaboli-
 que , & en même tems aussi impertinente ,
 que cette Assemblée de Bourg-Fontaine , te-
 nuë à ce qu'ils prétendent , en 1621. M^r Ar-
 nauld s'y trouva avec cinq autres qui for-
 moient

moient ce Concile , & quoi qu'il n'eût que neuf ans , il y remplit sa place & y jouïa son personnage. Comme le dessein de cette Assemblée étoit , selon qu'ils l'assurent , de ruiner tous les mystères de la Religion Chrétienne , ils furent tous partagez entre ces six personnes , & M^r Arnauld pour sa part fut chargé de détruire les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie.

On a peine à s'empêcher de rire quand on sçait que celui à qui ils font jouïr un tel personnage étoit alors un enfant de neuf ans. Mais en vérité il y a plûtôt sujet de verser des larmes sur un aveuglement si déplorable , & d'admirer en même tems la conduite toute divine de la Providence , qui frappe de tenebres si incroyables , & met dans une telle confusion les édificateurs de la secte du Jansenisme , qu'ils n'ont pû poser pour fondement de cet édifice de mensonge , qu'une calomnie horrible qui se ruine d'elle-même.

Vous les voïez d'un côté mettre le point de la *conception & de la naissance* du Jansenisme en l'année 1621. lorsqu'au retour d'Espagne M^r Jansenius , disent-ils , passa par la France , & se trouva à l'Assemblée de Bourfontaine avec M^r Arnauld : & il se trouve que de ces deux principaux personnages de l'Assemblée , l'un n'avoit alors que neuf ans , & l'autre retourne d'Espagne avant que d'y avoir jamais été ; n'y aïant été député par l'Université de Louvain que trois ans après en 1624.

D'un autre côté , le Jansenisme de M^r Arnauld est fondé particulièrement sur son *intelligence avec Geneve contre le S. Sacrement de l'Autel*,

l'Autel, & sur son Livre *De la Fréquente Communion*, qui est selon leur histoire, l'exécution du projet de Bourgfontaine. Mais un moment de patience, Monsieur, & vous verrez toute la France, & j'ose dire presque toute l'Eglise, regarder le Livre *De la Fréquente Communion*, & celui de la *Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie*, comme deux des plus excellens Ouvrages de ce siècle; & M^r Arnauld, comme un des plus illustres Défenseurs de la vérité de l'Eucharistie, contre les blasphêmes des Sacramentaires; & de la sainteté de ce Mystere, contre les abus & la profanation des mauvais Catholiques.

En attendant que je vous le prouve en son lieu, je croi qu'il est bon de vous dire ici par avance, que les ennemis de M^r Arnauld, & les Jésuites mêmes les plus outrez, dans le tems qu'ils l'accusent d'être presque par tout d'accord avec les Calvinistes, se croient obligez, pour ne pas paroître en même tems fous & calomniateurs, d'ajouter cette exception: *hormis ce qui touche l'Eucharistie*; Que Mrs de S. Sulpice écrivant contre lui en 1655. ont reconnu, en parlant du Livre de la Fréquente Communion, qu'il y avoit soutenu avec grande raison, comme plusieurs grands Docteurs l'ont enseigné & soutenu avant lui, la doctrine de ce Livre touchant le delai de l'Absolution à l'égard des pécheurs, qui sont dans l'habitude ou dans les occasions prochaines du péché: & qu'un Savoïart, soi disant Docteur de Sorbonne, dans ses prétendus Préjuges légitimes contre les Jansenistes, écrivoit il n'y a que quatre ans, *Que c'est en juger à l'aveugle que de les regarder comme*

Pere de
Reulx Jé-
suite de
Louvain,
dans son
Janseniste
Dénuncia-
teur.

des monstres d'impiété, qui auroient voulu renverser les Sacremens de l'Eucharistie & de la Pénitence.

Laiſſons-là pour quelque tems les adverſaires de M^r Arnauld, & revenons à lui-même. Il étoit né avec le plus heureux naturel & les meilleures inclinations du monde; ſur tout une douceur admirable, une humeur bien-faiſante, une averſion de toute malignité & de tout ce qu'on appelle malice dans les enfans. La grace ſanctifiant ces dons naturels, lui fit paſſer ſon enfance dans une grande innocence & dans une pureté de mœurs merveilleuſe.

Après ſes humanitez & ſa Philoſophie, qu'il fit dans l'Univerſité de Paris, il commença à étudier en Droit avec l'aîné de ſes neveux, M^r le Maître, qui fut dans la ſuite l'admiration du Barreau tant qu'il en ſuivit la profeſſion, & qui ſe rendit encore plus admirable en la quittant. Mais Dieu qui avoit d'autres deſſeins ſur l'oncle le retira bientôt de cette étude pour l'engager dans une étude plus élevée, & dans une profeſſion plus ſainte.

Comme Dieu l'avoit fait naître d'une mere très-vertueuſe, qui lui avoit donné une éducation fort chrétienne, il ſe ſervit d'elle auſſi pour le faire entrer dans la voie où il vouloit qu'il le ſervit. *Quand j'aurai l'honneur de vous voir un jour, ſi Dieu le veut, lui diſoit M^r de S. Cyran, je vous confirmerai encore mieux dans l'opinion que vous avez, que celle qui eſt avec Dieu vous a engendré deux fois, & que vous lui devez principalement la bonne diſpoſition dans laquelle Dieu*
vous

Lett. 118.

4. Nov.

1641.

vous a mis. Il se cache dans ses plus grandes faveurs, & cache aussi ce que ses Elûs contribuent à la conversion des ames. Mais on peut, sans crainte de faillir, établir cette règle, que celui qui gémit long-tems devant Dieu pour la conversion d'une ame, en est une des causes, lorsqu'on la voit arriver, sur tout si c'est une mere qui gémit & qui prie pour son fils.

Dans une autre Lettre qu'il lui écrivit au sujet de la Prétrise qu'il avoit reçûë, il lui parle encore de sa mere en ces termes. *Vous avez grande raison de croire que Dieu vous a appelé, & appelé par elle. Personne ne le peut mieux assurer que moi, pour les raisons que je vous ai dites, & qui me font voir clairement que vous devez à cette ame heureuse non seulement tout ce qui est de vôtre corps, mais même tout ce qui est de vôtre ame; parce qu'elle seule vous a engagé à la Theologie & au service de Dieu.*

Enfin dans une autre Lettre à un ami. *J'ai, dit-il, été envoié comme de la part de Dieu & de Madame sa mere, qui étoit une des plus vertueuses femmes de ce tems, pour l'aller retirer de l'étude du Droit, & le transférer dans celle de la Theologie. Je ne fis que semer alors, & Dieu en fit naître par sa grace les fruits en son tems.*

Déterminé à la Theologie, il étudia en Sorbonne sous M^r l'Escot. Ce Professeur, qui fut depuis Evêque de Chartres, après avoir été Confesseur du Cardinal de Richelieu, avoit une assez grande netteté d'esprit qui le faisoit suivre plus que les autres Professeurs, & lui acquit quelque réputation. Mais ses Ecrits faisoient voir qu'il n'avoit

point étudié la Theologie dans les sources, & que pour former ses sentimens, & choisir ses opinions Theologiques, il avoit plus lû les Scholastiques que les Peres & les Conciles, qui cependant sont les canaux de la Tradition divine. C'est ce qui paroissoit particulièrement dans son Traité de la Grace que M^r Arnauld prit sous lui.

C'eut été un piège dangereux pour nôtre jeune Theologien, s'il n'eut appris la doctrine de la Grace que dans le Traité de son maître. Mais Dieu, qui s'étoit servi de M^r de S. Cyran pour le conduire à l'école de la Theologie, se servit aussi de lui pour jeter dans son cœur les premieres semences d'une Theologie plus pure & plus conforme aux divines Ecritures, que celle de son Professeur. Il lui donna un petit volume d'Opuscules de S. Augustin sur la Grace, comme pour lui servir de préservatif contre les opinions nouvelles; mais ce fut sans lui dire autre chose, sinon qu'il lût bien ces Opuscules & qu'il ne s'en repentiroit pas.

Il les lût, les comprit, les admira, & entra de lui-même dans les secrets de la doctrine sainte de la Grâce, en suivant la lumiere de celui qui en est le Docteur. Aïant vû à quelque tems delà M^r de S. Cyran, il lui dit comme une chose qui lui avoit été nouvelle, & l'avoit surpris, qu'il trouvoit, selon la doctrine de ce saint Docteur, une grande différence entre la grace du Createur donnée à l'Ange & à l'homme innocent, & la grace du Réparateur donnée par les mérites de JESUS-CHRIST à l'homme pécheur. M^r de S. Cyran eut alors la joie qu'a un
Labou-

Labourcur qui voit que la semence qu'il a jettée dans son champ y a germé, & qu'elle commence, en sortant de terre, à lui donner l'espérance d'une heureuse & abondante moisson. Ce grand Homme ne fit semblant de rien, se contentant de sôûrire & d'admirer en silence comment il avoit pénétré d'abord le mystere de la doctrine de S. Augustin. Et comme s'il avoit apprehendé que Dieu, qui ouvroit par lui-même l'esprit de ce jeune Theologien à sa vérité, n'eût de la jalousie contre l'homme qui se voudroit mêler de l'enseigner, il ne raisonna point avec M^r Arnauld, mais il l'abandonna à l'Esprit de la Grace, qui sembloit ne vouloir employer à lui en découvrir les secrets que le saint Docteur à qui il les avoit découverts lui-même.

Il continua de se nourrir de cette céleste doctrine en lisant S. Augustin, & autant qu'il y trouva de difference entre ses sentimens & ceux de M^r l'Escot : autant fut-il charmé de la solidité de la doctrine de ce saint Docteur, de l'enchaînement admirable de ses principes, & de la conformité parfaite de son Systême dans toutes ses parties, avec les véritez du grand Apôtre.

C'est donc dans S. Augustin qu'il a pris tout ce qu'il a jamais eu de sentimens sur la Grace & sur la Prédestination, & c'est avec grande justice qu'il a toujours fait gloire de se dire le Disciple de ce grand Docteur. Ceux qui par une calomnie aussi folle qu'elle est horrible, n'ont pas rougi de dire dans des Livres imprimez qu'il les avoit pris dans Calvin, aussi-bien que dans Jansenius, ont

assurément mal rencontré; puis qu'alors il n'avoit jamais lû Calvin, & qu'il ne sçavoit seulement pas que Jansenius travaillât sur la Grace, son Livre n'ayant paru que six ou sept ans après. A peine sçavoit-il qu'il y eût un M^r Jansenius au monde, & il ne l'apprit que par M^r l'Escot, qui s'étant allé promener en Flandres durant les vacances avec quelques-uns de ses amis, & racontant après son retour ce qu'il y avoit vû de plus considérable, parloit avec éloge d'un Docteur & Professeur de Louvain nommé Jansenius, comme d'un fort honnête homme & fort sçavant Theologien.

La lecture de S. Augustin, à laquelle M^r Arnauld prenoit de jour en jour plus de goût, remplit son esprit des grands principes de la doctrine de ce Pere, & servit merveilleusement à le distinguer dans les disputes familières qui se font dans l'Ecole pour exercer les Etudians. Car il tiroit de la doctrine de S. Augustin & de ses principes des objections si fortes, & les pouffoit si vivement, que quelquefois le Professeur étoit à bout.

Cela ne servit pas peu à refroidir à son égard M^r l'Escot, qui jusques-là lui avoit témoigné beaucoup d'amitié. Mais il se trouva bien plus sensiblement picqué contre lui, lorsqu'il se vit entièrement abandonné de son Ecolier dans la Tentative que celui-ci sou tint pour prendre le degré de Bachelier. Car ce jeune Theologien plein de reconnoissance pour la faveur singulière que Dieu lui avoit faite de lui découvrir les vérités de la Grace, crut que ce n'étoit pas assez de n'avoir pas été rebelle à sa lumière,

& que ce seroit lui faire injustice que de la retenir captive. Il se résolut donc de soutenir hautement la doctrine de la Grace, telle que S. Augustin l'a enseignée, & de la défendre à la face de l'Université de Paris & de l'Eglise de France, en la prenant pour la matiere de sa Tentative, & en dédiant celle-ci aux Evêques de France qui étoient alors assemblez à Paris. C'est ainsi qu'il consacra les prémices de ses disputes de Theologie à la Grace du Sauveur, pour laquelle il devoit soutenir un jour tant de combats, & remporter tant de victoires. Il mit pour cela sous les pieds toutes les craintes & toutes les considérations humaines. Car il pouvoit bien croire qu'il se faisoit des affaires avec son Professeur dont il abandonnoit les sentimens pour en soutenir de contraires; & que ceux dont M^r l'Escot n'avoit fait qu'emprunter la doctrine, & à qui son nom, sa famille & son Directeur étoient déjà si fort en butte, n'oublieroient jamais une démarche qu'ils pouvoient prendre pour une insulte faite à leur Ecole.

Il faut bien vous souvenir, Monsieur, de cette circonstance, & du chagrin que causa cette préférence à M^r l'Escot, qui la prit pour un affront & une insulte. *Inde ira.* C'est de-là qu'est venue toute la mauvaise volonté que ce Docteur a toujours depuis témoignée contre lui, jusques-là qu'aïant empêché par l'autorité du Cardinal de Richelieu qu'il confessoit, que M^r Arnauld ne put être reçu de la Societé de Sorbonne, & ne l'aïant pû empêcher après la mort de ce Cardinal, il s'en dédommagea dans la suite en le faisant exclu-

exclure & de la Maison de Sorbonne & de la Faculté, par la Censure de 1656. dont il fut le Promoteur avec Mr le Moine, successeur de sa Chaire & de ses sentimens. Il n'avoit point appris au Cardinal son Pénitent à pardonner, & il avoit appris de son Pénitent à ne pardonner pas.

La Thèse dont nous parlons subsiste encore, & on y peut voir le Systême de S. Augustin fidèlement exposé, & sur tout la distinction des deux graces; l'une pour l'homme innocent & avant la chute d'Adam; l'autre nécessaire à la nature déchûë & corrompüë par le péché pour être réparée par JESUS-CHRIST. Ensuite de cela il souûtenoit la différence de la prédestination des Anges & de l'homme innocent, d'avec celle des hommes après le péché; la fausseté des vertus des Païens; l'explication de S. Augustin touchant la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes; & rejettoit bien loin la fable de l'hérésie prédestinatiene que de nouveaux Théologiens avoient bonnement reçüë sur la foi de quelques anciens, quoique ce ne soit, comme il le souûtenoit, qu'une calomnie dont les Demi-pélagiens se servoient pour rendre odieuse la doctrine de S. Augustin & de ses Disciples.

Cette Thèse fut imprimée dès l'an 1635. mais une maladie, dont l'Auteur pensa mourir, lui étant survenuë, il ne la put souûtenir qu'au commencement de l'année 1636. Comme elle étoit dédiée au Clergé de France, qui tenoit alors son Assemblée générale à Paris, un grand nombre d'Evêques & d'autres Députez honora cet Acte de sa présence

sence, & loin que personne trouvât rien à redire à la doctrine de la Thèse, qui avoit passé par tous les examens & toutes les revisions ordinaires, tout le monde y applaudit, & le Soutenant y reçût une approbation générale.

Ainsi M^r Arnauld n'ayant point eu dans la suite d'autres sentimens que ceux qu'il avoit alors, & qu'il avoit puisés dans leur source, c'est à dire dans S. Augustin, avant que le Livre de M^r d'Ypres eut paru, de tous ceux à qui on a donné depuis cinquante ans le nom de Jansenistes, il est assurément celui qui le mérite moins, n'ayant pû prendre ses sentimens dans cet Auteur, & les ayant soutenus publiquement en la presence des Evêques quatre ou cinq ans avant que le Livre de ce Prélat eût été publié.

Telle fut la premiere action publique de M. Arnauld, & son entrée dans la Faculté de Theologie de Paris, que la providence voulut qui fût marquée par son amour & son zèle pour la vérité de la grace chrétienne. Il n'en témoigna pas moins pour les autres vérités dans les Actes de sa Licence, qu'il commença à Pâques de l'an 1638. jusqu'au Carême de 1640. M. Arnauld ayant employé à l'étude les deux années d'intervalle qui se doivent trouver, selon les loix de la Faculté de Theologie de Paris, entre la Tentative & la Licence, il s'engagea dans cette longue & pénible carrière de la Licence qui dure deux ans, & pendant laquelle ceux qui la font sont obligés de soutenir trois Actes, d'assister à ceux des autres, & même aux Tentatives, & d'y disputer chacun à son rang & selon

selon l'ordre qui lui est marqué. Et comme ordinairement il se trouve un fort grand nombre de Bacheliers dans la Licence, le travail y est grand, & on y est toujours en haleine, soit pour attaquer ou pour défendre, dans les exercices publics ou dans les études particulières. Tout s'y fait avec vigueur & avec éclat; tout y est animé, & par la présence des Docteurs qui y président & y assistent pour juger du mérite de chacun, & par le concours des premières personnes de l'Eglise & de l'Etat & des Sçavans de toutes conditions qui se trouvent aux Actes, dont la solennité est toujours fort grande. L'on peut dire en effet qu'une Licence de Theologie de Paris est dans le genre des exercices de Litterature, un des plus beaux spectacles qui se trouvent dans le monde, où l'on voit briller plus d'esprit & plus d'érudition, où enfin il se forme plus de Theologiens & plus de personnes capables de remplir tous les emplois de l'Eglise.

M. Arnauld se trouva engagé dans cette Licence par la suite de l'étude de Theologie & de la Cléricature qu'il avoit embrassées. Il étoit entré dans l'un & dans l'autre par une vocation de Dieu, dont sa pieuse Mere & Mr l'Abbé de S. Cyran avoient été les Interprètes & les Ministres. Mais comme l'étude de la Theologie ne lui donnoit pas droit d'aspirer au Doctorat, ni d'entrer dans la Licence qui en est le chemin, sans consulter de nouveau la volonté de Dieu, aussi la simple Cléricature ne lui donnoit point par elle-même la permission de tendre au Sacerdoce, ni de prendre les Ordres qui y conduisent sans une

nou-

nouvelle vocation du Souverain Prêtre. Il crut n'avoir point assez considéré avec quelle pureté d'intention & quelle disposition de cœur il faut entrer dans ces deux états, dont l'un a pour objet la volonté de Dieu, & l'autre le Sacerdoce de JESUS-CHRIST. Il avoit suivi la coutume, l'exemple & les sentimens de sa pieté, ne pensant à avancer que dans la science, à s'établir dans la Sorbonne en y menant une vie honnête & réglée, à servir l'Eglise selon les occasions qui se presenteroient, & à passer ainsi sa vie dans une Société où il s'étoit déjà fait beaucoup d'amis, & où l'on trouve beaucoup de douceur & d'agrément au milieu de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans Paris. D'ailleurs il n'avoit eu en tout cela aucunes vûës d'ambition ni de vanité, & il ne songeoit nullement à se faire une réputation dans le monde. C'est ce qu'il reconnoît bonnement dans une des Lettres où il ouvre son cœur à son Directeur avec toute la simplicité & la sincérité qu'il lui devoit. Mais il ne fut pas long-tems sans se trouver persuadé que ce n'étoit pas assez pour plaire à Dieu & pour assurer son salut.

Dieu qui en vouloit faire un saint Prêtre & un saint Docteur, ne permit pas qu'il avançât beaucoup ni dans sa Licence, ni dans les Ordres, & il l'arrêta lui-même au milieu de sa course, en le touchant extraordinairement, & lui faisant envisager la sainteté du Sacerdoce chrétien, l'abus de ceux qui le font servir de degré au Doctorat, la pureté de cœur & le dégagement parfait des choses du monde qu'on y doit apporter, & la nécessité

sité de la vocation divine pour y entrer d'une manière digne de Dieu.

Il s'adressa d'abord à un sçavant & pieux Docteur de Sorbonne à qui il découvrit le fond de son cœur par une Confession générale, afin de recevoir ses avis plus utilement sur les peines où il étoit touchant la route où il étoit entré. Ce Docteur ne trouvant rien dans ses mœurs qui dût faire aucun changement dans son état, l'y confirma & lui fit même recevoir le premier des Ordres sacrez. Mais M. Arnauld craignant qu'il ne lui fût trop indulgent, prit la résolution de s'adresser à M. l'Abbé de S. Cyran, que le Cardinal de Richelieu avoit fait arrêter & mettre au Château de Vincennes cette même année 1638.

Il trouva moïen de lui faire tenir une Lettre, que l'on a encore, où il lui demande avec instance qu'il veuille bien le recevoir sous sa conduite, comme le fils de ses liens, quoiqu'il s'en reconnoisse très-indigne : *Votre charité, dit-il, m'ayant tant de fois tendu les bras pour me recevoir, je meritois par un juste jugement d'être privé à cette heure d'un secours que je n'ai pas assez recherché lorsqu'il s'offroit à moi de lui-même.*

Il lui expose son état, ses peines, ses pensées, ses dispositions; se dépeint en général comme un homme fort infidelle à la lumière de la vérité, qu'il avoit disoit-il, *retenuë si long-tems captive dans l'injustice.* On l'auroit pris, à l'entendre parler, pour un grand pécheur, quoi qu'il y ait tout sujet de croire qu'il avoit conservé l'innocence de son Bâton. Aussi se crut-il obligé dans sa seconde

Lettre

Lettre de lui donner un éclaircissement, qui étoit nécessaire pour se faire mieux connoître à celui de qui il vouloit recevoir la loi de sa conduite : *J'oubliois, dit-il, de vous dire que ce n'a point été, par la bonté infinie de Dieu, l'ambition ni le desir de paroître qui m'a poussé à vouloir être Docteur; mais plutôt une suite de vie qui m'a conduit-là miserablement. Et je vous dirai, mon Pere, que l'un des plus grands vices, dont je me sente coupable devant Dieu, est la faineantise & l'amusement, plutôt que la vanité. Je ne veux pas dire néanmoins que j'en sois tout-à-fait quitte, Ne mentiatur iniquitas mea sibi; mais seulement que ce n'est pas le défaut qui domine le plus en moi.*

M. de S. Cyran lui fit une réponse digne de sa charité & de sa lumière, digne des liens qu'il portoit pour la vérité : & il lui parla avec une liberté Evangélique de la pureté de l'entrée au Sacerdoce ; de la nécessité de se bien assurer de la voie, si on veut avancer en marchant, & ne pas perdre sa peine ; & de la difficulté qu'il y a de réparer les défauts que l'on commet dans les principes qui mènent au Sacerdoce, qui est la plus grande chose de l'Ordre de la Grace, & le principe du Corps, de l'Esprit & de la parole du Fils de Dieu ; laquelle est derechef le principe du même Corps & du même Esprit, & de la rémission des péchez que le monde a attendu quatre mille ans. Enfin il lui faisoit assez entendre, que si son entrée dans un état si saint étoit vicieuse, elle ne pouvoit régulièrement être réparée que par une sainte retraite.

M^r Arnauld lui témoigna une extrême re-
con-

connoissance de sa charité dans la seconde Lettre qu'il lui écrivit sur sa réponse. Mais ce que j'y admire davantage, c'est la disposition où il se trouva de quitter & la Sorbonne & la Licence, & tous ses engagements si publics, & tous les projets qu'il avoit formez pour toute la suite de sa vie, si son sage Directeur le jugeoit à propos. Mais il lui expose sur cela sa disposition d'une manière qui n'est point du tout fanfaronne, & où loin de faire le brave, il avouë que ce ne seroit pas sans quelque violence : ce qui sans doute en augmentoit beaucoup le mérite. *Il faut, dit-il, que j'avouë, mon Pere, que la première lecture de vôtre Lettre me surprit & m'étonna un peu ; & je ne pense pas que vous le trouviez étrange, connoissant mieux que personne l'infirmité de nôtre nature, même dans les plus saintes résolutions. Mais par la grace de Dieu, à qui depuis ce tems-là je n'ai point fait d'autre priere, sinon qu'il lui plût m'enseigner sa volonté, puisqu'il lui avoit plu nous assurer qu'il seroit donné à qui lui demanderoit, je me sens plus que jamais fortifié dans le dessein d'accomplir entierement ce qu'il desirera de moi. J'ai communié aujourd'hui en m'offrant en sacrifice à sa divine Majesté, afin qu'il lui plût m'accepter pour lui, & se servir du glaive qu'il dit dans l'Evangile qu'il est venu apporter, pour me separer de toutes les attaches du monde. Je suis donc prêt de faire tout ce que Dieu vous inspirera pour mon regard.* Il lui expose ensuite la crainte qu'il auroit que l'éclat & le bruit de sa retraite ne nuisît à son Directeur, & ne redoublât contre lui la persécution à laquelle la retraite
de

de M^r le Maistre, son neveu, n'avoit pas peu contribué. Mais il ajoute : *Je vous supplie ; mon Pere, de ne prendre pas ce que je vous dis pour des prétextes de ne pas faire ce que vous jugerez à propos pour le bien de mon ame. Car encore que je n'ose pas tout-à-fait me promettre que la nature ne souffre quelque violence dans ce changement, j'espère néanmoins de la bonté de Dieu que son assistance me fera surmonter tous les empêchemens qui pourroient me retarder de marcher dans ses voies. Vous m'obligerez donc de me mander si vous trouvez à propos que je me retire presentement En fin, mon Pere, je vous conjure de continuer l'ouvrage que vous avez commencé, & de vous assurer que ce que vous ordonnerez sera reçu comme venant de l'Esprit de Dieu qui parle en vous.*

M^r de S. Cyran ne jugea pas à propos qu'il discontinuât sa Licence, ni qu'il se retirât de la Maison de Sorbonne où il demeurait : mais le sacrifice en étoit fait devant Dieu, & de la meilleure grace du monde ; & je vous avouë, Monsieur, que cet endroit de la vie de M^r Arnauld me charme & me ravit plus que je ne vous le sçaurois dire ; parce que j'y remarque d'une part une application si particuliere de Dieu à ce pieux Theologien pour santifier ses voies, & pour le défendre de la corruption que le siècle a répandue dans les exercices même de la science sainte ; & d'un autre côté je voi une si grande fidélité dans ce Disciple de la Grace à suivre ses mouvemens & à entrer dans ses desseins, quelque contraires qu'ils fussent à la nature, qu'on ne voit guères de Theolo-

gien dans ces derniers siècles, si toutefois il y en a eu quelqu'un, en qui il paroisse aussi visiblement qu'en celui-ci, que Dieu le formoit lui-même de sa main, & qu'il le destinoit à soutenir les intérêts de sa vérité à la face de l'Eglise, & à combattre pour l'Eglise même dans toutes les rencontres où elle pourroit avoir besoin d'un défenseur intrépide & desintéressé.

C'a été sans doute une grace bien singulière, que Dieu le soit venu chercher au milieu des applaudissemens de toute l'Université de Paris & du Clergé de France, & dans la plus grande chaleur de ses combats Theologiques, non pour le tirer du péché, sa vie étoit très-innocente, & ses mœurs très-pures; mais pour l'appeller à se consacrer à Dieu d'une manière toute nouvelle, & à sanctifier, par un parfait détachement, & par une disposition vraiment Sacerdotale, une étude où il entre la plûpart du tems beaucoup de la vanité de l'esprit humain, & qui est ordinairement si tumultueuse, qu'il arrive souvent que ceux qui y parlent le plus de la vérité, songent peu à l'entendre parler au cœur, & à la pratiquer par la charité.

Et d'ailleurs ce tumulte est si agréable & si enchantant pour un jeune homme d'un génie éminent, & que sa capacité élève de beaucoup au dessus des autres, que rien n'est plus héroïque, en ce genre, que de s'en arracher soi-même par la seule considération de la volonté de Dieu, comme nous venons de voir M^r Arnauld prêt à le faire sans la moindre contradiction, & au premier ordre de son Directeur. C'est sans doute une consolation

folation que Dieu avoit préparée à cet illustre prisonnier au milieu de ses chaînes ; & je me persuade aisément que l'Esprit consolateur n'avoit différé de fraper au cœur de nôtre Bachelier, qu'afin que ce grand homme, qu'il étoit allé chercher dans le fond de sa prison ; y reçût le plus grand sujet de joie qu'il pût avoir, qui est d'enfanter un tel fils dans ses liens, & de former de-là dans le sein de la Sorbonne un Theologien selon son cœur ; & qui ne devoit jamais rougir de la vérité.

Il demeura toujourns depuis sous la conduite de M^r de S. Cyran jusqu'à la mort de ce cher Pere ; & il y apprit de plus en plus à ne regarder que Dieu, & à ne tenir qu'à lui dans toutes les rencontres de sa vie. Et ç'a été sa devise : *Mihi autem adharere Deo bonum est* : " Mon bien est de ne m'attacher qu'à Dieu. " Ces paroles sont écrites de sa main à la tête d'un Pseautier de poche qu'il avoit, & dont le signet a été trouvé justement au Pseume 72. d'où il avoit tiré cette devise : & cela fait voir qu'il l'avoit gravée dans son cœur, & que c'étoit l'étoile qui le conduisoit, & vers laquelle il avoit les yeux arrêtez au milieu des tempêtes dont il a été agité toute sa vie.

Mais comme il arrive que les personnes sçavantes, & qui ont beaucoup de lumières, en se détachant de tout le reste, demeurent fort souvent trop attachez à leurs sentimens particuliers, je dois vous faire remarquer, Monsieur, que ç'a été un des plus aimables caractères de nôtre Theologien, d'être toujours prêt à quitter son propre sentiment

embrasser celui des autres, dès qu'il lui paroïssoit plus conforme à la vérité. On en a vû plusieurs exemples durant sa vie ; mais je me contenterai de vous en rapporter un qui arriva peu de tems après sa Licéence, & qui fut public. A la fin du cours de Philosophie qu'il régenta au Collége du Mans dans l'Université de Paris, il fit soutenir des Theses à plusieurs de ses Ecoliers, entre lesquels étoient le sieur Barbey, depuis célèbre Professeur de Philosophie dans la même Université, & M^r Wallon de Beauvais Ecclésiastique de Beauvais d'une grande piété qui vit encore, & qui a laissé ce fait par écrit. Ce dernier soutenant ses Theses le 25 Juillet 1641. M^r de la Barde sçavant Prêtre de l'Oratoire, alors Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Paris, y disputa, & poussa si vigoureusement son argument, que le Professeur fut obligé de venir au secours de l'Ecolier. Mais il fut lui-même si vivement pressé par l'illustre Disputant, qu'il vit bien qu'il n'y avoit pas de bonne réponse à lui donner. Il ne lui auroit pas été difficile de se tirer d'affaire par une distinction telle quelle, comme font souvent les Professeurs. Mais cela ne s'accommodoit pas avec sa sincérité & son amour pour la vérité. Il lui dit donc publiquement & sans façon, qu'il croïoit qu'il avoit raison, que son sentiment lui paroïssoit le plus véritable, & qu'il le suivroit lui-même à l'avenir. Il n'y manqua pas ; car environ trois ans après son même Disciple aiant à soutenir en Sorbonne sa Tentative pour le Baccalaureat, il pria M^r Arnauld de lui composer ses Theses. Il le fit, & y mit

l'opinion contraire à celle de ses Theses de Philosophie. Ces choses paroissent petites ; mais petites , tant qu'on voudra , en elles-mêmes , elles sont grandes devant Dieu ; & rares devant les hommes. Ce qui vient d'une grande droiture de cœur, d'un amour constant & uniforme de la vérité , d'une grandeur d'ame qui est au dessus du desir de vaincre , & de la crainte d'affoiblir sa réputation ; ce qui vient d'un tel fond est toujours grand aux yeux de ceux qui jugent bien des choses , & qui mesurent l'homme à son propre cœur.

Je reviens à sa Licence , qu'il commença , comme j'ai déjà dit , en 1638. & finit en 1640. Il y soutint sa premiere These le 12 Novembre 1638. C'étoit sa Sorbonique , c'est-à-dire , celle qui se soutient sans Président , & qui dure depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir : & la matiere étoit l'Incarnation , & toutes les hérésies , les difficultez historiques , & les points de Chronologie qui y ont rapport.

Sa Mineure ordinaire fut de l'Eglise , des hérétiques & du schisme : & ce fut le 21 Novembre 1639. qu'il la soutint depuis midi jusqu'au soir.

Dans sa Majeure ordinaire il répondit sur tous les Sacremens ; & à l'égard de celui de la Pénitence , on y voit en abrégé les grandes vérités qu'il expliqua & défendit plus au long trois ans après dans le Livre de la *Fréquente Communion*. Ce fut le 13 Janvier 1640. Et le 18 Décembre 1641. il soutint l'Acte de Vesperies , pour prendre le lendemain le Bonnet de Docteur. La matiere de cet Acte

étoit JÉSUS-CHRIST, l'Eglise, & la charité, comme fin de la Loi : & il y faisoit entrer un grand nombre de belles questions qui y avoient rapport, & y combattoit beaucoup d'opinions relâchées de la Morale des Casuistes modernes.

Ceux qui verront un jour ces Theses, & l'abondance des matieres qu'elles contiennent, seront surpris de voir qu'en si peu de tems un homme d'une complexion foible & délicate, tel qu'étoit M^r Arnauld, ait pû faire les lectures & les études, & supporter le travail qui lui furent nécessaires pour se mettre en état de soutenir toutes ses Theses. Mais on doit être encore plus surpris, quand on apprend que durant sa Licence, il lui fallut composer un cours de Philosophie, & l'enseigner publiquement. Et ce travail, qui seul occupe d'autres hommes tout entiers, étoit d'autant plus grand pour M^r Arnauld, qu'il n'étoit pas homme à copier les Ecrits d'autrui, ni à embrasser des opinions qu'il n'auroit pas méditées & examinées avec soin. Mais il faut dire comment il fut engagé à ce cours de Philosophie pour être de la Maison de Sorbonne : car puisque nous parlerons plus bas de la maniere injuste & violente dont il en fut exclus neuf ou dix ans après, il est bon de sçavoir la maniere glorieuse & triomphante dont il y avoit été reçu.

Il avoit commencé sa Licence sans avoir eu dessein d'être de la Maison de Sorbonne, parce que la complexion délicate & la foiblesse de sa santé lui avoient fait apprehender la fatigue du cours de Philosophie, qu'on
est

est obligé de faire pour être reçu dans la Société de Sorbonne. Il s'étoit contenté de jouir des droits de l'hôpitalité, qui lui donnoit la liberté de loger dans la Maison. Mais la réputation extraordinaire qu'il s'acquît sur les bans, fit regretter aux principaux Docteurs de cette Maison de n'avoir pas dans leur Corps un Theologien d'un si grand mérite, & ils le pressèrent fort de penser sérieusement à y entrer. Il s'y trouvoit un obstacle considérable, c'est qu'étant en sa Licence, le tems dans lequel les Statuts prescrivent que soit fait le cours de Philosophie étoit passé. Mais ces Messieurs lui promirent que pourvu qu'il voulut bien s'acquiter de ce devoir, leur Maison auroit plutôt égard à la peine qu'il auroit prise, qu'à la formalité & à la circonstance du tems. Il se laissa persuader. Il entreprit le cours, & s'y fit admirer : & les deux années de ce pénible travail étant achevées, il supplia la Maison de l'admettre à la preuve de son cours, & de délibérer sur l'honneur qu'il lui demandoit d'être reçu dans cet illustre Corps.

Tous les Docteurs, à la réserve de deux, furent favorables à sa requête, & ces deux mêmes témoignoient, comme les autres, une grande estime de sa vertu & de sa doctrine, mais ils alléguoient contre le sentiment des autres la loi & la coutume, qui vouloient que le cours eût été fait avant la Licence : & sur ce différent, qui devoit être décidé à la pluralité des voix, ils furent d'avis qu'il en falloit rendre Juge le Cardinal de Richelieu Proviseur de Sorbonne : ce qui étoit contre les loix & contre la liberté de la Mai-

son ; mais ç'eut été un crime alors de refuser un tel Juge. On lui députa donc M^r Hardivilliers Archevêque de Bourges, & M^r Habert Theologal de l'Eglise de Paris, qui furent chargez de représenter à ce Cardinal, *Que l'inclination générale de la Maison tendoit à la reception de M. Arnauld, qui étoit universellement aimé à cause de sa pieté & de sa doctrine.*

Ces deux députez s'acquiterent fort bien de leur commission, & ils en rendirent compte dans une Assemblée extraordinaire qui avoit été avancée pour cela seul au 14. d'Aoust de l'an 1641. l'Archevêque de Bourges rapporta ; *Qu'il avoit fait sçavoir à M. le Cardinal les raisons des uns & des autres, suivant lesquelles tous tant qu'ils étoient jugeoient que M. Arnauld, à cause de la sublimité de son esprit, de l'excellence de sa doctrine, de son insigne piété, & de son affection singuliere envers la Sorbonne, étoit digne de la mutuelle inclination que toute la Compagnie avoit pour lui, & qu'ils avoient tous été témoins de ce qu'il avoit fait dans sa Licence, jusqu'à en être frappez d'étonnement, A D STUPOREM.* Le Cardinal ne jugea pas à propos que la Compagnie fit rien contre ses loix & ses coûtumes. Mais c'étoit moins le zèle de l'ordre & du réglemeut qui le faisoit agir & parler ainsi, que la connoissance qu'il avoit de l'étroite union qui étoit entre M^r Arnauld & M^r de S. Cyran, le dépit de ce Ministre de ce que M^r Arnauld n'avoit point recherché sa protection durant sa Licence, & enfin le crédit qu'avoit M^r l'Escot sur l'esprit du Cardinal son pénitent. Car ce

Docteur

Docteur étoit l'un des opposans , & avoit pris comme j'ai remarqué , un grand éloignement de M^r Arnauld par un esprit de jalousie & de vengeance.

Il étoit assurément plus glorieux à M^r Arnauld d'être exclus de la Société de cette maniere , que d'y être reçu comme la plupart des autres. Il y fut néanmoins reçu après la mort du Cardinal, la Sorbonne aiant recouvré alors sa liberté , aussi-bien que beaucoup d'autres. A l'instance des plus considérables de la Maison, il supplia de nouveau la veille de l'Assomption de l'année suivante 1643. & la veille de la Toussaints de la même année il fut reçu par les suffrages de tous ceux de la Maison, excepté quatre ou cinq encore attachez à la difficulté des formes. On se plaignit hautement dans ces dernieres assemblées de ce que cette affaire n'avoit pas été terminée dès la premiere fois en faveur de M^r Arnauld, dont on releva de nouveau le mérite par de grandes louanges. Sa réputation avoit attiré des Provinces un grand nombre de Docteurs pour lui donner leur suffrage ; & il y en eut qui témoignèrent , que s'il falloit s'exclure eux-mêmes du droit de la Société pour y faire entrer M^r Arnauld, ils étoient tout prêts de faire pour lui ce sacrifice, ou plutôt pour la Sorbonne, dont ils prévoioient qu'il devoit être un des plus grands ornemens. Il fut donc reçu dans la Société de cet illustre Corps de la Maison de Sorbonne dans des circonstances toutes extraordinaires & étant déjà Docteur, ce qui ne se fait jamais. Mais on jugea bien que les régles ordinaires n'étoient pas faites pour

pour un homme si fort au dessus de tout ce qui brilloit alors davantage dans l'Université de Paris & dans l'Eglise de France.

Il avoit pris le Bonnet de Docteur le 19. Décembre de l'an 1641. & cette action, que beaucoup d'autres regardent comme une simple cérémonie, lui paroissant une démarche des plus considérables de sa vie, & un engagement capital, parce qu'il en considéroit l'esprit, il y entra avec des dispositions très-pures & très-saintes. Et on peut dire que l'obligation qu'il s'imposa par le serment que font les Docteurs en cette occasion, à la face de l'Eglise qui les reçoit, & à l'Autel des Martyrs qui en sont les témoins, de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang, *usque ad effusionem sanguinis*; que cette obligation, dis-je, fut comme l'étoile qui le guida dans tout le cours de sa vie, & qu'il ne perdit jamais de vûë dans toutes les occasions qui se présentèrent de défendre la vérité au péril de son repos, de sa liberté & de toutes choses.

Il parut bien qu'il étoit tout occupé de ce saint engagement durant cette action, par les paroles qu'il adressa à quelques autres qui prenoient le Bonnet avec lui. Se tournant vers eux il leur parla en ces termes : *Je ne sçai, Messieurs, si nous pensons assez à l'action que nous allons faire. Ce n'est pas ici une simple cérémonie, c'est un grand engagement, & il n'est pas y entrer sans avoir bien fait réflexion jusqu'où il nous peut conduire dans la suite & dans les rencontres que Dieu fera naître.*

L'on a sçû cette particularité si édifiante

te de feu Mr de Chassebras Docteur de la
 Maison & Société de Sorbonne, Curé & Ar-
 chiprêtre de Sainté Madeleine de Paris, le-
 quel fut témoin de ce que je viens de rap-
 porter. Mais l'on a appris de Mr Arnauld
 même, que la vertueuse mere à qui il devoit
 la vie, une éducation fort chrétienne, & sa
 vocation à l'étude de la vérité & à l'état Ec-
 clésiastique, ne lui recommanda autre cho-
 se en mourant, que d'être fidèle à défendre
 la vérité & la charité jusqu'au dernier sou-
 pir, & aux dépens de tout. C'est ce que l'on
 a trouvé écrit de la main même de Mr Ar-
 nauld dans un papier où il parle ainsi :
 " Ma mere, le jour qu'elle reçût l'Extrême-
 Onction, pria Mr de Singlin de me dire de
 sa part ce qui suit : *Je vous prie de dire à mon
 dernier fils, que Dieu l'ayant engagé dans la
 défense de la vérité, je l'exhorte & le conjure
 de sa part de ne s'en relâcher jamais, & de la
 soutenir sans aucune crainte, quand il iroit de
 la perte de mille vies : & que je prie Dieu qu'il
 le maintienne dans l'humilité, afin qu'il ne
 s'élève point par la connoissance de la vérité,
 qui ne lui appartient pas, mais à Dieu seul.*

" Et plus de quinze jours après, Mr de
 Singlin lui aiant demandé si elle n'avoit rien
 à faire dire à son dernier fils, elle lui répon-
 dit avec une presence d'esprit merveilleuse,
 qu'elle n'avoit rien autre chose à lui recom-
 mander, que ce qu'elle l'avoit déjà prié de
 lui dire, sçavoir qu'il ne se relâchât point
 dans la défense de la vérité.

Nous apprenons aussi d'ailleurs l'appli-
 cation si chrétienne & si sainte de cette ver-
 tueuse mere à fortifier son fils dans l'amour

& le zèle de la vérité. Car M^r l'Abbé de S. Cyran, à qui M^r Arnauld s'étoit trouvé porté de s'abandonner entièrement pour la conduite de sa conscience & de sa vie, lorsque cet illustre Abbé étoit en prison, lui écrivant le 2 d'Octobre de l'an 1641. au sujet de son Ordination & de sa première Messe lui parle ainsi : *J'ai oublié de vous parler des dernières paroles par lesquelles celle qui vous a mis au monde, & qui est avec Dieu, vous a recommandé de défendre la vérité, & puisque Dieu vous y avoit engagé, de ne vous en relâcher jamais & de la soutenir sans aucune crainte, quand il iroit de la perte de mille vies.*

Son sage & éclairé Directeur, qui l'avoit aussi consacré à la défense de la vérité en la manière qui convenoit à son ministère, l'avoit assez préparé à tout ce qui luy pouvoit arriver dans la suite de la part des hommes. Et quand le Seigneur le chargea de la conduite de nôtre Theologien, il semble qu'il lui montra, selon ce qu'il avoit dit de S. Paul, combien il faudroit qu'il souffrît pour son nom : *Ego ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.* C'est une espèce de Prophetie que ce qu'il lui écrivit sur l'obstacle que le Cardinal de Richelieu mit à sa reception dans la Société de Sorbonne par le moïen de M^r l'Escot. *Vous êtes, lui dit-il, dans la main de Dieu. Il ne vous conduira pas par des voies toutes douces que l'homme desire : mais si vous lui êtes fidelle, il vous fera faire des tours & des retours, & vous conduira mieux par ces contrarietez, que si vous marchiez de vous-même dans un chemin*

égal

égal & battu Je admireis que la passion tardât tant à éclater contre vous après les vérités que vous aviez soutenues en public il y a déjà long-tems . . . Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous rende courageux en telles rencontres, & qu'il vous fasse tenir si peu à tout ce qu'il y a de beau en ce monde, que lorsque Dieu vous en separera par des rencontres plus inopinées que celle-ci, vous soyez toujours prêt de lui rendre grâces & de lui chanter un Cantique . . . si vous n'eussiez été à Dieu, à sa charité & à sa vérité, le monde ne se fût pas mis en peine de vous traverser.

La grace du Sacerdoce que M^r Arnauld reçut aux Quatre-tems de Septembre & celle de sa première Messe qu'il célébra le jour de la Toussaints de la même année après une retraite de quarante jours, furent une nouvelle occasion de se consacrer entièrement à la défense de la vérité & de la charité. C'est d'une Lettre de son saint Directeur du 4 Novembre, que nous l'apprenons. Après l'avoir entretenu de la retraite & du silence qu'il croïoit que Dieu demandoit de lui, il ajoute: Si je ne vois pas vos Lettres, que vous êtes susceptible de cette rigueur, qui ne l'est qu'en apparence, je ne me serois pas hâté de vous la déclarer. Mais en quel tems le puis-je mieux faire, qu'en celui de votre Ordination & de la grace que Dieu vous a faite de vous offrir à lui en hostie vivante & morte pour la défense de la vérité & de la charité.

Je n'en dirai pas davantage, & je me suis même étendu plus que je n'avois eu dessein de le faire. Mais comme je vai marquer en abrégé les principaux combats de Mr Arnauld
pour

pour la vérité , il a été nécessaire de bien marquer comment Dieu l'avoit appelé à la défendre , & avec quelle pureté il s'étoit engagé à lui consacrer sa plume & ses travaux.

S E C O N D A G E .

Le second âge ou second tems de la vie de Mr Arnauld , comprend les plus grandes affaires qui soient arrivées à ce Docteur , & qui aient eu de plus grandes suites , tant pour lui-même , que pour l'Eglise , mais en des manieres bien différentes. Je les réduirai à trois , dont la premiere fut celle de la *Fréquente Communion* , la seconde l'affaire de la *Censure* de Sorbonne , & la troisiéme celle de la *Morale* , ou la condamnation des méchantes maximes des Casuïtes relâchez. Quoique fort différentes les unes des autres , elles ont eu néanmoins une grande liaison dans l'événement : la seconde prit en quelque façon naissance de la premiere , & la troisiéme de la seconde par des rencontres imprévûës , & sans autre dessein que celui de la Providence.

C'est des deux premieres que ses ennemis ont pris occasion de le traiter d'Hérétique , & ils le font d'une maniere si hardie & si assurée , que l'on diroit qu'ils en sont persuadez , si on ne sçavoit que ces airs d'assurance sont l'artifice dont ils se servent ordinairement pour couvrir leur foiblesse & leur passion , & pour faire croire aux autres ce qu'ils ont intérêt de leur persuader. On auroit pû en particulier , disoient-ils froidement dans un de leurs derniers libelles ,

appeller Hérétique Mr Arnauld, sans que Mr Arnauld y eût pû trouver à redire. Car enfin tout le monde sçait qu'il est l'Auteur de la proposition des deux chefs qui n'en font qu'un, que le S. Siege a déclarée hérétique; & que depuis la condamnation des cinq propositions il a soutenu la premiere comme une grande vérité établie par l'Evangile, & attestée par les Peres. . . . C'est pour cette dernière proposition qu'il a été retranché du corps de la Sorbonne, après s'être séparé lui-même du Chef de l'Eglise.

On ne peut rien trouver de plus outré ni de mensonge plus impudent que ce discours: & néanmoins on peut dire qu'il suffit seul pour la justification de M^r Arnauld contre toutes les accusations des Jésuites. Car puis qu'avec toute leur malignité ils n'ont pû trouver que ces deux reproches qu'ils pûssent faire avec quelque couleur contre la pureté de la foi; si on fait voir qu'ils ne sont qu'une pure calomnie de l'invention des Jésuites, la foi de Mr Arnauld sera pleinement justifiée, & les accusations d'hérésie, dont ils le chargent depuis près d'un demi-siècle, s'en iront en fumée.

Premiere affaire.

LE LIVRE DE LA FREQUENTE COMMUNION.

NOSTRE ami apprenant que ce Livre est la réfutation de l'Ecrit d'un Jésuite, se pourroit mettre dans l'esprit, que par quelque

que mauvaise disposition envers cette Compagnie on s'étoit porté de gaieté de cœur à l'attaquer. C'est pourquoi il est nécessaire de lui faire entendre que ce Jésuite étoit l'agresseur, & que le Livre de Mr Arnauld est proprement une réplique. En voici l'occasion.

Le Pere de Sefmaisons (car c'est ainsi que ce Jésuite se nommoit) aiant vû par le moien d'une de ses pénitentes une instruction que Mr l'Abbé de S. Cyran avoit dressée pour la direction de Mad. la Princesse de Guimené qui se conduisoit par ses avis, y crut trouver des maximes dangereuses, & entreprit aussitôt de la réfuter.

Cette réfutation étant tombée entre les mains de Mr Arnauld, il y trouva tant de choses contraires à la doctrine des SS. Peres & à la Tradition de l'Eglise, & en même tems si pernicieuses au salut des ames, qu'il se crut obligé d'y répondre, pour ne pas laisser triompher l'erreur de la vérité : à quoi il fut aussi porté par les instances de ses amis, & par la liaison étroite qui étoit entre lui & Mr de S. Cyran. Voilà l'origine du Livre qui a fait tant de bruit dans l'Eglise, & qui parut au mois d'Acoust 1643. Le debit en fut si prompt qu'on en fit presque aussitôt une seconde Edition & dans la même année, avec un avertissement sur les Sermons du P. Noiët.

Si on en juge par les déclamations furieuses que les Jésuites firent retentir & à Rome & dans toute l'Eglise contre ce Livre, & par toutes les cabales qu'ils y formèrent pour le décrier & pour en obtenir la condamnation, jamais il n'y eut au monde un plus méchant Livre, ni plus pernicious au salut
des

des amis. Mais si on en juge par le sentiment des plus sçavans Docteurs, des plus grands Evêques de l'Eglise, & même du S. Siège Apostolique : si on en juge par le mauvais succès qu'eurent toutes les intrigues & tous les efforts des Jésuites contre ce Livre ; par le bien infini qu'il a produit dans l'Eglise ; par l'usage que l'on fait par tout aujourd'hui des maximes & des règles salutaires qui y sont établies ; on peut s'assurer que c'est un des plus excellens Livres, des plus utiles, des plus nécessaires qui se soient faits depuis plusieurs siècles, pour l'instruction des Ministres de l'Eglise.

Que si les Jésuites en ont porté un jugement si contraire, qui s'en étonnera quand il sçaura que ce Livre est, comme j'ai dit, la réfutation de l'Ecrit d'un Jésuite, où ce Pere, suivant les maximes & la conduite de sa Compagnie, établissoit pour l'usage des Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie des règles très-préjudiciables au bien des fidèles, & combattoit celles que la Tradition & les SS. Peres de l'Eglise, après le grand Apôtre, nous ont laissées comme un dépôt précieux & inviolable.

Comme ce sont ces dernières que Mr Arnauld défend dans son Livre, il ne faut pas s'étonner qu'il ait mérité les approbations & les éloges de tout ce qu'il y avoit alors de plus grands Evêques dans l'Eglise de France & de plus sçavans Docteurs dans la Faculté de Theologie de Paris. Seize Archevêques ou Evêques, & vingt-quatre Docteurs, lui donnèrent d'abord les approbations que l'on voit à la tête du Livre. On ne peut rien dire de

plus avantageux pour cet Ouvrage.

L'année suivante, c'est à dire depuis que les Jésuites eurent excité cette horrible tempête qui pensa ruiner l'Ouvrage & accabler l'Auteur, après tant d'Ecrits furieux, & tant d'efforts de toutes sortes, que cette formidable Compagnie employa pour décrier l'un & l'autre, les mêmes Archevêques & Evêques écrivirent au Pape Urbain VIII. cette belle Lettre qui est à la fin du même Livre, où ils défendent hautement M^r Arnauld & son Ouvrage contre *la violence* (des Jésuites) & *leurs entreprises peu dignes de l'esprit du Christianisme* (ce sont les paroles de ces Prélats) & *qui ont paru particulièrement, lorsque ce Livre a été mis en lumière. Car n'ayant pu supporter avec patience que l'écrit d'un d'entr'eux fût réfuté en ce Livre, par des témoignages des Saints Peres très-clairs & très-convaincans, ils ont commencé à rechercher toutes sortes de moïens pour pouvoir ruiner l'autorité de nôtre jugement, décrier cette doctrine, & rendre odieux l'Auteur qui l'avoit écrite, ou plutôt, qui avoit transcrit la Tradition de l'Eglise que les Peres nous ont laissée.*

Après la mort du Pape Urbain les mêmes Archevêques & Evêques écrivirent à son Successeur le Pape Innocent X. deux autres Lettres sur le même sujet, qui sont les Apologies les plus honorables que M^r Arnauld auroit pu désirer pour la justification de sa doctrine & pour la défense de son Livre & de sa personne. On les peut voir à la fin du Livre même.

Toute la Province d'Auch se joignit à ces
scize

seize Archevêques & Evêques, dans son Assemblée Provinciale de 1645. composée du Métropolitain, de dix Evêques ses suffragans; & de quantité d'Ecclésiastiques du second Ordre, par une générale & uniforme approbation de la sainte doctrine de ce même Livre: & elle ne se contenta pas de l'estimer & la louer comme très-salutaire & très-utile dans le dernier Synode qu'elle a tenu, mais déclare qu'elle devoit être embrassée par les Pasteurs, & prêchée au Peuple. C'est le témoignage qu'en rendent au Pape Innocent les Evêques dans leur dernière Lettre, & ce qu'en attestent trois Evêques de cette Province, qui donnèrent encore une approbation particulière à ce Livre, à cause de l'estime extraordinaire qu'ils avoient pour cet Ouvrage & pour l'Auteur.

Il seroit presque inutile de remarquer ce que tous ces Illustres Approbateurs disent de plus avantageux pour l'un & pour l'autre; parce que nôtre ami peut voir ces éloges à la tête du Livre. Néanmoins comme il peut ne l'avoir pas, & qu'on lui en a peut-être donné une grande horreur, je puis l'assurer que jamais Livre n'a reçu des éloges ni plus éclatans, ni qui paroissent plus sincères, & il peut s'en convaincre par ces échantillons.

M. DE BELLEGARDE Archevêque de Sens, après l'avoir lû fort exactement, & avec beaucoup d'édification & de satisfaction dit, qu'il fait voir si doctement, si puissamment & si clairement l'abus qui se commet d'ordinaire dans les deux Sacramens de la Pénitence & de l'Eucharistie, qu'il ne peut être que d'une très-grande utilité,

» lité , & qu'il fouhaiteroit que tout le monde
 » le pût lire & le voulût pratiquer.

M. DE MONCHAL Archevêque de
 » Toulouze , l'estime très-utile pour le bien
 » des ames & pour la gloire de Dieu.

M. DE SOURDIS Archevêque de Bor-
 » deaux , assure que les plus grandes & les
 » plus importantes véritez de nôtre Religion
 » touchant l'ancienne conduite des ames , & la
 » direction des consciences dans l'usage des
 » sacrez Mysteres , y sont clairement expli-
 » quées , & si fortement établies par les Ora-
 » cles de l'Escriture , les Decrets des Conciles,
 » & les sentimens de Saints Peres & Docteurs,
 » qu'il n'a pû ne le pas juger très-utile & très-
 » nécessaire pour le bien de l'Eglise.

M. BOUTILLIER Archevêque de Tours,
 » après l'avoir lû avec une satisfaction ex-
 » traordinaire dit , que personne ne peut dou-
 » ter que tous les Catholiques ne doivent em-
 » brasser cette doctrine , &c.

M. DE CAUMARTIN Evêque d'A-
 » miens , Que tout y est solide & fondé sur
 » l'autorité des Conciles & des Peres , & qu'il
 » seroit à souhaiter qu'il fût dans les mains
 » d'un chacun.

M. DE SALETTE Evêque de Lascar ,
 » Que ce Livre traite si dignement de l'usage
 » des Sacremens de la Pénitence & de l'Euchari-
 » stie , qu'il n'a pû lui donner son Approbation
 » sans donner à l'Auteur son éloge. Il déduit,
 » dit-il , avec tant de lumière & de grace la do-
 » ctrine des Peres & des Conciles touchant
 » la pratique des satisfactions & de la sainte
 » Communion , qu'il paroît que le même Es-
 » prit qui anime l'Eglise , a conduit sa plume.

Il ne condamne pas la fréquence de la Com-
munion , mais il exhorte d'y apporter pour
dispositions les fruits d'une raisonnable péni-
tence.

M. PUGET Evêque de Marseille ,
Qu'il contient une doctrine si orthodoxe
& si solide des Sacremens de Pénitence &
d'Eucharistie , qu'il le juge très-digne d'être
donné au public.

M. BOUTAULT Evêque d'Aire ,
Qu'il contient une interprétation si expresse
& si nécessaire de ce précepte du grand S. Paul:
Probet autem se ipsum homo , &c. qu'il sem-
ble que ce divin Apôtre l'ait suscité dans ces
tems pour remédier au mauvais usage de l'a-
dorable Sacrement de l'Autel , comme dans
les siens il y remédia par sa sainte parole.
Et partant , ajoûte-t-il , non seulement nous
approuvons , louons , & estimons ledit Livre,
mais aussi nous exhortons tous fidèles Chré-
tiens à le recevoir & à le lire comme un don
très-particulier de la Providence de ce grand
Pere de Famille qui sçait lui donner en tems
& lieu ce qui lui est nécessaire.

M. MEURICE Evêque de Madaure ,
Suffragant de Metz , outre un fort bel élo-
ge , assure que cet Ouvrage approche des
belles productions des plus fervens esprits
des premiers siècles.

M. DE NETZ Evêque d'Orleans ,
Que l'Auteur de cet excellent Ouvrage aïant
toujours marché sur les traces des Saints
Peres , n'aïant fait que donner un nouveau
lustre à leur doctrine , & s'étant rendu l'in-
terprète de ceux qui ont été la voix & l'or-
gane de Dieu même , il a mérité la louange

» d'un véritable Theologien. Et son Ouvrage
 » doit non seulement être estimé de tout le
 » monde , mais doit encore , &c.

M. DE HARLAY Evêque de S. Ma-
 » lo , l'a trouvé par tout très-conforme aux
 » décisions des sacrez Conciles & aux senti-
 » mens des Saints Peres , & très-digne de l'ap-
 » probation de tous les fidèles.

M. DE MARONI Evêque de Bazas,
 » souhaite que cet Ouvrage soit lû sans cesse,
 » & soit aimé de tous ceux qui ont un amour
 » sincère pour nôtre Religion ; dit qu'on n'en
 » peut louer l'Auteur assez dignement (*ce qu'il*
 » *fait lui-même avec étendue & d'une maniere*
 » *très-forte*) & qu'il juge son Livre très-digne
 » de vivre éternellement dans la mémoire des
 » hommes.

M. DE BERTIER Coadjuteur de Mon-
 » tauban , regarde M^r Arnauld comme un
 » Docteur éclairé de l'ancienne science de
 » l'Eglise , & ardent du zèle de sa premiere
 » gloire ; & sa plume comme une épée de feu,
 » qui ferme la porte du véritable paradis de la
 » terre aux profanateurs de ses mysteres.

M. D'ESPRUETS Evêque de S. Papoul,
 » juge que dans la corruption & le relâche-
 » ment de ce siècle il étoit important , voire
 » nécessaire , que cette matiere fût traitée à
 » fond ; que tous ceux qui ont des mouve-
 » mens purs & chrétiens sont redevables de ce
 » travail parfait à l'Auteur qui le donne au pu-
 » blic ; qu'il y propose la doctrine des Saints
 » Peres , des Conciles & de l'Eglise ancienne,
 » avec une fidélité irréprochable ; qu'il la dé-
 » veloppe judicieusement , & l'éclaircit avec
 » une netteté rare & pieuse ; qu'il en insinué
 la

la dévotion & l'usage avec des raisons si puissantes, que de ne leur donner point les mains, c'est sacrifier à l'opiniâtreté, &c.

M. VIALART Evêque & Comte de Châlons, en garantit la doctrine comme fort saine, conforme à l'esprit & à la conduite de l'Eglise, & de très-grande utilité.

M. DE LA BARDE Evêque de S. Brioux juge que ce Livre doit être bien reçu & approuvé de tous à cause des grands avantages (*qu'il explique fort au long*) & déclare qu'il croiroit faire trop peu si son approbation par écrit n'étoit confirmée par l'usage & la pratique de son Diocèse.

M. DE MAYTIE Evêque d'Oleron, après avoir donné son Approbation avec la Province d'Auch à une doctrine si sainte & si utile pour toutes les ames qui soupièrent pour leur salut, pour en inspirer davantage l'amour & la vénération à tous ses Diocésains, ajoute encore un témoignage particulier de l'estime qu'il en fait, & du desir qu'il a de voir pratiquer par tout une si salutaire conduite, &c.

M. DESTRESSES Evêque de Lextoure, Je m'estimerois coupable, dit-il, si aiant reconnu le Livre de la Fréquente Communion une pâture spirituelle & très-salutaire à mon Troupeau & au bercail que Dieu a mis à ma direction, je ne la luy distribuois & recommandois comme telle. Il s'élève ensuite contre ceux qui sous le visage de Pasteurs & d'Agneaux l'ont voulu & osé décrier comme un venin & une viande empestée & empoisonnée. Et d'autant que c'est aux Evêques comme vrais Pasteurs & légitimes Juges de rendre

» témoignage à la vérité , & que les Peuples
 » sont obligez de les croire pour se conserver
 » la qualité de vraïes ouïailles , il s'étonne
 » qu'en ce siècle & en ces malheureux jours la
 » voix des Pasteurs soit moins écoutée , que
 » celle des mercenaires , & que les enfans
 » croient plutôt les Etrangers que leurs Peres .

M. D I H A R S E Evêque de Tarbes , dans
 » un long éloge , dit , Que l'on ne sçauroit
 » trop louer le zèle de l'Auteur , ni assez esti-
 » mer son Ouvrage , qui combat les excès é-
 » trangers de quelques Directeurs nouveaux ,
 » qui par une lâche condescendance & une té-
 » mérité présomptueuse , pouillent indifférem-
 » ment à la sainte Table toutes sortes de per-
 » sonnes , quelques chargées de crimes qu'elles
 » puissent être , pourvû seulement qu'elles s'en
 » soient confessées avec un propos d'amende-
 » ment qu'elles n'ont que trop expérimenté ,
 » par leurs fréquentes récidives , être pure-
 » ment imaginaire. J'ai eu une grande joie ,
 » ajoûte-t-il , de voir toute nôtre Province
 » d'un commun consentement approuver une
 » doctrine si salutaire , & lui ai de tout mon
 » cœur donné mon suffrage avec tant de per-
 » sonnes de haut mérite .

Enfin les Evêques en parlant au Pape
 Innocent X. crurent devoir de nouveau
 » relever le mérite de ce Livre , & estimèrent
 » avoir sujet de le recommander à sa Sainteté
 » avec encore plus de zèle & de confiance ,
 » puisque nous voïons , disent-ils , les heureux
 » effets des espérances certaines que nous en
 » avons conçûes , & que le fruit & l'avantage
 » que tous les Fidèles en reçoivent , s'aug-
 » mente tous les jours de plus en plus. Les in-
 » stru-

structions qu'ils tirent de ce Livre sont si sa- «
lutaires, qu'elles servent à la solide guérison «
des plaïes de leurs ames, & leur inspire le «
desir de vivre dans l'Eglise comme enfans «
de Dieu, & comme membres de JESUS- «
CHRIST, en s'éforçant de mener une vie «
digne de Dieu & véritablement chré- «
tienne. «

Ce qui est passé même jusqu'aux Héré- «
tiques (selon ce que nous avions prévu par «
notre précédente Lettre au Pape Urbain «
VIII. qu'il arriveroit) plusieurs d'entr'eux «
aïant été par ces mêmes instructions conver- «
tis également à la foi & à la piété Catholi- «
que. Car la doctrine si sainte du grand Car- «
dinal Borromée, très-fidèlement rapportée «
dans cet Ouvrage, a touché les esprits de «
telle sorte, & en rompant les charmes qui les «
retenoient engagez dans les vices, les a fait «
passer avec tant d'ardeur dans la pureté des «
mœurs, & dans l'innocence d'une nouvelle «
vie, qu'ainsi que ce Saint paroît vivant & «
parlant dans cet Ouvrage, où il semble qu'il «
instruise encore de vive voix l'Eglise de Dieu, «
on voit de même comme se former en nos «
jours, par une sincère conversion des ames, «
une image de ce tems heureux, que sa do- «
ctrine & sa piété firent fleurir en son siècle. «

Je grossirois trop ce mémoire si je vous
faisois, Monsieur, un abrégé semblable au
précédent, de tout ce que les vingt-quatre
Docteurs ont dit dans leurs Approbations à
la recommandation de cet Ouvrage & de
l'Auteur. Je me contenterai de vous rappor-
ter quelque chose de l'Approbation du célé-
bre Pere Michel le Févre Prêtre de l'Ora-
toire,

roire, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Chanoine & Théologal de l'Eglise d'Orléans, lequel est mort en odeur de sainteté, après avoir mené une vie toute Apostolique. Son approbation, qui respire la simplicité des Saints, est de cinq ou six mois après la publication du Livre *De la Fréquente Communion*, & depuis les accusations & les calomnies publiées contre cet Ouvrage. Cela ne l'empêcha pas d'en faire un fort long éloge, où après avoir déploré les abus qui se commettent dans l'usage des Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie : „ Dans
 „ nos grands maux, dit-il, voila que Dieu a
 „ fait naître une luisante Etoile de la célèbre
 „ Maison de Sorbonne pour le bien commun,
 „ si nous en voulous profiter, tant spirituel que
 „ temporel de la Chrétienté. Ce Livre plein
 „ de sagesse nous fait voir que son Auteur est
 „ ce vrai Directeur cherché entre dix milles
 „ par M^r de Genève (S. François de Sales).
 „ Directeur non seulement des simples, mais
 „ des Prédicateurs, Missionnaires, Confes-
 „ seurs. Nous pouvons dire avec le peuple
 „ d'Israël : *Eamus ad Videntem*. Il nous en-
 „ seignera les vérités de la vie & de l'Evangi-
 „ le de J E S U S - C H R I S T Nôtre Seigneur.
 „ Car ce Livre est rempli de vérités si chré-
 „ tiennes, catholiques, pieuses & saintes,
 „ que si, ou M^r Arnauld, qui par ce Livre
 „ illumine les Chrétiens, venoit dire le con-
 „ traire de ce qu'il contient, ou un autre Do-
 „ cteur, ou même un Ange, je ne le jugerois
 „ pas recevable. Nôtre bon Dieu l'a voulu
 „ susciter en ce siècle corrompu, pour nous en-
 „ seigner les voies droites du Paradis, & des
 vraies

vraïes consolations , pour nous montrer le ce
 Roïaume du Ciel , pour nous donner la ce
 science des Saints. (Et plus bas.) Je croi ce
 que l'on pourra voir l'estime que je fais de ce
 Livre , que j'approuvé très-volontiers, ce
 que je louë , recommande & publie très- ce
 utile pour ceux qui vivent dans les voies ce
 de la perfection , & absolument nécessaire ce
 en ce siècle dépravé pour le commun des ce
 Chrétiens qui ne veulent se retirer des voies ce
 du paganisme , ni retourner & se conserver ce
 dans les voies du Christianisme , après ce
 avoir trompé plusieurs années leurs Con- ce
 fesseurs ; & même pour la conduite des ce
 Confesseurs peu prudens , peu expérimen- ce
 tez, & dans les Villes & dans la Campagne , ce
 & Séculiers & Religieux. La charité que ce
 JESUS-CHRIST Nôtre Sauveur a envers ce
 nous tous , l'obligation que j'ai à la sainte ce
 Eglise , & l'expérience de tant d'années, ce
 me pressent de parler ainsi : & il importe ce
 que les Monarques , les Princes , les Sei- ce
 gneurs & les Officiers de la Justice con- ce
 tribuent & donnent secours pour relever le ce
 Christianisme selon la conduite de ce Li- ce
 vre , & pour les bénédictions spirituelles, ce
 & pour la prospérité temporelle de leurs ce
 Etats. ce

La Maison de Sorbonne entiere ne pût pas
 donner uue approbation plus réelle , plus
 autentique , ni plus éclatante au Livre de la
 Fréquente Communion , ni témoigner plus
 visiblement le mépris qu'elle faisoit des ac-
 cusations formées contre cet excellent Ou-
 vrage , que par l'honneur qu'elle fit à M. Ar-
 nauld de le recevoir en sa Société avec des

témoignages d'une estime toute extraordinaire, & avec des circonstances toutes singulieres, même depuis la publication de son Livre, & après que les Jésuites lui eurent déclaré la Guerre par les Sermons scandaleux de leur Pere Noïet.

On peut ajoûter à tant d'Illustres Témoins de la pureté de la doctrine de ce Livre & de son utilité, tout ce qu'il y a eu depuis ce tems-là d'Evêques & de Prêtres qui l'ont mise en pratique, & qui en ont fait la règle de leur conduite dans l'administration des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie; c'est à dire tout ce qu'il y a eu, principalement dans l'Eglise de France, d'Evêques, de Pasteurs & de Théologiens remplis de lumiere & de zèle, & tous ceux qui se sont déclarez pour le delai de l'Absolution à l'égard des pécheurs d'habitude, de ceux qui sont dans l'occasion prochaine du péché, ou dans d'autres engagements qui demandent ce delai. Car c'est une des principales maximes qu'établit le Livre de la Fréquente Communion: & la facilité à donner l'absolution à toutes sortes de pécheurs sans distinction, & contre les règles de l'Eglise, est un des points que l'Auteur combat avec plus de soin dans l'Ecrit du Jésuite qu'il réfute.

On peut mettre au nombre des Approbateurs du Livre de la Fréquente Communion, les Papes Urbain VIII. & Innocent X. les Cardinaux & les Consultants de la Congrégation de l'Inquisition de Rome, à qui les Jésuites l'avoient déféré, & qui malgré tous les artifices & toutes les instances & sollicitations de ces Peres, le renvoïèrent absous,
n'y

n'y aiant rien trouvé digne de censure & de blâme.

Le Pape Alexandre VII. l'approuva encore plus positivement, avant qu'il fût élevé sur le siège du Prince des Apôtres. L'on a deux Lettres de lui écrites de Cologne, lorsqu'il n'étoit encore que *Monsignor Fabio Ghigi* Evêque de Narni, Nonce Apostolique auprès des Princes du Rhin & nommé Plénipotentiaire du S. Siège pour la Paix générale à Munster : & dans ces Lettres il blâme ceux qui écrivoient contre le Livre de la Fréquente Communion ; il louë la modération avec laquelle M^r Arnauld avoit écrit, & la pureté de sa doctrine ; il condamne ceux qui avoient allumé le feu de la division en s'élevant contre cet Ouvrage ; il marque en deux mots à quoi se réduisoient leurs calomnies contre l'Auteur & contre son Livre, l'accusant d'en avoir plus pensé qu'il n'en avoit écrit, & s'efforçant de donner des interprétations malignes à sa doctrine, & de la rendre odieuse par les fâcheuses conséquences qu'il leur plaisoit d'en tirer ; sans aucun autre fondement que celui de leur passion ; il se moque de ces tireurs de conséquences, qui fouilloient dans le cœur de M^r Arnauld pour y trouver des desseins & des sens qu'ils auroient bien voulu qui y eussent été, & auxquels l'Auteur ne pensa jamais. Enfin il fait entendre que le seul parti qu'il y avoit à prendre sur ce sujet, étoit de donner à l'Auteur & au Livre les louanges qui leur étoient dûës.

Ces deux Lettres sont écrites à M^r d'Acquin. Dans la première qui est du premier Février 1644. il parle ainsi : *Ego sanè non video*
qui

qui contra Librum de Frequenti Communionē scribere sit opus , cum in eo ad eō adtemperata videantur ea dogmata quae adfert , ut nihil in eis peccatum dicas. Dans la seconde du 15. Avril de la même année , il confirme ce qu'il avoit dit dans la première , & y ajoute beaucoup : *Scripti quidem , dit-il , confidenter de Arnaldi libro quid sentiebam. Laudassem eum , neque ad incommodas consequentias traxissem unquam , flammās dissentionum excitando aut eventilando , licet Autor plus intendisset animo , quàm calamo scripsisset ; Sed de his hactenus.*

Des Evêques les plus éloignez voulurent avoir part à l'applaudissement presque général dont cet Ouvrage étoit honoré dans l'Eglise. On a une approbation en bonne forme , que l'Archevêque de Gnesne Primat de Pologne en donna par son Suffragant , l'Evêque de Theodosie : & s'il ne la donna pas lui-même , c'est que les grandes affaires , son grand âge qui passoit quatre-vingt ans , & ses infirmités l'en empêchèrent , comme il est marqué dans une Lettre écrite à ce Suffragant , où est la commission qu'il lui donne de l'examiner. Ce Prélat atteste après avoir lu le Livre avec beaucoup de soin , que c'est un Ouvrage aussi rempli de piété que d'érudition , plein d'une foi vive & d'un respect digne de la Majesté de Dieu cachée sous des apparences étrangères ; Qu'il respire l'ancienne discipline de l'Eglise , telle qu'elle étoit dans sa naissance & dans son âge le plus florissant , c'est à dire , lors qu'elle étoit mieux réglée & plus enflammée de l'amour de Dieu : Qu'il nous en retrace l'image & nous

en remet comme en possession : enfin qu'il mérite d'être approuvé non seulement des Sçavans , mais encore pour l'usage des fidèles.

On peut aussi mettre au nombre des Approbateurs de ce Livre l'Université de Louvain, qui censura en 1653. à la requisition de M^r l'Archevêque de Malines, & en 1657. à la requisition de M^r l'Evêque de Gand, deux Propositions des Jésuites contraires au délai de l'Absolution.

L'Université de Paris, qui censura en 1659. l'Apologie des Casuïtes du P. Pirot Jésuite, que M^r l'Archevêque de Paris, dans la censure qu'il en fit lorsqu'il étoit Archevêque de Rouën, appelle avec raison, *une espèce de monstre dans la Theologie morale*, & qui contient six ou sept propositions sur cette matiere.

Tous les plus sçavans & plus saints Archevêques & Evêques de France, qui écrasèrent ce même monstre par les Censures qu'ils en firent en particulier à l'envi l'un de l'autre : & particulièrement cinq excellens Evêques du Languedoc, & l'Eglise de Paris, qui y condamnent les absolutions précipitées & sacrilôges, comme ils parlent, que cette Apologie approuve.

Tout le Clergé de France assemblé en 1655. & 1656. qui s'éleva contre la facilité malheureuse de la plupart des Confesseurs à donner l'absolution à leurs Pénitens ; & qui opposa à cette conduite aveugle les instructions de S. Charles, qui selon le témoignage des seize Evêques, paroît vivant & parlant dans le Livre de la Fréquente Communion, où il semble qu'il instruisse
encore

encore de vive voix l'Eglise de Dieu.

M^r le Cardinal Grimaldi Archevêque d'Aix, un second S. Charles, dans son Ordonnance de l'an 1674. qu'un grand nombre d'Evêques se sont renduë propre, & qui contient quinze espèces d'occasions, où l'on doit différer ou refuser l'Absolution à certains pécheurs.

M^r l'Evêque d'Arras, & trente autres Evêques qui ont approuvé ses Lettres Pastorales, ses Maximes & sa Censure du 7. Novembre, où il condamne sept Propositions du P. Jacobs Jésuite contraires au délai de l'Absolution, comme *dangereuses, fausses, scandaleuses, téméraires, tendantes au relâchement du Sacrement de Pénitence, induisant une nécessité aux Confesseurs de donner des Absolutions injustes, téméraires & précipitées, & manifestement contraires à l'Evangile.*

Enfin les Papes Alexandre VIII. & Innocent XI. le premier aiant condamné l'Apologie monstreuse des Casuïtes le 21 d'Aoust 1659. & aiant censuré par son Decret de 1666. la 42. Proposition qui renferme la même erreur. Le second dans son Decret de 1679. contre 65. Propositions, dont la 60. autorise l'Absolution des pécheurs d'habitude.

J E N E sçai, Monsieur, comment nôtre ami pourra revenir de son étonnement; quand vous lui aurez fait connoître que le Livre qu'on lui a toujours décrié comme un des plus dangereux Livres du monde, est le même dont la doctrine examinée à Rome n'a pas été jugée mériter aucune censure; qui

a été autorisée par les Decrets de plusieurs Papes : louée , recommandée , & pour ainsi dire , canonisée par tout ce que l'Eglise de France a eu de plus vénérable pour l'autorité , pour la sainteté , & pour la science , depuis cinquante ans , comme étant la doctrine même de la Tradition , des Conciles & des Peres.

Mais que pourroit-il penser , s'il sçavoit que depuis que ce Livre si excellent eut paru , les Jésuites n'ont cessé de le déchirer dans leurs Sermons & dans leurs Livres , d'une maniere si outrageuse & si cruelle , que comme il n'y a peut-être jamais eu de Livre approuvé d'une maniere si authentique & si extraordinaire depuis que l'impression est en usage , il n'y en a point eu aussi qui ait été persécuté avec un tel acharnement , ni d'une maniere plus emportée , ni avec un si injurieux mépris de l'autorité sacrée des Evêques , à qui il appartient de juger de la doctrine dans leurs Eglises.

Le Pere Noiuet Jésuite déclama d'une maniere insolente dans les Sermons qu'il prêcha dans leur Eglise de S. Louis à Paris , contre la doctrine de ce Livre , jusqu'à dire qu'elle étoit *pire que celle de Luther & de Calvin*. Et il traita si indignement ceux qui l'avoient approuvée , qu'il fut obligé d'en demander pardon à genoux accompagné de quatre autres Jésuites en presence de Messieurs les Prélats ; & qu'il reçut un refus honteux lorsqu'il alla à Tours pour y prêcher le Carême suivant , & à S. Severin à Paris lorsqu'il y voulut prêcher l'Avent.

Dans leurs Livres M^r Arnauld n'étoit rien

de moins qu'un Sectaire, un Hérétique, un Schismatique, un Hérésiarque; le P. Seguin demandoit son sang & sa vie aux Grands de la terre, & sa doctrine malgré le jugement des Evêques fut en un moment nommée l'hérésie des Arnaudistes. Et au lieu de rougir de ces excez si indignes de Prêtres & de Religieux, ils en font encore trophée dans le dernier Catalogue des Ecrivains de leur Société, où les Libelles de ce Pere, remplis des plus noires calomnies & des plus horribles emportemens, sont loüez comme des Ouvrages d'un homme équitable, modéré, paisible, & en qui on n'avoit jamais remarqué la moindre émotion; & le Livre de la Fréquente Communion, traité de Livre PESTILENT: *Adversus pestilentem Antonii Arnaldi de Frequenti Communionem Librum subtiliter adèd solideque scripsit, ut ad molliora quaedam dogmatum suorum interpretamenta adversarii confugere coacti fuerint.*

Quand nôtre ami, Monsieur, sera instruit de tous ces faits, touchant l'affaire du Livre de la Fréquente Communion il a trop d'esprit pour ne pas voir par lui-même les conséquences qu'il en faut tirer.

Il verra bien que ce Livre, sa doctrine & son Auteur sont demeurez pleinement victorieux de tous les efforts que la Société a employez pour les accabler & les détruire; & que cet Ouvrage sera regardé jusqu'à la fin des siècles comme un des plus puissans moïens que la Providence ait voulu faire servir à la réformation des abus qui s'étoient glissez depuis plusieurs siècles dans l'administration des Sacramens de la Pénitence & de l'Eucharistie.

Il verra bien encore, qu'au contraire les Jésuites qui entretenoient cet abus par la méchante doctrine de leurs Casuistes & par leur conduite relâchée dans le tribunal de la Pénitence, ont été entièrement confondus; & que cet excellent Ouvrage a fourni des armes pour combattre dès lors & dans la suite leur morale corrompue, & a dans la vérité donné un coup mortel à leurs pernicieuses maximes, foudroïées depuis par le S. Siège, par les Evêques & par les plus célèbres Universitez de l'Eglise.

Il verra bien enfin qu'il ne faut pas trop s'alarmer quand on entend les Jésuites crier à l'hérésie & à l'hérétique contre quelque Théologien ou contre quelque Communauté. Il ne faut que suspendre un peu son jugement & sa créance, & examiner les choses de sang froid, peser les raisons de part & d'autre, en venir aux preuves; on ne sera pas long-tems sans découvrir que ces accusations ne sont que le langage qui est ordinaire à la Compagnie, quand on l'attaque dans quelque point de sa doctrine ou de sa conduite. C'est le cri d'une Société fière & délicate qui se sent blessée, & qui ne peut souffrir qu'on la touche dans le moindre de ses membres. Il la faut laisser crier. A la fin elle est obligée de se taire, comme elle a été obligée de faire depuis, au moins pour ce qui concerne le corps du Livre.

En effet le déclamateur qui prétend avoir droit d'appeler M^r Arnauld hérétique, comme Auteur de la proposition *des deux chefs qui n'en font qu'un*, que le S. Siege, dit-il, a déclarée hérétique, s'est vû réduit

à chercher dans la Préface cette prétendue erreur. Mais avertissez nôtre ami de ne se pas alarmer de cette accusation, plus que de toutes les autres qu'ils ont formées contre ce Livre. Il peut s'assurer sur ma parole qu'il n'y a rien que de très-Catholique dans cette proposition, & que le Jésuite n'a pû en parler comme il a fait, qu'en mentant très-impudemment, & en calomniant d'un même trait de plume, & M^r. Arnauld, & le saint Siège, & la vérité même dont il lui impute faussement la condamnation. Il est, dis-je, très-faux que la Proposition de M^r. Arnauld ait été condamnée, puisqu'elle ne l'a été ni absolument & en elle-même, ni par rapport au Livre de la Fréquente Communion; mais seulement par rapport à d'autres Livres dont il n'est point l'Auteur; & comme expliquée en un certain sens particulier qu'on auroit pû lui donner, & qu'il ne lui a jamais donné.

Ces distinctions, Monsieur, ne sont pas arbitraires, ni inventées par subtilité d'esprit; je ne vous dis rien que vous ne puissiez voir vous-même dans le Décret dont on parle, qui est de l'an 1647. Car 1^o. Il n'y est non plus parlé du Livre de la *Fréquente Communion*, que s'il n'eut point été au monde, & au contraire, il y est parlé de quelques autres Livres faits sur cette matière en 1645. & dont les titres y sont marquez tout au long. 2^o. Ces Livres y sont nommez, non comme contenant aucune erreur, ni comme renfermant le sens erroné de la Proposition; mais comme aiant été l'occasion de cette dispute qu'on vouloit étouffer; & parce que l'on craignoit à Rome que cette proposition ne vint
à

à être prise par les fidèles dans un sens erroné : *Ne in re tanti ponderis error aliquis mentibus Christi fidelium irreperet.* Vous voyez comme on ne suppose pas l'erreur déjà née, mais qu'on craint qu'elle ne vint à naître à l'occasion de ces disputes & des Livres nommez dans le Decret. 3°. Après avoir rapporté la proposition en quatre manières différentes, dont la première seule se trouve dans la Préface du Livre de la Fréquente Communion, il n'en condamne aucune, qu'en cas qu'on l'expliquât de telle sorte, qu'elle mettroit une entière & parfaite égalité entre S. Pierre & S. Paul, sans aucune subordination & sujétion de S. Paul à l'égard de S. Pierre dans la puissance souveraine & dans le gouvernement de l'Eglise universelle : *ITA EXPLICATAM, ut ponat omnimodam aequalitatem inter S. Petrum & S. Paulum, sine subordinatione & subjectione S. Pauli ad S. Petrum in potestate suprema & regimine universalis Ecclesia.* Or cette Proposition n'est expliquée en aucune manière dans la Préface de la Fréquente Communion; & dans les autres elle y est expliquée de telle manière qu'il y a des Chapitres exprès pour faire voir que cette égalité entière ne se trouve point entre S. Pierre & S. Paul. C'est pourquoi la Fréquente Communion n'est comprise en aucune sorte, ni de près ni de loin, dans ce Decret, & il n'y a qu'un dessein délibéré de calomnier un aussi excellent Ouvrage, en foulant aux pieds l'autorité des Evêques qui l'ont approuvé, & celle même du S. Siege qui n'y a rien trouvé à redire, qui ait pû faire dire au Déclama-

teur ce qu'il a dit contre ce Livret.

Or il y a une si grande différence entre une Proposition considérée absolument & en elle-même, & cette Proposition considérée dans un certain sens particulier, qu'une Proposition peut être de foi considérée en elle-même, & hérétique dans un sens particulier qu'on lui attribueroit. Comme cette Proposition, *Mon Pere est plus grand que moi*, est de foi en elle-même, & est hérétique dans le sens que les Arriens y attachoient : & cette autre, *Le Verbe a été fait chair*, est en soi une vérité adorable, & est un blasphème dans le sens des Eutychiens. Tant s'en faut donc que la proposition de M^r Arnauld soit hérétique, & qu'elle ait été condamnée comme telle ; qu'au contraire, de ce qu'après tous les efforts & tous les artifices des Jésuites, qui en ont poursuivi la condamnation avec tant de chaleur, on ne l'a condamnée à Rome que dans des sens particuliers marquez dans le Decret : c'est une preuve évidente qu'on ne l'a pas jugée condamnable en elle-même, & qu'on en a trouvé l'expression Catholique, quoi qu'on y ait pû craindre que l'on ne vint à en abuser en y attachant des sens hérétiques. Ce sont ces sens que Rome y a condamnés par précaution, & que par une semblable précaution on avoit ouvertement rejettés dans des Ecrits antérieurs au Decret de Rome.

C'est donc une supercherie manifeste & une pure calomnie, de faire croire au monde, que M^r Arnauld a soutenu cette proposition dans un sens hérétique, qui auroit mérité d'être condamné à Rome. Et les Jésui-

tes étant chassés de ce dernier retranchement, où ils ont encore voulu se défendre pour soutenir leurs vieilles accusations contre le Livre de la *Fréquente Communion*, cet excellent Livre demeure pleinement purgé de tout mauvais soupçon. Les efforts de ses ennemis n'ont servi qu'à faire davantage éclater les vérités qui y sont enseignées, & à procurer à l'Auteur plus de défenseurs & d'approbateurs, qu'il n'en auroit eu sans ces oppositions & ces traverses.

Enfin la conduite & les maximes du Livre de la *Fréquente Communion* se sont vûes autorisées par des Arrêts du Conseil de S. M. T. C. dans le procès de M^r l'Evêque d'Alet, & les ennemis même les plus déclarez de l'Auteur ont été forcez de reconnoître & d'avouer publiquement, comme je l'ai déjà remarqué, *Que Mr Arnauld avoit soutenu avec grande raison, comme plusieurs grands Docteurs l'avoient enseigné & soutenu avant lui, qu'on ne doit pas facilement croire aux paroles d'un pécheur pénitent qui a contracté l'habitude de quelque péché mortel par de fréquentes rechûtes, lors qu'en confession il dit qu'il se repent de son péché, & qu'il se propose de n'y plus retomber; & que lui-même ne doit pas se fier absolument aux bons sentimens qu'il pense avoir: mais que pour en séparer vraiment son cœur, & pour se convertir parfaitement à Dieu, il faut qu'avec le secours de la Grace divine il fasse quelques efforts sur lui-même; qu'il se sépare des occasions; qu'il s'applique les remèdes qu'on lui prescrit; qu'il tâche de pratiquer les vertus contraires à son vice.* Parler ainsi, n'est-ce pas approuver le Livre

de la *Fréquente Communion*, qui ne tend qu'à établir ces saintes maximes & cette conduite si salutaire aux pécheurs, & si nécessaire pour ne pas exposer les Sacremens à un abus & à une profanation visible?

COMME je n'ai pas prétendu faire ici ni une histoire entière, ni une apologie complète du Livre de la *Fréquente Communion*, je n'ai rien dit d'un grand nombre de circonstances & d'événemens qui se passèrent à l'occasion de cet Ouvrage; ni des Livres qui furent faits pour le défendre; ni de l'Apologie imprimée en faveur de l'Auteur; ni d'un Écrit qu'il fit lui même contre un Livre intitulé, *Le Pacifique véritable*, publié par M^r de la Millietiere, qui n'avoit pas encore abjuré publiquement le Calvinisme, comme il fit depuis; ni enfin d'un excellent Ouvrage que M^r Arnauld joignit à celui de la *Fréquente Communion*, sous le titre de la *Tradition de l'Eglise sur la Pénitence & sur l'Eucharistie*.

Le fond de ce dernier Ouvrage est un recueil de plusieurs excellens Traittez & Fragmens des SS. Peres de l'Eglise, ou d'Auteurs Ecclésiastiques sur cette matière traduits en François, pour l'impression duquel on avoit obtenu Privilége du Roi. Mais comme on étoit assuré que le crédit des Jésuites empêcheroit qu'on n'en pût obtenir un pour la réfutation du Livre du P. Petau contre celui de la *Fréquente Communion*, on fut obligé de mettre ce qu'on avoit à dire contre ce Jésuite, dans l'Epître Dédicatoire de la *Tradition* adressée à la Reine Régente, & dans une Préface aussi longue que le reste
du

du Livre. On y détruisit pleinement les mauvais raisonnemens & les vetilleries de ce Pere ; & on le convainquit d'avoir renversé , pour complaire à sa Compagnie , ce qu'il avoit enseigné de la Pénitence dans ses Annotations sur S. Epiphane.

Seconde affaire.

CENSURE DE SORBONNE.

ENTRE la Fréquente Communion & la Censure de Sorbonne, les disputes sur la Grace s'étoient fort échauffées dans l'Université de Paris , aussi-bien que dans celle de Louvain. Ceux qui se signalèrent davantage contre la doctrine & contre les disciples de S. Augustin, furent M^r Habert Théologal de Paris, M^r le Moine Professeur en Sorbonne, M^r Pereyret à Navarre, M^r Morel Docteur & Censeur des Livres, M^r Cornet Docteur de la Maison de Navarre, & dans ce tems-là Syndic de la Faculté.

Ce dernier avoit été Jésuite, & l'on croïoit communément qu'il l'étoit encore , quoi qu'il n'en portât pas l'habit , comme on l'a cru aussi de Thomas Stapleton Docteur de Douay , que le crédit des Jésuites fit Professeur à Louvain. Car on tient que c'est un usage assez ordinaire dans la Société d'avoir dans toutes sortes d'états des Jésuites déguisez , quand il leur est important de les conserver dans des postes utiles à la Compagnie, ou de les faire entrer en des emplois où ils

ne seroient pas reçûs avec leur habit. Pour ne point parler de M^r des Noyers Secrétaire d'Etat en France sous le dernier Règne, que le bruit public mettoit au nombre des Jésuites de Robe-courte, il est bien certain au moins que S. François de Borgia, qui fut depuis leur Général, avoit été Jésuite à vœux solennels, sans avoir fait de Noviciat, durant trois ou quatre ans avant que d'en prendre l'habit, en demeurant Duc de Gandie, & en rendant le Général de la Société maître & dispensateur absolu de sa famille & de ses biens. *Il fut reçu Jésuite, dit Ribadeneira, en 1547. aiant fait ses vœux solennels, à l'insçu de tout le monde, excepté peu de personnes, de peur que cela ne se divulguât avant qu'il fut en état d'entrer dans la Société : ce qu'il ne fit qu'en 1551.*

Voiez le Catalogue des Ecrivains de la Société de Scotwel.

Le Cardinal Alexandre Ursini, fils du Duc de Bracciano, fut aussi Jésuite, sans en porter jamais l'habit; en fit les vœux, sans avoir fait aucun Noviciat, mais avec cette restriction, **AUTANT QUE SA DIGNITÉ LE PERMETTOIT; QUOAD dignitatis ratio patiebatur**, mourut Jésuite, sans avoir jamais demeuré parmi eux; a été mis au rang des écrivains Jésuites, & a eu part durant sa vie & après sa mort aux mérites & aux prières de toute la Société, comme s'il avoit vécu & étoit mort avec son habit & dans son sein. C'est en flatant le monde de cet avantage qu'ils en attirent, & il s'en trouve qui espérant par ce moïen, de beaucoup gagner sans rien perdre, & de se trouver à la mort revêtus de tous les mérites & de toutes les bonnes œuvres de la Compagnie,

gnie, sans qu'il leur en ait rien coûté durant leur vie, sinon de la servir dans les occasions comme leur mere, & d'être obéïssans comme des enfans aux Supérieurs, quand ses intérêts le demandent, veulent bien être ainsi Jésuites *incognito*. Mais ils pourroient bien être Saints à peu près de la même maniere, s'ils se reposent sur cette justice imputative de la Société; & j'aurois peur que ce contrat ne fut pas ratifié en l'autre monde, où les Jésuites n'ont pas peut-être autant de crédit qu'en celui-ci.

Cependant il ne laisse pas de se trouver des personnes de toutes sortes qui donnent dans ce panneau, & qui croient avoir fait un bon marché. On leur fait entendre que qui dit un Jésuite, dit un prédestiné, (la révélation en est dans l'Image du premier siècle;) que J E S U S - C H R I S T vient au devant de tout Jésuite mourant pour le recevoir; & enfin que c'est un si beau nom, selon le P. Noüet dans une de ses Méditations imprimées, que *l'Eternité ne conservera que deux noms: celui de J E S U S, c'est à dire, SAUVEUR, & celui de J E S U I T E, c'est à dire, SAUVE'*. Qui n'y seroit pris? Il ne faut donc pas s'étonner de voir dans le monde des gens si dévoüez à la Société, qu'on est comme forcé de croire qu'ils y sont liez & soumis par le vœu d'obéïssance.

Quoi qu'il en soit de M^r Cornet, il agissoit dans la Faculté comme s'il eût été l'Agent & le Procureur Général des Jésuites. Les cinq fameuses Propositions, qui ont été & sont encore d'un si grand profit à cette Compagnie de négocians, sont venuës de la manu-

manufacture de ce Docteur. Ce fut lui qui en qualité de Syndic de la Société, autant que de la Faculté, les proposa à la Censure dans l'Assemblée du premier Juillet 1649. & enfin il étoit le conseil de la faction Molinienne, & eut ensuite la plus grande part à la Censure de 1656. contre M^r Arnauld.

M^r Habert fut celui qui commença la dispute en 1642. par trois Sermons séditieux & emportez au-delà de tout ce qu'on en peut dire. M^r le Moine le seconda par ses leçons sur la Grace dans l'Ecole de Sorbonne, M^r Pereyret dans celle de Navarre, & M^r Morel, pour ne paroître pas tout-à-fait inutile au parti, fit un petit Livre sous le titre de *Véritables sentimens de S. Augustin & de l'Eglise*.

Les trois Sermons de M^r Habert furent refutez. Il les voulut défendre, & il fut repoussé de telle maniere par un second Ouvrage de M^r Arnauld, que ce pauvre Théologal ne s'en releva jamais. On écrivit aussi contre M^r Cornet & contre M^r Pereyret: Mais l'Ouvrage le plus considérable de tous fut celui que M^r Arnauld composa contre M^r le Moine, M^r Morel, & le Jésuite Antoine Girard, qui en donnant une Traduction des Livres *De la vocation des Gentils*, y avoit ajouté des Réflexions sur la doctrine de cet Auteur. Le Livre qui les refute & les abbat tous trois d'un seul coup, est *l'Apologie pour les saints Peres de l'Eglise Défenseurs de la Grace de JESUS-CHRIST*. C'est un excellent traité de la Grace, & qui suffiroit seul pour détruire tous les vains efforts qu'ont fait les Molinistes jusqu'à present pour combattre

battre la vraie grace de JESUS-CHRIST, & pour établir celle de Molina & de ses disciples soit rigoureux ou mitigez.

Au reste on peut s'assurer que *l'Apologie des SS. Peres*, est un Livre dans lequel on n'a rien trouvé à redire à Rome, puisqu'il ne paroît point dans aucun des *Index*, ni parmi les Livres prohibez, au rang desquels les Jésuites faisoient mettre alors tous ceux qu'ils vouloient : & que les Docteurs que j'ai nommez, qui ne cherchoient que l'occasion d'en faire flétrir l'Auteur par quelque censure, n'y trouvèrent point de prise & furent obligez d'attendre une autre occasion. Elle ne se presenta qu'en 1655. comme nous l'allons voir, après que je vous aurai averti de bien remarquer ce que je vous viens de dire, & que tous les personnages que je vous ai nommez comme les adversaires jurez de M^r Arnauld qui avoit écrit contr'eux, furent néanmoins les principaux Commissaires pour l'examen de ses Propositions dans l'affaire de la Censure, les Juges de sa doctrine & de sa personne, & les grands Acteurs de la Tragédie dont j'ai à vous entretenir.

Le Livre de la *Fréquente Communion* demeura, comme nous avons vû, pleinement justifié de tout ce que l'on avoit fait d'accusations contre la doctrine qui y est établie : & la pratique de cette doctrine a paru depuis si nécessaire aux ennemis même de M^r Arnauld, qu'elle fut la source de la Censure des Docteurs de Paris. Voici ce qui y donna lieu.

M^r le Duc de Liancourt, qui par sa
picté

piété a si fort édifié toute la France jusqu'au dernier soupir, avoit une liaison très-grande avec Port-Roïal, y faisoit élever sa petite fille, & avoit chez lui M^r l'Abbé de Bourzey si connu par ses sçavans Ouvrages contre les Calvinistes. Ce Seigneur s'étant présenté en 1655. pour la Confession à un Prêtre de saint Sulpice sa Paroisse, cet Ecclésiastique entêté contre Messieurs de Port-Roïal, lui déclara qu'il ne lui pouvoit donner l'Absolution, à moins qu'il ne lui promît de rompre tout commerce avec ces Messieurs, de retirer sa petite fille de Port-Roïal, & de congédier de chez lui cet Abbé, qu'il traitoit de Janséniste & d'hérétique. Car ils prétendoient que c'étoit pour lui autant d'occasions prochaines de pécher, dont il se devoit séparer pour être disposé à recevoir la grace de l'Absolution.

Cette affaire aiant fait grand bruit dans Paris & par toute la France, M^r Arnauld fut prié de faire imprimer une Lettre pour la justification de ce Seigneur, & pour faire voir que Messieurs de S. Sulpice avoient fait en cette occasion un très-mauvais usage & une application fort injuste & fort téméraire des maximes du Livre de la Fréquente Communion, en refusant l'Absolution à une personne d'une vie si exemplaire & si édifiante.

Un grand nombre d'Ecrits aiant été publiés contre cette Lettre, M^r Arnauld se crut obligé de réfuter les faussetez & les calomnies dont iis étoient remplis, en faisant imprimer une seconde Lettre qui répond à neuf de ces Ecrits.

C'est

C'est de cette seconde Lettre que ses ennemis prirent occasion de former contre lui une accusation, & de le faire censurer par la Faculté de Theologie de Paris, en aiant tiré deux propositions, dont l'une regardoit une question de fait; & l'autre une question de droit.

Quant à celle de fait, il plût aux Censeurs de la déclarer *téméraire*, &c. quoi qu'on eût fait voir plus clair que le jour, que M^r Arnauld n'avoit rien avancé que sur les principes avoués & établis par les Cardinaux Baronius, Bellarmin, Richelieu & Palavicin, par les Peres Sirmond & Petau sçavans Jésuites, & par tous les Auteurs les plus habiles & les plus attachés à l'autorité de l'Eglise & du S. Siège. Comme cette question ne peut donc toucher la foi, ni être matière d'hérésie; & que d'ailleurs tout cela est expliqué dans le Livre intitulé, *le Phantôme du Jansenisme*, d'une maniere fort claire & fort convaincante, je ne dois pas m'y arrêter.

Pour ce qui est de la question de droit, la Proposition que l'on exposa à la Censure, étoit très-fidèlement extraite de saint Chrysostome & de S. Augustin: & afin que vous & nôtre ami en puissiez mieux juger, je m'en vas vous mettre en paralelle les propres paroles de ces deux Saints avec celle de M^r Arnauld.

MONSIEUR ARNAULD.

Les Peres nous montrent un juste en la personne de S. Pierre, à qui LA GRACE
SANS

SANS LAQUELLE ON NE PEUT RIEN, a manqué dans une occasion où on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché.
2. Lettre.

S A I N T A U G U S T I N .

Qu'est-ce que l'homme sans la grace de Dieu, sinon ce que fut saint Pierre : lorsqu'il renonça JESUS-CHRIST. Et c'est pour cette raison que le Sauveur abandonna S. Pierre pour un peu de tems ; afin que tous les hommes pussent reconnoître par son exemple, QU'ILS NE PEUVENT RIEN SANS LA GRACE DE DIEU.
Serm. de Temp. 124.

S A I N T J E A N C H R Y S O S T O M E .

La chute de S. Pierre ne lui arriva pas pour avoir été froid envers JESUS-CHRIST, mais parce que la Grace lui manqua. Elle ne lui arriva pas tant par sa négligence, que parce que Dieu l'avoit abandonné, pour lui apprendre à ne se pas élever au dessus de l'infirmité humaine, & pour faire reconnoître aux autres Apôtres par son exemple, QUE SANS DIEU L'ON NE PEUT RIEN. Homil. 72. in Joan. Et. 31. in Ep. ad Hebræos.

Vous aurez peine à comprendre, Monsieur, comment on a pû condamner cette Proposition de M^r Arnauld, sans condamner en même tems celles de S. Augustin & de S. Chrysostome ; dont il n'a fait que copier

copier les paroles. Si vous aviez lû tous les Ecrits que ce Docteur fit presenter à la Faculté pour l'explication & la justification de cette Proposition, & sur tout le Livre à qui il a donné ce titre, *Dissertatio Theologica*, &c. vous auriez vû que tous les Peres, les Papes & les Conciles ont parlé de même. On en pourroit produire deux cens passages.

Si vous voulez prendre la peine d'ouvrir le saint Thomas de M^r votre frere, vous y trouverez en latin 2. 2. qu. 109. art. 6. ces paroles françoises : *Le Libre arbitre NE PEUT se convertir à Dieu, que quand Dieu même le convertit à lui.* Et dans la qu. 24. de *veritate* art. 14. Si nous voulons, dit-il, donner le nom de Grace de Dieu, non à quelque don habituel, mais à cette miséricorde de Dieu, par laquelle il opere intérieurement le mouvement de nôtre cœur, & ordonne tout au dehors par rapport au salut de l'homme, en ce sens l'homme NE PEUT faire aucun bien sans la Grace de Dieu.

Mais sans aller si loin, Monsieur, ouvrez l'Evangile de S. Jean, que vous avez toujours sur vous, & vous y trouverez cette vérité tant de fois enseignée par l'Auteur même de la Grace, que vous jugerez sans peine, que comme M^r Arnauld n'a fait que transcrire les paroles des Peres, les Peres n'ont fait que copier celles de JESUS-CHRIST.

Personne NE PEUT venir à moi, dit le Sauveur, si mon Pere qui m'a envoyé, ne l'attire à lui. Chap. 6:

Il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne
F
troient

croient point , c'est pour cela que je vous ai dit ; que personne NE PEUT venir à moi , s'il ne lui est donné par mon Pere. Là-même.

Sans moi VOUS NE POUVEZ rien faire.
Ch. 15.

Vous NE POUVEZ pas me suivre maintenant , dit Nôtre Seigneur à S. Pierre même , dans l'occasion dont il s'agit.

Je ne croi pas , Monsieur , que ces paroles vous aient fait la moindre peine , quand vous les avez lûës ; & vous les avez sans doute regardées comme contenant cette vérité capitale dans l'affaire de nôtre salut : *Que sans la Grace de JESUS-CHRIST nous ne pouvons rien faire qui y soit utile : & je ne doute point que vous n'eussiez horreur de la proposition contradictoire : Sans la Grace de JESUS-CHRIST nous pouvons faire quelque chose qui soit agréable à Dieu..* Que si cette dernière a été justement foudroyée par les anathêmes de l'Eglise ; il faut que la première soit une vérité incontestable dans la doctrine de l'Eglise.

Mais je ne prétens pas traiter ici ce dogme en Théologien. On a fait des volumes pour l'expliquer. Si vous voulez vous satisfaire sans peine sur cette proposition , en vous promenant rendez visite aux Dominicains, aux Augustins, aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye des Ecoliers, aux Carmes Déchauffez ; & à plusieurs autres Religieux , & demandez-leur , s'il n'est pas vrai que l'on enseigne communément dans leurs Ecoles, comme la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas : *Que la Grace efficace par elle-même est absolument nécessaire pour toutes les actions*
de

de la piété Chrétienne. Ils vous répondront sans hésiter, que c'est la doctrine de leurs Ecoles.

— Demandez-leur encore, si ce n'est pas une conséquence évidente de cette doctrine, que *Tous ceux qui ne font pas bien, n'ont pas reçu une grace efficace par elle-même, pour le faire.* Ils vous diront sans doute que vous n'avez pas besoin d'eux pour le sçavoir; qu'il ne faut qu'avoir un peu d'esprit pour tirer cette conséquence.

Quand donc S. Pierre au lieu de confesser JESUS-CHRIST, l'a renoncé devant les hommes, il n'avoit pas la grace nécessaire pour le confesser. Et si c'est une notion commune, & un langage qui est dans la bouche de tout le monde: Que quand on n'a pas tout ce qui est nécessaire pour faire une chose, il est vrai de dire qu'on ne peut pas la faire; M^r Arnauld a par conséquent pû dire avec vérité; *Que la Grace sans laquelle on ne peut rien, a manqué à S. Pierre dans une occasion où on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché.*

Cette proposition n'ayant donc en elle-même aucun autre sens que celui de la Grace efficace, qui est le sens des Conciles, des Papes & des SS. Peres; & M^r Arnauld ayant déclaré par beaucoup d'Ecrits envoïez à la Faculté, qu'il n'y avoit entendu aucun autre sens que celui-là, ce qui étoit de soi-même évident: on n'a pû assurément la condamner en elle-même, sans condamner saint Augustin, S. Chrysofome & tous les Saints Peres, qui se sont expliquez dans les mêmes termes. Que s'ils y avoient voulu condam-

ner quelque autre sens, qu'ils auroient crû erroné, ils devoient donc le marquer dans leur Censure, afin qu'on n'y fût pas trompé, comme avoient fait fort sagement les Censeurs de Rome à l'égard de la proposition de S. Pierre & de S. Paul.

Mais ils n'avoient garde de le faire. Ils n'avoient pas un dessein si damnable que de vouloir condamner les SS. Peres. Ils ne se mettoient gueres en peine non plus de condamner des sens érronez ausquels personne ne pensoit. Leur grande affaire étoit de condamner M^r Arnauld à quelque prix que ce fût; & comme il n'auroit pû être condamné si on n'avoit pas censuré sa proposition en elle-même, telle qu'il l'avoit mise dans sa Lettre, on l'a condamnée ainsi sans se mettre en peine des conséquences, sans considérer les déclarations de ce Docteur, sans se tourmenter du préjudice qu'en souffroient S. Augustin, S. Chrysofome, & toute la Tradition.

Mais vous dira quelqu'un, sa proposition n'avoit-elle pas déjà été condamnée dans la première des cinq que les Bulles ont prosrites? Dites hardiment, Monsieur, à quiconque vous tiendra un tel discours, qu'il faut être, ou ignorant, ou malicieux, pour prétendre que dire, qu'un juste n'a pû faire une action de piété sans la grace de JESUS-CHRIST, qu'il n'avoit pas alors; par exemple, que S. Pierre n'a pû alors confesser JESUS-CHRIST sans la grace efficace par elle-même qui lui manquoit, ce soit dire que le commandement étoit impossible au juste, & que celui de confesser JESUS-CHRIST étoit

étoit impossible à S. Pierre. Car il y a une différence extrême entre ces deux sortes de propositions ; la première est des saints Pères, & est très-Catholique ; la seconde est des hérétiques, & est condamnée dans Calvin par le Concile de Trente. Et comme c'est dans le sens de ce Concile que les derniers Papes déclarent qu'ils condamnent la première des cinq propositions, & que le sens de cet hérésiarque étoit que les commandemens étoient absolument impossibles aux justes, même avec la plus forte Grace ; nuls Théologiens ne sont plus éloignés de cette impiété, que ceux qui font profession de croire qu'avec la Grace efficace non seulement on peut accomplir, mais qu'on accomplir toujours infailliblement les commandemens de Dieu.

Or M^r Arnauld est de ces Théologiens : & de plus sans avoir égard à ce sens des hérétiques, il a toujours déclaré qu'il condamnoit sincèrement les cinq propositions, & qu'il croit les commandemens de Dieu très-possibles, même sans la Grace efficace, non dans le sens des Molinistes qui détruit la nécessité de cette Grace, mais dans celui de S. Augustin, de S. Thomas, & de leurs disciples.

Enfin il est si visible, que l'on peut dire en un bon sens que S. Pierre n'a pû confesser JESUS-CHRIST, sans tomber dans l'erreur de la première proposition condamnée, que quatre mois après la censure de la proposition de M^r Arnauld, les PP. de l'Oratoire de Paris firent soutenir une Thèse dédiée au Clergé de France assemblé, qui

l'honora de sa presence ; & quoi qu'on fût alors extrêmement attentif à tout ce qui pouvoit être dangereux sur cette matiere, on ne trouva point néanmoins à redire à cette proposition de la Thèse : *La Grace efficace produit infailliblement son effet. Sans cette Grace S. Pierre n'a pu confesser JESUS-CHRIST ; quoi qu'il l'ait pu absolument.* C'est tout ce que M^r Arnauld a prétendu ; & il le déclara alors si publiquement, qu'il n'y a qu'un dessein formé de le perdre, qui ait pû faire fermer l'oreille à ses Censeurs, pour ne le pas entendre.

Vous voïcz bien, Monsieur, qu'à juger de cette Censure par le fond, jamais il n'y en eut de plus injuste. Mais si vous en jugez par les formes & par les circonstances, vous serez surpris de voir que dans nôtre siècle des Théologiens aient pû se porter à traiter comme ils ont fait un de leurs Confreres, à qui ils avoient eux-mêmes rendu des témoignages si honorables, & qu'ils aient eu le front de violer toutes les formes des jugemens Théologiques & les règles les plus communes de l'équité naturelle, pour venir à bout de perdre un Docteur qui étoit devenu l'objet de leur haine & de leur jalousie.

Je n'ai garde d'imputer cette disposition ni cette injustice à toute la Faculté. Plus de soixante & dix Docteurs des plus sçavans & des plus pieux aimèrent mieux se laisser exclure de cet illustre Corps, que de prendre part à une censure si injuste & si informé. Plusieurs d'entre les autres se sont laissé entrainer par pure foiblesse & en
gémis-

gémiffant. D'autres ont été emportez par un faux zèle , ou par un entêtement qui ne les excufe pas , mais qui les a empêchez de voir tout-à-fait l'injustice qu'ils commettoient. Enfin on peut dire , que la Faculté avant que de se porter à opprimer un de ses plus illustres membres , fut elle-même opprimée la première par la faction de quelques Docteurs ennemis déclarez de M^r Arnauld , soutenüe du crédit du Pere Annat Confesseur du Roi , & de toute la Societé, & appuïée de l'autorité de la Cour ; & qu'il n'y eut jamais d'assemblée Théologique , où la raison fut moins écoutée , & la liberté plus asservie.

Ce ne fut pas assurément pour la rendre plus libre que l'on y fit venir tous les jours durant un mois le Chancelier de France , qui étoit tout dévouë aux principaux ennemis de M^r Arnauld , dont plusieurs étoient ses pensionnaires. Ce Chef de toute la Justice du Roïaume , qui ne sort presque de chez lui que pour aller présider aux Conseils de Sa Majesté ou pour l'accompagner quand il va tenir son lit de Justice dans les Parlemens ; ce Magistrat , dis-je , se donna la peine de se rendre à une assemblée de Docteurs , & pour ainsi dire d'y venir présider , pour y appuïer les desseins des ennemis de l'accusé , intimider les autres , ôter la liberté des suffrages , la plus essentielle de toutes les conditions d'une assemblée Théologique & d'une censure légitime , & enfin pour y changer les formes les plus ordinaires & de tout tems usitées en semblables occasions.

La justice que l'on fait toujours avant toutes choses aux plus criminels dans toutes sortes de Tribunaux , en leur permettant de récuser les Juges qui leur sont raisonnablement suspects , eût été reçûe de M^r Arnauld comme une Grace ; mais il n'y avoit ni grace ni justice à espérer pour lui. On lui nomma pour Commissaires ses plus déclarez ennemis , contre qui il avoit écrit sur ces matieres , & qui étoient connus de tout le monde pour les plus ardens à sa perte. Et tout ce qu'il put faire représenter sur cela ne lui servit de rien.

Tous les Docteurs de la Communauté de S. Sulpice , contre qui la Lettre de M^r Arnauld étoit écrite , eurent la dureté & l'injustice de demeurer ses Juges nonobstant sa récusation ; au lieu qu'il ne leur falloit qu'un peu d'honneur pour les porter à se récuser eux-mêmes , comme font les honnêtes gens dans les Tribunaux mêmes Laïques.

Au lieu de deux Docteurs de chacun des quatre ordres Mandians qui ont coûtume d'assister aux assemblées de la Faculté selon son usage & ses loix ordinaires , confirmées par les Arrêts du Parlement , on en fit venir de toutes les Provinces du Roïaume , qui y assistèrent au nombre au moins de quarante.

Enfin il y fut commis un si grand nombre d'irrégularitez , d'innovations , de contraventions à l'ordre toujours observé en ces rencontres , & de violemens même de l'équité naturelle , que l'on auroit dit qu'on avoit entrepris de ramasser dans une seule censure toutes les nullitez qui pouvoient la rendre informe & irrégulière. On les verra
mieux

mieux dans l'Aête de protestation que M^r Arnauld se crût obligé de faire signifier aux Docteurs , en la manière qui suit.

Ce n'est pas une protestation demeurée secrète dans l'Etude d'un Notaire , comme il arrive quelquefois , puis qu'elle fut signifiée. Et on doit regarder tous les faits qu'elle contient comme certains ; puisqu'on n'en a jamais contesté aucun , & qu'on n'a jamais rien répondu à cet Aête.

ACTE SIGNIFIÉ
 le 27 de Janvier 1656. à Messieurs les Doyen , Syndic , & Greffier de la Faculté de Théologie de Paris , à la requête de Monsieur ARNAULD Docteur de Paris.

A Ujourd'hui est comparu pardevant les Notaires-Gardenottes du Roi nôtre Sire en son Châtelet de Paris souffignez , en la maison de Galloys l'un d'iceux , M^r ANTOINE ARNAULD Prêtre Docteur en Théologie de la Maison & Société de Sorbonne , demeurant ordinairement à Port-Royal des Champs près Chevreuse , étant de present à Paris , lequel a dit & déclaré qu'encore qu'il ait eu jusques à present plusieurs raisons de se plaindre du procédé qui a été tenu contre lui dans l'examen de sa seconde Lettre du 10 Juillet 1655. qu'il a été contraint de publier pour répondre à plusieurs

„ sieurs Ecrits que l'on auroit fait contre sa
 „ première Lettre touchant ce qui s'étoit passé
 „ à l'endroit d'un Seigneur de la Cour dans une
 „ Paroisse de Paris, en ce que les Docteurs
 „ députez pour l'examen de sa Lettre ont eu la
 „ dureté de persister à se porter pour ses Ju-
 „ ges, après les récusations qui leur ont été
 „ signifiées de sa part; Que quelques Do-
 „ ctors de la Communauté de S. Sulpice,
 „ contre lesquels ladite Lettre a été écrite,
 „ & quelques autres Docteurs qui avoient ap-
 „ prouvé la conduite combatuë dans ladite
 „ Lettre, & dans laquelle ils sont désignez,
 „ ont assisté aux Assemblées & ont opiné con-
 „ tre lui, & contre les règles de l'équité natu-
 „ relle se sont portez pour Juges en leur pro-
 „ pre cause; Que l'on n'a point satisfait aux
 „ suppliques des anciens Docteurs, qui de-
 „ mandoient pour l'éclaircissement de la Que-
 „ stion de Fait qu'on leur donnât, suivant les
 „ usages & coûtumes de la Faculté, les Ex-
 „ traits nécessaires pour fonder leur jugement;
 „ Qu'aucuns des Docteurs les plus qualifiez
 „ ont usé de grandes menaces dans la Faculté
 „ lorsqu'on y insistoit dans lesdites suppliques;
 „ Qu'ayant envoié à la Faculté une déclara-
 „ tion ou satisfaction signée de sa main qui
 „ changeoit l'état de la délibération, on n'a
 „ pas voulu souffrir qu'il ait été opiné sur
 „ icelle lorsqu'elle a été présentée, nonobstant
 „ la requisition qui en auroit été faite par l'un
 „ desdits anciens Docteurs, ni même souf-
 „ frir qu'il en ait été délibéré après avoir pris
 „ tous les avis sur ladite Question de Fait, se-
 „ lon la parole qui en avoit été donnée: Que
 „ pour précipiter une Censure, & ôter la li-
 „ berté

berté aux Docteurs de revenir en se rendant
 aux raisons qu'ils avoient oüies, & recevant
 la satisfaction qui auroit été présentée, com-
 me quelques-uns témoignoient le vouloir
 faire; M^e Denis Guyard Syndic, au lieu de
 compter dans l'Assemblée les suffrages sur le
 plumitif du grand Bedeau & Scribe de la Fa-
 culté suivant la coûtume, & au lieu de les li-
 re à haute voix, comme la nécessité le re-
 quéroit après une délibération de six semai-
 nes, & selon la demande qui en a été faite par
 plusieurs Docteurs, à qui la personne dudit
 Sieur Syndic étoit suspecte en cette occasion,
 auroit tiré de sa poche un papier volant, sur
 lequel il auroit compté le nombre des Do-
 ctors, qu'il auroit divisez en trois avis, de
 la différence & du nombre desquels il se se-
 roit rendu le seul Juge & Arbitre, & avec si
 peu de sincérité, que plusieurs Docteurs lui
 auroient soutenu qu'il y en avoit plus de soi-
 xante & onze pour exempter ladite Proposi-
 tion de Censure, quoi que ledit Sieur Syndic
 eût dit qu'il n'y en avoit point davantage, &
 lui aiant même été reproché en pleine As-
 semblée, qu'il avoit compté plus de suffrages
 qu'il n'y avoit eu de personnes à délibérer, il
 n'a pû se défendre de ce reproche, qu'en di-
 sant que c'étoit les neutres qu'il n'avoit pas
 compté si exactement; Que ne pouvant y
 avoir aucune Censure légitime sur la Que-
 stion de Fait, parce qu'elle ne passoit point
 aux deux tiers selon l'ancien usage de la Fa-
 culté, y compris même le grand nombre des
 Religieux mandians surnuméraires, dont tou-
 tes les voix ont été comptées par ledit Sieur
 Syndic, au préjudice des Statuts de ladite Fa-
 culté,

„ culté , & Arrêts de Nosseigneurs de Parle-
 „ ment, & de l'opposition nouvellement faite en
 „ deux de ces Assemblées ; & n'y aiant point
 „ eu effectivement aucune Censure prononcée,
 „ attendu que M^e Louïs Messier Doyen n'au-
 „ roit rien dit , sinon ces deux mots , *Ego con-*
 „ *cludo* , sans rien exprimer davantage , quoi
 „ qu'il eût été interpellé par plusieurs Docteurs
 „ de dire ce qu'il concluait , lui répétant ces
 „ mots , *Quid concludis ?* toutefois il a appris
 „ qu'on n'a pas laissé de dresser une prétendue
 „ Conclusion de Censure dans la chambre de
 „ M^e Alphonse le Moyne sa principale partie ;
 „ Qu'encore qu'il ait eu tous ces sujets de
 „ plainte , & plusieurs autres qu'il passe sous
 „ silence , comme plusieurs Actes refusez à des
 „ Docteurs qui les ont requis , les interruptions
 „ continuelles dont on a troublé les avis de
 „ ceux qui alloient à exempter ladite Proposi-
 „ tion de Fait de toute Censure, le refus de toute
 „ Conférence réglée, tant à son égard, par la
 „ condition qui lui a été imposée de ne pas ve-
 „ nir pour conférer & répondre à ce qu'on a-
 „ voit à lui objecter , qu'à l'égard de plusieurs
 „ Docteurs qui l'ont demandée instamment
 „ pour un entier éclaircissement des Questions
 „ proposées : néanmoins il auroit toujours dis-
 „ simulé tous ces sujets de plaintes par un sen-
 „ timent de respect envers la Faculté , & par
 „ l'amour de la paix. Mais il a appris qu'en
 „ procédant à l'examen de la Question de Droit
 „ commencé le 18. de ce mois , on lui a imposé
 „ calomnieusement d'avoir soutenu dans sa
 „ Lettre une hérésie condamnée par le Concile
 „ de Trente , & par la Constitution du Pape
 „ Innocent X. à sçavoir , que les Commande-
 „ mens

mens de Dieu sont impossibles aux Justes, “
quoi qu'il l'ait toujours condamnée dans tous “
ses Ecrits, & qu'il l'a condamne sincèrement; “
Qu'ayant fait presenter par un ancien Do- “
cteur un Ecrit, par lequel on pouvoit recon- “
noître plus clairement la pureté de sa Doctri- “
ne sur la Question qui devoit être examinée, “
on n'a pas voulu en permettre la lecture “
dans la Faculté, ni députer aucun Docteur “
pour l'examiner & en faire rapport à ladite “
Faculté, quelque instance qui en ait été fai- “
te par celui qui l'avoit présenté de sa part; “
Qu'après quatre Assemblées, dans lesquelles “
chaque opinant a parlé aussi long-tems qu'il “
l'a jugé nécessaire pour l'établissement de “
son avis, il est arrivé qu'un Docteur ayant “
plus de choses à dire pour la défense de la “
Proposition de sa Lettre, & pour montrer “
qu'elle étoit entièrement conforme à la do- “
ctrine de S. Thomas, on l'a interrompu plu- “
sieurs fois, quoi qu'il ne dît que des choses “
très-nécessaires, & on a même rompu l'As- “
semblée une heure plutôt que de coûtume, “
pour l'empêcher de représenter ses raisons; “
Et le jour de Lundi dernier, il y en eut d'au- “
tres, lesquels n'étant qu'au milieu de leurs “
avis furent contraints par Autorité de se tai- “
re & de conclure. Ce qui auroit été fait sous “
prétexte d'une prétenduë Conclusion du 17. “
de ce mois, par laquelle on auroit voulu li- “
miter le tems de chaque avis à une demie “
heure, quoi que plusieurs Docteurs se fus- “
sent opposez à ladite Conclusion, comme “
étant inouïe, contraire aux usages de toutes “
les Compagnies réglées, & nommément à “
ceux de ladite Faculté, & à la liberté des suf- “
frages;

» & qu'en effet elle n'eût point été observée
» dans lesdites quatre premières Assemblées,
» & ne le pût être, à cause qu'en une affaire de
» cette importance, & où il s'agit d'une ma-
» tière de Foi, on ne peut l'examiner comme il
» faut sans laisser une entière liberté à tous les
» Docteurs qui en doivent opiner, d'apporter
» toutes les preuves tirées de l'Écriture, des
» Peres, & des autres principes de Théologie,
» dont ils veulent appuyer leur avis, ce qui re-
» quiert beaucoup de tems. Et d'autant qu'un
» grand nombre de Docteurs se voyant par ce
» moyen priver de la liberté de dire les raisons
» de leurs avis, se sont retirez desdites Assem-
» blées, & ont cessé dès le jour d'hier d'y al-
» ler, ledit Sieur Arnauld, après avoir protesté
» comme il proteste par ces Presentes, de ne se
» départir jamais de la Foi Catholique, Aposto-
» lique & Romaine, dans laquelle il a toujours
» vécu, & d'être toute sa vie, comme il a tou-
» jours été, entièrement soumis à l'Église & au
» S. Siège, a déclaré & déclare, qu'il ne peut
» reconnoître pour légitime, une Assemblée où
» il n'y a point de liberté à des Théologiens de
» déduire les raisons de leurs avis, & en laquel-
» le il se trouve tant d'autres défauts essentiels.
» Et pour toutes ces raisons, & autres qu'il di-
» ra en tems & lieu, il proteste de nullité de
» tout ce qui s'y est fait & s'y fera ci-après, &
» de se pourvoir au contraire ainsi & quand il
» le trouvera bon être; dont il a requis Acte
» ausdits Notaires qui lui ont accordé le pre-
» sent pour lui servir en tems & lieu ce que de
» raison: & pour le faire signifier à qui il ap-
» partiendra, a fait & constitué son Procureur
» le porteur, lui en donnant pouvoir. Ce
» fut

fut fait , déclaré , requis & protesté en la mai- ce
 son dudit Galloys l'un desdits Notaires , l'an ce
 mil six cens cinquante-six , le vingt-sixième ce
 jour de Janvier après midi , & a signé la Mi- ce
 nute des Presentes demeurée vers led. Galloys ce
 Notaire. Signé, LE CARON & GALLOYS. ce

L'An mil six cens cinquante-six , le vingt-
 septième jour de Janvier environ les huit
 heures du matin , à la requête de Me An-
 toine Arnauld Prêtre Docteur en Théologie
 de la Maison & Société de Sorbonne ci-devant
 nommé ; l'Acte de déclaration & protestation
 ci-devant écrit , a été par moi Huissier Ser-
 gent à Verge au Châtelet de Paris soussigné,
 montré , signifié , & dûement fait à sçavoir
 à Messieurs les Doien & Docteurs de la Fa-
 culté de Théologie de Paris , en parlant pour
 eux à la personne de Me Louis Messier Doyen
 de ladite Faculté , trouvé en Sorbonne à la
 porte de la Salle où se tiennent ordinairement
 les Assemblées de ladite Faculté , & à la
 personne de Me Philippes Bouvot grand Bedeau
 & scribe de ladite Faculté , aussi trouvé en
 Sorbonne ; & encore au domicile de Me Denis
 Guyard Syndic de ladite Faculté au Collège
 de Boncourt , en parlant pour ledit Sieur
 Guyard au Portier dudit Collège , à ce que
 lesdits Sieurs Doien , Syndic , & Scribe n'en
 ignorent , & dient à le faire sçavoir aux
 Docteurs de ladite Faculté , & ai laissé à
 chacun des dessus nommez séparément copie,
 tant dudit Acte de déclaration & protestation,
 que du présent Exploit , és presences de Jean
 Petit , Jacques Labbé , & autres témoins.
 Signé , BIERMAN.

Nonob-

Nonobstant une protestation si juste & si raisonnable , on ne laissa pas de passer outre, & de consommer cet Ouvrage honteux , sans se mettre en peine de faire vuider cette opposition. La présence d'un Chancelier de France , qui faisoit assez hautement connoître l'intention de la Cour à ceux qui ont coutume de se régler par ses mouvemens , sembloit ne servir qu'à autoriser toutes les voies les plus obliques , & les nullitez les plus visibles. L'Arrest fut prononcé , (car c'étoit plus un Arrest du Conseil , qu'une Censure de Sorbonne) & on ne condamna pas seulement la doctrine de M^r Arnauld , ou plutôt celle des Peres dont il avoit emprunté les paroles , mais encore sa personne , qui fut excluë de la Faculté , par un jugement par lequel il n'auroit pas voulu y être reçu.

La conclusion de cette Censure ne fut pas moins irréguliere que la procédure. Car de 120. qui furent pour la Censure ; il y en avoit le tiers de Réguliers contre l'ordre & l'usage de la Faculté ; c'est à dire 40. au lieu de huit. Ainsi en bonne justice, il n'y auroit eu que quatre-vingt-huit voix contre soixante & onze. 2. Si ceux qui étoient très-réculables , & que l'on avoit en effet réculés , n'eussent point été maintenus contre tout droit , le nombre de ceux qui étoient contre la Censure l'eût emporté sur ceux qui avoient opiné pour. 3. Les neutres qui furent comptez fort négligemment , n'étant point pour la Censure , devoient être joints à ceux qui s'y oppoioient. 4. Enfin en comptant même tous les six-vingt , la Censure

ne laisse pas de demeurer très-irrégulière, & entièrement nulle, parce que de tout tems l'usage de la Faculté de Paris a été, que dans les matières odieuses, telles que sont celles où il est question d'exclure & de condamner, il faut, pour faire quelque chose de valide, ou au moins les deux tiers des voix, ou même un consentement unanime, comme M^r De Launoy l'a démontré dans un Ecrit fait exprès contre la censure, & imprimé sous ce titre : *Notationes in Censuram duarum Antonii Arnaldi propositionum, &c.* & plus amplement encore dans son Traité *De Scholis celebrioribus* imprimé en 1672. au Chapitre 60. & 61. où il examine la manière dont la Faculté de Théologie de Paris s'est comportée de tout tems dans ses Censures, & fait voir en parcourant toutes celles dont on a connoissance, que les Censures que l'on a regardées comme légitimes, ont toujours été faites d'un commun consentement, *concorditer, unanimi omnium voto & consensu, nemine repugnante, nemine opponente, reclamante nemine.* Il prouve ensuite que les Censures des Facultez de Théologie ne peuvent avoir l'autorité d'un lieu Théologique, que quand elles sont faites tout d'une voix; que la liberté de récuser les Juges suspects n'a pas moins de lieu dans ces sortes de jugemens, que dans les autres où il s'agit des biens temporels & de la vie. Enfin il remarque d'autres conditions qui ont toujours été observées dans les autres Censures, & qui toutes ont manqué à celle qui condamne les deux propositions de M^r Arnauld.

Mais ce qui est tout à fait considérable

dans la conduite de M^r de Launoy, qui ne voulut jamais souscrire à la Censure, mais aima mieux s'exclure de la Faculté que d'y prendre aucune part, c'est qu'on ne peut pas dire qu'il fût entêté des sentimens de M^r Arnauld, ou engagé d'honneur à les soutenir; car tout le monde sçait qu'il étoit dans des sentimens oppozés. Ce ne fut donc que par un pur esprit d'équité, & par l'horreur qu'il eut de voir opprimer par cabale, d'une manière si injuste, un Docteur qui n'avoit que des sentimens fort Catholiques, & qui n'avoit soutenu que la pure doctrine de S. Augustin. Ce Docteur s'élèvera au jour du jugement contre ces injustes Censeurs, & leur reprochera l'aveuglement & la dureté avec quoi ils ont agi en cette occasion contre toutes les règles de l'équité, & contre toutes les formes de la Justice.

Je ne dis rien des autres injustices qui suivirent celle-là, comme d'avoir obligé tous les Docteurs à signer la Censure sous peine d'exclusion des fonctions de la Faculté, d'avoir imposé ce même joug à tous ceux qui se présentent pour être reçus Bacheliers, & d'avoir même privé des suffrages ordinaires après la mort ceux qui n'avoient pas rendu cet hommage à la haine des ennemis implacables de M^r Arnauld; sans en excepter plusieurs Evêques d'un très-grand mérite, tels qu'étoient MM. les Evêques de Bazas & de Châlons sur Marne: sans en excepter même un Cardinal Archevêque de Paris, tel qu'a été M^r le Cardinal de Retz, un des plus grands ornemens du sacré Collège, de l'Ordre Episcopal, de la Faculté de Théologie

logie & de la Maison de Sorbonne , sur tout depuis son retour en France.

Dieu a permis de si grands excès , afin que l'esprit de haine & de vengeance parût dans toute sa véhémence dans ce chef-d'œuvre d'injustice , & qu'on ne pût se tromper, ni douter de la nullité d'une telle Censure, la voyant revêtuë de toutes les marques d'une violente passion , sans que l'on vît rien qui pût les balancer.

Il y a sujet d'espérer qu'un jour la Sorbonne & la Faculté rougiront de la conduite de leurs prédécesseurs. Une grande partie de ceux qui la composent aujourd'hui n'y ont point eu de part. On a même sujet de croire qu'il ne tient pas à cet illustre corps qu'il ne répare une injustice qui ternit si fort l'éclat de sa gloire. Il y a beaucoup de particuliers qui ont témoigné sur cela leurs desirs à Mr Arnauld. On sçait que tout étoit disposé à son rétablissement & à celui de tous les autres Docteurs exclus , quelque tems après l'accommodement de 1668. mais des personnes puissantes l'empêchèrent par l'autorité de la Cour , & l'empêcheroient encore aujourd'hui si on y vouloit penser.

Voilà quelle est la Censure dont on fait tant de bruit , & en vertu de quoi on prétend que *Mr Arnauld peut être appelé Hérétique , sans qu'il y puisse trouver à redire.* Il faudroit donc à leur compte que la Censure la plus informe , la plus injuste , la plus chargée de marques de nullitez , pût ce que ne peut & ce que n'a jamais pû la plus régulière , la plus libre , la plus accomplie de toutes les Censures. Les Jésuites ont plus d'intérêt que

personne qu'on ne tire pas de telles conséquences des Censures Théologiques. Les Garasse, les Bauny, les Mariana, les Santarel & plusieurs autres particuliers y ont trop d'intérêt. La Société même toute entière seroit perduë sans ressource, si son honneur & son repos dépendoient des Censures de la Faculté de Théologie. Car jamais Censure fut elle plus libre, plus régulière, plus paisible, plus solennelle, plus unanime, que cette célèbre Censure de Sorbonne du premier Décembre 1554. qui, après une longue discussion faite par ordre du Parlement, finit par cette conclusion : **QUE TOUTES CHOSSES DILIGEMMENT EXAMINÉES ET CONSIDÉRÉES, CETTE SOCIÉTÉ SEMBLE PERILLEUSE EN CE QUI REGARDE LA FOY, PROPRE A TROUBLER LA PAIX DE L'ÉGLISE, A RENVERSER LA RELIGION MONASTIQUE, ET NÉE PLUTÔT POUR DÉTRUIRE, QUE POUR ÉDIFIER.**

Je n'ai jamais oüi dire que soixante & onze Docteurs se fussent opposez à ce jugement ; & je vois au contraire que ce jugement fut fait d'un commun consentement de la Faculté & tout d'une voix : *unanimi consensu*. Il n'y intervint non plus aucune des irrégularitez dont la Censure de 1656. est toute couverte, & qui la feront toujours regarder par les personnes équitables & intelligentes, plutôt comme une approbation de la doctrine de M^r Arnauld, que comme une vraie condamnation. Car si la doctrine de ce Docteur avoit été vraiment mauvaise & digne de Censure, auroit-on eu besoin pour

pour la condamner d'y employer des voies si extraordinaires ? Avoit-il assez de crédit pour l'empêcher , lui qui vivoit alors retiré & éloigné de tout commerce du monde ? Auroit-il été besoin d'y faire intervenir le nom & l'autorité de la Cour prévenue & trompée , la presence du Chancelier de France , & tous les autres moïens dont on a eu besoin pour y réussir ? Et ne paroît-il pas par tout ce qu'on y a fait de violences & de procédures irrégulières , que le dessein étoit non de condamner un coupable , mais d'accabler un innocent , & de flétrir une doctrine qui sans tous ces secours n'auroit pû recevoir que l'estime & l'approbation de toute la Faculté de Théologie.

C'est donc la plus grande illusion du monde que de s'imaginer qu'une telle Censure doive faire grande impression sur les esprits. En effet elle n'a pas empêché tant de grands Evêques & de sçavans Docteurs de combler de louanges en toutes rencontres ce Docteur censuré & exclu , ni de lui donner la qualité de Docteur : & quand l'accommodement se fit en 1668. ni le Pape , ni le Roi , ni les Evêques , n'en marquèrent pas moins leur estime pour ce Docteur ; loin de faire mention de cette Censure , ou d'exiger de lui quelque retractation de ses prétendues erreurs , ou de le faire souscrire à cette Censure même.

Comme j'ai recouvré depuis peu un troisième Ecrit de M^r de Launoy contre cette monstrueuse Censure , j'ai crû que vous seriez bien aise de le voir. C'est une Lettre Françoisé que ce Docteur écrivit d'a-

bord à un de ses amis , pour lui marquer les raisons qu'il avoit eues de ne se pas soumettre à la souscription d'une telle injustice. Elle achevera de ruiner dans l'esprit de nôtre ami cet Ouvrage de ténèbres , si le reste ne lui suffit pas.

L E T T R E

De Me Jean de Launoy Docteur de la Faculté de Theologie de Paris, Maison & Société de Navarre, contre la censure des deux Propositions de M. Arnauld.

Puisque vous voulez sçavoir , Monsieur, les raisons qui m'ont empêché de souscrire à la censure qui a été faite en la Faculté de Theologie, de certaines propositions tirées d'une Lettre de M^r Arnauld , je vous les dirai sincèrement ; quoique d'ailleurs je ne sois pas entierement dans tous les sentimens de ce célèbre Docteur nôtre Confrere. C'est une honnête liberté que nous donne l'Ecole dans les choses qui ne sont point de la Foi , établie par les régles que le Concile de Trente prescrit en divers endroits de ses décisions. J'ajoute S. Augustin au Livre 1^{er}. contre Julien , ch. 6. où il écrit : *Alia sunt in quibus inter se aliquando etiam doctissimi atque optimi regula Catholica defensores , salva fidei compage , non consonant , & alius alia de una re melius aliquid dicit & verius. Hoc autem*

autem unde nunc agimus ad ipsa fidei pertinet fundamenta. Car pour la décision des matieres de la Foi, S. Augustin requiert un commun consentement des Peres qui ont précédé la contestation qu'il faut décider. Il appelle ce commu consentement, *Concordissimam Patrum societatem.*

Voici donc, Monsieur, un état des raisons qui m'ont empêché de faire ce qui est en question.

La premiere est, que je pouvois & devois être suspect à M^r Arnauld, parce qu'il y avoit quelque tems que j'avois écrit quelque chose contre lui. Ma conscience donc me remettant cela devant les yeux, me dictoit que je ne pouvois & ne devois être juge de sa doctrine, ni souscrire à la Censure que l'on feroit dans la Faculté. Outre cela j'aurois contrevenu à un Arrest du Parlement de Paris donné l'an 1525. le 17. Avril en pareil cas. On y reçoit les causes de récusation que Jacques Merlin Docteur en Theologie avoit fournies contre certains Docteurs qui prétendoient porter jugement de son Apologie d'Origenes dans l'Assemblée de la Faculté.

La seconde est, que la Proposition de M^r Arnauld, qui a été censurée, est inséparablement jointe à la Question *De Auxiliis*, qui après plusieurs Conférences tenues à Rome sous le Pontificat de Clement VIII. & de Paul V. n'a pû être décidée. Je ne croïois pas pouvoir décider une question qui étoit demeurée indéçise à Rome. Deux remarques me l'ont fait connoître, & m'ont persuadé en même tems que la Proposition

de M^r Arnauld est inséparablement jointe à la Question *De Auxiliis*. La première est l'effort que j'ai fait de tout mon pouvoir de combattre la doctrine comprise dans la Proposition de M^r Arnauld, par des raisons Theologiques qui fussent différentes de celles par lesquelles on combat la prédétermination Physique, la Grace efficace par elle-même, & la prédestination *ante prævisa merita*: Trois points principaux qui composent la Question *De Auxiliis* de la part des Dominicains. Et je n'ai jamais pû trouver aucune raison Theologique qui ne choquât également la Proposition de M^r Arnauld, & la Question *De Auxiliis* des Dominicains. La seconde est prise de la conduite des adversaires de M^r Arnauld. Ils n'ont opposé jusques à présent à la doctrine de la Proposition de M^r Arnauld, que ce qu'eux, ou d'autres opposent à la doctrine de la prédétermination Physique, de l'efficacité de la Grace par elle-même, & de la prédestination *ante merita prævisa*. Or est-il possible, que si la doctrine de la Proposition de M^r Arnauld, & celle des Dominicains sont des doctrines différentes, elles ne se puissent pas combattre par différens moïens, en sorte que si l'une mérite censure, l'autre ne la mérite pas. Les moïens & les raisons dont nous parlons n'agissent pas avec liberté, mais avec nécessité. Elles n'agissent pas *in genere moris*, mais *in genere entis*, comme disent les Philosophes.

Il y a ici quelque faute.

La troisième est, que supposant par forme de dispute, & à dessein d'éclaircir la vérité, que la Proposition de M^r Arnauld pût être

être raisonnablement censurée & qualifiée, les qualifications sont excessives, & il est impossible de les justifier par la définition que les Theologiens leur donnent. Par exemple, il faut sçavoir ce que c'est qu'hérésie, pour sçavoir ensuite ce que c'est qu'une proposition hérétique. Saint Augustin parlant par la bouche de S. Irenée, de Tertulien & de S. Hilaire, dit ce que c'est qu'hérésie, & comme elle se forme. C'est au Traité 18. sur S. Jean : *Neque orta sunt hareses, & quadam dogmata perversitatis illaqueantia animas & in profundum precipitantia, nisi dum scriptura bona intelliguntur non bene, & quod in eis non bene intelligitur, etiam temerè & audacter asseritur.* L'hérésie donc, selon les anciens Theologiens, est un mal-entendu de l'Écriture, qui est avancé avec témérité & hardiesse. Rupert dit dans son Commentaire sur la règle de S. Benoît, que l'hérésie est, *contradicere Sancta & Canonica Scriptura, affirmare aliquid quod ab illa negatum est, vel negare aliquid quod ab illa affirmatum est.* Hérésie est contredire l'Écriture Sainte, dire le contraire de ce qu'elle nie, ou nier ce qu'elle dit. Guillaume Okam célèbre Docteur entre les Scolastiques définit l'hérésie, au Liv. 2. de ses Dialogues, ch. 6. *Dogma falsum fidei orthodoxa contrarium.* Un faux dogme qui est contraire à la Foi orthodoxe. Or il est certain qu'on ne sçauroit montrer, que la définition de l'hérésie prise ou de S. Augustin, ou de Rupert, ou d'Okam, puisse convenir à la Proposition de M. Arnauld. Cela étant ainsi, la qualification d'hérésie est excessive, & par conséquent

injuste. Je ne pouvois donc pas approuver par ma souscription la Censure de la Proposition de M^r Arnauld contre ma conscience & contre mes propres lumieres. J'ajoute que personne n'a osé jusqu'à present se mettre en état de justifier les qualifications en question.

La quatrième est prise d'une certaine circonstance qui rend la Censure nulle & de nul effet. Voici le fait. M^r Arnauld récusâ quatre Docteurs, lorsque la Faculté de Theologie prit résolution d'examiner sa seconde Lettre. Il est notoire que ces quatre Docteurs étoient ses parties fort déclarées. L'affaire fut portée au Parlement. Il intervint Arrest qui fut donné, non pas selon les conclusions des Gens du Roi, mais selon les conclusions de l'Avocat des quatre Docteurs, qui étant pressé tant par les Loix Civiles, que par les Loix Ecclésiastiques, s'avisâ d'une distinction pour le soutien de sa cause; sçavoir, que les quatre Docteurs jugeroient de la doctrine de M^r Arnauld, & non pas de sa personne. L'Arrest ne fut point gardé, mais au contraire il fut violé honteusement. Car après que les quatre Docteurs eurent jugé de la doctrine de Mr Arnauld, ils jugerent de sa personne, en l'excluant des Assemblées de la Faculté, & le privant de tous ses droits. Peut-on voir une plus grande injustice & une plus constante nullité?

La cinquième est, que suivant les Loix Civiles, les Canons Ecclésiastiques & la coutume de la Faculté, Mr Arnauld devoit être cité pour venir rendre raison de sa doctrine. Il ne fut point cité comme il le devoit être
par

par trois ou quatre fois, comme l'avoit été frere Jean de Montefon Jacobin du tems de Charles VI. Mr Arnauld a été condamné & sa doctrine, sans avoir été entendu. Ce défaut de Justice crie vengeance devant Dieu & devant les hommes.

Domini-
cain.

La sixième est, que s'agissant de l'exclusion de la personne de Mr Arnauld des Assemblées de la Faculté de Theologie, & la Faculté n'ayant point de Jurisdiction contentieuse, elle devoit appeller Mr l'Archevêque de Paris, comme elle appella l'Evêque de Paris dans l'affaire de Montefon. Et comme il n'y a point de plus grand défaut en matiere de jugement que celui de puissance, il est visible que Mr Arnauld a été exclus de la Faculté, & privé des droits du Doctorat le plus injustement du monde. Peut-on souffrir en conscience à une telle exclusion ?

La septième est, qu'on n'a point gardé en la Censure des Propositions de Mr Arnauld la coûtume de faire jurer les Docteurs, qu'ils jugeront en conscience de la doctrine proposée à l'examen de la Faculté : *Facultas per juramentum congregata*, ainsi qu'il se trouve écrit dans plusieurs Censures & Avis d'importance : & cela est une espèce de nullité, & on ne peut excuser cette conduite, de faction & de haine contre la personne de Mr Arnauld.

La huitième est, que les censures de Doctrine se doivent faire dans la Faculté de Theologie d'un commun consentement des Docteurs. C'est un usage qui a été gardé de tems immémorial. Voici comme il en est parlé dans un Traité qui fut fait l'an 1387.

contre

contre Montefon en la Conclusion 6. Art. 1^{er}. *Doctrinalis condemnatio per totam facultatem concorditer facta, multum debet reputari*: de sorte que si la Censure doctrinale n'étoit pas faite d'un commun consentement, elle ne devoit pas être beaucoup estimée. Qui plus est, la Faculté a été si Religieuse sur ce point, qu'examinant l'an 1490. un certain Contrat, pour sçavoir s'il étoit usuraire ou non, elle voulut bien concevoir sa résolution en cette maniere, *post gravem & maturam deliberationem singulorum prædictorum in Theologia Magistrorum, visum est omnibus, UNO EXCEPTO, quod prædictus contractus non est justus, &c.* Mais, je vous prie, pourquoi la Faculté conçoit-elle sa résolution en cette maniere, sinon pour marquer son ancien usage, & rendre son avis considérable. M^r le Président de Thou connoissoit bien cette façon de délibérer, que la Faculté gardoit dans ses résolutions, lorsqu'il parle au Livre 94. de son Histoire l'an 1589. de la résolution que prit la Faculté contre Henri III. *His duobus capitibus libello ab iis, quos memora- vi, porrecto comprehensis, in cœtu sexaginta Theologorum in Schola Sorbonica congregatorum, post Sacrum Spiritus Sancti more solemnè celebratum maturè expensis, à Decano Collegii pronunciatum est, & populùm jurejurando solutum esse, & contra Regem pro defensione Religionis, arma capi posse.* Et un peu après: *Instrumentum publicum ea de re confectum typis mandatum est, quo id concordi omnium consensu & nemine repugnante decretum esse dicitur, cum tamen constet Seniores ipsūque adèd Decanum Joannem Fabrum hominem anti-*

tiqui

tiqui moris, nec vulgariter inter eos eruditum aliter sensisse, & valde juvenes à tam pernicioso consilio in prasens temerario & apud posteros infamia pleno dehortatum esse. Le Doïen & les Anciens dont parle cet Auteur, étoient sept ou huit. La Faculté en mettant dans son Imprimé, *concordi omnium consensu & nemine repugnante*, a montré combien il étoit important de conserver & de faire paroître l'ancienne coûtume de délibérer sur les affaires de conséquence, mais elle l'a fait paroître par une insigne fausseté.

Venons maintenant à la Censure des Propositions de M^r Arnauld, & voïons si elle a été faite suivant l'usage & la tradition de la Faculté, *concordi omnium consensu & nemine repugnante*. Tant s'en faut qu'elle ait été faite de cette maniere, qu'au contraire elle a été faite contre le sentiment de soixante & douze Docteurs. Qui pourroit s'empêcher de rire, si on mettoit ce qui est vrai, *visum est Magistris omnibus septuaginta duobus exceptis*, comme on mit en la Censure du Contrat *visum est omnibus nno excepto*. Il s'ensuit de-là que la Censure des Propositions de M^r Arnauld n'est pas un Ouvrage de la Faculté, mais de plusieurs de la Faculté, comme le Decret contre Henry III. n'est pas un Ouvrage de la Faculté. Ainsi quand je n'ai pas voulu souscrire à la Censure des Propositions de M^r Arnauld, je ne me suis point départi du sentiment de la Faculté, puisque la Censure n'a pas été faite dans la forme, qui a toujours été gardée inviolablement dans la Faculté.

La neuvième est, que je ne pourrois pas
m'en-

m'engager à souscrire à la Censure des Propositions de M^r Arnauld, que je ne m'engageasse par une suite inévitable & nécessaire à souscrire au Decret fait contre Henry III. Cela est évident. Car quiconque s'engage à souscrire à une Censure plus défectueuse selon la forme susdite. Ils étoient soixante & douze Docteurs qui résistoient aux quatre-vingts qui firent la Censure de la doctrine de Mr Arnauld. Mais ils n'étoient que sept ou huit qui résistoient à cinquante-deux Docteurs qui firent le Decret contre Henry III. Cette seule raison m'empêcheroit éternellement de souscrire à la Censure des Propositions de M^r Arnauld.

La dixième est, que les Docteurs n'ont pas été obligés de souscrire autre chose depuis l'établissement de la Faculté, que les Articles qu'elle donna au Roi François I. du nom l'an 1542. Mais ces Articles furent dressés, *concordi omnium consensu & nemine repugnante*, approuvés & confirmés par l'Evêque de Paris, & autorisés par une Ordonnance du Roi François I. Trois choses qui manquent à la Censure des Propositions de M^r Arnauld, & la rendent nulle par ce manquement. On ne peut opposer à cette remarque que le Decret fait contre Henri III. qu'on fit signer aux Docteurs en excluant des Assemblées de la Faculté ceux qui ne voulurent pas le signer, entre lesquels étoit M^r Peschant qui se retira à Rennes en Bretagne, où il fut fait Théologal de l'Eglise du lieu; & d'où il revint en l'an 1625. pour être Docteur de la Faculté de Théologie: mais alors on ne l'obligea pas de signer le
Decret

Decret qu'il n'avoit pas voulu signer. Cet exemple de signature d'un Decret fait contre les formes est unique & pernicieux. Et pour ce sujet il ne peut être tiré à conséquence. C'étoit une nouveauté, & toute nouveauté est suspecte de faction.

Au reste, les Docteurs & Bacheliers qui ne sçavoient pas que la Censure des Propositions de M^r Arnauld ne pouvoient pas être attribuées à la Faculté de Théologie, à raison des défauts marquez ci-dessus, ni que la souscription étoit d'une dangereuse conséquence pour l'état, pourroient être excusés; mais ceux qui sçavoient l'un & l'autre ne peuvent être excusés; & notamment pour ce qui concerne le Decret fait contre Henri III.

Fin de la Lettre.

M^r Arnauld ne perdit rien de sa tranquillité ordinaire, & de la paix de son cœur au milieu d'une tempête si rude & si capable de troubler les âmes les plus fermes. Comme il n'avoit rien omis de tout ce qu'il pouvoit faire en conscience pour empêcher qu'on ne se portât à un tel excès d'injustice, il n'eut rien à se reprocher. Il se préparoit d'ailleurs à ce coup par la prière & la patience Chrétienne: & loin de se rebuter de la défense de la vérité par une persécution si violente, elle ne servit qu'à l'affermir davantage dans la fidélité qu'il avoit voüée.

Il a souvent raconté à ses amis qu'à l'heure même que la Censure se prononçoit en Sorbonne; selon l'avis qu'il en avoit eu; il
se

se promenoit tout seul , & en priant Dieu , dans une Galerie qui étoit tout en haut de la maison dans la Cour de Port-Roïal , aussi tranquille que si l'affaire ne l'eût point regardé. Il arriva que tout d'un coup ces paroles de S. Augustin sur le Pseau. 118. lui furent mises dans l'esprit : *Quia nihil persecuti sunt in me nisi veritatem , ideò adjuva me , ut*
 „ *certem pro veritate usque ad mortem.* „ Puis-
 „ qu'ils n'ont persécuté en moi que la vérité ,
 „ secourez-moi donc , Seigneur , afin que je
 „ combatte pour la vérité jusqu'à la mort.
 C'est ainsi que lorsque les hommes charnels croïoient l'avoir abbatu & desarmé , il se relevoit avec plus de courage , s'offrant à Dieu pour continuer à défendre sa vérité , sans s'appuyer sur d'autres forces que celles de la Grace qu'il défendoit , & sans mettre d'autres bornes à ses combats que celles de sa vie.

Outre cette sorte de consolation , qui est celle des hommes Apostoliques & des véritables défenseurs de la vérité , il avoit encore dans cette persécution domestique l'exemple des Saints & celui du Saint des Saints , qui ont été traitez plus outrageusement que lui par leurs propres freres. Joseph dépouillé , vendu & exilé par les siens ; JESUS-CHRIST , dont il étoit la figure , rejeté , blasphémé , crucifié par son peuple ; S. Jean Chrysostome , dont la doctrine a été censurée dans la Proposition de M^r Arnauld , calomnié & déposé par ses Collegues , exilé à leur instance par l'autorité de la Cour , & mort enfin dans son exil. Tous ces exemples ont quelque chose de bien consolant
 pour

pour M^r Arnauld ; mais ils doivent aussi apprendre aux autres à ne pas toujours juger de la foi & de la probité de leurs freres par les mauvais traitemens que l'iniquité des hommes charnels leur fait souffrir.

Si nôtre ami s'est laissé entrainer jusqu'à présent à ces sortes de préjugés à l'égard de ce Docteur, je suis maintenant dans l'impatience de sçavoir comment il en jugera à l'avenir. Il se reposera bien sur moi de la vérité des faits, dont je lui fournirai quand il voudra les preuves, qui furent données au public dans le tems même. Je doute que sa lumiere & son équité lui permettent d'en tirer des conséquences desavantageuses à M^r Arnauld. Mais je vous prie de l'avertir qu'il y en a une à tirer dont peut-être il ne s'avisera pas. C'est que quoi que ce Docteur ait paru accablé & abîmé dans cette occasion, & les Jésuites victorieux & triomphans ; il est cependant très-vrai que ce sont eux qui y ont tout perdu, & que c'est lui qui y a gagné son procès avec dépens. Car enfin à quoi tendoient les Jésuites par cette censure si ardemment entreprise, si violemment sollicitée, si puissamment soutenüe, si irrégulièrement formée, si visiblement injuste & informe ; cette censure qui leur a tant coûté, à quoi prétendoient-ils la faire servir ? A donner atteinte à la Grace efficace, pour relever leur Molinisme, & à perdre M^r Arnauld de réputation, & le mettre en état de ne pas nuire à la leur. En sont-ils venus à bout ? C'est tout le contraire. Jamais le Molinisme ne fut plus décrié. Jamais on n'eut plus de honte de le soutenir. Jamais la doctrine de la Grace

efficace ne fut plus affermie, plus souvent ni plus hautement soutenüe en Sorbonne & par tout ailleurs; jamais plus glorieuse ni plus triomphante dans presque toutes les Ecoles de l'Eglise: & elles ont toutes reçu & embrassé avec joye le témoignage que lui rendit le Pape Alexandre VII. en 1660. lorsqu'il écrivit à l'Université de Louvain en ces termes: *Nous ne doutons point que votre zèle singulier pour la science & la piété ne vous porte à suivre toujours & à embrasser avec un respect tout particulier, comme vous témoignez que vous faites, les dogmes inébranlables, & hors de toute atteinte, des grands Docteurs de l'Eglise Catholique, Saint Augustin & Saint Thomas.*

Et pour ce qui est de M^r Arnauld, jamais sa réputation ne fut plus grande dans le monde. Jamais il ne fut plus estimé de toutes les personnes de piété intelligentes & désintéressées. Jamais il ne fut plus en état de faire connoître à l'Eglise les erreurs de la doctrine & les excès de la conduite des Jésuites; & s'ils avoient pû prévoir tout ce qui leur est arrivé depuis de ce côté-là, je croi qu'au lieu de le faire exclure de la Faculté de Theologie & de la Maison de Sorbonne; où il y avoit long-tems qu'il ne paroissoit plus par son propre choix, ils auroient au contraire employé tout leur crédit pour l'y faire revenir. Et je ne doute pas qu'ils ne reconnoissent maintenant, mais trop tard, que leur passion les a aveuglez, & qu'il leur auroit été plus utile & plus honorable de le laisser jouir d'un repos public, où il auroit été sous leurs yeux & sous leur main, que de le forcer par leurs

véxa-

vexations à une retraite inconnüe, où sa personne & sa plume ont trouvé une liberté entière pour servir l'Eglise & la vérité; mais d'une manière qui ne doit pas trop plaire à la Compagnie, & qui n'est pas avantageuse à sa réputation.

Troisième affaire.

LA MORALE RELACHE'E.

Les deux premières affaires en enfantèrent une troisième. Car les grandes idées que le Livre de la *Fréquente Communion* & plusieurs autres excellens Ouvrages dont celui-là fut suivi, avoient données de la Morale Chrétienne, & des dispositions nécessaires pour recevoir utilement les Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie, ouvrirent les yeux à un grand nombre d'Evêques, de Curez & de Théologiens sur les égaremens prodigieux des nouveaux Casuïtes dans la matière de la Pénitence, & sur les devoirs & les péchez des Chrétiens. Comme la plûpart de ces nouveaux Auteurs sont Jésuites, M^r Arnauld avoit fait vers l'an 1643. un petit abrégé de leurs méchantes maximes sous ce titre: *Théologie Morale des Jésuites.*

L'Université de Paris entreprit aussi environ dans le même tems de faire connoître & condamner leur Morale corrompüe. Mais ce ne furent que comme de légères escarmouches, qui n'eurent pas de grandes suites.

Cette morale pernicieuse ne fut attaquée tout de bon qu'à l'occasion de la Proposition de M^r Arnauld, & pendant qu'on la censuroit en Sorbonne. Tout occupé que ce Docteur étoit à se défendre contre les forces de la Société & de la Sorbonne unies ensemble, il ne laissa pas de porter la guerre jusques chez les Jésuites mêmes, & de les obliger à se mettre sur la défensive; aiant eu part à tout ce qui se fit de plus considérable dans ce tems-là & dans la suite pour la condamnation des Casuïtes relâchez.

Il est inutile de vous marquer, Monsieur, les grands avantages que M^r Arnauld & ses amis remportèrent en cette occasion sur les Jésuites, & combien fut considérable le service qu'ils rendirent à l'Eglise: car vous l'avez sans doute appris par le gros recueil que j'ai vû dans vôtre cabinet, des Ecrits & des Requêtes des Curez de Paris, de Roüen & des autres principales Villes de France; des Censures des plus célèbres Universitez de ce Roïaume & du Pais-Bas, des Censures & Ordonnances des Evêques dont on feroit un volume, & enfin des Decrets de nos saints Peres les Papes Alexandre VII. & Innocent XI. qui ont tous foudroïé les Livres & les maximes de la Morale corrompuë des Jésuites. Ce fut la consolation que Dieu voulut donner à ce Docteur dans le tems où il travailloit & souffroit persécution pour sa cause en défendant la Grace du Sauveur, aux dépens de son repos & de sa réputation. Cette douceur fut le fruit de sa force & de son amour intrépide pour la vérité: *De forti egressa est dulcedo.* Sa Lettre à un Duc & Pair

Pair donna lieu à l'examen de sa Proposition; cet examen produisit les quatre premières Lettres au Provincial sur la Proposition examinée & sur l'injustice des Examineurs. Ces premières Lettres furent suivies de quatorze autres contre les épouvantables égaremens des Casuïtes. Les Curez de Paris & de Rouën en aiant vérifié les citations, & les aiant trouvées très-fidelles, en demandèrent aux Evêques la condamnation. Les Jésuites entreprirent d'en faire l'Apologie par la plume de leur Pere Piro. Et cette Apologie fut trouvée si abominable, qu'elle attira une nuée de Censures de la part des Evêques, des Universitez & du S. Siège: & quelques années après le Pape Alexandre VII. qui avoit condamné en 1659. cette Apologie, condamna encore par deux Decrets en 1666. quarante-cinq méchantes Propositions; auxquelles Innocent XI. en ajoûta soixante & cinq par son Decret de 1679. sollicité par les Docteurs de Louvain.

Voilà comme Dieu sçait tirer le bien du mal, faire tomber les méchans dans les pièges qu'ils tendent aux gens de bien; & confondre les faux Sages & la fausse sagesse du monde. Car dans le décri général de cette foule d'Auteurs nouveaux de la Société, qui s'étoient mis comme par voie de fait en possession de juger souverainement & en dernier ressort de la Morale Chrétienne, & qui s'étoient érigés de leur propre autorité en Maîtres de l'Eglise, on voïoit l'accomplissement de ces paroles prophetiques: *Je détruirai la sagesse des Sages, & j'abolirai la science des Sçavans.* Et jamais on n'eut plus

Isaïe 29;
14.

*Ubi sapiens,
ubi scriba,
ubi conqui-
sitor hujus
saeculi? Non-
ne stultam
fecit Deus
sapientiam
hujus mun-
di?*

I. COR. I. 20.

de raison de se récrier & de dire avec l'Apôtre : *Que sont donc devenus les Sages ; Que sont devenus les Docteurs de la Loi ? Que sont devenus ces Maîtres charnels & ces chicaneurs si favorables aux cupiditez du siècle ? Dieu n'a-t-il pas enfin convaincu de folie la sagesse de ce monde ?*

Quoi que ce soient-là les plus éclatantes affaires , qui donnèrent lieu à M^r Arnauld de mettre en ce tems la main à la plume , on peut compter d'autres services qu'il rendit à l'Eglise dans le cours de ce second âge. Il parut en ce tems-là un Livre sous le titre de *l'Ancienne Nouveauté* , composé par une personne dont j'épargne le nom & la mémoire , parce qu'il n'a pas persisté dans les visions dont ce Livre est rempli. Car il prétendoit qu'il devoit se faire de son tems une Réformation générale de l'Eglise , & que tous les peuples alloient être convertis à la vraie Foi par un certain Lieutenant de JESUS-CHRIST de la race de Juda , auquel il appliquoit les plus claires Propheties du Messie. M^r Arnauld refuta ces visions par un petit Livre , qui fait voir son zèle pour la défense des Ecritures , & la disposition où il est de ne manquer jamais à la vérité , ni à la Religion , quand il les voit attaquées.

Je ne marque point l'ART de penser , LA Grammaire générale & raisonnée , LES nouveaux Elemens de Geometrie in 4^o. qui sont des Ouvrages de ses heures de loisir & de relâche ; parce qu'encore que le public lui en soit obligé , ce ne sont point des Livres de Théologie , où l'on puisse le soupçonner d'avoir fait glisser les erreurs des

cinq Propositions, que les Jésuites trouvent par tout dans ses Ouvrages, sans les pouvoir montrer nulle part.

TROISIÈME AGE

Durant le second âge, qui dura près de vingt-cinq ans, M^r Arnauld étoit toujours demeuré, ou caché en divers lieux, ou comme solitaire à Port-Roïal des champs. La malignité & le crédit des ennemis du Livre de la Fréquente Communion, l'avoient contraint de prendre ce parti. Car outre que les Jésuites demandoient publiquement son sang & sa vie aux Grands de la terre par des Livres imprimez, ils avoient encore entrepris de le faire bannir du Roïaume sous prétexte de l'envoïer à Rome : & la Reine Regente qui s'étoit d'abord laissé surprendre aux artifices de ses ennemis, en lui en donnant l'ordre, ne lui avoit laissé que huit jours pour se préparer à ce voïage. Il est vrai qu'il ne le fit pas ; parce que toute la France se remua pour l'empêcher, & que la Reine aïant écouté les Remontrances qui lui furent faites sur cela par Messieurs les Archevêques & Evêques qui se trouvèrent alors à Paris, par le Parlement par la Faculté de Théologie, par la Maison de Sorbonne en particulier, & par toute l'Université de Paris, Sa Majesté arrêta elle-même l'exécution de ses ordres. Cependant la crainte de quelque surprise de la part de la Société, qui étoit en fureur, l'amour de la retraite, & les divers événemens qui survinrent dans la suite, l'empêchèrent de quitter sa solitude.

Ce ne fut qu'en 1668. qu'il en sortit, après que dix-neuf Evêques aiant écrit au Pape & au Roi pour la justification des quatre de leurs Confreres, qui avoient fait leur propre cause de celle de M^r Arnauld & des autres Theologiens, la paix eut été rendue à l'Eglise de France. L'histoire en est ailleurs.

Vous ne manquerez pas, Monsieur, de vous persuader d'abord qu'il n'eut la liberté de paroître, & ne fut reconnu pour bon Catholique, qu'après avoir fait des retractations, souscrit à la Censure de Sorbonne, renoncé à tous ses sentimens, demandé pardon de tout ce qu'il avoit écrit durant les contestations. Rien de tout cela. Il fit ce que firent les quatre Evêques, à qui certainement on ne demanda aucune retractation. Avec cela, de noir qu'il avoit paru aux yeux du monde par les calomnies, & pour ainsi dire, par l'enchantement des Jésuites, il devint blanc comme neige. Le Pape & le Roi rémoignèrent être fort contens de sa foi & de sa conduite. Il eut l'honneur de saluer Sa Majesté, qui le reçut avec une bonté vraiment Roïale. Il fut présenté au Nonce de S. S. par les Evêques Médiateurs de la Paix; & il n'en reçût que des louanges & des témoignages de satisfaction. Enfin la Lettre que S. M. eut la bonté d'écrire aux quatre Evêques, marque en propres termes la satisfaction pleine & parfaite du Pape sur le sujet de la signature du Formulaire, commune aux quatre Evêques, à M^r Arnauld, & aux autres Theologiens qui leur étoient unis. Si vous voulez, Monsieur, voir cette Lettre,

Lettre, & ſçavoir tout le détail de cette affaire de la Paix, prenez la peine de lire le *Phantôme du Janſeniſme* : il vous développera bien des myſteres ; & j'oſe vous aſſurer, que vous en ſerez content.

Pendant cette longue retraite de M^r Arnauld, dont M^r Nicole fut le fidèle Compagnon dans les dix ou douze dernières années, ils n'étoient pas tellement occupez à juſtifier leur foi, qu'ils ne travaillaſſent auſſi à juſtifier & à défendre celle de l'Egliſe, par de ſçavans Ouvrages qu'ils compoſèrent contre les Calviniſtes. En voici l'occafion.

M^r le Maïſtre frere de M^r de Saci, & neveu de M^r Arnauld, ſi connu par ſes Plaidoïez imprimez, & qui à la fleur de ſon âge avoit ſacrifié au deſir de ſervir Dieu dans la retraite, la plus grande réputation que jamais peut-être Avocat ait eüe dans le Barreau ; ce pieux Solitaire, diſ-je, avoit recueilli ce qui compoſe le Livre qu'on a imprimé ſous le nom d'*Office du S. Sacrement* pour le jour & l'Octave de la Fête-Dieu, & qui contient outre cela des leçons pour toutes les ſemaines de l'année, pour ſervir à la piété des Religieuſes de Port-Roïal (ces Aſacramentaires & ces Incommuniantes du P. Briſacier) qui en font l'Office une fois chaque ſemaine par une dévotion & une conſécration toute particulière, qui les applique nuit & jour à cet adorable Sacrement. Et ce Livre avoit été traduit en François par feu M^r le Duc de Luines.

On avoit fait, pour ſervir de Préface à cet Ouvrage, un Écrit fort court, où l'on
prou-

prouvoit la Perpétuité de la Foi de l'Eucharistie dans l'Eglise. Cet Ecrit, qui ne fut pas employé à l'usage auquel il étoit destiné, tomba manuscrit entre les mains du Ministre Claude, qui le combatit par un autre Ecrit. Ce qui obligea à le faire imprimer, avec une réfutation de l'Ecrit du Ministre : C'est ce qui fait le volume in.12. qui parut sous ce titre *Perpétuité*, &c. en 1664.

Le Ministre Claude y aiant fait une Réplique, elle donna lieu au grand & excellent Ouvrage *de la Perpétuité*, &c. en trois gros volumes in 4°. qui défend le Mystere de nos Autels d'une maniere si noble, si forte & si convaincante, qu'on peut dire que c'est un Tresor pour l'Eglise : & le Ministre aiant tenté d'y répondre, succomba sous ce travail en laissant les derniers volumes sans Réponse.

Le premier volume étoit fait quand les contestations sur la Grace furent terminées. Monsieur le Maréchal de Turenne l'avoit lû manuscrit ; & ce Livre avec les conférences qu'il eut avec M^r l'Evêque de Châlons sur Marne, l'un des Médiateurs de la Paix de l'Eglise, ne contribua pas peu à sa conversion, aussi-bien qu'à celle de M^r le Prince de Tarente, à laquelle M^r l'Evêque d'Angers, frere de M^r Arnauld, eut beaucoup de part, & à celles de Mrs les Maréchaux de Duras & de Lorge, & de plusieurs autres personnes de qualité de la Religion Prét. Réf. & même de plusieurs des plus considérables de leurs Ministres.

Ce volume fut dédié au Pape Clement IX. par M^r Arnauld, que S. S. en fit remercier ;

& Messieurs les Evêques & les plus habiles Docteurs s'empresèrent à qui donneroit son Approbation au Livre, & ses loüanges à l'Auteur.

Lui & son ami continuerent dans la suite du tems à travailler pour l'Eglise en combattant les erreurs des Calvinistes, non seulement par les deux autres volumes de ce grand Ouvrage, mais encore par un grand nombre d'autres, tels que sont, *Le Renversement de la Morale de JESUS-CHRIST par les erreurs des Calvinistes touchant la justification*, qui est un gros volume in 4°. approuvé par dix Archevêques & Evêques. *LA RÉPONSE générale au nouveau Livre du Ministre Claude. LES PRÉJUGES légitimes contre les Calvinistes. L'IMPIÉTÉ de la Morale des Calvinistes de nouveau convaincuë*, &c. auxquels on peut ajoûter; *LE CALVINISME convaincu de nouveau de dogmes impies*, &c. *LES PRÉTENDUS Réformez convaincus de Schisme*; & le *LIVRE DE L'UNITÉ de l'Eglise ou Réfutation du nouveau Système de M. Jurieu*, qui ont été une suite des premiers; & n'ont paru que long-tems après.

Le Pape Clement X. étant monté sur la Chaire de S. Pierre, témoigna beaucoup d'estime de M^r Arnauld, & desira même que ce Docteur lui envoiât ses Ouvrages; comme il fit; & S. S. lui en fit faire une Lettre de remerciement. . . .

Le S. Pere Innocent XI. ne reçut pas moins favorablement les mêmes Ouvrages & la Lettre dont ce Docteur les accompagna pour S. S. La Réponse que ce bon Pa-

pe lui fit écrire par Mr le Cardinal Cibo, telle que vous la pouvez voir imprimée derrière la Lettre de ce Docteur à Mr l'Evêque de Malaga; les témoignages qu'il rend à son esprit, à son érudition, à son éloquence & à sa vertu; la confiance qu'il témoigne avoir en ses prières, en lui donnant sa bénédiction Apostolique par le ministère de ce Cardinal; & cette inscription de la Lettre, *Perillustri & admodum Reverendo D. Antonio Arnaldo DOCTORI SORBONICO*, font assez voir l'impertinence de ces paroles du déclamateur dont j'ai parlé, que Mr Arnould, a été retranché du corps de la Sorbonne, après s'être séparé lui-même du Chef de l'Eglise. Car il peut apprendre de cette Lettre, qu'autant que cette séparation a toujours été fautive & imaginaire, autant fait-on peu de cas à Rome de ce prétendu retranchement de Sorbonne; puisque la qualité de *Docteur de Sorbonne* lui est conservée au nom de Sa Sainteté.

Je ne m'arrête point à vous faire remarquer, que pendant les dix ans qu'a duré ce troisième âge, Mr Arnould a fait à Paris publiquement toutes les fonctions de son ministère; qu'il y a été honoré de toutes sortes de personnes, Princes, Seigneurs, Prélats; que tout le monde s'y est empressé à lui témoigner la joie de le revoir, & qu'il n'a non plus été question de tout ce qui s'étoit passé, que s'il n'étoit jamais arrivé.

Enfin si les deux Archevêques de Paris, & tous les autres Evêques qui avoient plus de droit & plus d'obligation de s'assurer de
 la

sa foi, l'ont eüe pour suspecte, ils ont bien trompé le monde : car ils ne l'ont jamais distingué des autres Prêtres & Theologiens, qu'en lui faisant plus d'accueil & plus de caresses qu'aux autres. On peut juger de leur sentiment par les Approbations que les Evêques donnerent alors à ses Ouvrages, & sur tout au premier volume de la grande *Perpétuité de la Foi de l'Eucharistie défendue*, &c. Car ces Approbations étant données dans le tems où à peine l'accommodement des contestations étoit conclu, & plusieurs même avant que Mr. Arnauld fût sorti de sa retraite, les loüanges & les éloges qu'ils lui ont donnez doivent bien persuader qu'ils ne l'avoient jamais regardé comme un homme suspect en la Foi, ni séparé de l'Eglise.

Je vous ferai plaisir sans doute de vous mettre devant les yeux quelques fragmens de ces Approbations, afin que comme vous avez vü, par les Approbations des trente Evêques, ce qu'ils pensoient de ce Docteur, lorsqu'il défendoit la sainteté de nos Mysteres contre les abus des Catholiques, vous puissiez aussi juger de l'estime qu'ils faisoient de la pureté de sa foi & de la piété de ses mœurs, dans le tems où il souüenoit la vérité de ces mêmes Mysteres contre les Hérétiques. Car s'il avoit été auparavant dans quelque soupçon de schisme ou d'erreur, ç'eût été quelque chose de fort extraordinaire à des Evêques, de le louer comme ils faisoient, sans faire mention ni de changement ni de retractation. Mais ce qui est bien d'avantage, c'est que quelques-uns le justifient ouvertement & expressément

contre

contre les calomnies que l'on avoit répandues contre lui durant les contestations sur la Grace.

On trouve donc à la tête de ce premier volume les Approbations de vint-sept tant Archevêques qu'Evêques (en comptant ceux qui l'ont été depuis) dont trois sont maintenant Cardinaux de la sainte Eglise Romaine: M^r le Cardinal d'Estrees , Docteur de Sorbonne , alors Evêque de Laon , Duc & Pair de France ; Mr le Cardinal le Camus Evêque & Prince de Grenoble , Docteur de Sorbonne , alors Conseiller & Aumônier du Roi, & Mr le Cardinal de Fourbin de Janson , alors Evêque de Marseille , & maintenant Evêque , Ccmte de Beauvais , & Pair de France. Et outre qu'entre ces trois Cardinaux , les deux Archevêques & les vingt-deux autres Evêques , il y en a douze Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, appelée vulgairement la Sorbonne , on y voit encore les Approbations de plus de vingt autres Docteurs de la même Faculté.

Je rapporterai peu de chose de ce qui ne concerne que l'approbation & la louange du Livre , ce qu'on peut dire en general ; est qu'on ne peut rien ajoûter aux éloges qu'ils lui donnent ; comme à un Ouvrage d'un prix inestimable , & qui surpasse tout ce qui avoit été fait jusqu'alors sur cette matiere , & même toutes les espérances qu'on en avoit conçûes par l'idée qu'on avoit du mérite des Auteurs. Je remarquerai seulement ce qu'il y a de particulier en leur faveur.

M^r DE GONDRIN Archevêque de Sens , commence par marquer *l'estime particu-*

ticulière qu'il a toujours faite de la piété & de l'érudition des Auteurs de ce Livre : où il y a, dit-il, tant de beauté, de lumière, & de solidité, que nous ne pouvons qu'admirer ce que peut la vérité dans les esprits qui font leur plus grande gloire de la suivre & de la défendre. Il espère qu'il contribuera à faire rentrer les Hérétiques dans le sein de l'Eglise, & nous croions même, ajoute ce Prélat après un long éloge, que c'est la récompense que Dieu a réservée à l'amour que ces sçavans Theologiens ont toujours fait paroître pour l'unité de l'Eglise, & que pour couronner leur fidélité & leur attachement inviolable à cette sainte Epouse de JESUS-CHRIST, il se servira de cet Ouvrage pour retirer tant de personnes du Schisme, &c. Enfin il demande à Dieu qu'il lui plaise d'inspirer à ceux qui le liront le même esprit de Religion & le même amour de la vérité avec lequel il paroît avoir été fait. Voilà d'étranges Hérétiques & des Schismatiques d'une espèce bien nouvelle, qui semblent destinez de Dieu à faire rentrer les Hérétiques dans la Foi, & les Schismatiques dans le sein de l'Eglise, en récompense de leur amour pour son unité ; qui sont pleins de piété, d'amour de la vérité, de l'esprit de Religion, & qui font leur plus grande gloire de suivre la vérité & de la défendre.

MR LE TELLIER Archevêque Duc de Reims, premier Pair de France, reproche au Ministre Claude, d'avoir craint d'avoir affaire à Mr Arnauld, puisqu'en le voulant rendre suspect parmi les Catholiques dans son dernier Livre, il veut lui ôter la créance que
son

son mérite & sa profonde érudition lui ont acquise ; Que pour tâcher d'éviter ce qu'il prévoit, il a recours à un moïen tout à fait indigne d'un honnête homme, en voulant déchirer la réputation d'un Theologien très-Catholique par une calomnie si noire, qu'elle doit faire horreur à tous ceux qui liront la Préface, & le premier Chapitre de son dernier Volume, &c.

MR PAVILLON Evêque d'Alet dit, que l'Auteur de cet Ouvrage après avoir tâché de remédier par le Livre de la Fréquente Communion; à l'abus que plusieurs Chrétiens font de l'Eucharistie, en montrant par les oracles de l'Ecriture, par les sentimens des Peres & par les Decrets des Conciles, avec quelle pureté on s'en doit approcher selon la discipline sainte que l'Eglise a toujours désiré qu'on y observât, il entreprend de défendre dans celui-ci la vérité de ce divin Sacrement contre ceux qui la combattent. . . . Nous espérons aussi, ajoute ce saint Prélat, qu'un Livre si avantageux à l'Eglise attirera beaucoup de graces & de bénédictions sur son Auteur, & qu'il achevera de dissiper tous les nuages dont quelques personnes préoccupées ou malicieuses ont tâché jusqu'à présent de le noircir. Ce sont les vœux & les souhaits que nous nous sentons obligez de faire en cette rencontre, & dont nous avons cru devoir accompagner l'approbation que nous donnons à cet Ouvrage.

MR VIALART Evêque Comte de Châlons, Pair de France, met l'Auteur au nombre des hommes admirables en science & en vertu que Dieu a suscitez pour défendre la

la vérité du Mystère de l'Eucharistie : & assûre qu'entre tous les Livres qui ont servi à ce glorieux dessein il n'y en a point ni de plus fort , ni qui apparemment puisse être si utile à l'Eglise que celui-ci , &c.

M^r DE CHOISEUL DU PLESSIS-FRALAIN Evêque de Comenge , & depuis de Tournai ; M^r DE MARMIESSE Evêque de Conserans , & M^r DE BERTIER Evêque de Rieux , ont cela de particulier dans l'Approbation donnée en commun , après en avoir conféré ensemble , qu'ils nomment *Mr Arnauld Docteur de la Société de Sorbonne* , comme s'ils nous avoient voulu marquer qu'ils ne l'en croïoient pas exclu , & qu'ils regardoient la Censure de Sorbonne comme illégitime & de nulle valeur.

M^r DE PERICARD Evêque d'Angoulême nous rend témoignage du fruit qu'avoit déjà fait ce Livre avant même qu'il fut imprimé , & on voit bien qu'il veut marquer la conversion de Monsieur de Turenne , *Et enfin* , dit-il , *que ne peut-on point attendre d'un Livre qui , pour ainsi dire , avant sa naissance , a produit par la grace de Dieu un effet qui donne de la joye à tout le monde Catholique , & un grand exemple à celui qui ne l'est pas.*

M^r ARNAULD Evêque d'Angers approuve le Livre de toute la plénitude de son cœur , comme un Ouvrage très-utile & très-avantageux à l'Eglise : Mais étant frere de M^r Arnauld , il n'avoit garde de donner des louanges à l'Auteur.

M^r DE LAVAL DE BOIS-DAUPHIN Evêque de la Rochelle , dont le Diocèse

étoit rempli de Protestans, commence ainsi ;
Le Livre de la perpétuité de la foy de l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie aiant produit tant & de si bons effets dans tous les lieux où il a paru , & principalement dans nôtre Diocese , où il a beaucoup servi à la conversion de plusieurs personnes qui étoient très-considérables parmi ceux qui font profession de la Religion Pretendüe Reformée , nous ne doutons pas que ce second Ouvrage n'ait un succès encore plus avantageux , & que Dieu y donnant sa benediction , il n'acheve de convaincre les autres, que le premier a déjà fortement ébranlez . . . Il s'attend (dès le 30 May 1668. six mois avant la paix de l'Eglise) que l'Auteur consacrant tous ses travaux à la défense de l'Eglise , il emploira les talens avantageux qu'il a reçûs de Dieu , à éclaircir avec la même netteté & la même force d'esprit les autres controverses que nous avons avec les Hérétiques , &c.

Mr DE GURON Evêque de Tulle. Le fruit, dit-il , que le Livre de la Perpétuité de la Foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie a causé dans nôtre Diocese , nous a fait souhaiter que la Providence Divine engagéât son Auteur à defendre non seulement ce Mystère adorable , mais encore les autres points principaux , &c. il approuve avec un grand éloge le Livre , & ajoûte ; Tant de Prélats & de Docteurs en portent le même jugement , que nous ne pouvons assez nous étonner de la témérité du Ministre Claude , d'avoir avancé que l'Auteur de ce Livre étoit un particulier desavoïé de l'Eglise Romaine , & qu'on refusoit d'y approuver la replique qu'il avoit faite

faite contre lui. Mais c'est un Ministre & un ennemi public du S. Sacrement qui parle, & qui tâche de décrier son adversaire : & c'est une chose assez ordinaire ; quoi qu'un homme prudent fût obligé de se mieux informer de ce qu'il dit. Mais nous ne pouvons supporter, & tous les fidèles doivent gémir, de voir que même des Theologiens Catholiques aient entrepris de diffamer l'Auteur de la Perpetuité, & d'ôter s'ils pouvoient la force à son Ouvrage, en tâchant de le rendre suspect, supposant qu'il est séparé de l'Eglise, dans le sein de laquelle il a toujours vécu ; & lui imputant très-faussement de tenir que dans l'Eglise Romaine il s'est fait un Changement touchant la Grace victorieuse sans qu'on s'y soit opposé. C'est ce qui nous paroît si éloigné de sa pensée, qu'il est certain par les preuves qu'il en a données, qu'il croit au contraire, que ç'a toujours été-là la doctrine de l'Eglise Romaine, quoique quelques-uns s'en soient écartez. C'est ce que nous avons crû devoir remarquer dans nôtre Approbation, étant juste de défendre la réputation & la Foi de celui qui combat pour l'Eglise, & qui s'expose à la haine de ses ennemis, contre tous ceux qui l'attaquent injustement.

M^r DE LIGNI Evêque de Meaux, juge ce Livre si convaincant & si utile au public, qu'il est persuadé qu'il faut être abandonné du secours de la Grace & de la raison, pour ne pas demeurer d'accord après l'avoir lû, que la creance présente de l'Eglise Romaine sur le Mistere de l'Eucharistie, est celle qu'elle a tenu dans tous les tems, &c.

M^r DE MONT-GAILLARD Evêque

de S. Pons, dit que si la conversion des Héretiques de ce tems dépendoit seulement de leur conviction, ce Livre convertirait infailliblement les doctes & les ignorans, les dociles & les obstinez, puisqu'il n'est pas possible de résister à la force des raisonnemens dont ce Traité est rempli : & demande à Dieu qu'il veuille donner la grace & le loisir à ce puissant genie, qui est l'Auteur de cet Ouvrage, de travailler sur tous les autres points, &c.

M^r DE MONCHI D'HOQUINCOUR
Evêque de Verdun en parle comme d'un
Livre incomparable en toutes manières

M^r l'Evêque Duc de Laon (aujourd'hui
LE CARDINAL D'ESTREES) dans
son Approbation en forme de Lettre à un
Ministre d'Etat ; après un éloge auquel on
ne peut rien ajouter ; demeure persuadé qu'on
n'a pas encore vû une victoire plus complete :
& dit que Mr Arnauld travaille si heureu-
sement sur ces sortes de sujets, qu'il n'y a per-
sonne qui ne doive se réjoûir de la résolution
qu'il a prise d'achever sa vie dans une si sainte
& si glorieuse occupation. Il n'a pas tenu à
lui, & il l'a fait même depuis sa retraite en
la manière que son état le lui a permis, &
selon les occasions que la Providence lui a
présentées. Mais ceux qui lui ont susci-
té d'autres adversaires, de qui le Ministre
Claude s'est toujours fort loué, comme leur
aïant de singulières obligations, ont mis M^r
Arnauld dans l'impuissance de suivre sa réso-
lution. Le repos, la liberté du commerce
avec toutes sortes de gens, l'abondance de
Livres, & beaucoup d'autres choses dont il
s'est vû privé, étant nécessaires pour un tra-
vail

vail de cette nature. Et puis ; de quelle utilité seroient pour les Calvinistes de France des Livres François qui n'y auroient pû entrer même en tems de paix, les Jésuites aiant même fait saisir & supprimer autant qu'ils ont pû, *l'Apologie pour les Catholiques*, dont nous parlerons, un des Livres qui pouvoit plus servir à la conversion des Huguenots.

M^r BOSSUET, alors Doïen de l'Eglise Cathedrale de Mets & Docteur de Paris, depuis Precepteur de Monseigneur le Dauphin, & maintenant Evêque de Meaux, a un droit si particulier d'être écouté sur ces matières, & il se connoît si bien en catholicité, que son approbation mérite une attention singulière. Il se tient si assuré que *ce Livre est très-propre & très efficace pour ramener à la Foi Catholique, Apostolique & Romaine ceux qui s'en sont écartez*, qu'il ne fait pas difficulté de dire, qu'il ne faut plus qu'ouvrir les yeux pour voir devant soy la voie de la vérité toute applanie, & que Mr Arnauld n'a pas seulement établi tout ce qu'il a promis, d'une manière invincible, & qui porte la preuve jusqu'à l'évidence de la démonstration ; mais qu'il a outre cela donné des principes par lesquels on peut composer tout un corps de controverses. Je ne sçai si on pourra s'imaginer que ce Prélat ait crû l'Auteur capable de se détacher le moins du monde de la foi & de l'autorité de l'Eglise, après ce qu'il ajoûte en ces termes : *Mais ce qui me touche le plus dans tout son Ouvrage, c'est qu'il y a répandu & appuié par tout les saintes & inébranlables maximes, qui attachent*

les enfans de Dieu à l'autorité sacrée de l'Eglise, toujours présente pour les enseigner dans tous les siècles, &c.

M^r LE CARDINAL LE CAMUS Evêque & Prince de Grenoble, est convaincu qu'on ne pouvoit pas mieux défendre la Foi de l'Eglise Catholique, ni mettre dans un plus beau jour les preuves du Mystère adorable de l'Eucharistie ; il espère que ce Livre contribuera beaucoup à la conversion de ceux qui sont engagez dans l'erreur, & dit, qu'il n'y a qu'à exhorter l'Auteur à continuer ce pénible travail.

M^r LE CARDINAL DE FOURBIN DE JANSON Evêque-Comte de Beauvais, Pair de France, alors Evêque de Marseille, assure de ce Livre, que tout y est solide, exact, lumineux & conforme à la Foi de toute l'Eglise ; qu'il en sçait ménager tous les avantages ; que les principes qu'il établit, donnent de si grandes ouvertures, qu'ils s'étendent infiniment plus loin que les matieres dont il parle expressement ; qu'il inspire par tout un esprit vraiment Catholique, c'est à dire, vraiment attaché à l'autorité de l'Eglise C'est pourquoi, conclut son Eminence, nous avons crû qu'il étoit de la justice d'appuier par nôtre autorité un Ouvrage si édifiant & si utile, & de rendre à celui qui en est Auteur ces témoignages d'estime & de gratitude que nous avons crû lui devoir.

M^r FOUQUET Evêque d'Agde, après avoir mis Mr Arnauld au rang des sçavans & saints Docteurs que le S. Esprit a suscitez dans tous les tems de l'Eglise pour expliquer la vérité du Sacrement de l'Eucharistie &

pour

pour en établir le bon usage ; continuë ainsi : Mais c'est l'effet d'une Providence toute particulière , qu'ayant autrefois engagé par une rencontre imprévüe l'Auteur du Livre admirable de la Fréquente Communion , & de celui de la Tradition de l'Eglise , à ramasser les enseignemens des saints Peres , pour user legitiment du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie , elle ait depuis fait naître une occasion qui l'a obligé de défendre la réalité du Corps vivant de JESUS-CHRIST dans le Sacrement de l'Autel : afin que le même qui avoit si solidement instruit les fidelles par les regles certaines de la Tradition , des préparations nécessaires pour participer avec fruit à l'Eucharistie , convainquit les Sacramentaires d'une maniere invincible de la foi de ce Mystere , par la démonstration de la Perpetuité d'une même creance dans l'Eglise depuis JESUS-CHRIST jusqu'à nous Les premiers fruits de ce Livre sont illustres , dit-il plus bas en indiquant la conversion de Mr de Turenne ; les esperances qu'on en doit concevoir sont grandes , &c.

M^r ANTOINE GODEAU Evêque de Vence , une des plus grandes lumières de l'Eglise de France , comme ses Ouvrages le font connoître , se trouve le dernier dans l'ordre des Approbateurs , parce que son Approbation vint trop tard pour être mise en son rang. Elle est si avantageuse qu'on ne pouvoit fermer plus heureusement les extraits de ces Approbations Episcopales , qui forment comme un grand Concile d'Evêques , & comme un Synode national assemblé en faveur de M^r Arnauld. LE LIVRE de Mr Arnauld.

de la Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie contre le Ministre Claude, dit ce Prélat, est ce me semble le dernier coup de massue par lequel le Fils de Dieu veut atterrer l'herésie de Calvin... Le diable, dit-il plus bas, a suscité contre l'Eglise un très-puissant ennemi en la personne du Ministre Claude, & il lui avoit fourni des armes lumineuses & fortes en apparence pour combattre la vérité. Sa Secte n'avoit pas eu encore de Défenseur si agreable. Mais le Fils de Dieu en même tems a donné à son Eglise un Docteur de sa vérité éclairé de ses véritables lumieres, & si fort rempli de son Esprit, qu'il a dissipé toutes les illusions de son adversaire, & qu'il a fait demeurer victorieuse de la fausse subtilité de l'erreur, la doctrine solide de la vérité. Ce Défenseur avoit été dans un état où il n'avoit pas eu la liberté de déployer ses armes pour la défense de l'Eglise. Mais la Providence divine a premièrement fait plusieurs miracles pour le mettre en liberté de servir sa Mere; & après elle lui a donné toutes les graces qui étoient nécessaires pour la faire triompher. Son premier Livre de la Fréquente Communion, est pour remédier à la profanation du très-Saint Mystere de l'Eucharistie, qui n'est que trop fréquente en nôtre siècle. Celui-ci en défend la vérité si solidement, que je ne doute point qu'il ne trouve autant d'Approbateurs, qu'il aura de Lecteurs.

Je n'ai pas dessein de m'étendre sur les Approbations des Docteurs en Théologie. Il y a néanmoins des endroits qui méritent d'être remarquez. Quand je voi à la tête de ces vingt-quatre Docteurs (sans compter ceux qui

qui étoient alors Evêques) le Doïen de la Faculté de Théologie de Paris , M^r de Mincé Docteur de la Maison de Sorbonne , il me semble que je voi cette Illustre Faculté assemblée en corps dans les plus célèbres de ses membres , pour réparer avec une parfaite liberté à la vûë de toute l'Eglise , l'injure faite à M^r Arnauld dans l'affaire de la Censure par une partie de la Faculté , ou déclarée contre lui , violentée en la manière qu'on l'a rapporté , mais abandonnée de plus de soixante & dix des plus sçavans & plus pieux Docteurs qui aimèrent mieux s'exclure de ce corps avec M^r Arnauld , que d'y demeurer sans lui en consentant à la Censure la plus injuste qui fut jamais.

L'Approbation de Monsieur le DOÏEN DE LA FACULTE' est pleine d'éloges très-avantageuses pour le Livre & pour l'Auteur. Il lui rend le nom & la qualité de Docteur , en concluant (plus courageusement & plus raisonnablement que le Doïen de la Censure, qui conclut sans rien conclure,) en concluant, dis-je , *Que l'héresie ne peut être plus fortement attaquée , ni l'Eglise de JESUS-CHRIST plus puissamment défendue que par la plume de cet EXCELLENT DOCTEUR.*

M^r PORCHER un des plus anciens Docteurs , qui n'avoit jamais donné son Approbation à aucun Ouvrage , voulut la donner à celui-ci , qu'il regarde comme *un fruit de la paix* ; & rendre témoignage au mérite de son *Illustre Auteur.*

M^r LE VAILLANT Curé dans Paris & auparavant Théologal de Reims dit , que le *merite de l'Auteur est connu de tout le monde :*

de : & cet Ouvrage , dit-il , n'avoit besoin d'autre éloge que de son nom. Et il conclut par assurer que l'Auteur paroitra toujours aux personnes non passionnées avoir été inseparablement attaché à l'Eglise Catholique , Apostolique & Romaine.

M^r DU HAMEL Chanoine de l'Eglise de Paris , qui par un rare exemple avoit quitté une Chanoinie de la Métropole & Capitale du Royaume , pour aller servir une Eglise de Village loin de Paris , apelle ce Livre un *chef-d'œuvre de lumière*.

M^r CHASSEBRAS Curé de Paris , & l'un des deux Archiprêtres , commence en ces Termes : *La réputation que s'est acquise l'Auteur de ce Livre , peut lui servir d'approbation. L'Ouvrage de soi , mérite les loüanges & l'applaudissement de tous les Catholiques , &c. Il marque ensuite les conversions de M^r de Turenne & d'autres personnes de qualité qui avoient abjuré le Calvinisme : Mais qui considerera d'ailleurs le fruit merveilleux que l'Eglise a déjà reçu de cet Ouvrage , les riches dépouilles qu'elle vient de remporter sur le parti ennemi , & tout le bien qu'elle en pourra encore retirer ; il sera de mon sentiment , que l'Eglise est obligée à l'Auteur d'avoir quitté sa solitude , éclatante déjà du bruit de sa renommée , & toute glorieuse de ses victoires , afin de se ranger dans le nombre de ses combattans qui défendent les veritez Catholiques. Enfin il finit par ces paroles : Je souhaite que le Ciel & la Terre répandent à pleines mains sur lui leur amitié & leur benédiction , comme sur le Défenseur intrepide de la verité , pour avoir donné au public cette*

Replique, que j'estime très-Catholique.

M^r QUERAS Vicaire Général de M^r l'Archevêque de Sens, nomme ce Livre *une des plus rares & des plus riches productions de nôtre siecle, &c.*

M^r FORTIN Proviseur du Collège d'Harcour: *Nous devons, dit-il, rendre mille graces à Dieu de nous avoir donné des Docteurs remplis de zèle & de science pour défendre la vérité de ce Sacrement d'amour. C'est en quoi l'Auteur de ce Livre a surpassé tous les Ecrivains de ce tems, &c.*

M^r GOBILLON Curé de S. Laurent: *Nous croions, dit-il, qu'un Ouvrage si important pour l'Eglise en sera reçu avec toute sorte d'estime & d'approbation; & nous espérons... que Dieu, qui a commencé à lui donner des benedictions favorables par de glorieux succès, avant même qu'il ait paru en public, les continuera dans la suite avec abondance. Il n'est pas nécessaire d'avertir que c'est de la conversion de Mr de Turenne que parle ce Docteur.*

M^r ROULLAND maintenant Chanoine & Prevôt de l'Eglise de Reims, dit que *l'Esprit de Dieu a conduit la plume de l'Auteur, lors qu'il a composé cet admirable Ouvrage, & que cet Auteur, qui a tant de fois combattu pour la défense de la vérité, aura l'avantage de faire paroître à la face de tout l'Univers la foiblesse de son Adversaire, &c.*

M^r LE FERON: *L'on ne sçauroit, dit-il, trop donner de loüanges à l'Auteur, & après tant d'approbations avantageuses qui lui ont été données par de si celebres & de si illustres Prelats, & par tant de sçavans Docteurs, il*
ne

ne mereſte plus qu'à louer Dieu d'avoir ſuſcité dans nos tems des perſonnes qui defendent la verité de ſon Eglise avec tant de force, &c. Dieu veuille répandre ſes benediſtions ſur le travail de ce ſçavant Theologien, & que pour recompense de ſes peines il obtienne du Ciel la converſion de tant de perſonnes qui ſont engagées dans l'erreur.

Mr ROBERT de Lailly, veut ſans doute parler de Mr de Turenne quand il dit, que l'effet confirme déjà les eſperances qu'on avoit conçûes de cet Ouvrage, & nous fait voir qu'il eſt capable de ramener à l'Eglise les plus habiles de ſes ennemis.

Je ne ſçai, Monsieur, ſi vous trouverez que j'aie fait une choſe ſuperflüë & inutile, en vous remettant devant les yeux les ſentimens avantageux, que les Evêques & les Docteurs ont eus de Mr Arnauld; mais il me ſemble que cela étoit comme néceſſaire, pour effacer de l'eſprit de nôtre ami les mauvaiſes impreſſions dont il s'eſt laiſſé prévenir contre ce grand homme. Si elles étoient fondées ſur une méchante doctrine extraite de ſes Livres que l'on produiſît pour le convaincre d'erreur; ſi l'on faiſoit voir des Sentences de ſon Evêque ou des Decrets du S. Siège, qui le déclareroient hérétique; il faudroit ſ'y prendre d'une autre manière pour le juſtifier. Mais je ne vois rien de tout cela. J'entens ſeulement une voix confuſe qui s'eſt formée, je ne ſçai comment, de quelques libelles des Jéſuites, des clameurs de quelques Religieux & de quelques gens du peuple, qui ne parlent que comme on les fait parler, & qui ne ſçavent pas même de-
 quoi

quoy il est question. Il étoit donc nécessaire de former une autre voix qui parlât en faveur de M^r. Arnauld ; & il n'y en a point que l'on doive écouter avec tant de respect , ni à qui l'on doive plus de créance en matière de foi & de doctrine , que celle des Papes , des Cardinaux , des Evêques & des Docteurs : & ceux qui osent élever leurs cris séditieux au-dessus de la voix des Pasteurs , dont JESUS-CHRIST même a dit : *Celui qui vous écoute , m'écoute ; & celui qui vous méprise , me méprise ;* ne peuvent être excusés d'un très-grand péché , & d'une témérité scandaleuse.

Car où en seroient les Théologiens les plus Catholiques , si leur réputation dépendoit de quelques Religieux ou interressez à les décrier parmi le peuple , ou nullement instruits des choses , ou animez d'un faux zèle , ou indiscrettement alarmez pour la doctrine de la Foi ? A quoi seroient-ils réduits , s'il falloit préférer les sentimens d'une poignée de gens sans autorité & souvent sans science , à l'approbation des plus sçavans Docteurs , & au jugement des Evêques , qui par leur caractère ont droit & autorité de juger de la doctrine ? Il n'y aura donc personne de raisonnable , qui pour connoître si M^r. Arnauld a des sentimens contraires à la Foi , ne préfère le jugement doctrinal des Théologiens de la première Université de l'Eglise, donné avec toute la liberté possible , & le jugement d'autorité des plus sçavans & plus pieux Evêques d'une des plus florissantes Eglises du monde , à un bruit de ville & à des accusations vagues , indéterminées & sans

fans preuves , semées dans le monde par quelques personnes , qui n'ont droit de parler dans l'Eglise qu'autant que les Evêques le leur permettent.

Faites donc en sorte , Monsieur , que nôtre ami mette dans une juste balance , d'une part ceux qui lui ont fait prendre de M^r Arnauld des idées si desavantageuses à sa réputation, & de l'autre tant d'Evêques & de Docteurs , qui en toutes rencontres ont justifié & comblé de loiianges la doctrine & la vertu de ce Docteur , comme il le peut remarquer dans les grandes affaires dont je vous viens de parler.

Dans l'affaire de la *Frequente Communion* plus de trente Evêques & plus de vingt Docteurs.

Dans l'affaire de *la Grace* plus de vingt-cinq Evêques , c'est à dire , les 19. qui écrivirent au Pape & au Roi , les quatre célèbres qui avoient pris fait & cause pour M^r Arnauld , plusieurs autres qui comme Docteurs , le défendirent & en Sorbonne , & qui ne voulurent point prendre de part à la Censure. Aufquels on peut ajoûter feu Mr le Cardinal de Retz Archevêque de Paris , à qui on n'a pas accordé en Sorbonne les prières qui lui étoient dûës après sa mort comme Docteur de la Faculté & de cette Maison, par cette seule raison , qu'il n'avoit pas signé la Censure contre Mr Arnauld. Dieu l'a permis ainsi , afin que l'on n'ignorât pas dans les tems à venir , que ce sçavant Cardinal , qui a mené une vie si exemplaire dans ses dernières années , avoit rendu témoignage à l'innocence de Mr Arnauld.

Dans

Dans l'affaire de *la Morale* ce grand nombre d'Evêques qui censurèrent la méchante Morale des Jésuites sur la dénonciation publique de Mr Arnauld & de ses amis, & toutes les Universitez Catholiques les plus célèbres qui la condamnèrent aussi en leur manière.

Dans l'affaire de la *Perpetuité de la Foi*, vingt-sept Evêques, dont trois sont Cardinaux; & plus de vingt Docteurs.

Voilà, Monsieur, de quoi faire un grand Concile, où en assemblant tous ceux que je viens de marquer, se trouveroient quatre Cardinaux & plusieurs autres qui l'ont honoré de leur amitié & de leurs Lettres; près de cent Evêques; deux cens Docteurs au moins, & l'on pourroit mettre à la tête de ce Concile cinq ou six Papes, qui en diverses rencontres ont témoigné être très-satisfaits de la foi & de la conduite de Mr Arnauld,

C'est assez parler du troisième tems qui auroit duré davantage, si les Jésuites qui n'ont jamais pû pardonner à M^r Arnauld, n'avoient abusé du crédit qu'ils ont à la Cour, & de la confiance du Roi, pour tâcher d'inspirer à Sa Majesté de la défiance de sa conduite & l'irriter contre lui. Les faux rapports qu'ils faisoient sans cesse au Roi de cabales imaginaires, d'assemblées qui se faisoient chez lui, & de certains prétendus ralimens; la peine que l'on faisoit aux quatre Evêques en toutes sortes d'occasions & dans leur personne, & dans celle de leurs Ecclesiastiques; les ordres fâcheux qui furent portez à Port-Roïal par l'Archevêque

vêque de Paris , pour en chasser les Ecclésiastiques du dehors , défendre aux Religieuses de recevoir ni Novices , ni Pensionnaires , & renvoyer celles qu'elles avoient ; tout cela fit bien juger aux personnes intelligentes que les Jésuites avoient de mauvais desseins , & que la paix de l'Eglise leur étoit à charge. On prétend avoir oüï dire à l'un d'entr'eux , qu'ils avoient sollicité le Roi très-Chrétien de s'assurer de la personne de Mr Arnould , mais que Sa Majesté qui a toujours eu de la bonté pour lui avoit rejetté cette proposition. Ce ne fut pas en effet la crainte d'un tel accident qui le fit résoudre à rentrer dans son premier genre de vie en se déroband à la vûë & à la conversation des hommes. Il crut que ne pouvant remédier aux autres maux , dont il voïoit avec douleur que l'on commençoit de troubler l'Eglise & d'exercer la patience des Evêques , des Ecclésiastiques & des Religieuses avec qui il étoit uni ; il feroit bien au moins d'arrêter autant qu'il pouvoit le cours de ces faux bruits de cabales & d'assemblées ; & que ne pouvant se dispenser de recevoir chez lui ses parens , ses amis , & beaucoup d'autres personnes que les consultations , & sa réputation y attireroient , tant qu'il seroit exposé à leurs visites , il n'y avoit pas de meilleur moïen de les empêcher , & d'ôter par là tout prétexte à la calomnie , que de se retirer dans un lieu qui leur fût inconnu. C'est la raison dont il tendit compte à Monsieur l'Archêveque de Paris & à feu Monsieur le Chancelier , peu de tems après sa retraite.

Je ne ſçai ſi les bons Peres y ont beaucoup gagné , & ſ'il ne leur eût pas été plus avantageux de le laiſſer jouir de la douceur de la converſation de ſes amis au milieu de Paris , où il n'auroit eu ni tant de loifir , ni tant de liberté d'écrire qu'il en a eu dans ſa ſolitude. Mais c'eſt leur affaire. La mienne , Monsieur , eſt de vous faire remarquer la ſageſſe de la Providence ſur la vérité , ſur ſon Eglise ; ſur ce Docteur. Après le Livre de la Fréquente Communion ſi néceſſaire à l'Eglise ; & qui demandoit que l'Auteur fût en état de pouvoir être autorisé par les Evêques , Dieu fit ſervir ce Livre même à lui faire chercher la retraite , qui lui étoit néceſſaire pour pouvoir défendre librement les vérités de la Grace , que l'Auteur de la Grace même avoit deſſein de faire éclaircir , & dont il vouloit renouveler l'amour en ce ſiècle. Mais cette affaire terminée , la même Providence jeta les yeux , non ſur la grande & nombreuſe Société des Jéſuites qui remplit le monde ; mais ſur la petite Société que M^r Arnauld & ſon ami compoſoient dans un petit coin de la Terre , & que cette immenſe Société perſécutoit de tout ſon pouvoir. Il la choiſit , dis-je , pour défendre d'une manière toute nouvelle la vérité de l'Euchariftie contre les Miniſtres hérétiques , comme elle avoit appellé autrefois ce Théologien à en défendre la ſaineté contre le relâchement de quelques Docteurs Catholiques , & contre la profanation de beaucoup de mauvais Chrétiens. C'eſt pour cela que cette adorable Providence lui donna la paix , & le tira de la ſolitude ; afin

que les Ouvrages qu'il devoit composer sur cette matière pûssent être librement & hautement autorisez par les Evêques, & que les Hérétiques ne pûssent avoir le moindre prétexte pour dire, comme a fait le Ministre Claude, que la plume de leur Adversaire étoit une plume defavoüée au moins d'une partie des Evêques.

Enfin après ce service signalé rendu à la vérité & à l'Eglise à la vûë du Soleil, Dieu l'a rappelé dans l'obscurité de la retraite; parce qu'elle lui étoit nécessaire pour d'autres services auxquels il le destinoit. C'est ce que nous allons voir dans le quatrième âge.

QUATRIÈME ÂGE.

Ce fut au mois de Juin de l'année 1679. que M^r Arnauld se retira de Paris, non par aucun ordre du Roi, comme l'ont publié ses ennemis, mais de son propre mouvement & par l'amour de la paix. Si sa retraite étoit un crime, ce seroit aux Jésuites qu'il le faudroit imputer, puisque leurs calomnies y ont le plus contribué: & si ce n'en est pas un, c'est une honte à eux & à leurs sectateurs d'en faire des reproches à ce Docteur, comme ils font si souvent. Mais s'ils ont eu de mauvais desseins contre lui, Dieu les a changez en bien pour son Eglise.

Les onze années de retraite qui se sont passées depuis ce tems-là, lui ont fait rendre des services très-considérables au public par un grand nombre d'Ouvrages très-avantageux à l'Eglise & à l'Etat. Je m'arrêterai

réterai aux principaux, & à ceux qui passent plus certainement pour être de lui. Car on lui en attribue plusieurs autres qu'il vaut peut-être mieux laisser dans leur incertitude, que d'en rechercher trop curieusement l'Auteur.

§. I.

La nouvelle Défense du Nouveau Testament contre M. Mallet ; & le Traité de la lecture de l'Écriture Sainte contre ce même Docteur.

LE premier Ouvrage en deux Volumes *in octavo* avoit été commencé à Paris ; mais l'Ecrivain que l'on y réfute y étant appuyé du crédit des Jésuites & de M^r l'Archevêque de Paris, comment auroit-on pu espérer que sa réfutation y pût jamais paroître ? Cependant M^r Arnauld s'est crû obligé de réfuter le Livre outrageux de cet homme qui s'étoit laissé aller jusques à cet excès de calomnies & d'outrages, que d'accuser les Traducteurs du Nouveau Testament, non seulement d'avoir corrompu ou mal traduit beaucoup d'endroits de ce Livre adorable, mais encore de s'y être rendus suspects de toutes sortes d'hérésies, tant sur les matières de la Prédestination & de la Grace, qui est la ressource ordinaire de ces sortes d'Ecrivains, que sur la Divinité même de J E S U S - C H R I S T, sur l'union per-

sonnelle de ses deux Natures , & presque sur routes les principales vérités de la Religion Chrétienne.

Il ne faut donc pas s'aller imaginer que cet Ouvrage de Mr Arnauld soit contre le Decret que les Jésuites obtinrent de Rome contre cette Traduction dans la plus grande chaleur des contestations , qui fut plus contre les Traducteurs que contre la Traduction , & dans lequel les Censeurs ne disent point qu'on ait trouvé aucune erreur : ce qui en cette occasion est la même chose, que de dire qu'il n'y en a point. Au contraire , comme les reproches outrageux de Mr Mallet retomboient sur les Censeurs Romains , & sembloient les accuser ou de n'avoir pas apperçû , ou d'avoir épargné les erreurs , les infidélitez , & les autres fautes que cet Auteur s'imaginait y avoir découvertes , Mr Arnauld fait en quelque façon leur Apologie en faisant celle des Traducteurs.

Mais outre cela , Mr Mallet en reprenant des erreurs qui n'avoient de fondement que dans l'illusion de son esprit , ou dans la malignité de son cœur , étoit tombé lui-même en des erreurs si réelles , si grossières & si importantes , tant sur la matière de la parole de Dieu , que sur d'autres vérités Chrétiennes , qu'elles auroient pû si on les avoit négligées , causer un grand préjudice à l'Eglise.

C'est donc un service que Mr Arnauld lui rendit , aussi-bien qu'à la vérité & à l'innocence : & il faut qu'il l'ait fait d'une manière irrépréhensible , & qui n'ait pas été desagrée-

gréable aux Censeurs de Rome, puisque ses ennemis n'ont pû l'y faire flétrir par aucune censure.

Cet Ouvrage est intitulé : *Nouvelle Défense de la Traduction du Nouveau Testament*, imprimée à Mons contre le Livre de M. Mallet Docteur de Sorbonne, Chanoine & Archidiacre de Roïen, où les passages qu'il attaque sont justifiés, ses calomnies confonduës, & ses erreurs contre la Foi réfutées. A Cologne 1680.

Ces deux Volumes furent accompagnez d'un troisieme sous ce titre : *De la Lecture de l'Écriture Sainte contre les paradoxes extravagans & impies de M. Mallet, &c. dans son Livre intitulé : De la Lecture de l'Écriture Sainte en langue vulgaire.* Le plus étrange & le principal de ces paradoxes étoit, Que l'intention de Dieu & des Écrivains Canoniques, a été que les Écritures Saintes ne fussent pas lûës par le Peuple, mais seulement par les Prêtres & par les Docteurs. Ce que Mr Arnauld réfute d'une maniere convaincante. Ces trois Volumes furent les premiers fruits de sa retraite, & ils parurent tous trois en 1680.

§. II.

Apologie pour les Catholiques.

L'Infame Libelle qui a pour titre : *La politique du Clergé de France*, fait & répandu par les Calvinistes en plusieurs lan-

gues, excita justement le zèle de nôtre Docteur contre les calomnies des Hérétiques. Car ils y traitoient l'Eglise Catholique & le Clergé de France d'une manière si indigne & si séditioneuse, qu'il étoit très-important de le réfuter. Mr Arnauld auroit bien pû laisser le soin de défendre le Clergé de France à ceux qui en reçoivent de bonnes pensions. Il crut néanmoins le devoir entreprendre ; & l'on peut bien croire, dans l'état où il étoit, qu'il n'y fut porté que par le mouvement de son amour pour la vérité, pour l'Eglise, pour la Roïauté, pour ses freres les Catholiques calomniez & persécuttez en Angleterre, & pour la conversion de ceux qui sont engagez dans l'hérésie.

Le premier Volume met en évidence, que l'esprit de sédition & de révolte est l'esprit de l'hérésie ; justifie la fidélité des Catholiques envers leurs Princes ; défend la Souveraineté des Rois d'une manière très-solide & très-convaincante ; démontre si clairement la fausseté de la conspiration d'Angleterre, inventée par l'impie & le parjure Oates, & prouve si invinciblement l'innocence des Catholiques qui en étoient accusés, & à plusieurs de qui il en a coûté la vie, qu'on ne peut s'empêcher d'en demeurer convaincu, pourvû qu'on ne veuille pas renoncer à la bonne foi.

Le second Volume soutient avec une lumière, une force & une netteté admirable plusieurs points de la Doctrine Catholique ; défend l'Exposition de la Foi de l'Eglise Romaine composée par Mr l'Evêque de Meaux, contre les invectives & les chicaneries

rieres des Ministres ; réfute très-doctement plusieurs de ces Ministres Protestans ; met dans un si grand jour la beauté & la sainteté de l'Eglise Catholique, & ses avantages sur les Communions hérétiques, qu'il la rend aimable à ceux qui ne veulent pas s'aveugler de peur d'y être pris. Enfin c'est un Ouvrage si agréablement diversifié par un mélange de dogmes & de faits, de controverse & de piété, d'histoires & de réflexions Chrétiennes, qu'il est également utile aux sçavans & aux simples.

C'est donc un Ouvrage digne d'un vrai Disciple de la vérité & d'un sincère amateur de l'Eglise, & dont tout le monde, Catholiques & autres, ont dû être fort édifiés. J'y ai trouvé entr'autres deux choses assez singulières, & d'une fort grande édification. La première, que Mr Arnauld sans avoir égard aux calomnies continuelles des Jésuites contre lui, ni à tous les chagrins qu'ils ont tâché de lui causer depuis quarante à cinquante ans, les a défendus de toute sa force sur le fait de la conspiration d'Angleterre. On sçait comment ils l'en ont récompensé. La seconde, que s'étant trompé, en réfutant le Roman de cette conspiration, dans un fait qui blessait l'honneur de Mr Robert Southwel Protestant Anglois, autrefois Secrétaire du Conseil de Sa Majesté Britanique, il n'en fut pas plutôt averti, qu'il en fit une retractation publique, & porta la satisfaction qu'il en fit à Mr Southwel beaucoup au-delà de ce que celui-ci même avoit souhaité. On la peut voir imprimée par forme d'addition à la

premiere Partie de cette Apologie.

M^r Arnauld eut en cette rencontre la consolation d'apprendre de M^r Southwel même, que Sa Majesté Britanique (alors Duc d'Iork) aiant été informée de cette erreur, eut la bonté d'excuser ce Docteur & de vouloir bien être caution de sa bonne foi & de la joie avec laquelle il se porteroit à réparer sa méprise ; Sa Majesté aiant dit à M^r Southwel, *Que Mr Arnauld étant étranger n'avoit pu distinguer les vrais avis d'avec les faux : mais qu'étant une personne si estimée pour son sçavoir & sa probité, il ne pourroit avoir que de la joie d'être détrompé, & feroit avec plaisir la satisfaction qu'on exigeroit de lui.*

Sa Majesté Britanique aiant sçû ensuite la maniere dont M^r Arnauld avoit réparé sa méprise, eut la bonté de vouloir voir la Lettre qu'il en avoit écrite à M^r Southwel, & après l'avoir gardée un jour entier, il dit en la lui rendant, *Qu'elle étoit très-belle, & telle qu'on la devoit attendre de Mr Arnauld.*

§. III.

Trois autres Ouvrages contre les Calvinistes.

IL composa dans ce tems-là un assez gros Livre pour la justification de celui du *Renversement de la Morale par les erreurs des Calvinistes*, pour répondre à ce qu'avoient écrit contre ce Livre deux Theologiens, l'un

l'un Calviniste & l'autre Catholique. En voici le titre : *Le Calvinisme convaincu de nouveau de dogmes impies.*

Un sçavant Médecin de Lion , grand Antiquaire , & de la Rcl. Pr. Réf. nommé M^r Spon , avoit écrit une Lettre au R. P. de la Chaise pour défendre sa Secte. M^r Arnauld qui n'est pas aux gages de ce Pere , voulut bien toutefois lui servir de Secrétaire pour répondre à ce Calviniste , & il le fit par un petit Livre qui a pour titre : *Réponse à la Lettre de Mr Spon au R. P. de la Chaise.* Il fallut , bon gré malgré , que sa Révérence eût cette obligation particulière à M^r Arnauld.

Je suis seur que M^r l'Evêque de Meaux sçut bon gré à ce Docteur d'un autre petit Ouvrage qu'il composa pour défendre son *Exposition de la Doctrine Catholique* contre le Ministre Jurieu. Comme il n'y a guères de Livre dont les Calvinistes se soient plus sentis incommodés que de cette *Exposition* , ils ont pris à l'envi la plume pour s'efforcer de le rendre inutile. Mr Jurieu crut que ses brebis errantes avoient besoin d'un *Pré-servatif* contre un Livre si capable de les delabuser. Mr Arnauld opposa à ce *Pré-servatif* des *Réflexions* salutaires ; qui en firent voir la malignité & la fausseté.

§. I V.

*Réfutation d'un nouveau Système , ou
du Traité de la Nature
& de la Grace.*

IL n'y a eu , Monsieur , guères d'occasion , où Mr Arnauld ait mieux fait voir combien il aime la vérité , que celle dont j'ai à vous parler maintenant. Il avoit pour l'Auteur de ce nouveau Système une estime & une amitié toute particulière (& en effet il a beaucoup d'esprit & de mérite) & tous ceux qui sçavent combien Mr Arnauld aime ses amis , & quelle violence il faut qu'il se fasse pour faire quelque chose qui leur peut être desagréable , jugeront bien que ce ne fut pas sans une extrême peine , qu'il se vit obligé de combattre publiquement les sentimens de l'Auteur du Traité. Il crut cependant devoir préférer les intérêts de la vérité aux sentimens de l'amitié , & que de grands Evêques l'aïant vivement pressé par leurs Lettres de rendre ce service à l'Eglise , il ne lui étoit pas libre de s'en dispenser. Le public est assez informé de cette dispute par les Livres que ce Docteur composa sur ce sujet. Outre les trois Volumes des REFLEXIONS Philosophiques & Théologiques sur le nouveau Système de la Nature & de la Grace , il y a le Livre des vraies & des fausses idées : LA DÉFENSE de Mr Arnauld contre la Réponse au Livre des vraies & fausses idées ,

avec

avec une LETTRE de près de cent pages à la tête de cette Défense : LA DISSERTATION sur la manière dont Dieu a fait les fréquens miracles de l'ancienne Loi par le ministère des Anges, &c. Les neuf LETTRES de Mr Arnauld à l'Auteur du Système, qui font un Volume : Une DISSERTATION sur le prétendu bonheur des plaisirs des sens, contre ce qui en avoit été dit par Mr Bayle en faveur du même Auteur.

Je ne prétens pas, Monsieur, vous obliger à lire tous ces Livres pour en rendre compte à nôtre ami. Mais de l'humeur que j'en connois, il s'en rapportera bien au jugement qu'on en a fait à Rome, pour sçavoir qui des deux avoit raison ; & si Mr Arnauld n'a pas rendu par ces Ouvrages un service considérable à l'Eglise. Vous n'aurez qu'à lui faire lire le Decret que je vous envoie, qui est du 29. Mai de cette année : il y verra les Livres suivans condamnés : TRAITÉ de la Nature & de la Grace, par Mr Malebranche à Amsterdam 1680. EJUSDEM opera sequentia. TRAITÉ de la Nature & de la Grace par l'Auteur de la Recherche de la Vérité ; dernière édition augmentée de plusieurs éclaircissimens, qui n'ont point encore paru. A Rotterdam 1684. DÉFENSE de l'Auteur de la Recherche de la Vérité contre l'accusation de Mr de la Ville, &c. A Rotterdam 1684. LETTRES du P. Malebranche à un de ses amis, dans lesquelles il répond aux Réflexions Philosophiques & Theologiques de Mr Arnauld sur le Traité de la Nature & de la Grace. A Rotterdam 1686. LETTRES de
P. Ma-

P. Malebranche touchant celles de Mr Arnauld. A. Rotterdam 1687.

Ceux de Mr Arnauld contre cet Auteur y ont été en même tems examinez à l'instance des Jésuites & d'autres Personnes puissantes : & s'ils n'y ont pas été aussi condamnez, ni les autres absous, ce n'est pas faute de sollicitations, & de mouvemens extraordinaires, que bien des gens se sont donnez pour y réussir. Cependant outre l'avantage que la vérité & l'Eglise en reçoivent, Mr Arnauld a droit à mon avis, d'en tirer celui-ci pour lui-même : Que ses sentimens sur la Grace n'ont rien qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise, & qui ne soit approuvé à Rome, puisqu'il n'en a point d'autres sur cette matière que ceux qu'il a expliquez en plusieurs endroits de ces Livres, & particulièrement dans les *Lettres v. VI. & VII.* à cet Auteur, & dans le second Volume des *Réflexions Philosophiques & Théologiques*. Car on ne peut pas dire qu'on n'y ait pas fait d'attention ; puisque l'on y a examiné avec grand soin & les Livres de Mr Arnauld & ceux de l'Auteur, où celui-ci n'omet rien pour rendre odieux les sentimens de ce Docteur, & pour faire remarquer les endroits par où ils pourroient plus paroître éloignez de la doctrine de l'Eglise. Que nôtre ami fasse un peu de réflexion sur tout cela.

Ce Decret de Rome confirme & justifie le jugement Théologique, qu'avoient porté de ce Systême, les plus habiles Théologiens des Universitez de Louvain & de Douay, & des plus considérables Eglises du Païs-bas.

bas. Et l'on peut voir à la tête de la *Dissertation de Mr Arnauld sur la manière dont Dieu a fait les miracles de l'ancienne Loi par le ministère des Anges*, qu'en approuvant la doctrine de ce Docteur sur ce sujet particulier, ils l'ont fait d'une manière qui marque combien ils estiment sa personne, & qu'ils le considèrent non seulement comme un bon Catholique, mais encore comme un illustre Défenseur de la Foi & de la Doctrine de l'Eglise.

Mr LACMAN Docteur en Theologie de l'Université de Louvain, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Malines & Président du Séminaire, & Mr CUYPER maintenant Doïen de la même Eglise Métropolitaine & Licentié de Louvain, approuvent tous deux le Livre en qualité de Censeurs des Livres, & nomment l'Auteur *un des yeux du Corps mystique de JESUS-CHRIST, dont l'Eglise se sert très-avantageusement depuis tant d'années, soit pour réfuter les erreurs des Hérétiques, ou pour découvrir celles où tombent ses enfans par un trop grand attachement à leur propre lumière & à leurs pensées.*

Vous y verrez encore les Approbations de six autres Docteurs en Théologie de Louvain: Mr VAN VIANEN Professeur Roïal, Mr HUYGENS, le P. FARVAQUES & le P. le DROU, tous deux Augustins: Mr PASMANS & Mr HENNEBEL: outre plusieurs Licentiez de la même Faculté, Mrs VAN ERMEEGEN, DE DECKER, GLAESSENS, DE SWAEN, &c.

Mr DE LA VERDURE Docteur & Premier Professeur en Théologie de l'Uni-
ver-

versité de DOUAY, & Censeur des Livres, Mr CAMPENHOUT Licentié en Théologie, Doïen & Chanoine de S. Pierre de l'Isle, & Mr BOUDART aussi Licentié, Chanoine & Théologal de la même Eglise, se trouvent au nombre des Approbateurs.

Vous ne serez pas fâché, Monsieur, d'y voir un Corps considérable en Théologiens de la florissante Eglise de Liège, tous Licentiez en Théologie de Louvain : Mr F A E S Chanoine de la Cathédrale & Vicairé Général du Diocèse ; Mr DU MONT Chanoine Théologal de la Cathédrale, Abbé d'Amas, Vice-Prevôt & Examineur Sinodal ; Mr COCHEZ Professeur en Théologie, Président du Séminaire & Examineur Sinodal ; Mr LE BEAU Curé de S. Adalbert & Examineur Sinodal ; Mr MICHIELS Chanoine de S. Denis ; & Mr NAVEUS Chanoine de S. Paul. Voila, Monsieur, six Théologiens dont le poids & l'autorité peuvent bien balancer les six Réguliers du conciliabule que vous sçavez. Un Vicairé Général du Diocèse de Liège vaut bien un Recteur du Collège des Jésuites, n'en déplaise au R. P. d'Assigny ; les cinq Moines Mandians sont trop humbles pour vouloir l'emporter sur les cinq autres ; & je doute fort qu'il se trouve quelqu'un de bon sens qui préfère leur Decret Conventuel du 25. d'Août dernier à l'approbation Sinodale & Théologique, donnée avec connoissance de cause en 1684. par ces six Personnes, dont la science, la droiture & la piété sont si connus & si estimés à Liège.

§. V.

Du Phantôme du Jansenisme.

Puisque tout le monde attribüë cet Ouvrage à Mr Arnauld, je croi le lui devoir donner jusqu'à ce qu'il l'ait desavoué. Jamais Livre ne fut plus nécessaire à Liège que celui-ci : & si ceux qui se laissent si aisément surprendre aux bruits impertinens que certaines gens répandent avec tant de soin, pour rendre la foi des meilleurs & Ecclésiastiques suspecte aux Princes & aux peuples, & pour décrier même les plus pieux & plus sçavans Evêques de l'Eglise, vouloient se donner la peine de lire ce Livre, qui ne demande que quelques heures de loisir, ils verroient bien-tôt disparoître ce *Phantôme* dont depuis si long-tems on fait peur à tant de gens, à peu près coïmmé on fait peur des esprits aux petits enfans.

Vous pouvez assurer nôtre ami que ce Livre a déjà bien desabusé du monde, & qu'il ne doit pas avoir honte de revenir de sa prévention, après que des personnes de toutes sortes en sont revenuës avant lui, par la lecture qu'ils ont faite de bonne foi de cet Ouvrage. Vous ne m'en croirez pas, si je vous dis que c'est un Ouvrage très-utile à l'Eglise. Croïez-en au moins Monsieur le..... qui le croit plus que très-utile, & qui ne fait pas difficulté de dire par tout, que c'est le Livre le plus nécessaire aujourd'hui aux Evêques,
aux

aux Princes & aux Magistrats , pour maintenir le repos des Diocésés & des Etats , en se détrompant une bonne fois de toutes les fausses idées qu'on leur a fait prendre de ce Phantôme , & de tout ce qu'on leur a dit de certains Hérétiques qui ne subsistent que dans l'imagination de ceux qui ont besoin de ce prétexte pour des intérêts fort humains.

§. VI.

Défense des Versions.

JE donne encore ce Livre à M^r Arnauld sur la foi du public. Je ne suis pas en peine d'en faire approuver le dessein à nôtre ami. Car je sçai combien il a toujours eu de goût pour l'Écriture Sainte , pour les Offices de l'Église , & pour les Ouvrages des SS. Peres ; & que les Traductions & les Explications qu'en ont faites Mr de Saci & Mr le Tourneux , sont ses plus cheres délices Vous fûtes témoin , aussi-bien que moi , de la joie qu'il eut lorsque je lui fis voir la première fois le *Breviaire Romain* traduit en François par le dernier que j'ai nommé ; & il m'a avoué , depuis que je lui ai fait venir cette Traduction , qu'il lui semble qu'il a toute une autre attention & un autre goût qu'auparavant dans la recitation de l'Office divin. Sa dévotion est de suivre l'Église en toutes choses , & encore qu'il estime les instructions & les prières excellentes que l'on trouve dans les Livres des particuliers,

&

& qu'il s'en serve même utilement, il trouve une singulière bénédiction à recevoir de la main de l'Eglise, & de la bouche de Dieu même, des instructions & des prières par la lecture de sa parole, & sur tout du Nouveau Testament; & par la récitation du Breviaire, qui contient la prière Canonique & universelle de l'Eglise Latine.

§. VII.

Lettre à M. l'Evêque de Malaga.

Les Jésuites avoient porté ce Prélat à faire un Ecrit sanglant en forme & sous le titre de *Plainte Catholique adressée au Pape Innocent XI.* Elle est tellement du stile & du caractère des Jésuites, que ceux qui la leur attribuent, ne font pas un jugement trop téméraire. Mr Arnauld néanmoins crut qu'il devoit s'adresser à ce Prélat même, pour lui faire connoître combien on l'avoit surpris, & combien lui étoit peu honorable l'abus que les Jésuites faisoient de son nom & de son autorité, pour lui faire traiter un Docteur Catholique plus durement & plus inhumainement qu'on ne devoit même traiter un Hérétique. C'est le sujet de cette Lettre, à la fin de laquelle on crut devoir ajouter celle que Mr le Cardinal Cibo avoit fait à Mr Arnauld l'honneur de lui écrire de la part du S. Pape à qui ce Prélat avoit adressé sa plainte; afin que cet Evêque connut qu'on l'avoit trompé, en lui faisant es-

L pérer

pérer que S. S. seroit disposée à recevoir les funestes idées qu'il lui vouloit faire prendre de la personne de ce Docteur.

§. VIII.

Dénonciations du péché Philosophique.

Quand M. Arnauld auroit entrepris lui-même de persuader au public, qu'il n'est pas le Dénonciateur du péché Philosophique, il n'y auroit pas réussi. Les cinq Dénonciations sont tellement de son caractère, qu'en les lisant, on l'entend parler, on le voit. Les Jésuites même l'y reconnoissent mieux que personne : & ils assurent si positivement que c'est lui-même, qu'il y auroit de l'obstination à ne se pas rendre.

C'est donc à Mr Arnauld que l'Eglise a l'obligation d'avoir découvert l'hérésie du Philosophisme, qui étoit déjà répandue dans un grand nombre de Livres des Jésuites, soutenue dans beaucoup de leurs Thèses, & très-commune dans leurs Ecoles. On a fait imprimer un Recueil d'Extraits de Livres, de Thèses, & d'Ecrits dictés dans leurs Colléges de Flandres, de France & d'Italie, où cette Doctrine du péché Philosophique est enseignée en termes très-clairs. Un Docteur de Sorbonne l'a trouvée dans un grand nombre de leurs Ecrivains, dont il rapporte les textes dans un Livre imprimé sous ce titre : *Vrais sentimens des Jésuites touchant le péché Philosophique.*

Mais

Mais on ne s'en étoit presque point aperçû, avant que Mr Arnauld l'eût découverte dans la Thèse de leur Collège de Dijon, enseignée & soutenüe par leur P. François Musnier, en ces termes:

Le péché Philosophique ou moral, est une action humaine contraire à ce qui convient à la nature raisonnable & à la droite raison. Mais le péché Théologique mortel, est une libre transgression de la Loi de Dieu. Le péché Philosophique, quelque grief qu'il puisse être, étant commis par celui, ou qui n'a point de connoissance de Dieu, ou qui ne pense point actuellement à Dieu, peut être un péché fort grief; mais n'est point une offense de Dieu, ni un péché mortel qui rompe l'amitié de l'homme avec Dieu, ni qui mérite la peine éternelle.

Il n'est pas nécessaire de se mettre en peine de prouver à nôtre ami que cette Doctrinne est fort mauvaise; car Nôtre S. Pere le Pape vient de déclarer par son Decret du Jeudi 24. d'Août, que c'est une Proposition & une Thèse scandaleuse, téméraire, insupportable aux oreilles pieuses, & erronée. Les Jésuites doivent avoïer avec reconnoissance, qu'on les a épargnez à Rome en se contentant de ces qualifications; puis qu'eux-mêmes avoient déclaré dès le mois de Février dans leur première Lettre, qu'ils la détestoient comme une hérésie & une impiété exécrationnable: Et un sçavant Théologien de Rome, Religieux d'un Ordre célèbre, écrivoit dernièrement, en rapportant le sentiment de tous ses Confrères, que ce qui l'avoit fait traiter avec indulgence, est que la manière du Tribunal du S. Office où

cette Thèse a été examinée, est d'employer les censures les plus douces; mais que sans user de trop de rigueur, on pouvoit qualifier d'hérétique la première partie du *péché Philosophique commis par celui qui n'a point de connoissance de Dieu*; & quant à la seconde, de celui *qui ne pense point actuellement à Dieu*, qu'on ne la peut flétrir par une censure assez grande.

Les Jésuites se récrient qu'on leur impose, qu'ils n'ont jamais soutenu le péché Philosophique dans un sens erroné & hérétique; qu'ils n'en ont parlé qu'en supposant que c'est un cas métaphisique, qui n'est jamais arrivé & qui n'arrivera jamais. Mais il est un peu fâcheux pour eux, qu'ils ne se soient avisez de cette défaite que depuis que l'on a crié contre ce dogme monstrueux; que dans trente de leurs Thèses que l'on a en main, & dans beaucoup de Livres & d'Ecrits de la Société on lise en termes fort clairs cette Doctrine, sans y rien trouver de cette prétendue supposition impossible; & qu'enfin la Proposition condamnée à Rome comme *scandaleuse, téméraire, insupportable aux oreilles pieuses, & erronée*, soit tirée mot pour mot de la Thèse de Dijon, soutenue par le P. François Musnier Jésuite, au mois de Juin 1696. C'est un fait clair, évident, incontestable, qui est sous les yeux de tout le monde, renfermé en douze lignes dans une Thèse d'une page, qui est maintenant entre les mains de toutes sortes de personnes, & par conséquent de la vérité duquel chacun peut s'assurer par ses propres yeux, sans qu'il soit besoin d'en-

trer

trer dans aucune discussion. Il n'y a donc pas moïen d'échapper : & la distinction des différens sens , ni celle du fait & du droit , auxquelles les Jésuites sont enfin obligez d'avoir recours , ne leur peuvent de rien servir. Quand on veut dans des Thésés soutenir seulement ce qui suivroit d'une hypothese impossible , on ne manque pas de le marquer nettement : l'Ecole a des termes qu'elle a faits exprès , ou qu'elle a mis en usage pour cela , comme elle en a pour marquer la seule possibilité , ou l'existence actuelle des hypotheses qu'on y veut défendre , & c'est se moquer du monde de nous venir dire qu'on n'a soutenu une Proposition que comme un cas impossible , lors qu'on emploïe tous les termes qui signifient , non seulement la possibilité , mais même l'existence actuelle de ce qu'on soutient. Lisez , Monsieur, la Proposition de Dijon, & vous verrez qu'on n'y dit point qu'un péché , que par impossible commettrait une personne qui n'auroit point de connoissance de Dieu ; ou qui ne penseroit point actuellement à Dieu , ne seroit point , dans ce cas métaphisique , une offense de Dieu , ni un péché mortel , qui romproit l'amitié de l'homme avec Dieu , ni qui mériteroit la peine éternelle ; mais on y parle par tout d'un *péché commis* ; on y lit par tout *qui n'a point* , &c. *qui ne pense point* , &c. *n'est point* , &c. *qui rompe l'amitié* , &c. *qui mérite* , &c. si on veut des paroles plus claires , il en faut faire faire exprès.

Voulez-vous , Monsieur , que je vous fournisse encore une autre Thése des Jésui-

tes , où l'hérésie du péché Philosophique soit bien clairement enseignée. En voici une, même plus récente que celle de Dijon, & dans une autre Province. Elle est de 1688. soutenue dans leur Collège de Clermont en Auvergne par le P. Pugean. Voici ce qu'il dit dans la xxx. Position : *Le péché Philosophique, même grief, commis sans advertance à Dieu, ne mérite point la peine éternelle.* Voilà un homme franc & net, & qui sçait dégager les questions de toutes les chicaneries dont d'autres de ses confreres tâchent de les embarrasser. Il ne s'amuse point aux distinctions d'ignorance vincible ou invincible, d'inadvertance coupable ou non-coupable, des pécheurs Païens ou Chrétiens. de peine du dam ou peine du sens, &c. il dit généralement & simplement : *Peccatum etiam grave Philosophicum, factum sine advertentia ad Deum; non meretur pœnam aeternam.* Vous voyez, comme la seule inadvertance à l'égard de Dieu excuse les plus grands pécheurs du supplice éternel : c'est à dire, que les plus grands crimes Philosophiques ne sont point des péchez mortels. Car, comme il dit au commencement de la même Position xxx. Tout péché mortel enferme la malice spéciale de l'offense de Dieu, & mérite la peine éternelle : *OMNE peccatum mortale includit specialem malitiam offensa divina, & meretur pœnam aeternam.* Vous n'aurez pas de peine à conclure delà, Monsieur, que pourvû que les plus grands Scélérats & les Athées les plus aveugles commettent tous les crimes imaginables sans penser à Dieu, ils peuvent s'assurer de ne point

point commettre de péchez mortels , & de n'être point damnez.

En effet il seroit bien cruel de damner des gens pour des péchez plus legers que les péchez véniels des Saints. Or selon le Pere de S. Ligier Jésuite , qui enseignoit à Lion la Théologie , ou plutôt le Philosophisme , en 1688. “ Tout péché Philosophique “
quelque grief qu'il puisse être , est un pé- “
ché plus leger qu'aucun Théologique. “
D'où il s'ensuit , dit-il , que le moindre “
petit péché véniel Théologique mérite une “
plus grande peine , que le plus énorme “
péché Philosophique : *Quodlibet Philoso-* “
phicum grave est levius quolibet Theologico. “
Hinc vel minimum veniale Theologicum gra- “
viorem pœnam meretur , quam quodlibet “
Philosophicum gravissimum.

Il est nécessaire de m'étendre un peu plus que je n'aurois voulu , pour justifier M^r Arnauld de ce que les Jésuites lui imputent d'avoir excité du bruit dans l'Eglise sans nécessité & sans fondement , & même d'avoir calomnié leur Doctrine , en les accusant d'avoir enseigné l'hérésie du Philosophisme.

Ce que je trouve de rare dans le P. Pugean , qui est peut-être celui qui a enseigné plus clairement ce Philosophisme , c'est qu'il est aussi celui qui crie le plus haut à la calomnie & à l'imposture ; & qu'il ne rougit point de dire dans sa Dissertation latine , que M^r Arnauld , ou le Dénonciateur , ment très-impudemment , (*mentitur impudentissime*) en accusant du Philosophisme le Professeur de Dijon , & d'autres Pro-

seurs de la Société. Il le charge des plus grosses injures, comme s'il étoit bien convaincu que ce soit une calomnie; pendant que lui-même, avec beaucoup d'autres, sert de preuve convaincante, que rien n'est plus commun dans la Société que la Doctrine condamnée du péché Philosophique, comme très-possible, & comme effectivement commis par plusieurs hommes.

Je finis cette matière, après vous avoir averti que le P. Beon actuellement Professeur en Théologie des Jésuites à Marseille, où ils se sont fait fonder trois Chaires de Théologie (Dieu sçait comment) en prenant possession l'année 1689. dernière au mois de Novembre, de sa Chaire fondée le 13. du mois précédent, débuta par le péché Philosophique, en enseignant en propres termes, non seulement qu'il le croit possible, mais qu'il s'en commet effectivement de purement Philosophiques, sinon parmi les Chrétiens adultes, au moins par les enfans, par des gens grossiers; par ceux qui habitent les forêts, par des Barbares, &c. *Ego dico posse contingere ex triplici illo capite ut non evadat offensa formalis, fiatque peccatum tantum Philosophicum Non esse cur negetur dari in aliquibus hominibus, puta pueris, rudibus, silvicolis, barbaris, &c.* Les trois occasions où il les croit possibles & même actuels, c'est 1. Lors qu'on ne connoît point Dieu. 2. Quand on ne sçait point que le péché lui déplaît. 3. Quand en péchant on ne fait pas attention à cette vérité, que le péché déplaît à Dieu.

C'est ce qui est fidèlement extrait des
Ecrits

Ecrits dictés par ce Professeur Jésuite, & ce que vous pouvez voir plus au long dans la V. Dénonciation.

§. I X.

Dénonciation d'une hérésie impie contre le Commandement d'aimer Dieu.

SI la Thèse des Jésuites de Dijon justifie en quelque façon toutes les mauvaises actions des Infidèles & des Athées par la Doctrine du péché Philosophique, leur Thèse du Pont-à-Mousson dispense tous les Chrétiens d'en faire de bonnes qui soient utiles au salut, par cette maxime horrible, *Que l'homme n'est point obligé d'aimer sa fin dernière (qui est Dieu) ni dans le commencement, ni dans le cours de sa vie morale.* Car sans amour de Dieu il n'y a ni vertu Chrétienne, ni bonnes œuvres dignes d'être approuvées & récompensées de Dieu.

C'est une hérésie qui avoit été déjà condamnée, & que N. S. P. le Pape Alexandre VIII. vient encore de condamner de nouveau dans la Thèse soutenue au Collège des Jésuites du Pont-à-Mousson le 14. Janvier de l'année dernière, par le Decret du 24. d'Aoust, qui déclare *hérétique* cette Proposition, & la condamne comme telle sous les peines portées par le Droit contre les Hérétiques & leurs auteurs.

Je croi que la dénonciation de cette hérésie

fié est un des bons services que M^r Arnould ait rendus à l'Eglise. L' Ecrit d'une feuille , par lequel il l'a fait , vaut bien un volume , si on en juge par l'importance de la matière , & par l'heureux succès qu'a eu sa dénonciation.

Vous me diriez peut-être , Monsieur , que je ne serois pas de bonne foi , si je ne vous parlois d'une Censure de cette Proposition ou de cette Thèse , que les Jésuites ont répandue dans le monde , & par laquelle il paroît qu'ils ont eux-mêmes condamné cette Doctrine pernicieuse , avant qu'elle fût censurée à Rome. Il faut donc vous en parler : & cependant je ne sçai comment m'y prendre pour le faire d'une manière qui fasse beaucoup d'honneur à ces bons Peres. Ils n'en ont pas fait pour une. Car j'en ai vû deux toutes différentes : & si vous me demandiez pourquoi ils en ont substitué une seconde à la première , je vous avoüerai que je n'en sçai pas le mystère. Peut-être se sont-ils repentis d'avoir taxé dans la première la négligence de celui de leurs Peres , qui avoit laissé passer la Thèse , étant de sa charge de l'examiner. Ce qui est certain , est qu'encore que cette Thèse dédiée à M^r l'Archevêque d'Embrun Evêque de Mets , ait été soutenue par deux fois avec éclat dès le mois de Janvier de l'année dernière 1689. en présence de quarante ou cinquante Jésuites , ils n'ont toutefois songé à la désapprouver & à la censurer que plus d'un an après. Elle avoit cependant fait beaucoup de bruit : toute la Province & particulièrement la Ville de Mets en avoit parlé avec
indi-

indignation, leurs amis les avoient avertis de toutes parts du tort qu'elle leur cauſoit dans l'eſprit des gens de bien, & que les Catholiques & les Hérétiques en étoient également ſcandalifcz : rien de tout cela n'avoit été capable de les remuer. Mais quand le Roi Très-Chrétien, averti qu'ils avoient ſoutenu une Doctrine ſi exécrationnable, en eut fait reproche au P. de la Chaiſe, alors ils prirent l'alarme, & ſongèrent à prévenir le mal qui en pouvoit arriver à la Société, eux qui avoient été ſourds aux avis qu'on leur avoit donnez de celui qu'en ſouffroit l'Egliſe. Il fallut donc que le Roi parlât pour les obliger à retracter le 24 Février de cette année 1690. une impiété qui anéantit le premier & le plus grand des Commandemens de Dieu, & à faire ceſſer un ſcandale qui duroit depuis le 14. Janvier de l'année précédente ; comme il avoit fallu que *le bruit de la Cour & de la Ville*, les forçât à retracter le 5. du même mois le dogme monſtrueux du péché Philoſophique, qui ſ'enſeignoit chez eux depuis plus de trente ans.

Ils ont donc fait une Cenſure ; & encore une autre au mois de Juin dernier ; mais de telle manière qu'en la faiſant valoir avec emprefſement à la Cour pour contenter Louïs le Grand ; ils en ont fait un miſtère par tout ailleurs, & même au lieu où la Thèſe avoit été ſoutenuë. Voici ce que j'en ai appris d'un homme d'honneur qui en parle comme original.

Un fort honnête homme & très-habile fit au mois d'Octobre dernier un voïage, qui l'obli-

l'obligea de passer par le Pont-à-Mousson. Le bruit qu'avoit fait la Censure, le porta à aller chez l'Imprimeur de l'Université, pour en acheter quelques Exemplaires. L'Imprimeur lui dit qu'il n'en avoit point ; qu'à la vérité il l'avoit imprimée, mais qu'on en avoit en même tems enlevé tous les Exemplaires, avec promesse de les lui paier tout ce qu'il voudroit. L'assurance qu'on lui donna de lui bien acheter ses Exemplaires, lui fit renverser sa Boutique & son Imprimerie pour en trouver quelques-uns, & après beaucoup de peine, il n'en trouva qu'un seul qu'il vendit à cet honnête homme. Celui-ci étonné qu'une Censure se trouvât en si peu de tems étouffée dans le lieu de sa naissance, alla pour s'en instruire rendre visite à l'Abbé de Sainte Marie, qui est une Abbaïe de l'Ordre de Prémontré, ou de Norbertins Réformez, située dans la Ville même du Pont-à-Mousson. Comme cet Abbé est l'Ancien Docteur de la Faculté de Théologie de cette Université, il ne se pouvoit mieux adresser qu'à lui pour en sçavoir des nouvelles. Aïant donc fait tomber le discours sur la Censure du Pont-à-Mousson faite, comme on le lit dans celle qui court, par la Faculté assemblée, l'Abbé fut fort surpris qu'un étranger lui parlât d'une telle Censure, dont lui qui étoit sur les lieux & Ancien de la Faculté, n'avoit jamais entendu parler : & le Voïageur encore plus étonné de ce que l'Abbé lui assuroit positivement, que l'Université du Pont-à-Mousson n'avoit point été assemblée au sujet de cette Proposition, & ne l'avoit point censurée.

surée. Non content de ce témoignage , en continuant sa route au sortir du Pont-à-Mousson , il eut occasion de voir plusieurs Curez d'alentour , tous Docteurs en Théologie de la même Université, & les aiant mis sur le même sujet , ils lui confirmèrent tout ce que lui avoit dit l'Abbé de Sainte Marie.

Que dites-vous de cela , Monsieur ? Pour moi ce que j'en pense , est que cette Censure n'est faite que pour la montre. C'est un vrai passe-volant , en matière de Censure. C'est une comédie où ils ont joiué la Cour. Il y faloit étouffer l'indignation où elle étoit de voir les Jésuites convaincus d'avoir soutenu une si pernicieuse Doctrine. Il leur étoit nécessaire d'y faire croire qu'ils la condamnoient , & qu'ils l'avoient eux-mêmes déferée à l'Université du Pont-à-Mousson qui est entre leurs mains : & ils croïoient qu'une Censure montrée au Roi & à d'autres personnes de la Cour , qui n'y prennent pas garde de si près avec eux , effaceroit toute la mauvaise impression que la Thèse avoit pû faire ; mais ils n'avoient garde de faire assembler la Faculté , d'y mettre l'affaire en délibération, & de charger les Registres d'une Censure qui ne leur auroit pas fait d'honneur dans la suite. Ils ont donc pris le parti de forger ce phantôme de censure , & de lui faire faire une apparition à la Cour pour charmer la mauvaise humeur où l'on y étoit contr'eux ; & après y avoir produit l'effet qu'ils desiroient , ils l'ont fait disparaître. Souvenez-vous , Monsieur, que c'étoit l'année de la fourberie de Doüai ou du Faux-
Ar-

Arnauld , & qu'ils étoient alors en train de faire tout autant de faux personnages , qu'ils en avoient besoin pour leurs desfeins. C'est donc ici une fausse Université du Pont-à-Mousson , une fausse convocation d'Assemblée , de faux Docteurs , une fausse Censure ; comme c'étoit à Douai une fausse Thèse de Malines , de faux Approbateurs , un Faux-Arnauld ; & enfin un grand nombre d'autres faux personnages. Allez un jour leur reprocher que leur Thèse du Pont-à-Mousson a été censurée par l'Université de cette Ville ; vous y serez le bien venu. Ils en appelleront aux Registres , où l'on ne trouvera rien , & ils voudront passer pour gens fort modérez & fort patiens , s'ils ne vous traitent pas de Calomnieurs. Voilà ce que j'en pense.

§. X.

Des cinq Articles.

JE ne prétens pas , Monsieur , vous donner cette pièce comme composée par M^r Arnauld. Mais comme je voi par une nouvelle Déclaration imprimée , que c'est un Ecrit adopté , reçu & publié par les Disciples de S. Augustin , dont ce Docteur n'est pas le dernier , je suis persuadé que la Doctrine de cet Ecrit est la sienne : & le public doit croire qu'il n'a point d'autres sentimens sur la matière des cinq Propositions , que ceux qui y sont expliquez , jusques à ce qu'il ait dit le contraire.

Après

Après vous avoir fait voir par toute la suite de sa Vie & de ses Ouvrages, qu'il n'y a rien qui donne sujet de former contre lui aucun soupçon d'hérésie, j'ai cru y devoir ajoûter cette dernière preuve, encore plus positive que les autres. Car puisque les Jésuites sont enfin réduits à mettre toute l'hérésie de M^r Arnauld dans les cinq Propositions, on ne peut sans le vouloir calomnier de gaieté de cœur le soupçonner d'avoir sur cette matière la moindre erreur, après que d'un côté il a déclaré à la face de toute l'Eglise & du S. Siège, qu'il n'a point d'autres sentimens sur ces Propositions, que ceux qui sont expliquez dans ces cinq Articles : & que d'un autre, ces cinq Articles ont été approuvez comme très-Catholiques par plusieurs sçavans Evêques ; sans parler ici du Pape Alexandre VII. qui les a appellez une *Saine Doctrine*, dans un Bref écrit au Clergé de France.

Je sçai bien que les Jésuites nient ce dernier fait ; mais c'est parce qu'ils ont intérêt de le nier, & parce qu'il n'y a pas une Bulle en forme, qui marque que ces cinq Articles sont orthodoxes. Mais quand on manqueroit de toutes preuves positives, si jamais un argument négatif fut fort & concluant, c'est celui-ci.

QUAND des Articles Théologiques sur une matière imporrante & fort agitée, formez dans une Conférence célèbre, examinez contradictoirement en présence des adversaires, reconnus par plusieurs sçavans Evêques pour très-orthodoxes, envoieez il y a vingt-cinq ans au Souverain Pontife par un

un Prélat de grande considération qui s'en rendoit le garant , examinez par S. S. & par ses Théologiens , en sont reçûs sans contradiction , pour ne pas dire avec approbation.

Que pendant ces vingt-cinq ans , ils sont à la vûë de tout le monde imprimez ou loüiez dans des Ouvrages de Théologie fort connus & fort considérables , adoptez & reçûs par les Théologiens d'un Ordre célèbre & sçavant , tel qu'est celui de S. Dominique, de l'aveu du Général , & avec Approbation des Docteurs de l'Ordre ; reçûs aussi & insérez dans des Théses publiques, comme une Doctrine très-Catholique , par de sçavans & illustres Docteurs d'une Faculté de Théologie aussi fameuse que celle de Louvain ; & cela de l'aveu des autres.

Qu'après ces vingt-cinq ans , ils sont encore adressez de nouveau , par un Ecrit public & imprimé , au S. Siège qui les renvoïe à une Congrégation pour les faire examiner avec l'Ecrit ; que ceux qui les soumettent à son Jugement déclarent à toute l'Eglise, que ces Articles contiennent leurs vrais sentimens sur cette matiere , & qu'ils les tiendront toujours tant que l'Eglise & le S. Siège n'y contrediront point ; & qu'en effet il n'y a eu aucune contradiction de leur part , ni durant les vingt-cinq ans marquez , ni depuis l'an 1689. qu'ils furent envoïez à Rome pour la seconde fois : dans toutes ces circonstances, dis-je , il doit passer pour certain qu'on n'y a rien trouvé de contraire à la Doctrine de l'Eglise , ni qui méritât censure ou correction.

OR c'est ce qui est arrivé aux cinq Articles en question. DONC, &c.

Je suppose, Monsieur, que vous avez lû ces Articles, curieux comme vous êtes de ces sortes d'Ecrits : & si par hazard vous ne les aviez pas vûs, ils sont imprimez en Latin, & de plus traduits en François, & insérez dans un Ecrit, qui a pour titre la *Récrimination des Jésuites convaincuë de Calomnie, &c.* Après une déclaration aussi nette & aussi précise, & des Approbations de tant de sortes données à ces Articles, il faut vouloir que M^r Arnauld soit Hérétique à quelque prix que ce soit, pour n'être pas convaincu de la pureté de ses sentimens sur cette matiere. Et cette déclaration une fois reçûë pour Catholique, ruine absolument la Censure de Sorbonne, puisque la Proposition qu'une partie de cette Faculté y a censurée, n'a jamais eu d'autre sens dans la Lettre de M^r Arnauld, que celui qui est renfermé dans le premier des cinq Articles, & dans cette explication qui est au bas : *Quand nous disons que SANS LA GRACE EFFICACE PAR ELLE-MESME NOUS NE POUVONS AGIR, nous l'entendons uniquement dans ce sens : Que celui qui n'a pas la Grace efficace par elle-même, n'a pas tout ce qui est nécessaire pour agir.* Ce qui est reconnu incontestablement pour orthodoxe dans toutes les Ecoles Catholiques, & ce que les Thomistes croient même être de la Foi de l'Eglise.

Je croi bien que M^r Arnauld ne s'est pas attendu à voir les Jésuites tomber d'accord de la Catholicité de ces cinq Articles. L'en-

gagement & l'intérêt de la Société ne le permettoient pas. Il suffit que ce Docteur y prenne part, & qu'il les approuve. Il est né Hérétique selon eux, & il faut qu'il meure Hérétique malgré qu'il en ait : & il ne seroit pas de l'honneur de la Compagnie que sa Doctrine fût reconnuë pour Catholique, dans le même tems qu'il les convainc à la face de toute l'Eglise & du S. Siège, d'avoir enseigné & soutenu *des hérésies & des impiétez exécrables* ; comme il le prouve par leurs Livres, par leurs Théses & par les Ecrits de leurs Professeurs, de toutes sortes de Païs.

On m'a fait voir depuis peu deux Libelles latins imprimez contre ces cinq Articles sous les noms de *Joannes ab Iffelsteyn*, & de *Cornelius à Craneberg*. C'est pitié de voir en les lisant à quoi les Jésuites sont réduits sur ces Articles. Je ne conseillerois pas à M^r Arnauld, ni à aucun de ses amis de se donner la peine d'y répondre : & je croi bien que c'est le parti qu'ils prendront. Réfuter des Libelles approuvez par le S^r du Bois, c'est tems perdu. Vous connoissez le Pantalon : je ne vous en dis pas davantage.

Ce qui m'a paru plus digne de son Approbation dans le peu que j'en ai lû à l'ouverture du Livre, c'est 1^o. de voir ces Ecrivains masquez & inconnus s'ériger en Evêques & en Papes, par la hardiesse qu'ils ont de prescrire à M^r Arnauld & aux Théologiens de Louvain la Profession de Foi qu'ils doivent faire pour être reconnus Catholiques sur la matière des cinq Propositions. Cela n'est-il pas fort plaisant ? Comme si on

se mettoit fort en peine de contenter le goût de ces gens-là , après qu'on a satisfait l'Eglise & le S. Siège plus d'une fois & en plus d'une manière. Je croi que quand ces Messieurs seroient disposez à les contenter , ils ne le dévoient pas faire. Il ne faut pas accôûtumer ces petits compagnons-là à faire les maîtres dans l'Eglise.

2°. Quelle raison croiriez-vous, Monsieur , qui leur rende suspects ces Articles ? Est-ce qu'ils sont exprimez en des termes qui ne soient pas Catholiques ? Non ; ce n'est point cela. Ils en trouvent les expressions très-orthodoxes. Les Thomistes peuvent , disent-ils , s'en servir fort innocemment , & ils sont fort catholiques & religieux quand ils les enseignent & les défendent : *A Thomistis catholice ac religiose defenduntur.* Mais elles deviennent suspectes dès qu'elles passent de la bouche des Thomistes dans celle de M^r Arnauld , & des Docteurs de Louvain. C'est ce qu'ils déclarent par tout , comme dans ce titre du Chapitre VII. de Craneberg : *Minus fidentum est articulis ambiguis , quia fatente adversario sunt Arnauldici : IL NE faut pas se fier à ces Articles ambigus ; parce que , de l'aveu de l'adversaire , ils sont de M. Arnauld.*

La manière dont il commence ce Chapitre est trop rare pour ne vous en pas régaler ; & vous verrez bien par là , que ce ne peut être qu'un Jésuite qui parle : “ Ce-
 lui qui vante tant ces Articles , dit-il , ne
 pouvoit choisir un plus méchant Avocat
 d'une mauvaise cause , ni produire un
 M 2 plus

„ plus illustre témoin d'une profession de
 „ foi frauduleuse , & d'une obstination ache-
 „ vée , que M^r Arnould , le chef de la con-
 „ spiration Jansénienné contre la Sorbonne ,
 „ contre le Roi , & contre le S. Siège Apo-
 „ stolique , & l'Auteur de tous les maux.
*Non poterat Articulorum buccinator pejorem
 mala causa Patronum adsciscere , non illu-
 striorem appellare fraudulentæ professionis &
 pervicaciæ testem , quàm Arnouldum , totius
 Janseniana adversus Sorbonam , Regem &
 Sedem Apostolicam conspirationis Ducem , &
 malorum omnium incentorem.*

Il a assez bien imité le P. Pugean , ce
 Jésuite Professeur en Théologie dans leur
 Collège de Clermont en Auvergne , dont
 je vous ai parlé , & qui dans trois diffé-
 rentes Thèses qu'il y a fait soutenir cette
 année , a fait prononcer par ceux qui les
 soutenoient une harangue ou dissertation
 Latine sur le péché Philosophique , com-
 me pour se retracter , & pour se purger
 par avance de l'accusation qu'on pouvoit
 lui faire. En voici le commencement en
 „ François : „ Vous avez sans doute oüi par-
 „ ler , Messieurs , du péché Philosophique :
 „ & peut-être même avez-vous lû ce Libelle
 „ qu'a composé , à ce que l'on dit , depuis peu
 „ l'ennemi mortel des Jésuites , si célèbre , non
 „ tant par son esprit & sa Doctrine , que par
 „ son obstination , sa haine , & sa révolte
 „ contre le Roi , contre l'Etat , & contre
 „ l'Eglise : *JESUITARUM hostis infensissi-
 mus , non tam ingenio atque doctrinâ , quam
 pervicacia in Regem , Regnum & Ecclesiam
 percelebris.*

Vous

Vous avez sans doute pitié d'un emportement si aveugle , contre lequel il n'est pas nécessaire de prévenir nôtre ami. Il verra bien que c'est la passion qui parle : & rien ne sera plus capable de lui ouvrir les yeux , que de voir un Jésuite , pour la satisfaire , s'abandonner d'une part à la calomnie la plus outrée ; & de l'autre , violer toutes les règles du bon sens pour faire M^r Arnauld coupable d'une hérésie personnelle , dont il lui soit impossible de se défaire , qu'en cessant d'être M^r Arnauld. Car quelque Catholique que puisse être une profession de Foi , & quelques clairs & précis qu'en soient les termes , dès que ce Docteur se les fera appropriez , comme il a fait les cinq Articles , c'en est fait , cette déclaration de Catholique qu'elle étoit en elle-même , & dans la bouche de tous les autres , devient ou hérétique , ou au moins suspecté dans la sienne. Je ne sçai s'il fait bien de dire son *Credo*. J'apprehende que par là ce Symbole , tout Apostolique qu'il est , ne devienne suspect , & que quelque Isselsteyn ou quelque Craneberg , ne s'avise de dire : Qu'il est Catholique au sens des Thomistes ; mais qu'il est suspect au sens de M^r Arnauld : *A Thomistis catholicè ac religiosè recitatur ; at in sensu Arnaldino mihi fateor esse suspectum*. Car dès qu'il est une fois permis d'ouvrir le cœur des gens pour y mettre malgré eux les intentions les plus criminelles , quand ils font les meilleures actions ; & y fourrer des sens erroncz auxquels ils n'ont jamais pensé , lors qu'ils font les déclarations les plus Catho-

liques , il n'y a plus moïen d'éviter d'être Héretique , même en disant son *Credo* , si on a le malheur d'avoir des ennemis du caractère des Jésuites.

Cependant ces Articles , contre lesquels ils déclament d'une manière si outrée, n'ont reçû à Rome aucune marque d'improbation ; & au contraire Corneille de Cranebergh a vû sa prétenduë découverte de la fraude des cinq Articles (*Fraus quinque articulorum detecta*) condamnée par un Decret du S. Office du 19 Mars 1692. qui nous donne lieu de juger de ces Ecrits d'une manière bien différente du jugement qu'en ont porté les Jésuites , & en particulier le P. Jacques de la Fontaine. Ce Pere dans une Thèse du premier d'Août 1691. s'étoit avisé d'adopter le Libelle de Corneille Cranebergh , & si on en croit le bruit public , il n'avoit pas besoin de l'adopter pour en faire son propre ouvrage. Mais en quelque sens qu'il veuille être le pere de ce Libelle infortuné , il voit maintenant qu'il n'y a rien à gagner pour lui , & qu'il s'est trop pressé de vouloir se faire honneur d'un Ecrit qui n'a été jugé bon qu'à retourner dans les ténèbres d'où il étoit sorti.

§. XI.

De la fourberie de Doüai

O U

DU FAUX - ARNAULD.

EN 1690. & 1691. les anciens & perpétuels adverfaires de M^r Arnauld l'attaquèrent d'une manière toute nouvelle, & donnèrent occasion à de nouveaux Ecrits. Le P. Jean-Baptiste de Waudripont & le P. Beckman Jéfuites, Professeurs de Philofophie en leur Collège de Doüai, formèrent de concert avec d'autres de leurs Peres le deffein d'une fourberie qui n'a point d'exemple, & où ils avoient pour but 1^o de fe vanger d'un Professeur de Philofophie de l'Université de Doüai nommé M^r de Ligny, avec qui ils avoient eu des difputes affez vives dans l'Ecole. 2^o. De décrier ceux de la Faculté de Théologie qui étoient plus oppofez à leurs nouveautez, & de fe rendre maîtres de cette Faculté en les en faifant chaffer par le crédit du Confefleur du Roy. Et 3^o. d'envelopper dans cette entreprife M^r Arnauld, en le faifant regarder comme le chef d'un parti ennemi de l'Eglife, & comme un homme qui répandoit par tout le venin d'une mauvaife Doctrine.

Pour cet effet le P. De Waudripont fabriqua des Lettres qu'il écrivoit à M^r de

Ligny , sous le nom de M^r Arnould ; & quoi qu'il contrefît fort grossièrement ce grand homme , M^r de Ligny ne laissa pas d'y être trompé ; & de le prendre pour le vrai M^r Arnould. Les sept ou huit premières Lettres ne furent employées qu'à gagner la confiance de ce jeune Professeur , mais après que par mille artifices & par des supercheries de toutes sortes le Faux-Arnould se fut bien établi dans son esprit , par le moïen de ce commerce de Lettres qui avoit déjà duré quatre ou cinq mois , vers le mois de Novembre de 1690. il commença à lui tendre le piège où il le vouloit faire tomber. Il composa , avec ses Associez , sept Propositions sur la matière de la Grace , en des termes équivoques , captieux , & susceptibles d'un bon & d'un mauvais sens , & qu'ils firent passer dans son esprit pour une Thèse soutenüe dans le Séminaire de Malines.

Ils ajoûtoient que celui qui l'avoit fait soutenir étoit pour ce sujet cruellement persécuté par l'Archevêque de Malines ; que les ennemis de la Doctrine de S. Augustin en sollicitoient ardemment la censure , & que le seul moïen d'arrêter ce coup , qui porteroit un fort grand préjudice à la Doctrine de ce Saint Docteur , étoit de faire autoriser cette Thèse par l'approbation d'un grand nombre de Theologiens de toutes les Universitez ; qu'il en avoit déjà eu beaucoup , & qu'il ne lui manquoit plus que celles des Docteurs de Douai , en aiant de ceux de Paris & de Louvain ; & même de plusieurs Evêques de France.

Les

Les deux Professeurs , M^r De Laleu & M^r Rivette , qui étoient ceux dont le Faux-Arnauld sollicitoit les Approbations , prenant pour autant de véritez les mensonges de cet imposteur , ne crurent pas devoir refuser d'approuver la Fausse Thèse , n'y trouvant point d'expressions , pour les dogmes , qui ne parussent être des Peres ; mais cependant comme elles pouvoient être prises en un mauvais sens , iis ne l'approuvèrent qu'en expliquant chaque Proposition , & en déterminant les paroles équivoques au sens catholique.

Cela n'accommodoit pas le Faux-Arnauld qui ne faisoit fond , pour le succès de sa fourberie , que sur l'équivoque des termes. C'est pourquoi après avoir reçu cette Approbation expliquée , il fit instance , sous divers prétextes frivoles & de mauvaise foi , pour obtenir une Approbation pure & simple : & il fit tant qu'il en vint à bout. Parce que les Professeurs , croïant avoir à faire à M^r Arnauld , se promettoient de sa bonne foy qu'il produiroit leur approbation expliquée à laquelle elle avoit un rapport essentiel.

Le Faux-Arnauld continua à entretenir toujours le commerce de Lettres avec cinq ou six des Théologiens de Douai , & ceux-ci lui ouvroient leur cœur sans réserve ; jusques-là que M^r Gilbert , Chancelier de l'Université & Prevôt de S. Amé , lui aïant témoigné désirer de se mettre entièrement sous sa conduite pour les affaires de sa conscience , prenant pour le vrai M^r Arnauld celui qui n'en étoit que le phantôme , ce-

lui-ci exigea de son nouveau pénitent qu'il lui envoiât par écrit sa confession générale, sous prétexte de le conduire avec plus de lumière : ce que ce bon Docteur fit avec la plus grande simplicité du monde, en remplissant six grandes feüilles de papier de tout ce qu'il avoit de plus secret dans son cœur. Ce nouveau Directeur, ajoutant de jour en jour de nouvelles fourberies aux premières, tira de lui en qualité de son Directeur, une démission de son Bénéfice & de ses Dignitez, ses Ecrits, ses Lettres, ses Livres & ses Papiers les plus secrets & les plus importans.

Il en fit autant à M^r de Ligny ; & de plus pour se défaire de lui, il lui fit quitter son emploi, vendre ses meubles, abandonner son païs, & aller à l'autre bout du Roïaume, sous prétexte d'un établissement chimérique dont il l'avoit amusé depuis long-tems, & où il lui avoit fait accroire qu'ils devoient aller de compagnie.

Il ne manquoit plus qu'une chose aux fourbes qui tramoient cette trahison inouïe. Tout ce qui avoit été écrit & envoïé par ces Messieurs à M. Arnauld étoit demeuré entre les mains des Faux-Arnaulds, qui en vouloient faire à la Cour un usage conforme à leurs desseins. Ils avoient besoin d'un tour de souplesse pour faire croire à ces Messieurs & au public, s'il se pouvoit, que tout étoit repassé des mains du vrai M^r Arnauld dans les leurs. Pour cela ils répandirent le bruit, & firent même mettre dans une Gazette de Hollande, que M^r Arnauld avoit été volé par son valet, & que ce valet,

let , par une perfidie infigne ; avoit livré aux ennemis de ce Docteur ses Lettres , ses Papiers , en un mot tout ce qu'il avoit de plus secret. Ils esperoient tirer un second avantage de ce mensonge , qui est que tous ceux qui croïoient avoir eu commerce , les uns durant un an , les autres durant huit mois , avec M^r Arnould ne manqueroient pas de prendre la fuitte ou de se cacher. C'est ce que le Faux-Arnould leur conseilloit sous le nom du véritable dans les Lettres qu'il écrivit à quelques-uns d'eux , pour leur apprendre , avec des lamentations tragiques , le malheur qui lui étoit arrivé , la désolation où il étoit , & la crainte qu'il avoit que toutes sortes de disgraces & de mauvais traitemens ne vinssent fondre sur eux à son occasion.

Tout étant ainsi préparé , pour recueillir le fruit de cette longue suite de mensonges , de fourberies & de trahisons , le Faux-Arnould fit paroître sur la fin de Juin de 1691. le fameux Libelle intitulé : *Lettre à un Docteur de Doüai sur les affaires de son Université* , qui est une dénonciation & une accusation publique d'hérésie contre les Théologiens à qui le fourbe avoit écrit , & contre beaucoup d'autres Ecclésiastiques des Diocèses d'Arras & de Tournai.

Ce fut ce qui obligea M^r Arnould à publier l'Écrit qui a pour titre : *Plainte de Mr Arnould Docteur de Sorbonne à Monseigneur l'Evêque d'Arras contre des Imposteurs, qui pendant plus d'un an ont fait écrire sous son nom un grand nombre de Lettres à plusieurs Théologiens de Doüai , pleines de mensonges*

songes & de fourberies. Il y découvre l'imposture du prétendu vol & tout le reste de la fourberie, & y justifie la conduite des Théologiens qu'on avoit trompez sous son nom.

Quelque tems après il en parut une seconde, adressée aux RR. PP. Jésuites, sur le bruit qu'ils faisoient courir que c'étoit assurément le vrai M^r Arnauld qui avoit écrit les Lettres dont il s'étoit plaint; que c'étoit lui-même encore qui avoit envoié la Thèse pour en avoir Approbation; & que c'étoit au contraire un Faux-Arnauld qui avoit fait la premiere plainte. Il y parle aussi de la nouvelle Edition que ces Peres avoient fait faire à Paris de la LETTRE à un Docteur de Doüai, sous ce titre insolent & calomnieux : SECRETS du parti de Mr Arnauld découverts depuis peu.

Le P. Payen, Recteur du College des Jésuites de Doüai, aïant été poursuivi en Justice par les Theologiens accusez, comme dépositaire des papiers originaux de cette affaire, & légitimement suspect d'avoir beaucoup de part à la fourberie, comparut & répondit plusieurs fois. Mais les Jésuites le voulant tirer de l'embaras où il étoit aussi bien qu'eux, le firent evader à la sourdine, sous prétexte de l'envoier être Recteur à Liège. C'est ce qui donna lieu à la Troisième Plainte de Mr Arnauld Docteur de Sorbonne à son Altesse Monseigneur l'Evêque & Prince de Liège contre le P. Payen Recteur du College des Jésuites de Doüai, nouvellement réfugié à Liège, pour éviter d'être condamné comme Auteur ou complice

plice des fourberies du Faux-Arnauld. Le P. Payen s'avisa de répondre à cette Plainte: & M^r Arnauld y repliqua par la *Justification de la Troisième Plainte*: &c. Mais comme la Réponse du P. Payen étoit venuë fort tard, parce qu'on y avoit voulu faire travailler les bons faiseurs des Jésuites de Paris, la Justification ne parut qu'après la *Quatrième Plainte*.

L'occasion de cette dernière Plainte vint d'un *Avertissement touchant les Plaintes de Mr Arnauld*, que les Jésuites de Paris avoient fait pour être mis à la tête d'une troisième Edition de la *Lettre à un Docteur de Doüai*, mais qu'ils distribuerent à part avant que cette Edition parût. Ils avoient inséré dans cet Avertissement la Lettre d'un prétendu inconnu qui s'y déclare Auteur des Lettres du Faux-Arnauld; & c'est contre cette Lettre principalement que le vrai M^r Arnauld publia sa *Quatrième Plainte aux RR. PP. Jésuites*.

Il se trouva dans cet Ecrit un petit fait de peu de conséquence qu'il avoit avancé de bonne foi sur une Lettre; mais qui se trouva faux. Il n'en fut pas plûtôt averti, qu'il en donna, le premier, avis au public par un Ecrit de deux pages, afin que personne n'y fût trompé à l'avenir. Et en cela il donna un nouveau témoignage de sa bonne foi. C'est une vertu qu'il avoit en un degré éminent, & dont il a toujours fait sa plus grande finesse en toutes les occasions de sa vie.

Ses Plaintes mirent dans un si grand jour la fourberie de Doüai, que les Jésuites pré-voiant

voïant qu'ils ne pouvoient éviter d'être condamnés par le Juge légitime qu'ils avoient reconnu , c'est à dire M^r l'Evêque d'Arras , ils lui firent enlever la cause par un coup d'autorité absoluë , envoïerent le P. Payen en un lieu où ce Prélat n'avoit aucun pouvoir , détournèrent les papiers & originaux en les envoïant au P. de la Chaise ; & pour couper court , ils firent releguer leurs parties aux quatre coins du Roïaume par des Lettres de cachet , qui sont leur ressource ordinaire, quand ils ne sçavent plus où ils en sont , & qu'ils veulent finir les affaires promptement , à leur gré , & à peu de frais.

La posterité aura peine à croire une histoire si surprenante , & d'une malice si consommée. Mais les preuves en sont si claires & si convaincantes , & on en a mis toutes les noires circonstances en un tel degré d'évidence , qu'on ne sçauroit , à moins de s'aveugler , s'empêcher d'y ajoûter foi. Toutes les pièces du procès subsistent , excepté celles que la perfidie des Faux-Arnaulds leur a donné moïen de retirer par devers eux. On a développé dans un grand nombre d'autres Ecrits tous les desseins & tous les artifices des principaux Acteurs de cette tragédie ; & pour ne parler que de ce qui regarde la personne de M^r Arnauld , on a démontré dans la Recapitulation des faits de cette fourberie , que leur dessein étoit de faire croire au monde , que c'étoit le vrai M^r Arnauld qui avoit écrit les Lettres qu'on reconnoît maintenant pour être l'Ouvrage du Faux-Arnauld , & qu'ils vouloient par ce moïen perdre de réputation ce Docteur,

en

en le faisant regarder comme chef d'une cabale dangereuse qui travailloit à élever une nouvelle Eglise sur les ruines de l'ancienne, selon que le Faux-Arnauld en décrit un projet au commencement de son Libelle. Ce Libelle même, tel qu'ils l'ont fait imprimer d'abord, a été conservé par la nouvelle édition qu'on en a faite, en y joignant dans une autre colonne, ce même Libelle déguisé, sous le titre de *Secrets du parti de M. Arnauld*, & réformé par un grand nombre de retranchemens & d'autres changemens. Car se voyant découverts, & desespérant de faire passer M^r Arnauld pour celui qui avoit eu un si long commerce de Lettres avec les Ecclésiastiques de Douai & de Tournai, ils avoient voulu par une édition toute différente de ce Libelle faire évanouir la première, & faire perdre la mémoire des endroits où leurs mauvais dessein paroissent plus clairement.

Ils n'ont donc tiré que de la confusion de cette malheureuse entreprise à l'égard de M^r Arnauld : mais ils s'en sont consolés par le plaisir qu'ils ont eu de se venger des Théologiens qui s'étoient opposés à leurs nouveautés ; d'écarter des gens qu'ils regardoient comme leurs Adversaires déclarés ; de ruiner l'Université de Douai en la privant de ses meilleurs sujets ; de s'en rendre maîtres, en y faisant entrer en leur place leurs propres créatures ; & enfin par l'espérance d'y voir bien-tôt dominer sans aucune opposition la Doctrine & les Maximes de la Société.

§. XII.

Du Troisième Volume ou Justification de la Morale pratique, des Jésuites.

J'Avois presque oublié cet Ouvrage. Cependant il est de M^r Arnauld, si on en croit les Jésuites & le public même : & je ne voi pas que ce Docteur, qui a déclaré que les deux premiers Volumes ne sont point de lui, ait desavoué celui-ci.

C'est un Livre composé par la nécessité d'une juste défense, étant une réponse au Livre d'un Jésuite, qui parlant au nom de sa Compagnie, traite M^r Arnauld & tous ses amis, comme les plus grands calomniateurs qui furent jamais. Il y fait en particulier de sanglans reproches à ce Docteur, comme s'ils avoit fourni au Ministre Jurieu des armes contre l'Eglise, & avoit détruit par là ce qu'il avoit dit à son avantage dans l'Apologie pour les Catholiques : Mais ces reproches, comme M^r Arnauld l'a fait voir, n'ont de fondement que dans une erreur qui a fait le schisme des Donatistes.

Pouvoit-on après cela demeurer dans le silence, & ne se pas justifier contre des invectives si envenimées ; & la crainte de ne pas blesser la réputation de la Compagnie, qui se décrie elle-même plus qu'on ne scauroit faire, devoit-elle fermer la bouche à l'innocence si injurieusement traitée ? L'Auteur
de

de la Défense des Jésuites ne le croit pas : & il a même porté si loin la nécessité de se justifier de part & d'autre , qu'il a cru qu'on ne s'en pouvoit dispenser , sans passer pour les plus méchantes gens du monde. Car il n'y a point , dit-il , de plus méchantes gens au monde , ni qui soient plus pernicieux au public que les Jésuites , ou que leurs accusateurs ; Les premiers , si ce qu'on dit d'eux dans la Morale pratique est véritable ; les derniers , s'il ne l'est pas. D'où il s'ensuit , continuë-t-il , qu'il est de l'intérêt du public de connoître & les Jésuites & leurs Adversaires pour ce qu'ils sont ; afin qu'on ne soit pas en danger de se voir trompé de part ou d'autre.

On n'a donc répondu aux Jésuites que parce qu'on y étoit indispensablement obligé ; & jusqu'ici le public paroît satisfait de la Réponse. L'Auteur s'attend sans doute à une Réplique de la part de ces Peres ; & l'on verra alors s'ils feront changer d'avis au public. Cependant il y a déjà long-tems que ce troisième Volume court dans le monde , & on n'a encore rien vû qui puisse passer pour une réponse. Car un petit Dialogue , qui a paru sous le titre de *Jugement sur le troisième Volume de la Morale pratique des Jésuites* , est une badinerie qui ne mérite pas même d'être lûë. Ce n'est pas qu'elle ne soit bien écrite ; & quoi que le Dialogue soit fort irrégulier , & ne contienne qu'une fade ironie & une déclamation outrée , néanmoins le stile en est pur & fort poli. Mais à quoi cela sert-il , sinon à faire connoître que c'est l'Ouvrage du R. P. Bou-

hours, c'est à dire de ce Déclamateur, dont je vous ai parlé plus haut. Ce n'étoit donc pas en vain que dernièrement sous le nom d'un *Cavalier*, il menaçoit lui-même ces Messieurs d'un certain P. Bouhours, qu'il vouloit bien que l'on regardât comme l'héritier du talent de M^r Pascal dont il fait si fort ici le dégoûté.

Mais quel est le dessein & le but du Dialogiste ? Qu'a-t-il prétendu faire ? S'il n'a voulu autre chose que nous déclarer, que les Jésuites ne sont pas contents du troisième Volume, & qu'ils le regardent *comme une des plus foibles & des plus méchantes choses qui soient sorties de la plume de l'Auteur* : Il n'étoit pas nécessaire pour cela de faire un Livre. Il n'y a personne qui ne se le tint pour dit de leur part.

Que s'il a voulu par son *Jugement* former celui du public, je ne sçai comment il a pû espérer d'y arriver par le chemin qu'il a pris. A-t-il donc eu assez mauvaise opinion du jugement du public, ou assez bonne opinion du sien, pour croire que sur sa parole on prendra un Ouvrage de M^r Arnauld pour quelque chose de fort mauvais goût ? Il s'en est au moins avisé un peu trop tard. Car depuis un an que ce Livre se lit par tout, & qu'il se lit avec un applaudissement général de tout ce qu'il y a de gens d'esprit qui ne cherchent que la vérité, je crains fort que le *Jugement* du P. Bouhours ne trouve le jugement du public déjà formé en faveur du troisième Volume. Et de l'en faire revenir à force de longues ironies, d'exclamations véhémentes, d'apostrophes enflâ-

flâmées , d'injures grossières ; sans prouver quoi que ce soit , c'est une entreprise un peu téméraire. Voïez-le vous-même , Monsieur, & vous m'avoüerez que tout l'Ecrit entier roule uniquement sur ces figures entassées les unes sur les autres.

Il dira peut-être que ce n'étoit pas son dessein d'entrer en matière , ni de rien prouver. On le voit bien sans qu'il le dise. Mais qu'est-ce qu'un Livre qui ne dit rien de ce qu'il doit dire , & qui ne prouve rien de ce qu'il avance , sinon un fort sot Livre. Avoir le front après cela d'accuser M^r Arnauld de ne rien prouver , & le dire en l'air ; c'est prendre plaisir à se faire moquer de soi.

C'est tout dire , que jamais M^r Arnauld n'a paru ni si riche en preuves , ni si fort en raisonnement , ni si puissant en contredits. Il y justifie les Moralistes d'une manière invincible. Il y détruit sans ressource les accusations du *Défenseur*. Il convainc de faux quatre ou cinq de ses principales pièces. Il établit incontestablement la vérité de celles que l'autre croïoit avoir détruites. Il pose des règles fort belles & des principes fort lumineux pour éclaircir les doutes qui pouvoient naître sur la conduite des Moralistes. Enfin depuis le commencement jusqu'à la fin, c'est une abondance & un mélange de faits & d'histoires, de réflexions & de raisonnemens, de mémoires & de pièces justificatives, toutes plus fortes les unes que les autres : & sur tout rien d'inutile, rien qui ne soit du sujet , rien qui ne soit & concluant pour le Moraliste , & accablant pour le *Défenseur*.

Il n'est pas de mon dessein de vous en dire davantage sur ce sujet. Remarquez seulement, Monsieur, s'il vous plaît, que d'une part M^r Arnould convainc de fausseté ces trois ou quatre pièces, sur lesquelles le *Défenseur* faisoit plus de fond. 1. La Lettre du P. Martin Lopez Dominicain de Sarra- goce. 2. Une Lettre du Pere Navarrette, Dominicain, depuis Archevêque de S. Domingue. 3. Une ou plusieurs Lettres de deux Evêques des Philippines. 4. Le faux martyre du Jésuite Moralés Apologiste de la Compagnie, qui passa au Japon pour y prêcher la Foi, & y apostasia. 5. La fausse retractation de Dom Palafox, &c.

D'un autre côté, il prouve invinciblement la vérité de ses principales pièces, & marque autant qu'il lui est permis, les endroits où en sont les originaux ou les copies authentiques. 1^o. La Lettre du Martyr Sotelo de l'Ordre de S. François au Pape, dont il assure que l'original est à Rome, avec une copie imprimée, attestée par la signature d'un grand Missionnaire qui l'a donnée au public. 2^o. La grande Lettre latine de Dom Palafox Evêque d'Angélopolis, & puis d'Osme, au Pape Innocent X. dont les Jésuites auront des nouvelles à Madrid chez les Carmes déchaussés. 3^o. Le Mémoire Espagnol de M^r l'Evêque d'Héliopolis présenté au Roi d'Espagne, & plusieurs autres Relations des autres Vicaires Apostoliques ses Collègues. 4^o. Le Mémoire des Religieux de S. François de 1639. que le *Défenseur* a voulu décrier en l'attribuant à un Missionnaire mort au moins une année auparavant ; & plu-

plusieurs autres piéccs de cette nature dont le Livre est rempli.

Si le troisiéme Volume de la Morale pratique est de M^r Arnauld, on ne peut douter qu'il ne soit aussi l'Auteur des cinq Volumes qui ont suivi celui-là, & je voi que personne n'en doute. Ils sont une suite du Troisiéme, & ces six ensemble sont la Réponse complete à la *Défense des nouveaux Chrétiens*, contenant la justification & les preuves des faits avancez dans les deux premiers Volumes, sur quoi les Jésuites avoient crié si haut, à la calomnie & au calomniateur; & la réfutation de tous les artifices employez dans ce Livre pour colorer leur accusation d'imposture.

Le 4^e Volume est donc *l'Histoire de Dom Jean de Palafox Evêque d'Angelopolis & depuis d'Osme, & des différens qu'il a eus avec les PP. Jésuites.* 1690.

Le 5^e *l'Histoire de la persécution de deux saints Evêques par les Jésuites, l'un Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguay dans l'Amérique méridionale; l'autre Dom-Philippe Pardo Archevêque de l'Église de Manile, Métropolitaine des Isles Philippines dans les Indes Orientales.* 1691.

Le 6^e *l'Histoire des différens entre les Missionnaires Jésuites d'une part, & ceux des Ordres de S. Dominique & de S. François, de l'autre: touchant les cultes que les Chinois rendent à leur Maître Confucius, à leurs Ancêtres, & à l'Idole Chin-hoan.* 1692.

Le 7^e est la suite de cette Histoire, & comprend la seconde & la troisiéme partie des différens d'entre ces Missionnaires. 1693.

Le 8^e. enfin a pour titre : *De la Calomnie, ou Instruction du Procès entre les Jésuites & leurs Adversaires sur la matière de la calomnie.* 1695. Par ce dernier Livre l'Auteur a renversé la conclusion triomphante que les Jésuites tiroient dans le dernier Chapitre de leur *Défense*, où prétendant avoir convaincu les Moralistes des plus noires calomnies, ils les condamnoient sans rémission à une rétractation publique. On voit maintenant qui sont ceux qui y sont obligez, ou les Moralistes, ou les Jésuites.

C'est assez sur cet Ouvrage particulier. Mais le Dialogiste, qui a cru devoir finir son Ecrit par des paroles de M^r Arnauld, prises d'une Protestation fort Chrétienne qu'il fit dans la Préface de l'Ouvrage contre M^r Mallet, me donne la pensée de la mettre ici toute entière, pour fermer le narré que je vous ai fait de tous ses Ouvrages. Car elle ne peut que lui faire honneur, en marquant la disposition avec laquelle il a toujours écrit.

„ Je les prie, dit-il à ceux qui doivent
 „ juger de ses Livres, de les lire avec toute
 „ l'exactitude & la sévérité possible. Et au cas
 „ qu'ils y trouvent des fautes, ou contre la
 „ saine Doctrine, ou contre le vrai sens des
 „ Ecritures, je leur donne ma parole qu'en
 „ étant averti, si cela vient de quelque obscu-
 „ rité qui ait fait prendre mes paroles en de
 „ mauvais sens, je les expliquerai d'une ma-
 „ nière si Catholique, que tout le monde aura
 „ lieu d'en être satisfait. Et que si ce sont de
 „ véritables erreurs dans lesquelles je serois
 „ tombé faute de lumière, j'en ferai une rétra-

cta-

station si publique & si solemnelle, qu'elles
ne seront au moins préjudiciables à per-
sonne, & que la vérité que j'aurois blessée par
mon ignorance, n'en fera que plus connue
& mieux établie.

C'a toujours été là ma véritable disposi-
tion : & je serois ingrat envers Dieu, si je
ne reconnoissois la Grâce qu'il m'a faite,
que rien n'a jamais pû ébranler, ni le par-
fait & inviolable attachement que j'ai tou-
jours eu à tous les sentimens de l'Eglise Ca-
tholique, Apostolique & Romaine, ni la ré-
solution inflexible de vivre & mourir dans
son sein, quelque traitement que j'y pûsse
recevoir quoi que des calomniateurs, ani-
mez du même esprit que ceux de David,
aïent eu souvent sur moi les pensées qu'a-
voient sur ce Prince, ceux qui le vouloient
chasser de l'héritage du Seigneur, en lui di-
fant qu'il allât servir les Dieux étrangers.

PAR TOUT ce que je vous ay dit jus-
ques ici, Monsieur, vous pouvez connoître
quel est l'homme que l'on fait si noir en vos
quartiers, & à qui quelques personnes pouf-
sées par les Jésuites n'épargnent pas les
noms de sectaire, d'hérétique, de schisma-
tique, d'hérésiarque & tout ce qu'ont mé-
rité, les chefs de secte & les inventeurs
d'hérésies. Je voi néanmoins parce que vous
me mandez que tout le monde ne tient pas à
Liège le même langage, & que M^r Ar-
nauld y trouve des personnes pleines d'hon-
neur & de zèle, qui non seulement rendent
publiquement témoignage à son mérite,
mais qui se font un singulier plaisir de lui
donner retraite. J'ai sçû qu'on l'a cherché

pour le livrer à ses ennemis ; mais je sçai aussi que d'autres personnes d'un caractère fort distingué l'ont cherché avec encore plus d'empressement pour avoir la joie de le recevoir chez eux , & qu'ils envient à ceux qui ont eu sur eux la préférence, le bonheur qu'ils possèdent. Ainsi s'accomplir dans les serviteurs de JESUS-CHRIST ce qui s'est passé à l'égard de JESUS-CHRIST même : *Les Juifs le cherchoient*, dit S. Jean, & ils disoient, où est-il ? Et on faisoit de lui plusieurs discours en secret parmi le peuple. Car les uns disoient : C'est un homme de bien. Les autres disoient : Non, mais il séduit le peuple.

Il pourroit aussi dire à l'imitation du Sauveur à ceux qui le persécutent si cruellement : *J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres par la Grace de mon Pere : pour laquelle est-ce que vous me lapidez ?* Il n'est pas en état de leur faire cette demande. Mais vous, Monsieur, qui voïez assez souvent & des Jésuites & d'autres Religieux, & à qui vôtre rang donne droit de leur parler & de vous faire écouter d'eux, pressez-les, je vous prie, quelque jour sur ce chapitre. Demandez-leur par quel esprit, par quel motif ils traitent d'une manière si outrageuse un Prêtre & un Docteur Catholique, & par quel endroit de sa vie, de ses actions, de ses Livres il leur a donné sujet d'être regardé d'eux comme un hérétique, un hérésiarque & un séducteur.

Est-ce parce qu'il a fait revivre par le Livre de la *Fréquente Communion* les vérités les plus pures, les règles les plus saintes de
la

la Morale Chrétienne ; qu'il a mis dans un grand jour les dispositions saintes que l'on doit apporter aux Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie, de l'usage desquels dépend le salut de la plûpart des Chrétiens ; & qu'il a contribué le plus à éclairer sur leurs devoirs les Ministres de ces deux Sacremens ? Il seroit bien étrange que ce fût-là la source du mal qu'on lui veut ; j'ai peur cependant que cela ne soit vrai en partie, quoi que tant d'Evêques & de Docteurs aient témoigné que ce Livre ne contient rien que la pure Doctrine de l'Ecriture, des Conciles & des Peres.

Est-ce parce qu'il a défendu avec vigueur les véritez de la Prédestination des Elûs & de la Grace de J E S U S- C H R I S T, & combattu les erreurs de Molina ? Mais il n'a fait que suivre en cela les traces que les Papes Clément VIII. & Paul V. lui avoient marquées dans la Congrégation *de auxiliis*, & ce que les Dominicains, les Augustins, les Carmes déchaussez, &c. font encore tous les jours. Car sur la Prédestination gratuite & sur la Grace efficace, il n'a point d'autres sentimens que ceux de ces Ordres.

Est-ce parce qu'il a découvert & dénoncé à l'Eglise les prodigieux égaremens des nouveaux Casuïtes de la Société ? Je n'en puis quasi douter. Mais ce qui le doit consoler, est que les Papes, & les Evêques, qui les ont condamnez sur sa dénonciation & celle de ses amis, sont à ce compte encore plus hérétiques que lui.

N'est-ce point aussi parce qu'il a attaqué avec tant de force, & renversé avec tant
de

de succès les erreurs des Calvinistes & les impiétez de leur morale ? J'ai peine à le croire.

Si c'est parce qu'il a réfuté les calomnies & les erreurs du Sr Mallet sur l'Écriture, c'est donc un crime de se justifier d'erreurs faussement attribuées, & d'en faire voir de véritables dans son accusateur.

Si c'est pour avoir entrepris de défendre l'Église d'Angleterre persécutée, l'innocence des Catholiques opprimée, le Clergé de France calomnié par le Libelle *de la Politique du Clergé*, d'avoir fait retomber sur les Hérétiques les accusations d'infidélité envers les Princes, dont ils chargeoient les Catholiques; & d'avoir maintenu d'une manière triomphante la Souveraineté des Rois: ce sont des crimes & des hérésies dont il fera toujours gloire.

La défense des versions des Livres sacrez est peut-être une de ses plus grandes hérésies. Mais par bonheur pour lui elle lui est commune avec les Docteurs de Louvain, qui ont traduit la Bible entière; avec le Cardinal Bellarmin Jésuite, qui a soutenu à Kennitius Luthérien, qu'il calomnioit l'Église en lui imputant de défendre les versions de l'Écriture en langue vulgaire; enfin avec les Papes, qui en ont fait faire eux-mêmes par quelques Jésuites, au rapport de ces Peres, & qui n'accorderoient pas comme ils font des permissions de lire l'Écriture en Langue vulgaire à ceux qui le demandent & qui le peuvent faire utilement & avec fruit, s'ils ne consentoient & ne trouvoient bon qu'il y eût de ces Traductions au monde.

Enfin

Enfin il faut donc que l'hérésie de M^r Arnauld se trouve, ou dans la réfutation d'une accusation calomnieuse d'hérésie, comme il l'a fait par le Livre du *Phantôme du Jansenisme*, ou dans la dénonciation des erreurs & des hérésies réelles & véritables qu'il a découvertes & exposées au jugement de l'Eglise & du S. Siège.

Mais quant au premier, ce seroit une étrange extrémité à un Docteur célèbre, accusé publiquement d'hérésie par un Docteur Savoïard, l'Echo des Jésuites, à un Catholique qui n'a rien plus cher que sa foi, de ne pouvoir se laver d'un crime de cette nature dont il se sent innocent, sans s'en rendre coupable. S'il y a des gens assez injustes à Liège pour exercer cette rigueur envers M^r Arnauld, il y en a ailleurs d'assez équitables pour reconnoître que ce Docteur en se justifiant contre l'accusation du Savoïard a fait encore une chose très-avantageuse à l'honneur & au repos de l'Eglise, en faisant voir par des preuves démonstratives : non qu'il n'y ait point d'erreurs dans les cinq Propositions en les prenant dans les mauvais sens dans lesquels elles ont été condamnées : mais que l'on n'a jamais pû trouver personne dans l'Eglise qui les soutint dans ces mauvais sens condamnés : tous ceux que les Jésuites ou d'autres en ont accusés aiant toujours été très-soumis à la condamnation que l'Eglise & le S. Siège en ont faite, par les décisions du Concile de Trente & par les Bulles des Papes Innocent X. & Alexandre VII. N'y aiant donc personne qui soutienne ces hérésies, personne qui ne

les condamne , c'est en ce sens une hérésie chimérique que le Jansénisme ; les Jansénistes , des Hérétiques imaginaires ; & leur secte , une secte phantastique & inventée par ceux qui en ont à faire pour leurs desseins. Or qui ne voit que comme d'un côté c'est une espèce de deshonneur & un vrai malheur à l'Eglise , quand ses propres enfans corrompent la pureté de sa Doctrine, excitent dans son sein des révoltes & des troubles , & en arrachent un grand nombre de ses membres , comme il arrive toujours dans les nouvelles hérésies ; c'est d'un autre côté un grand crime de calomnier & de troubler l'Eglise & ses enfans par de faux bruits d'hérésies & de sectes naissantes , en imposant à un grand nombre d'Ecclésiastiques & de Laïques des erreurs dont ils sont infiniment éloignés. Car ces bruits & ces accusations calomnicuses soutenues par le crédit d'une Compagnie puissante , répandue par tout , & autorisée dans l'esprit des Princes par une grande réputation , ne peuvent manquer de causer un grand nombre de jugemens téméraires , de faux soupçons , de vexations injustes , & d'engager même souvent l'Eglise à faire souffrir aux plus fidelles & aux plus soumis de ses propres enfans les châtimens qui ne sont dûs qu'aux rebelles & aux réfractaires.

C'est par conséquent redonner le repos & la joie à l'Eglise troublée & inquiétée par ces fausses alarmes , que de lui faire voir qu'elle n'a point d'enfans qui soient infectés de ces erreurs ; qu'elle n'en a aucun qui ne soit invariablement attaché à sa foi & à son auto-
rité,

rité , & à celle du S. Siège & des Evêques ; & que ceux qu'on leur avoit rendus suspects, ou par un mal-entendu qui s'est éclairci avec le tems , ou par des intérêts qui ne sont que trop publics , n'ont rien qui mérite leur indignation , rien qui ne mérite au contraire leur protection & leur estime.

Quant à la dénonciation des véritables erreurs , les Decrets du S. Siège qui les foudroient suffisoient non seulement pour la justification du Dénonciateur , mais encore pour faire connoître combien sa foi est pure , & combien son zèle est utile à l'Eglise ; combien il est autorisé & approuvé du S. Siège, en même tems qu'on le fait passer pour un Hérétique & pour un calomniateur.

Je prie donc nôtre ami de vouloir bien se donner la peine de comparer ces deux sortes de Dénonciateurs , les Jésuites à l'égard de M^r Arnauld & de ses amis ; & M^r Arnauld & ses amis à l'égard des Jésuites.

Les Jésuites armez de la faveur & de la puissance de tous les Potentats de l'Europe , soutenus d'un nombre infini d'amis & de créatures , animez d'un amour demesuré de leur Societé , & picquez jusqu'au vif de la voir blessée dans l'endroit le plus sensible , qui est la direction des ames , dont le plus grand attrait à leur égard est la facilité de donner l'Absolution à tous venans ; enfin munis & secourus de leurs richesses immenses , ils entreprennent de faire condamner M^r Arnauld & ses amis : & après beaucoup de cabales , d'intrigues , de travaux & de dépenses incroyables , tout aboutit à faire condamner cinq Propositions , que tout le monde

monde & Mr Arnauld même avoient toujours condamnées avant les Bulles , & que tout le monde condamna encore sans hésiter aussi-tôt que ces Bulles parurent , en se déclarant toutefois en même tems pour le sens de la Grace efficace par elle-même , qui certainement n'y étoit pas condamnée , & sur laquelle toutefois on avoit grande raison de croire que les Jésuites vouloient faire retomber cette condamnation.

Au contraire Mr Arnauld caché dans un coin du monde , dépourvû de tout secours, aiant à dos la plûpart des Puissances du siècle , sans avoir dans la Cour de Rome aucun Agent , ni aucunes intelligences , dénonce par des Ecrits publics la Morale des Jésuites en la manière que j'ai dite ; le nouveau Systême de la Nature & de la Grace , auquel ils ont témoigné prendre autant de part que l'Auteur même ; l'hérésie du péché Philosophique , & l'impiété qui détruit le grand Commandement de l'amour de Dieu ; & tout cela est condamné à Rome : les trois derniers Articles par N. S. P. le Pape Alexandre VIII. & le premier , c'est à dire la Morale , par trois Decrets des Papes Alexandre VII. & Innocent XI. qui en condamnent cent dix Propositions : sans parler de la Théologie Morale du P. Bauny leur grand Oracle , censurée en 1640. dans ses trois Ouvrages par le Pape Urbain VIII.

Et ce qui est fort remarquable , est que les Jésuites aiant fait faire des Apologies de leur Morale , une par leur P. Pirot Grand Directeur de leur Maison Professe de Paris, & Auteur de l'infame *Apologie des Casuistes* :
une

une autre par leur P. Moïa Espagnol, alors Confesseur de la Reine Douairiere d'Espagne Marie-Anne d'Autriche : une troisième sous le nom de Bernard Stubrock par le feu P. Honoré Fabri, grand personnage parmi eux & un de leurs Pénitenciers à S. Pierre du Vatican : la quatrième en deux Volumes in folio composée & recueillie par le même, & approuvée par le R. P. de la Chaise Confesseur du Roi Très-Chrétien, & de huit autres Jésuites du premier Ordre: une cinquième par leur bon ami Caramuel, & peut-être plusieurs autres, toutes ces Apologies ont été condamnées à Rome. La qualité de ceux qui les avoient faites ou approuvées, fait voir qu'elles sont les maximes de ceux qu'ils donnent aux Grands pour Confesseurs, qu'ils mettent dans les Confessionnaux les plus considérables, & à qui ils confient les directions les plus importantes.

MA LETTRE, Monsieur, s'est insensiblement grossie sous ma main contre mon intention. Je n'en suis pas trop fâché, parce qu'elle pourra servir à faire revenir Monsieur de ses préventions. Il verra assez les conséquences qu'il faut tirer de cette suite de faits que je vous ai raportez, & qu'il peut vérifier sur les Livres imprimez, d'où je les ai tirez moi-même. Je m'en vas cependant lui en marquer quelques-unes, qui viendront naturellement dans l'esprit de tout homme équitable & intelligent, qui voudra bien s'y appliquer..

I. CONSÉQUENCE.

La 1^e est, Que si l'on veut juger sans préoc-

préoccupation, qui de M^r Arnauld ou des Jésuites est mieux fondé pour former contre son adversaire une accusation d'erreur, il paroîtra visiblement que c'est M^r Arnauld qui a pour cela un droit incontestable, sans que les autres aient pour le faire contre lui un fondement tant soit peu raisonnable.

II. CONSÉQUENCE.

La 2^e. Que quand on admettroit par Grâce les Jésuites à former leur accusation contre ce Docteur, il faut qu'ils produisent des textes formels tirez de ses Livres & de ses Ecrits, où ils fassent voir des erreurs ou des hérésies, condamnées expressément par l'Eglise ou par le S. Siège; par les Conciles ou par les Papes; comme lui & ses amis ont toujours fait à leur égard.

III. CONSÉQUENCE.

La 3^e. Que les Jésuites ne l'aïant pas fait jusqu'à présent, aïant tant d'intérêt de le faire, c'est une preuve infailible qu'ils sont dans l'impuissance de le faire, & qu'ils y ont toujours été.

IV. CONSÉQUENCE.

La 4^e. Que les accusations vagues faites par eux jusqu'à présent sans la moindre preuve, & en même tems avec toutes les marques d'une passion irritée & d'un esprit de vengeance, ne peuvent passer que pour de pures calomnies, principalement si aux
confi-

considérations précédentes on ajoute ces deux-ci.

La 1^e. Que les Jésuites regardent M^r Arnauld comme leur plus grand ennemi, & comme un homme qui a beaucoup nui à la réputation de la Société. Et certes il faut avoier que tout ce qu'il a fait depuis près de cinquante ans, non pour les décrier, mais pour décrier leurs nouveutez, & pour empêcher que leurs pernicieuses maximes ne nuisent à l'Eglise en empoisonnant les ames, n'a pas servi à augmenter l'estime que l'on avoit de ces Pères.

2. Que c'est une maxime capitale de leur Morale corrompuë, & un principe indubitable dans leurs Auteurs : *Que ce n'est qu'un péché véniel de calomnier & d'imposer de faux crimes pour ruiner de créance ceux qui parlent mal de nous.* Car c'est mot pour mot ce qu'ils souûtinrent publiquement dans leur Collège de Louvain par une Thèse imprimée en 1645. *Quidni nonnisi veniale sit, detrahentis auctoritatem magnam, tibi noxiam, falso crimine elidere.* Leur P. Dicastille de justit. l. 2. tr. 2. disp. 12. n. 404. souûtient aussi, *Que la calomnie lors qu'on en use contre un Calomniateur, quoi qu'elle soit un mensonge, n'est pas néanmoins un péché mortel, ni contre la justice ni contre la charité.* Il l'avoit si bien enseigné à la Cour de l'Empereur Ferdinand III. & sur tout à sa pénitente la Comtesse de Intendante de la Chambre de l'Impératrice, que cette Dame aiant rempli l'esprit des Filles-d'honneur de cette Princesse d'une si pernicieuse maxime, ces filles en la mettant en usage, excitèrent

de très-grands scandales dans cette Cour, & la mirent toute en combustion. Le P. Quiroga Capucin fut appelé pour les desabuser. Il eut, dit le P. Dicastille même, la témérité de décrier cette opinion parmi des femmes & des ignorans. . . . Mais pour la prouver je lui ai fourni en foule nos Peres, & les Universitez entières qui en sont composées, que j'ai consultez; & entr'autres le R. P. Jean Gans, Confesseur de l'Empereur; le R. P. Daniel Castel, Confesseur de l'Archiduc Leopold; le P. Henri, qui a été Precepteur de ces deux Princes, & tous les Professeurs publics & ordinaires des Universitez de Vienne, de Gratz, de Prague, tous Jésuites, dont j'ai en main les Approbations de mon opinion écrites & signées de leur main. Outre que j'ai encore pour moi le P. Pegnalossa Jésuite, Prédicateur de l'Empereur & du Roi d'Espagne, le P. Pilliceroli Jésuite, & bien d'autres qui avoient tous jugé cette opinion probable avant nôtre dispute. Il n'y a rien là qui ne soit extrait du Livre de ce Jésuite. Voïez la quinzième Lettre Provinciale où cette opinion est examinée.

Vous jugez bien, Monsieur, que la crainte d'un péché véniel n'est guères capable d'arrêter un Jésuite, quand il est question de l'honneur de sa Compagnie, à laquelle il ne croit pas qu'il y ait rien de comparable sur la terre. Et puis est-il si difficile de trouver des moïens d'épargner même ce péché véniel à un zélé Calomniateur; Ces Jésuites que j'ai nommez ne sçavoient pas tout; mais un P. Tambourin, qui est venu depuis, en a trouvé le secret. Qui dit le
P. Tam-

P. Tambourin, dit un des plus grands hommes de la Société, loué & approuvé par le Général & par plusieurs de ses Théologiens. Il fait donc cette question : *S'il est permis d'imposer à un témoin injuste d'aussi grands crimes, qu'il est nécessaire pour nôtre juste défense, lorsque l'on ne peut s'en défendre autrement ?* Vous avez horreur, Monsieur, de voir mettre cela en question ; & vous ne doutez quasi pas qu'il ne réponde, que c'est blesser non seulement la vérité, mais encore la justice. Point du tout : *Il est probable*, dit-il, *qu'on ne péche point en cela contre la justice.* Or dès qu'il est probable, la conscience est en sûreté selon ses principes : *La moindre probabilité*, dit-il, *soit d'autorité, soit de raison, suffit pour bien agir.*

Mais comment sauver le mensonge & le parjure en cas qu'il falût employer un serment pour appuyer la calomnie ? Ce n'est pas pour lui une affaire : *On pourroit*, dit-il, *user d'équivoque ; & ainsi éviter le parjure & le mensonge.*

Il ne veut pas néanmoins assurer que cela soit certain. Mais qu'importe, selon eux, pour la pratique, pourvu qu'il soit probable. Il trouve quelques inconvéniens en son chemin qui semblent l'arrêter ; mais il fait assez voir qu'il ne faut pas s'en embarrasser beaucoup : *Car quoi*, dit-il, *s'il falloit prouver que ce témoin qu'on veut décrier est un Sodomite, un excommunié, un Hérétique ?* (ce dernier cas est celui de M^r Arnauld) *Que ce témoin, dira-t-on, s'en prenne à lui-même. J'entens bien. Mais je suis encore en peine. Car quoi ? s'il falloit falsifier pour cela*

des pièces publiques , pourroit-on porter un Notaire public qui seroit certain de mon innocence , à les falsifier pour servir de preuves aux crimes qu'on supposeroit à ce faux témoin ? Pourquoi non ? dira-t-on. Quidni ? Car ce n'est pas être infidèle envers la République , mais extrêmement fidele ; puis que c'est pour défendre les personnes innocentes de la République. Mais si on ouvre cette porte , que deviendront les Jugemens publics ? Qu'on trouve , dira-t-on , de bons témoins , comme les demandent les Tribunaux où la justice est bien renduë. Car quand on repousse de faux témoins par quelque artifice que ce soit , ce n'est pas affoiblir , mais fortifier les Jugemens publics. J'entens bien ; je le dis encore une fois , (c'est à dire , cela me paroît raisonnable , & je m'en accommode assez) mais parce que cela me semble encore dur à digérer , je réserve volontiers à un autre tems à démêler ce nœud.

C'est à dire , que cela ne lui paroïssoit pas tout-à-fait certain , & qu'il falloit encore quelque tems pour meurir cette opinion , & la rendre plus recevable. Car il ne la croit pas évidemment fausse , ni évidemment contraire à l'écriture ou à la raison ; & cela suffit , selon eux , pour la rendre probable.

Mais depuis trente ans que Tambourin a écrit , elle doit avoir fait bien du progres. Ainsi si la Compagnie , qui regarde M^r Arnauld comme un calomniateur , comme un faux & injuste témoin à son égard , juge qu'il n'y a pas d'autre moïen pour se défendre de ses accusations , que de lui imposer de

de grands crimes, tel qu'est celui de l'hérésie, elle peut en bonne conscience n'épargner ni calomnies, ni sermens, ni fausses pièces: & elle en sera quitte pour dire. *Que Mr Arnauld s'en prenne à lui-même.*

En effet, supposé la doctrine du P. Lami touchant le meurtre des calomnieurs, je ne voi pas où seroit la matiere du scrupule dans l'esprit de ces bons Peres. Car on peut bien calomnier ceux que l'on peut assassiner & qui seroit contraint de choisir l'un des deux, s'en tiendroit assurément au premier. Or c'est le sentiment de plusieurs Casuïtes de la Compagnie, *Licere contumeliosum occidere, si aliter ea injuria arceri nequit.* Le P. Lami censuré à Rome & à Louvain s'en explique ainsi dans son Cours de Théologie Tome 5. Disp. 36. n. 118. de l'Edition de Doitai. *Il est permis à un Ecclésiastique ou à un Religieux, de tuer un Calomnieur qui menace de publier des crimes scandaleux de sa Communauté, ou de lui-même, quand il n'y a que ce seul moïen de l'empêcher; comme s'il est prêt à répandre ses médisances, si on ne le tuë promptement. Car en ce cas, comme il seroit permis à ce Religieux de tuer celui qui lui voudroit ôter la vie, il lui est de même permis, aussi bien qu'aux gens du monde, de tuer celui qui lui veut ôter l'honneur, ou celui de sa Communauté.*

CONSEQUENCE.

La V. Consequënce que vôtre ami doit tirer de ces principes est fort naturelle. C'est que loin de s'étonner que les Jésuites aient

répandu , & répandent encore tous les jours tant de calomnies contre M^r Arnauld , après tout le tort qu'ils croient qu'il a fait à la réputation de leur Compagnie , il faudroit s'étonner qu'ils ne le fissent pas : puisque le pouvant faire en bonne conscience selon leurs maximes , ils croiroient manquer à ce qu'ils doivent à leur Compagnie , s'ils négligeoient cet avantage & ce moïen de réparer son honneur. Ne prenons donc pas si aisément l'alarme , quand nous entendons les clameurs de ces bons Peres contre M^r Arnauld. Ils ont crié autrefois comme ils crient aujourd'hui ; & vous seriez surpris de voir dans les écrits & les Livres qu'ils firent contre la Fréquente Communion , jusqu'à quel point ils portèrent la calomnie pour l'opprimer , & pour venger l'honneur d'un de leurs Confrères. Après avoir été informé , par tout ce que je vous ai rapporté , de l'excellence de cet Ouvrage & de la pureté de sa Doctrine , vous vous mocquerez de ces terribles alarmes qu'ils donnèrent alors à l'Eglise. Croïez-moi , il en fera de celles de ce tems-ci comme de celles de ce tems-là ; & tel en rira un jour qui en tremble de peur aujourd'hui.

Vous avez vû ce qui se passa au sujet du Livre de la *Fréquente Communion* ; de quels éloges les plus grands Evêques accompagnèrent le témoignage qu'ils donnèrent de la pureté de sa Doctrine ; avec combien de gloire & d'avantage M^r Arnauld sortit de cette affaire ; & que le Livre enfin est dans l'estime de tout le monde. M^r de Perfixe Archevêque de Paris en parloit avec admiration

ration

ration dans le tems même qu'il traitoit avec plus de dureté ce Docteur & les Religieuses de Port-Royal ; il avoüoit à celles-ci qu'il en étoit fort touché, & qu'il ne le lisoit jamais sans en devenir meilleur. Cependant comment les Jésuites traitèrent-ils & le Livre & l'Auteur dès qu'il parut au jour ? N'armèrent-ils pas contre l'un & l'autre tout ce qu'ils avoient de langues & de plumes plus vehementes dans la Société ? Ne voit-on pas encore à leur honte les Livres imprimez où ils assurent que cet Ouvrage avoit été entrepris sur le projet & le plan d'une *Assemblée de Deïstes*, pour ruiner les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie, renverser ensuite tout le Christianisme ? Que c'étoit la production d'une secte d'illuminez, de visionnaires, de faux Prophetes ; Qu'il n'y paroïssoit que des desseins de fourberies, d'embûches & de revolte contre l'Eglise, pareilles à celles d'Arrius, de Luther & de Calvin, & des intentions malicieuses & empoisonnées des Hérétiques & des Schismatiques, de ces malices spirituelles que le diable inspire, & dont se forment les hérésies : Qu'il est plein de fautes importantes & en si grand nombre, qu'elles seroient capables de remplir un Livre plus gros que celui-là ; d'erreurs palpables qui heurtent le sens commun, & qui couvreroient de honte même les plus simples & grossiers ; d'une infinité d'erreurs répandues dans chaque partie du Livre ; des aveuglemens horribles ; des paradoxes semblables à ceux des Stoïques, qui démentent les lumières & les préjugés de la raison naturelle ; des paroles qui font hor-

Voïez la 2^e
Lettre de
M^r Arnauld
à un Duc &
Pair P. III.

reur à tous les Catholiques ; des horribles blasphèmes & des hérésies ; des absurditez visibles , & des propositions si exorbitantes , qu'elles rebutent d'abord tout entendement raisonnable. Enfin , pour abréger leurs Volumes d'injures , ce Livre étoit alors , selon eux , un monstre que l'Auteur avoit enfanté à l'Eglise , & un Livre si pernicieux que les ennemis de l'Eglise l'avoient pris pour leur Confession de foi.

Vous jugez bien par les éloges dont ils ont honoré l'Ouvrage , qu'ils n'auront pas donné à l'Auteur des titres & des qualitez moins honorables. Il étoit dans leurs Livres , un séducteur de peuples , un semeur de nouveautéz , l'Auteur d'un cinquième Evangile , & d'une hérésie née des cendres de l'hérésie de Calvin , un imposteur & affronteur de la parole divine , un corrupteur de toutes les choses sacrées , une peste publique de la Religion. Il faisoit avec ses amis une faction schismatique , une cabale d'Apôtres à peu près de même farine que ceux que Luther assembla pour ses premiers disciples. Il avoit ajouté l'impudence à la présompeion , qui est le caractère de l'hérésie. Il avoit commis des attentats incroyables & prodigieux sur la sainteté du Concile de Trente. Il veut , disoient-ils , passer pour hérésiarque & pour grand fourbe , afin de passer pour grand esprit : & il a allumé le feu du divorce sacré en bannissant tout le monde de l'Eucharistie.

J'ai peur , Monsieur , de vous ennuyer , ou plutôt de vous faire horreur , par un recueil de calomnies & d'injures si atroces. C'est pourquoi j'abrège , & je me contente
d'a-

d'ajouter à ce que j'ai marqué ; qu'ils appelloient encore M^r Arnauld *un esprit foible & malade ; un extravagant , un calomnieux , le plus infame sycophante de la terre , homme stupide & vuide d'esprit , directeur impertinent , faiseur de grotesques & de songes chimériques , un impie , un nouveau Prothée , grand fourbe , grand Lougarou , un traître , un hérésiarque ; un homme qui a servi d'instrument à la rage de quelque demon ennemi du Sacrement de l'Eucharistie , qui a jetté les flâmes de division contre les Autels , & dont le Livre mérite de passer par les flâmes , comme sa personne mérite d'être châtiée selon les Ordonnances de nos Rois comme un séditieux & un perturbateur du repos public , qui fait des Assemblées illicites dans Paris & dans les meilleures Villes du Roïaume , & dont le crime est digne selon la justice Roïale d'une plus grande peine que celle de la prison. Enfin une peste de Religion & d'Etat qu'il faut étouffer , en joignant la foudre au tonnerre , & l'épée Roïale à celle de l'Eglise.*

Je vous prie de croire , Monsieur , que tout cela est fidèlement extrait des Livres que firent en ce tems-là leurs Peres Perau , Seguin , Pinthereau , Annat , Lombart sous le non d'Eusebe , & autres qui écrivirent ou sans aucun nom , ou sous des noms supposez : & s'il ne tient qu'à vous en citer les chapitres , les pages , & les lignes , pour le faire croire à nôtre ami , il n'a qu'à dire , cela sera bien-tôt fait. Il le peut voir dans la *Défense des Prélats Approbateurs du Livre de la Fréquente Communion* , imprimée en 1646.

Cependant je le supplie de comparer ces outrages & ces injures avec les éloges & les loiianges des Evêques , les jugemens des Papes , & les témoignages de tant d'autres personnes illustres qui ont étouffé la voix de ces clameurs enragées. Ce Livre si abominable est maintenant dans l'Approbation générale de tout le monde , & il n'y paroît rien qui ait pû irriter à un tel point les Jésuites , sinon qu'il est fait contre un Jésuite , & que c'est M^r Arnauld qui l'a fait. Croïez-moi , Monsieur , il en fera de même de tout ce que cette Société publie aujourd'hui contre ce Docteur. On verra un jour que la seule passion de dépit & de vengeance qu'ils ont conçüe contre lui , & le droit qu'ils croient avoir de calomnier à toute outrance ceux qu'ils ont intérêt de décrier , sont les seuls fondemens de tous les faux bruits qu'ils répandent par toutes sortes de voies dans le monde. M^r Arnauld n'est hérétique, que parce que les Jésuites le croient ennemi de leur Société : & s'il devenoit leur ami en la manière qu'ils le voudroient , il deviendroit orthodoxe , & sa Doctrine exemte de tout soupçon d'hérésie.

*Jesuitarum
hostis infen-
sissimus.*

P. Pugean.

En attendant ce changement , je croi nôtre ami de trop bon sens , pour vouloir se ranger plutôt du côté de ces témoins si suspects & si interessés à perdre M^r Arnauld de réputation , que de celui de tant de témoins desinteressés & irréprochables que je lui ai produits en faveur de ce Docteur. Les témoignages qu'ils ont fait l'honneur à M^r Arnauld de rendre à sa probité , à sa vertu , à la pureté de sa foi & aux grands ser-

services qu'il a rendus à l'Eglise, & tout ce que la voix publique y ajoute, le mettent au-dessus de tous les mépris & de toutes les vaines accusations de quelques personnes suspectes, tels que sont les cinq Mandians qui avec le Recteur du Collège ont souscrit l'impertinent Decret du 25. d'Avoult dernier, dont vous m'avez envoié copie. Plus je considère, plus j'admire l'audace de ces gens-là, & plus en même tems je suis surpris de ce que ceux qui ont l'autorité souffrent que des Religieux fassent ainsi des Assemblées sans aucune permission pour des affaires qui ne les regardent pas, & qu'ils aient eu la hardiesse de faire signifier par deux fois à M^r le Vicaire du Diocèse le resultat d'une telle Assemblée, *pour l'avertir qu'un certain Arnold tient chez lui des conventicules, qu'il y répand une Doctrine suspecte, & que Mr le Vicaire doit dissiper ces conventicules, & défendre toute conversation avec ledit Arnold.* J'ai peur enfin que si M^r le Vicaire Général n'obéit, il ne lui vienne de leur part une troisième monition, & qu'après cela ils ne l'excommunient.

Au bout du compte je trouve qu'il n'y a rien que d'avantageux pour M^r Arnauld dans ce prétendu Decret; puisqu'il en résulte que les Jésuites, avec tout leur crédit, parmi ce grand nombre de Religieux de toutes sortes d'Ordres qui sont dans Liège, les Bénédictins de l'Abbaïe de S. Jacques, ceux de l'Abbaïe de S. Laurent, les Norbertins de Beaurepart, les Chanoines Réguliers de l'Abbaïe des Escoliers, ceux de S. Gilles, les Croisiers, les Capucins,

les

les Minimes, les Guillemites, &c. n'ont pû trouver personne qui ait voulu entrer dans ce complot séditieux, hors cinq Religieux mandians & un Jésuite. Car remarquez, s'il vous plaît, qu'il n'y a que des mandians. Vous en voëz bien la raison : les autres n'ont que faire des Jésuites. Encore a-t-il fallu aller chercher un Vicaire des Carmes déchauffez pour remplir la place des grands Carmes, qui n'y ont point voulu assister, & que le seul Souprieur des Augustins y est allé, à ce qu'on dit, contre le sentiment de son Prieur & de sa Communauté. En un mot toutes les intrigues & tous les efforts du P. d'Assigny Recteur du Collège des Jésuites ont abouti à lui faire trouver cinq Religieux mandians & mandiez pour lui servir d'Assesseurs dans son tribunal d'Inquisition, qu'il vient de s'ériger dans nôtre Ville.

En vérité vous êtes bien bons, vous autres Messieurs qui avez l'autorité, de souffrir de telles entreprises. Et ne voëz-vous pas que si la démarche de ce conciliabule leur réussissoit (car ce n'est pas ici un conciliabule chimérique comme ceux de M^r Arnauld) il n'y a pas un honnête homme dans Liège à qui ces gens-là ne pûssent faire une semblable insulte, s'il venoit à leur déplaire, ou à leur devenir suspect de favoriser le phantôme du Jansenisme, dont ils font M^r Arnauld le chef. Il est toujours dangereux de laisser fortifier une telle audace, & elle se fortifie toujours quand on n'a pas soin de la réprimer dès le commencement. Croiez-moi, des Assemblées de gens pouf-
lez

fez d'un faux zèle de Religion, appuiez de la réputation que leur attirent leur habit, leur état, leur austérité extérieure, armez du crédit que la direction leur donne sur l'esprit des peuples, & sur tout animez, encouragez & conduits par un Recteur des Jésuites, sont plus à craindre qu'on ne pense; & si vos politiques s'en moquent, j'ose dire qu'ils n'y entendent rien. Déjà le Pere d'Iserin se vante d'avoir ou commission ou permission de Son Altesse de faire arrêter M^r Arnauld par tout où il le trouvera dans le Diocèse. Je ne vous dis pas cela comme un bruit de ville, mais comme une chose certaine. Il l'a dit lui-même à Monsieur & je le sçai de lui.

Voilà donc l'Officier de la nouvelle Inquisition tout trouvé. Il ne tiendra pas à lui qu'on n'agisse vigoureusement. C'est un homme ardent, qui en peu de tems bat bien du païs, qui a l'air cavalier, & qui s'est toujours donné des mouvemens extraordinaires. En un mot, c'est un étourdi propre à tout entreprendre; & croïez-moi il ne faut pas laisser la bride trop lâche à ces sortes d'Esprits. Car si après des avis donnez aux Supérieurs, & dont on n'a fait ni le cas, ni l'usage qu'ils desiroient, on les voit si disposez à en venir à des violences de cette nature, jusqu'à se vouloir bien charger eux-mêmes de l'exécution avec la permission du Souverain, ils n'auront pas de peine à se passer de cette permission pour tout ce qu'il leur plaira d'entreprendre, aussi-tôt qu'ils se sentiront assez forts & assez appuiez de la populace.

Ce n'est pas que je croie qu'il se trouve quelqu'un assez simple pour ajouter foi à ce discours du P. d'Iserin. On n'a jamais fait fond sur sa parole, & il a besoin plus que jamais, pour être crû, d'une bonne caution, depuis ses horribles calomnies contre les PP. de l'Oratoire; calomnies dont la fausseté & l'imposture viennent d'être confirmées par une Sentence juridique & contradictoire du Juge naturel de ces Peres; & depuis encore qu'on a reconnu combien étoit faux tout ce qu'il a osé avancer contre M^r le Pasteur de S. Adalbert dans ses exhortations, ou plutôt dans ses déclamations scandaleuses de l'été dernier. J'ai voulu me donner la satisfaction d'examiner moi-même tous les endroits du Livre où il dit que cet Examineur Sinodal a approuvé des erreurs; je les ai confrontez avec ce qu'il lui reproche, & je vous assure, Monsieur, que jamais je n'ai été plus surpris; voyant un Prêtre & un Religieux, qui se mêle de donner des leçons de piété à ses Congréganistes, calomnier si hardiment un Pasteur de réputation, qui s'acquitte avec édification de sa charge, & sur qui son Altesse a bien voulu se reposer en partie de l'examen de la Doctrine dans son Diocèse. Car j'ai trouvé dans le Livre tout le contraire de ce qu'il lui a imposé, comme il l'a fait & de vive voix & dans une Lettre qu'il a eu l'imprudance de lui écrire. Je l'ai vûë entre les mains d'un homme qui fera bien voir du país au P. d'Iserin, s'il lui prend phantaisie de vouloir justifier ses calomnies.

Jamais

Jamais donc personne ne fut moins propre à faire croire ce qu'il avance de nôtre Prince, que ce pauvre homme, quand on n'en voudroit juger que sur les apparences & par conjecture. Mais il n'est pas nécessaire en cette occasion de conjecturer, puisque nous sçavons, Monsieur, vous & moi de science certaine, que rien n'est plus faux ni plus chimérique que la permission que ce Pere se vante d'avoir reçûe; & que plusieurs autres personnes d'honneur le sçavent aussi-bien que nous.

Ne faut-il pas que cet homme ait une étrange vanité dans la tête, pour s'être cru nécessaire à l'exécution des grandes choses & des plus importantes à l'Etat, telle que la Société se figure le dessein d'arrêter M^r Arnauld: Il est vrai que ce seroit le comble de leurs vœux de l'avoir entre leurs mains. Et je croi en effet, que si M^r Arnauld avoit à être arrêté, il faudroit que ce fût de la main d'un tel Jésuite; nulle n'étant plus digne d'une action si honteuse. Mais ils peuvent bien s'assurer que nôtre Prince ne leur en donnera pas le plaisir. La droiture & la générosité de son cœur ne lui permettront jamais d'avoir une telle pensée.

Le P. d'Iserin a crû se faire beaucoup d'honneur en se donnant un nouvel emploi dans l'Etat, & en se mettant au nombre des Officiers de son Altesse. Mais à quoi cela peut-il aboutir, sinon à découvrir sa passion, & à le rendre ridicule; tout le monde dans Liège sçachant bien que le Prince a assez d'Officiers sans en aller chercher chez
les

les Jésuites , & qu'il ne se sert ni d'eux ni d'autres Réguliers pour exécuter ses ordres ; quand il en a à donner.

Au reste il ne pouvoit deshonorer davantage S. A. qu'en lui imposant un dessein de cette nature , qui lui feroit un si grand tort dans l'esprit de tous les honnêtes gens.

Car que pouroit-on dire pour excuser un Prince Ecclésiastique qui refuseroit de donner retraite dans ses Etats à un Prêtre & un Docteur d'un si grand mérite , âgé de près de quatre-vingt ans , qui a servi l'Eglise toute sa vie , qui n'a jamais été convaincu d'aucune erreur , ni accusé d'aucun dérèglement , qui est dans la communion de l'Eglise & du S. Siège , & qui n'est hors de son pays depuis plus d'onze ans , que parce que la malignité de ses ennemis ne l'y a pû laisser en paix. On ne dira pas sans doute qu'il y a danger pour l'Etat : cela seroit trop plaisant d'avoir peur d'un Prêtre de son âge , qui n'ose même se montrer , qui n'a jamais sçû ce que c'est qu'intrigue , & moins encore ce que c'est que la moindre infidélité envers personne. On ne pourroit pas s'imaginer que ce fût par complaisance envers la Cour de France, où les Jésuites se font honneur de l'avoir mis mal. On seroit donc réduit à dire , ou que sa Doctrine est suspecte , ou que l'on a si à cœur les interêts des Jésuites , que l'on veut prendre parti pour eux contre ce Docteur : & assurément , après tout ce que je vous ai rapporté dans ce Mémoire , autant qu'il y auroit peu d'honneur dans le dernier parti , autant le premier seroit-il insoutenable. Mais pour faire grace au

P. d'I-

P. d'Isèrin, je veux me persuader qu'il n'a pas cru lui-même ce qu'il a dit aux autres. Il a voulu par le bruit de cette permission, qu'il a affecté de répandre dans Liège, donner la peur à M^r Arnauld, & le porter à chercher ailleurs un azile plus assuré. Mais il le connoît mal s'il le croit capable de s'inquieter de ces sortes de bruits. Il y a près de cinquante ans que, graces à Dieu, & par le soin des Jésuites, il a commencé de s'accoutûmer à n'avoir point d'autre appui assuré que la protection de Dieu, & à faire fond uniquement sur la vigilance & le soin que sa Providence divine a toujours eus pour ceux qui mettent en lui leur espérance. Elle ne lui a jamais manqué. Elle lui a toujours fourni à point nommé, pour ainsi dire, de généreux & fidèles amis dans les occasions où il en a eu besoin, & il vit dans un parfait repos sous les aîles de cette protection toute puissante & sous cette main aimable; aiant sujet de dire à Dieu avec autant de reconnoissance pour le passé, que de confiance pour l'avenir: *Tenuisti manum dexteram meam, & in voluntate tua deduxisti me.*

Après tout, quand Dieu permettroit que les artifices & la recherche de ses ennemis prévalussent, il espère que Dieu qui le peut toujours permettre avec justice, le feroit encore avec miséricorde: & que celui qui a fait tourner à sa gloire & à la sanctification de S. Paul l'abandonnement général dont cet Apôtre se plaint: *Omnes me dereliquerunt*; & au salut même du monde, l'abandonnement où le Sauveur s'est trouvé sur la Croix: *Non est qui adjuvet*; il espère,

dis-je , que Dieu lui feroit user d'un tel état d'une manière qui honoreroit Sa Majesté divine , & qui contribueroit à lui faire achever plus saintement à luy-même son sacrifice , en lui donnant encore cette dernière conformité avec la vérité crucifiée & sacrifiée pour le salut des hommes.

Mais je suis bien aise , Monsieur , que vous l'entendiez parler lui-même sur son état. Vous ne pouvez être que fort édifié de ses dispositions , qu'il nous expose bonnement dans la conclusion de son Ouvrage contre M^r Mallet Tom. 2. pag. 603. où après avoir parlé de la conduite adorable de Dieu , qui permet que plusieurs excellens Ecclésiastiques soient persécutés , maltraités , & calomniés sous le nom d'une secte imaginaire , pendant que leurs persécuteurs sont en honneur & en crédit , il continuë ainsi :

„ Nous n'avons pas lieu de nous étonner si
 „ fort de cette conduite. Dieu la permet ;
 „ Dieu l'ordonne pour le bien de ses Elûs.
 „ Et la considérant dans cette vûë , nous ne
 „ devons pas seulement nous y soumettre ,
 „ mais l'adorer , & baiser la main qui nous
 „ frappe. Oüi , Mon Dieu , j'adore vos voies ,
 „ de miséricorde sur les uns , & de justice sur
 „ les autres. J'adore l'infinie variété de vos
 „ ordres toujours justes , toujours saints , dans
 „ le gouvernement de vos créatures & ancien-
 „ nes & nouvelles , c'est à dire , du monde &
 „ de l'Eglise.

„ Ce seroit avoir peu de foi dans vos pro-
 „ messes , que d'être touché de ce qui se pas-
 „ se dans ces jours de nuages & d'obscurité ,

In diebus nubis & caliginis, comme vous appelez dans vôtre Ecriture ces tems de troubles & de tempêtes, où il semble que vous abandonniez l'innocence à la fureur des méchans, & que vous preniez plaisir à laisser triompher le vice, l'injustice, & la violence. Que peuvent-ils faire, après tout, à ceux qui ne mettent leur confiance qu'en vous, & qui n'ont d'amour que pour les biens éternels ?

Ils surprennent les Princes, & leur font prendre pour leurs ennemis leurs plus fidèles serviteurs. Mais le cœur des Rois est entre vos mains, & vous pouvez en un moment le changer, en leur découvrant ce qu'on leur cache, & les détrompant des fausses impressions qu'on leur donne. Que s'il ne vous plaît pas de dissiper encore ces nuages, ne doit-il pas suffire à vos serviteurs, que le fond de leur cœur vous soit connu, en attendant que vous fassiez la grâce aux Princes que l'on irrite contr'eux, de pénétrer les artifices dont on les prévient, & de n'user de leur pouvoir que pour la punition des méchans & la protection des bons, comme vos Apôtres déclarent, que ce n'est que pour cela que vous le leur avez donné.

Cependant on les proscriera ; on les bannira ; on les privera de la liberté. Un Chrétien à qui toute la terre est un lieu d'exil, & une prison, peut-il être fort en peine du changement de son cachot ? On vous trouve par tout, mon Dieu. Au milieu des fers, on est plus libre que les Rois mêmes, quand on vous possède. Il n'y a de prison à craindre que celle d'une ame que ses vices & ses

„ passions tiennent resserrée , & empêchent de
 „ jouïr de la liberté des enfans de Dieu. C'est
 „ ce qui a fait dire à un de vos Saints, Que
 „ la conscience d'un méchant homme est rem-
 „ plie de ténèbres plus funestes & plus horri-
 „ bles , non seulement que toutes les prisons,
 „ mais que l'Enfer même : *Horrendis & fera-*
 „ *libus tenebris omnes non solum carceres , sed*
 „ *etiam inferos vincit scelerati hominis conscien-*
 „ *tia.* S. Augustin.

„ Mais on pourra bien mourir des fatigues
 „ & des travaux qui accompagnent une vie
 „ errante. L'évitera-t-on quand on seroit le
 „ plus à son aise ? Un peu plutôt ou un peu
 „ plutôt ; qu'est-ce que cela quand on le
 „ compare à l'Eternité ? Vous avez compté nos
 „ jours. On n'est entré dans ce monde que
 „ quand vous l'avez voulu , & on n'en sort que
 „ quand il vous plaît. Les maux de ce monde
 „ éfraïent quand on les regarde de loin ; on s'y
 „ fait quand on y est , & vôtre grace rend tout
 „ supportable ; outre qu'ils sont toujourns moin-
 „ dres que ce que nous méritons pour nos pé-
 „ chez. Vous nous avez appris par vôtre
 „ Apôtre , que rous ceux qui vous servent doi-
 „ vent être disposez à dire comme lui : *Je sçai*
 „ *vivre pauvrement ; Je sçai vivre dans l'abon-*
 „ *dance. Aiant éprouvé de tout , je suis fait à*
 „ *tout , au bon traitement & à la faim , à l'a-*
 „ *bondance & à l'indigence. Je puis tout en ce-*
 „ *lui qui me fortifie.*

„ Mais combien est-on encore éloigné de
 „ l'état de ceux dont ce même Apôtre dit :
 „ qu'ils étoient abandonnez , affligez , persécut-
 „ tez , eux dont le monde n'étoit pas digne ; er-
 „ rans dans les deserts & dans les montagnes,

Et se retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre. “

“
 “ Nous n'avons donc , Seigneur , qu'à re- “
 “ connoître votre bonté , qui avez la condes- “
 “ cendance de traiter en foibles , ceux que vous “
 “ connoissez n'avoir pas encore beaucoup de “
 “ force. Vous accomplissez en leur faveur les “
 “ promesses de votre Evangile , & vous leur “
 “ faites trouver en la place de ce qu'ils ont pû “
 “ quitter pour l'amour de vous , des Peres , “
 “ des Meres , des Freres , des Sœurs , à qui “
 “ vous inspirez une charité si tendre envers “
 “ ceux qu'ils regardent, comme souffrant quel- “
 “ que chose pour la vérité , & une si grande “
 “ application à suppléer à tous leurs besoins , “
 “ que par une bonté toute singulière vous “
 “ changez les Croix mêmes que vous leur im- “
 “ posez , en douceurs & en consolations. Mais “
 “ ils espèrent de votre miséricorde , que si “
 “ vous les préparez à de plus rudes épreuves, “
 “ vous leur donnerez aussi plus de graces & “
 “ une plus grande abondance de votre esprit , “
 “ pour les leur faire supporter en vrais Chré- “
 “ tiens. C'est l'unique fondement de leur con- “
 “ fiance. Car ils sçavent assez que nous ne “
 “ pouvons rien sans vous : & que quelque per- “
 “ suadé que l'on soit des vérités que vous nous “
 “ faites connoître , on ne les pratique que “
 “ quand vous nous les faites passer de l'esprit “
 “ dans le cœur , & que vous accomplissez ce “
 “ qu'a dit un de vos Saints , Que c'est vous “
 “ seul qui appliquez la volonté à la bonne œu- “
 “ vre , & qui en applanissez les difficultez pour “
 “ la rendre facile à la volonté : *Qui & volun-* “
 “ *tatem applicas operi , & opus explicas volun-* “
 “ *tati.* Je suis donc prêt , mon Dieu , de vous “
 “

» suivre par tout où il vous plaira de me me-
 » ner ; & quand je marcherois parmi les om-
 » bres de la mort , je ne craindrai rien , tant
 » que vous me tiendrez par la main. C'est dans
 » cette espérance que je me reposerai. Et j'at-
 » tendrai sans impatience , qu'étant fléchi par
 » les prières de tant de bonnes ames , vous
 » rendiez à vôtre Eglise la tranquillité dont el-
 » le ne sçauroit jouir , si vous ne faites taire
 » par l'autorité de vos Ministres les vents im-
 » pétueux des opinions humaines , qui se veu-
 » lent élever au-dessus des vérités de vôtre
 » Evangile : & que vous n'appaisiez par vô-
 » tre parole les tempêtes qu'excitent les hom-
 » mes charnels , quand on les trouble dans la
 » possession où ils pensent être , de vivre en
 » Païens , & de n'en attendre pas moins les
 » récompenses de l'autre vie , que vous n'a-
 » vez promises qu'aux vrais Chrétiens.

IL FAUT , Monsieur , en demeurer-là.
 Je croi qu'en voila plus qu'il n'en faut pour
 justifier M^r Arnauld dans l'esprit de celui
 pour qui j'ai dressé ce Mémoire. Quand je
 l'ai commencé , j'avois envie de rire de la
 question qui se faisoit touchant la foi de ce
 Docteur. Mais après avoir repassé sur tou-
 tes les choses que j'ai été obligé de vous di-
 re , je finis touché d'une vraie douleur , de
 voir la calomnie s'acharner si cruellement
 sur un homme qui méritoit un meilleur sort.
 Il n'est pas seul , & je voi que ce qu'il y a
 d'Ecclésiastiques , ou même de Séculariers plus
 fidèles à leurs devoirs , & plus attachez à la
 vérité & à la justice , sont exposez à cette
 même calomnie du prétendu Jansenisme.
 Elle est si répandue , que nôtre Ville est rem-
 plie

plie de gens qui ne font nullé conscience de taxer les plus hommes de bien d'être infectez, comme ils parlent, de cette hérésie. Ces calomnies s'avalent comme l'eau : & quoi qu'accuser un Catholique d'hérésie, ce soit comme lui plonger le poignard dans le cœur, des Prêtres & des Religieux les croient sans preuves, & les répandent sans scrupule : & avec une habitude si criminelle & une conscience chargée d'une diffamation continuelle de leur prochain dans la matière la plus importante, ils ne laissent pas d'aller tous les jours à l'Autel y offrir & y recevoir le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Et l'on voit communier aussi souvent & avec autant de confiance des dévots & des dévotes, qui sont également sujets & habituez aux mêmes calomnies. Ce qui est déplorable, est que ceux qui dévoient leur faire scrupule d'une chose si criminelle, leur en font un mérite, & les y portent par leur exemple & par leurs instructions. Je ne puis m'empêcher de leur appliquer ces paroles d'un Prophète : *Les peuples de la terre se* Ezech. 22.
laissoient emporter à la passion de calomnier, 29.
et ils opprimoient l'étranger par la calomnie,
sans aucun sujet. J'ai peur que Dieu ne nous fasse le même reproche à l'égard de l'Illustre étranger, dont je vous ai entretenu, & envers qui beaucoup de gens ont violé en même tems, autant qu'ils l'ont pû, & l'hospitalité, & la vérité & la justice. Ce qui me console, & me fait espérer que Dieu ne nous l'imputera pas, c'est que ni le Prince, ni ceux qui ont son autorité, n'y ont pris aucune part. Nous n'avons pas

besoin d'irriter Dieu par de nouveaux péchez, ni d'exciter contre nous sa colère, qui ne paroît que trop par les fleaux dont il nous afflige. Il faut plutôt nous efforcer de l'appaiser en nous opposant de toutes nos forces à la calomnie & aux calomniateurs. Permettez-moi, Monsieur, de vous adresser pour cela, à vous & à Messieurs vos Collègues, ces paroles que Dieu dit par la bouche d'un Prophète à ceux qui doivent employer leur autorité en faveur de l'innocence : *Rendez promptement la justice, & arrachez d'entre les mains des calomniateurs celui qui est opprimé par leur violence ; de peur que mon indignation ne s'allume comme un feu, & qu'elle ne s'embrase de telle sorte que personne ne la puisse éteindre. C'est Dieu qui parle ; il faut me taire. Je le fais, Monsieur, après vous avoir assuré, que je suis, &c.*

Jerem. 21.

12.

L E T T R E

Sur la maladie et la mort

D E

MONSIEUR ARNAULD.

JE vous ai promis, Monsieur, que si l'on me tenoit parole je vous ferois sçavoir quelques particularitez de la mort de M^r Arnauld. On me l'a tenuë : je vous la tiens de même, & voici ce que j'en ai appris.

Vous vous attendez, m'écrit un de mes amis, de trouver dans les derniers momens d'une aussi belle vie qu'a été celle de M^r Arnauld, quelque chose d'extraordinaire. Mais ce que j'apprens qui s'y est passé qui mérite ce nom, est que ce grand homme a fait dans sa dernière maladie à peu près ce qu'il faisoit dans sa meilleure santé, que la mort ne s'est point présentée à lui avec cet attirail de peines & de douleurs qui sont ordinairement les avantcoureurs, & qu'elle a paru plutôt l'inviter à prendre un repos doux & paisible, que lui ôter la vie avec violence.

Vous ne sçauriez donc sçavoir comment il est mort, si je ne vous dis comment il a vécu. Il menoit une vie fort réglée & fort uniforme dans sa retraite. C'étoit comme un
petit

petit Monastère , où les prières , l'Office divin , la Messe , le travail , les repas , les conversations , & les autres exercices se faisoient régulièrement à leurs heures. Il se levoit ordinairement à cinq heures ou cinq heures & demie : prioit durant quelque tems à genoux & ensuite recitoit Matines & Laudes , & il en dispoit de telle manière les premières leçons qu'il y lisoit chaque année l'Ecriture sainte toute entière.

Il suivoit le plus exactement qu'il pouvoit l'esprit de l'Eglise dans la récitation du Bréviaire sur tout en deux choses , l'une en disant toutes les heures séparément , l'autre en disant chaque partie de l'Office à l'heure qui lui est propre : & il ne pouvoit approuver ni les particuliers ni les communautés qui ont coutume de dire dès le matin toutes les petites heures de suite sans intervalle.

C'est pourquoi il en mettoit toujours entre Laudes & Prime , & cet intervalle étoit rempli de quelque lecture de piété , comme de l'Année Chrétienne de M^r le Tourneux sur l'Epître & l'Evangile du jour , où il l'employoit à quelque occupation utile , comme d'écrire ce qu'il avoit médité la nuit dans les intervalles de son sommeil , sur les matières de son travail.

Après Primé , il se préparoit à la sainte Messe qu'il disoit avec beaucoup de ferveur. On lui voïoit même une application particulière à Dieu lors qu'il s'habilloit pour cette sainte action , & sur tout quand il prenoit la manipule , & qu'il disoit : *Meream Domine portare manipulum fletus & doloris, ut cum exultatione recipiam mercedem laboris.*

Il prononçoit ces paroles, & baisoit la Croix du manipule avec un redoublement de ferveur & de dévotion qui en donnoit à ceux qui le lui presentoient. Car il paroiffoit & par le ton de sa voix & par la manière dont il appuïoit sa bouche sur la Croix, que son cœur s'appuïoit en même tems sur la Croix de JESUS-CHRIST, & qu'il lui faisoit un nouveau serment de fidélité.

Après l'action de graces de la Messe, il recitoit Tierce. Ensuite il prenoit quelque chose pour se soutenir : & cela consistoit en la moitié d'un pain de deux liarts. Après quoi il se mettoit au travail, & y étoit d'arraché-pied jusqu'au dîner.

Environ un quart d'heure avant le dîner on se rendoit à la Chapelle, où l'on recitoit Sexte en commun, comme l'on faisoit aux autres heures. Après Sexte on disoit une prière qui répond à l'*Angelus*. Car au lieu que communément l'on répète cette prière à l'honneur de l'Incarnation, le matin, à midi & le soir, on partageoit ces trois tems dans sa petite Communauté, pour rendre hommage aux trois grands Mistères de nôtre Seigneur, par des prières composées des paroles de l'Ecriture: Le soir au Mistère de l'Incarnation, par la prière ordinaire: le matin au Mistère de la Résurrection du Sauveur, & à midi à celui de sa Mort.

Avant le dîner aussi bien qu'avant le souper on disoit le grand *Benedicite*, comme dans les Communautés, & avant que de manger on faisoit durant quelque tems une lecture de piété, soit de l'Ecriture, ou de quelqu'autre bon Livre. Il mangeoit fort so-

fobrement , lentement & peu de chaque chose : Bœuf & mouton ou veau , étoit son ordinaire : il ne mangeoit le soir qu'un petit potage & une couple d'œufs ; & ceux qui sans sçavoir comment il vivoit , l'ont voulu faire passer pour un homme de bonne chère , ont bien fait voir qu'il n'y avoit que l'esprit de calomnie qui les faisoit parler.

Le repas étoit suivi de l'action de Graces , c'est-à-dire , des grandes Graces , & celles-ci de la conversation. Rien n'étoit plus doux que sa manière de converser , rien plus modeste , plus honnête , plus chrétien. Il n'avoit jamais aimé ni à railler ni à badiner , & ses entretiens étoient toujourns de choses sérieuses & utiles ; mais l'air dont il en parloit n'avoit rien de gênant , ni qui fût à charge dans le tems où l'esprit demande quelque relâche. Au contraire il assaisonnait tout ce qu'il y disoit d'une gaieté mêlée de gravité , qui rendoit sa conversation fort agréable , & le rendoient lui-même aimable à ceux qui conversoient avec lui Il y avoit beaucoup à apprendre avec lui , parce qu'étant homme à réflexions , il en faisoit toujourns de fort solides , soit sur les événemens humains , sur la conduite de la vie , sur les règles de la morale , ou même sur les choses de science & sur les affaires publiques. Souvent les conversations étoient employées à lire des Livres nouveaux , & il en jugeoit toujourns si bien , que le jugement qu'il en portoit , mais rarement d'un air décisif , étoit de lui-même décisif & sans appel. Sa mémoire , à l'oc-
sion

sion des choses qui se lisoient ou que l'on disoit , lui fournissoit toujours quelque chose de ce que les Auteurs avoient de plus beau sur le sujet : & on étoit souvent surpris de lui voir reciter un grand nombre de vers , soit Latins ou François , qu'il n'avoit lûs que dans sa jeunesse ou que depuis beaucoup d'années. Il possédoit fort bien les Poètes Latins , & il en appliquoit les plus beaux endroits avec beaucoup de justesse & avec une grande présence d'esprit, selon les occasions qui naissent dans la conversation.

A trois heures on se rendoit à la Chapelle pour dire None , après quoi il se remettoit au travail. Vers le soir il prenoit quelque tems pour s'entretenir avec Dieu par la prière , & pour donner à son cœur quelque rafraîchissement après le travail de l'esprit.

Avant le souper on alloit dire Vêpres à la Chapelle ; & à la fin de Vêpres , aussi-bien qu'à la fin de Laudes , on faisoit toujours mémoire du très S. Sacrement de l'Autel , par des Antiennes & des Oraisons particulières , qui se trouvent à la fin de l'Office du S. Sacrement , Latin-François , imprimé à Paris en 1665. avec la permission de l'Ordinaire & qui avoient été faites autrefois pour les Religieuses de Port-Royal. Comme ces saintes filles sont toutes consacrées à cet adorable Mystère , elles l'adorënt nuit & jour sans aucune interruption , en font l'office tous les Jéudis de l'année , & dans les autres jours de la semaine elles en font mémoire à Laudes & à Vêpres. M^r Arnauld
avoit

avoit toujours aussi conservé cette sainte pratique : & en cela il ne suivoit pas moins sa propre dévotion que celle de Port-Royal. Car il a eu de tout tems une dévotion fort tendre pour ce Mystère tout d'amour, pour lequel il a tant travaillé. Les preuves en sont publiques. Je dirai seulement à ce sujet, que dès le tems qu'il demouroit en Sorbonne, n'étant encore que Bachelier, il y introduisit par son zèle la coûtume de veiller devant le S. Sacrement durant toute la nuit du Jeudi au Vendredi Saint, & cette pieuse pratique s'y est long-tems conservée avec beaucoup d'édification.

Après Vêpres nôtre pieux Docteur alloit souper, en la manière que j'ai marquée au dîner. Ce souper assez léger étoit suivi de la conversation. A neuf heures on disoit Complies & l'*Angelus*. On faisoit ensuite les prières du soir en commun avec toute la famille, lesquelles finissoient par le *De profundis* pour le repos des ames des défunts, & par le Pseaume 122. *Ad te levavi oculos meos*, &c. Avec plusieurs Oraisons pour les besoins de l'Eglise, du Monastère de Port-Royal, & de ses amis; & pour la paix, il donnoit de l'eau benîte à sa petite Communauté, & ensuite la bénédiction, après quoi chacun se retiroit.

Je prens autant de plaisir à vous faire ce petit détail, qu'à vous rapporter les actions les plus éclatantes : parce que rien ne me paroît plus grand dans les plus grands hommes de l'Eglise, que leur fidélité dans les plus petites choses de la Religion, qui ne sont petites en effet, qu'à ceux qui ont une petite

petite foi. Sur tout quand cette fidélité n'est pas passagère, mais qu'on la voit marcher d'un même pas toute la vie, en tout état, parmi toutes sortes d'occupations, avec toutes sortes de personnes, on peut dire que cela vient d'un grand fond de religion, & d'un amour de Dieu qui a jetté de profondes racines dans le cœur.

Voilà comment M^r Arnauld partageoit sa journée; & qui en voïoit une voïoit tout le reste, rien n'étant plus égal ni plus uniforme que sa vie. Les exercices que je viens de marquer en étoient le corps, mais l'esprit dont ils étoient accompagnez en étoient l'ame. Ses prières & ses sacrifices étoient animés de l'esprit de piété & de religion; Son étude & son travail ne respiroient que l'amour de la vérité; dans le reste de ses actions on voïoit éclater une humilité sincère & sans façon, une douceur aimable envers tout le monde, une égalité d'humeur admirable, une patience pleine de joie dans toutes les traverses & tous les contretems de sa vie, un amour pour l'Eglise qui n'étoit pas concevable, une ardeur si vive pour toutes sortes de bonnes œuvres, qu'il étoit toujours prêt d'en embrasser toutes les occasions, une joie si sensible pour tout le bien qu'il voïoit faire par les autres qu'il ne pouvoit la contenir, enfin une charité si bien faisante, sur tout envers les pauvres & les misérables, qu'il est difficile d'en trouver une plus ouverte & plus appliquée, plus compatissante, plus active, plus libérale. Il étoit toujours prêt à donner, au-delà même de ses forces, & il s'épargnoit le
nécess-

nécessaire pour pcutoir fournir aux besoins des autres.

Une vie si réglée & si bien remplie pour Dieu peut être regardée comme une excellente préparation à la mort. Les quinze dernières années de sa vie, qu'il a passées dans un exil volontaire, dans une retraite obscure & fort resserrée, & au milieu de beaucoup de traverses, ont sans doute beaucoup servi à préparer cette grande ame à aller parçître devant Dieu avec confiance, ne s'étant engagé & exposé à tout cela que par l'amour de la justice, de la vérité & de la paix.

Les quatre dernières années ont été pour lui un tems d'une retraite encore plus rigoureuse, & d'une plus grande pénitence, par lesquelles Dieu paroît l'avoir voulu purifier de plus en plus pour le rendre plus digne de lui. Car il n'a pas mis le pied hors de sa petite maison durant tout ce tems-là, & n'a même presque pas sorti de sa très-petite chambre; que pour descendre au lieu où il prenoit ses repas. Et les incommoditez de cette retraite étoient accompagnées de diverses infirmités qui lui survinrent; plusieurs attaques de sa fluxion, des dysuries fort douloureuses, la diminution de sa vûë, &c.

Non content de cette retraite, il en fit une de sept ou huit jours justement un an avant sa mort; & quoi qu'il pensât souvent à ce dernier passage, il voulut prendre ce tems-là pour y penser encore avec plus d'application, & se remplir des vérités de la vie du siècle à venir, se servant
pour

pour cela du Livre du *Bonheur de la mort chrétienne*, où il disoit qu'il trouvoit toute la religion.

Enfin Dieu le conduisant toujours comme par la main vers l'Eternité bienheureuse, avec d'autant plus d'application, que le moment où il devoit l'y faire passer de ce monde s'approchoit davantage, il lui inspira quinze jours ou trois semaines avant sa mort de faire encore une petite retraite, à peu près semblable à celle dont je viens de parler : & il semble qu'il ait voulu par ce moïen donner comme le dernier degré de maturité à ce fruit de la terre destiné pour le Ciel. Car ce fut peu de jours après qu'il se trouva attaqué de la fluxion qui l'enleva de ce monde.

Je ne dois pas omettre néanmoins un autre moïen que sa piété lui suggéra dans les derniers mois de sa vie, pour s'occuper de Dieu, & pour se mettre en état de le louer & de s'entretenir avec lui en cas que sa vûë vint à s'éteindre tout à fait, comme il en étoit menacé. Ce fut d'apprendre par cœur les Pseaumes qu'il ne sçavoit pas, afin d'y avoir recours dans le besoin, & il donnoit tous les jours quelque tems à cet exercice de piété, sur la fin de sa vie.

On peut bien dire d'un homme qui attend le Seigneur dans ces occupations : *Heureux le serviteur que le Seigneur trouve agissant ainsi, lorsqu'il vient à lui, & qu'il frappe à sa porte.* Quand il seroit mort subitement dans ces dispositions, il n'auroit eu garde d'être surpris, puisqu'il travail-

Q loit

loit en tant de manières à conserver son cœur dans la vigilance chrétienne.

On peut dire que quand le Seigneur vint frapper à sa porte, il avoit consommé l'œuvre qu'il lui avoit donné à faire, aiant achevé les Ecrits auxquels la Providence l'avoit engagé. Il venoit de faire quatre Lettres au P. Malebranche, pour répondre aux nouvelles attaques de ce Pere. Il avoit un peu auparavant fait des Réflexions sur l'Eloquence des Prédicateurs, qui ont été imprimées depuis sa mort, contre l'intention qu'il avoit eüe en les faisant. Il avoit toujors été lié d'amitié avec l'Auteur, dont il y combat les pensées; & son dessein avoit été d'envoier à lui seul ces Réflexions, afin qu'il pût connoître qu'il s'étoit trompé dans ses idées. Mais la maladie & la mort de cet illustre ami, dont M^r Arnould estimoit beaucoup les talens & les Ouvrages, empêcha qu'il ne pût profiter de ces avis. On trouvera peut-être qu'il le pousse un peu vivement pour un ami; mais, comme je viens de le dire, il ne croïoit parler qu'à cet ami. Mais de plus cette vivacité venoit en partie de l'amour qu'il avoit pour la vérité, de quelque nature qu'elle fût, & en partie de la liberté qu'il croïoit qui devoit régner dans l'amitié chrétienne, où il disoit qu'on ne devoit compter pour rien les manières. Il supposoit que les autres étoient comme lui; & comme il ne prenoit jamais garde à l'air dont ses amis combattoient ses sentimens, mais uniquement à la vérité ou à la fausseté de la critique qu'ils en faisoient, il sup-

supposoit par la simplicité de sa charité, la même disposition dans le cœur de ses amis. C'est ce qui faisoit qu'en leur écrivant dans les occasions, on le voïoit ordinairement peu appliqué à ces petits ménagemens de paroles si étudiés par la plûpart des autres, occupé du seul soin de mettre la vérité dans son jour, & de la faire sentir à ceux dont il examinoit les Ecrits. D'ailleurs le meilleur cœur du monde, incapable d'amertume & de fiel pour les plus outrez de ses adversaires, comme ennemi mortel de toute flâterie & de toutes les manières doucereuses envers ses meilleurs amis. C'est pourquoi un des plus honnêtes hommes de la Société a eu raison de dire, après avoir lû l'Ecrit dont je parle, "Qu'avant que de l'a-
 voir lû il estimoit déjà beaucoup l'Au-
 teur; mais que depuis, il l'estimoit infini-
 ment davantage, parce qu'il y avoit parlé
 à un de ses amis avec la même sincérité
 qu'il auroit fait à un Jésuite qui eût été son
 adversaire."

Il venoit donc d'achever ces petits Ecrits lorsqu'il se sentit attaqué de sa fluxion. Ce fut le Dimanche premier jour d'Août, Fête de S. Pierre aux Liens & des SS. Macabées, avec lesquels il a eu tant de conformité par son amour intrépide pour la Loi de Dieu; par son courage invincible à rendre témoignage à la vérité, par ses travaux infatigables entrepris pour sa défense.

Il avoit encore tant de vigueur & de force, à ce qui paroïssoit au dehors, qu'on ne s'allarma pas de cette attaque. On l'avoit vû si souvent surmonter ces sortes de

rhumes & de fluxions, qu'on espéroit que celle-ci auroit la même issuë que les autres. Il se leva à l'ordinaire. Il pria Dieu, dit la Messe, travailla, & fit tout le reste à l'ordinaire. Il en fut de même le Lundi jour de S. Estienne Pape & Martir, donc il célébra la Messe. Quoi que le mal s'augmentât le Mardi, il fit de même, & offrit le S. Sacrifice. C'est la dernière fois qu'il l'a fait ici bas, & celui qui couronna la force & la sagesse avec quoi le premier Martir avoit prêché la vérité aux Docteurs de la Loi & aux Pharisiens, en le rendant victorieux des faux Freres par un glorieux Martire, ce même Dieu ne laissa plus à M^r Arnauld d'autre sacrifice à offrir ici bas que celui de sa vie. Il lui donna encore pour s'y préparer les quatre derniers jours de la semaine, dans lesquels il ne manqua jamais de reciter son Breviaire à peu près aux heures ordinaires. Il se leva tous les jours, s'y occupa beaucoup de Dieu par l'élevation de son cœur vers lui, recitant les Pseaumes qu'il sçavoit par cœur, s'en faisant lire de ceux qu'il ne sçavoit pas si bien, écoutant d'autres lectures de piété, & attendant le Seigneur la lampe de sa parole ardente à la main, & le cœur rempli de l'huile de sa charité.

Ce n'est pas qu'il se sentît pressé, ni que le Médecin lui eût fait entendre, que son mal dût avoir l'issuë qu'il eut effectivement: car au contraire ni l'un ni l'autre ne voioit aucun accident qui prognosticât une si triste fin. Mais sa raison l'avertissoit assez, que les maladies mortelles commencent ordi-

ordinairement de même que celles qui ne le sont pas. Sa Foi lui disoit qu'il ne falloit pas se flâter ni prendre des mesures trop courtes pour se disposer à faire ce dernier sacrifice en vrai Chrétien. Et ses infirmités jointes à son grand âge, lui marquoient assez qu'il ne devoit pas faire fond sur un grand reste de vie, qu'un petit accident pouvoit emporter.

Le Vendredi le mal parut s'augmenter beaucoup, & le Samedi encore davantage. Il ne laissa pas de dire son Bréviaire, d'entendre la Messe & de se faire lire l'Épître du Dimanche suivant, avec l'explication de M^r le Tourneux sur cette Épître, qui est du douzième Chapitre de la première aux Corinthiens. Il se leva un peu après midi, dîna dans sa chaire, reçût ses amis domestiques à la conversation à l'ordinaire. Mais elle fut bien triste de leur part, parce qu'on le vit fort abbatu, & sa poitrine fort engagée ne se déchargeant plus. Les remèdes qu'on lui fit ne le soulagèrent point, & enfin on vit bien dans l'après-dînée que tout étoit à craindre, & qu'il falloit songer à lui faire recevoir les Sacremens. Son courage le soutenoit & trompoit même en quelque façon ceux qui le voïoient encore assez plein de vigueur, pour croire que le péril quoi qu'évident, n'étoit pas néanmoins si pressant. Mais quand il se fût remis au lit, sur les sept heures du Samedi au soir, on s'aperçût qu'il n'y avoit plus de tems à perdre. On lui proposa de recevoir dès le soir même le Saint Viatique, à quoi il se trouva très-

disposé. Il reçût donc la dernière Absolution de son Confesseur, l'Extrême-Onction & le Saint Viatique avec sa piété ordinaire. Sa voix s'éteignit, il entra quelque tems après dans l'agonie, pendant laquelle on fit les prières de l'Eglise pour ceux qui sont en cet état. Mais son agonie étoit si douce & si tranquile, qu'à peine s'en appercevoit-on. Il n'y eut ni convulsion, ni aucun cri; nulle grimace, nul mouvement: & cette agonie aiant duré peu de tems, un soupir fit connoître qu'il s'endormoit au Seigneur; plus semblable en effet à un enfant qui s'endort dans le sein de sa mere, qu'à un pécheur qui souffre la peine du péché. Il étoit minuit & un quart dans le X. Dimanche d'après la Pentecôte, où l'Eglise de Paris, dont il a toujours suivi le rit dans son Office, célébroit la Fête de la Réception de la sainte Croix.

Ainsi fut rappelée de son double exil, pour aller habiter le pais de la justice, de la paix & de la vérité, cette grande ame qui les avoit cherchées toute sa vie, qui les avoit aimées plus que toutes les grandeurs de la terre, qui avoit combattu pour elles jusqu'au dernier soupir. Heureux de ne s'être attaché qu'à Dieu dans toutes les rencontres de sa vie, & d'avoir méprisé toutes les vaines espérances du siècle, pour ne mettre la sienne qu'en celui qui le pouvoit rendre éternellement heureux. Il en a un peu coûté à la nature. De cinquante & un an qu'il a vécu depuis que la persécution commença de s'élever contre lui au sujet de la Fréquente Com-
mu-

munion, il en a passé plus de quarante dans une retraite obscure, resserrée, sujette à toutes les incommoditez d'une vie souvent errante, obligé de passer de retraite en retraite, de Ville en Ville, de Province en Province, d'essuier les fatigues des voïages, les recherches de ses ennemis, les craintes de ses amis, & mille incidens imprévûs, & de souffrir la privation de tout ce qu'il avoit de plus cher au monde, mais tout cela a fini dans le moment de sa mort, si douce, si tranquile, si digne d'envie, qu'on la peut regarder comme le fruit de tant d'orages & de tempêtes souffertes pour la vérité : & il a commencé, comme il y a sujet de l'espérer, à jouïr dans le sein de Dieu d'un repos & d'un bonheur qui n'auront jamais de fin.

La douceur de ce passage au repos de Dieu laissa sur son visage un air si doux & si aimable, qu'on ne le pouvoit voir sans admiration, & qu'on le baisoit avec plaisir, loin d'en avoir de l'horreur comme des autres morts. C'étoit aussi un reste de cette impression de douceur que celle de son esprit & de son cœur avoient faite durant sa vie sur son visage, & sa mort loin de l'effacer sembloit en avoir renforcé les traits. Car, quoi qu'en puissent dire les Adversaires de M^r Arnauld, la douceur étoit un des caractères de son esprit & de son cœur, & la force des Ecrits qu'il a faits pour défendre l'innocence & la vérité, n'a pas dû servir à en faire prendre une autre idée à ceux qui ne l'ont connu que par ses Livres.

Moyse, cet homme qui avoit trempé ses

main dans le sang d'un Egyptien pour défendre un de ses freres, qui avoit brisé par une sainte colere les tables de la Loi, avoit fait passer au fil de l'épée vingt-trois mille hommes pour punir l'idolatrie de son peuple, & avoit signalé son zèle par tant d'autres exécutions terribles, ce Législateur ne laisse pas d'être appelé par l'esprit de Dieu, *le plus doux de tous les hommes qui fussent sur la Terre* : & Dieu a voulu que l'on pût voir en lui comme dans un modèle excellent, l'alliance qu'un homme de Dieu doit faire en sa propre personne d'une douceur charmante envers ses freres avec un zèle fort & ardent pour les intérêts de Dieu & de sa vérité.

C'est ce zèle & la fidélité à sa vocation qui l'ont fait combattre toute sa vie, comme Moÿse, & non pas l'envie de s'acquérir de la réputation, ni l'amour de la victoire. Comme lui encore il se condamna à un exil volontaire par l'amour de la justice, comme S. Ambroise le dit de ce saint Législateur. *Maluit pro amore justitiæ subire exilium voluntarium.* Comme lui il s'est opposé à l'injustice & s'est armé pour défendre l'innocence sans considérer qu'il se livroit à la haine des méchans, & se privoit de toutes les douceurs qu'il pouvoit se procurer en se tenant en repos : *Accipientem injuriam de popularibus suis ultus, invidia sese dedit, voluptatique eripuit, &c.* Il a fui le monde & ses grandeurs, comme Moÿse : il a eu comme lui une foi qui l'a affermi contre tous les périls qui menacent les défenseurs de la vérité; aiant toujous eu devant les yeux celui qui n'est

Ambros.
Hexaem. l.
I. c. 2.

Ibid.

n'est visible qu'aux yeux de la foi : *Invisibilem tanquam videns sustinuit*. Je ne puis m'empêcher de dire encore qu'il est mort, comme il est écrit de Moÿse, *jubente Domino*, non tant par la défaillance de la nature, que par le commandement du Seigneur, la vigueur qui paroïssoit en lui peu de jours, peu d'heures auparavant, soit dans l'esprit ou dans le corps, nous donnant quelque droit de lui appliquer ce que S. Ambroise dit de Moÿse : *Non legimus de eo, sicut de ceteris, quia deficiens mortuus est, sed per verbum Dei mortuus est*. Enfin un Ange visible de l'Eglise a pris soin de sa sepulture, aïant enlevé son corps & l'aïant caché dans la terre des Saints pour le dérober aux mauvais desseins de l'ennemi, comme S. Michel le fit à l'égard de Moÿse. Et l'on peut dire en quelque façon de l'un comme l'Ecriture le dit de l'autre, que jusqu'aujourd'hui les hommes ne connoissent point son tombeau : *Non cognovit homo Sepulchrum ejus usque in presentem diem*. L'on peut même ajouter, sans faire néanmoins de comparaison, ce que dit le même Docteur sur ces paroles : *Nemo scit sepulchrum ejus in hodiernum diem, ut translationem magis quam interitum ejus intelligas*. Car en éfet ce qui s'est passé à sa dernière heure ressembloit moins à la mort qu'à un passage à la véritable vie, aïant quitté la vie sans presque avoir eu de fièvre, & n'aïant eu précisément de maladie que ce qu'il en falloit pour mettre son ame en liberté & la laisser retourner à celui qui l'avoit formée pour la faire vivre de lui-même dans sa patrie celeste.

Voilà,

Ambr. de
Cain &
Abel c. 2.
§. 8.

Deuter. 34.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai pû apprendre de la mort du grand homme que nous regrettons. Les siècles à venir lui feront justice : & ce sera la honte éternelle du nôtre, qu'on y ait traité comme on a fait un homme d'un mérite si singulier.

A V E R T I S S E M E N T

Sur les deux Lettres suivantes.

COMME une des choses que les ennemis de M^r Arnauld font plus valoir pour le décrier comme un homme, sinon hérétique. au moins fort dangereux par ses cabales, est de publier partout qu'il est rebelle à son Roi, & qu'il a été chassé de France comme un broiillon; j'ai crû devoir joindre ici deux Lettres que ce Docteur écrivit aussi-tôt après sa dernière retraite, pour faire connoître à deux Personnes qui pouvoient en rendre compte à S. M. les motifs qu'il avoit eus de disparaître aux yeux du monde. On y voit d'une part, que dès lors il n'étoit plus question ni d'erreur, ni de nouveauté, à son égard, & que l'on ne songeoit pas seulement à l'en accuser; toutes les calomnies étant réduites à des cabales chimériques de l'invention des Jésuites, & l'autre, que jamais retraite ne fut plus volontaire que la sienne, en la considérant en elle-même, & non dans les calomnies qui en furent l'occasion, & qui le forcèrent en quelque façon à prendre ce parti pour le bien de la paix, à laquelle il voulut bien sacrifier ce qu'il avoit de plus doux & de plus cher au milieu de sa Patrie.

LET-

L E T T R E

D E

MONSIEUR ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE

SUR SA RETRAITE

A MONSEIGNEUR

L'ARCHEVESQUE DE PARIS.

MONSEIGNEUR,

Quand mon devoir & mon inclination ne me porteroient pas à vous rendre compte de ma conduite comme à mon Archevêque, les bruits que j'apprens que l'on fait courir de ma retraite, m'y obligeroient dans cette rencontre; parce qu'il n'y a personne qui soit mieux informé que vous des diverses choses qui m'en ont donné la pensée, & que j'ai lieu d'espérer que vous aurez la bonté de représenter à Sa M. combien les raisons qui m'ont fait prendre cette résolution, sont éloignées de celles qu'on m'attribuë. Je ne doute pas, Monseigneur, que vous ne lui ayez fait sçavoir, qu'aussitôt que j'eus appris que S. M. trouvoit à propos que je ne demeurasse plus au Faubourg Saint Jacques, je me suis
mis

mis en devoir de lui donner sans retardement des preuves de mon obéissance. Mais comparant ce desir de S. M. avec l'ordre qu'elle avoit déjà daigné de me faire donner, de ne pas souffrir qu'on tint d'Assemblées chez moi, j'ai bien vû que ce ne pouvoit être que pour cela qu'Elle souhaitoit que je changasse de logis ; & c'est ce qui m'a jetté dans une plus grande inquiétude. Car étant assuré qu'il ne s'étoit point tenu chez moi d'Assemblées ; & qu'ainsi la pensée que le Roi a eüe n'a pû venir que de ce que ceux qui me persécutent depuis près de quarante ans, lui ont fait passer pour des Assemblées qui lui devoient être suspectes, la visite de mes parens, de mes amis, & de ceux qui me venoient consulter, ou sur les difficultez de conscience, ou dans la pensée de se convertir à la Religion Catholique, ou quelquefois sur des matières de science ; je n'ai pû voir à quoi ce changement de demeure me pourroit servir pour ôter à mes ennemis l'occasion de me calomnier auprès de S. M. & de changer leurs anciens reproches en cette nouvelle accusation de cabale, à quoi vous avez eu la bonté de me faire entendre que se reduisoit maintenant ce que l'on disoit contre moi. C'est une obligation, Monseigneur, que je vous ai, & dont je serai toujours reconnoissant. Vous avez bien voulu me faire sçavoir, que si vous avez fait souffrir par l'ordre du Roi à des personnes qui m'étoient si étroitement unies, un traitement assez rude, ce n'étoit pas à cause de ma Doctrine, dont le

Roi ne se rendoit point le Juge ; mais que ce qui avoit déplû à S. M. est qu'il paroïssoit dans ma conduite un air de cabale, qui lui donnoit de justes soupçons contre le parti dont on me regardoit comme un des principaux Chefs ; que ma maison ne se desemplissoit point de monde ; que s'il y avoit quelques Ecclésiastiques mécontents dans les Provinces , ils s'adressoient à moi , comme on l'avoit reconnu par des Lettres interceptées , qu'on étoit informé de tout ce qui se faisoit chez moi , des personnes qui y venoient , des discours qui s'y tenoient par des gens que je croïois être de mes amis ; & qu'il ne s'y passoit rien dont le Roi ne fût averti. Je vous rends graces , Monseigneur , de m'avoir fait donner cet avis. Mais plus j'y fais reflexion , plus je connois qu'en quelque lieu de Paris que je demeure , on aura toujours le même prétexte de me rendre ce mauvais office auprès de S. M. Car vous jugez bien , Monseigneur , que pour loger en un autre quartier que le Fauxbourg S. Jacques , cela n'empêchera pas que les mêmes personnes ne m'y viennent voir , & que des Ecclésiastiques des Provinces ne m'écrivent , s'il leur en prend fantaisie. On aura donc toujours la même couleur de rendre ma conduite suspecte à S. M. en lui faisant croire que je continuë toujours à tenir des Assemblées préjudiciables à son service , en supposant que je suis trahi par des gens à qui je me confie , & qui révèlent mes secrets , & en prenant occasion de la première Lettre interceptée , que je n'aurai seulement pas vûë,
de

de l'entretenir dans l'opinion qu'on lui a donnée, que je me mêle de tout. Je ne me mettrois pas beaucoup en peine de tout cela, & je me tiendrois en repos sur le témoignage de ma conscience contre toutes ces calomnies, si je ne croïois qu'il est de la vénération que je dois avoir pour un aussi grand Prince qu'est celui sous lequel Dieu m'a fait naître, de n'être pas indifférent au regard de la bonne ou mauvaise opinion qu'on lui peut donner de moi. Mais n'ayant jamais eu, graces à Dieu, ni moi, ni tous ceux de ma famille, qu'un zèle ardent & une inviolable fidélité pour le Service du Roi, il me doit assurément être bien sensible que des médisances si mal fondées me fassent passer dans son esprit pour un homme d'intrigues & de cabales, sur qui on doit veiller, pour prévenir les maux que je pourrois faire à l'État. Et c'est ce qui m'oblige, (toutes les voies que je pourrois avoir d'éclaircir S. M. m'étant fermées) d'ôter au moins à mes ennemis ce que j'apprens, Monseigneur, avoir été le prétexte de me noircir auprès d'Elle. Ils n'en auront plus, quand on ne me viendra plus voir, & qu'on ne me pourra plus écrire des Provinces; & je n'ai point trouvé d'autre moïen sûr d'empêcher l'un & l'autre, que de me soustraire à la connoissance du public, en me remettant au même état où je me suis yû réduit pendant vingt-quatre ans par la Providence de Dieu. On n'aura plus lieu alors de rendre compte à S. M. de ce qui se passe en mon logis, pour me faire dire ce que je n'ai jamais pensé, ni de changer les visites
les

les plus innocentes en des Assemblées criminelles. Je serai comme si je n'étois plus, au regard de ceux qui ne pensent qu'à envenimer tout ce qu'ils sçavent, ou ce qu'ils se vantent faussement de sçavoir de moi. Je tâcherai de faire auprès de Dieu avec plus de loisir & plus de repos, ce que ma mauvaise fortune m'empêche de faire auprès du Roi. Je le prierai de prendre en main la protection de mon innocence; & j'espère que comme il tient entre ses mains le cœur des Rois, il tournera quelque jour en ma faveur celui de S. M. en lui faisant connoître avec combien de malice & d'aveuglement on lui a donné de moi des impressions si éloignées de toute apparence. Car vous avoïerez sans doute, Monseigneur, que rien n'est plus surprenant que le tour que mes ennemis prennent maintenant pour me noircir dans l'esprit du Roi. Ils n'ont jamais eu rien que de faux à m'imputer; mais leurs anciennes accusations, toutes fausses qu'elles étoient, avoient au moins plus de vrai-semblance: il s'agissoit des vérités de la Pénitence & de la Grace, sur laquelle il est facile d'imposer à ceux qui ne sont pas Théologiens. L'événement a fait voir qu'ils avoient tort, & que leurs emportemens sur ces matières étoient très-mal fondés: & c'est ce qui les leur fait abandonner maintenant. Mais n'ayant point changé l'envie qu'ils ont de me perdre; dans l'apprehension qu'ils ont eüe que leurs calomnies sur des sujets Ecclésiastiques étant portées à Rome, où ils s'étoient toujors adressez pour m'accabler pendant tout le

tems

tems des troubles de l'Eglise de France , elles n'y fussent pas bien reçûes ; ils se sont jettés sur la politique , & sont réduits à me faire passer auprès du Roi pour un de ces gens de la cabale dont on a droit de se défier , comme pouvant exciter quelque brouillerie dans un Etat. C'est assurément ce qu'ils n'auroient osé entreprendre , si j'avois le bonheur d'être plus connu de S. M. parce qu'Elle découvreroit sans peine qu'on n'a jamais fait un reproche plus incroyable que celui qu'on s'avise de substituer à tant d'autres qu'on n'a plus la hardiesse de soutenir. Car un assez grand nombre de gens d'honneur dont je suis connu , peuvent être autant de témoins irrécusablees qui assureront S. M. que je suis également incapable , & de réüssir dans un dessein de cabale , quand j'aurois la volonté de l'entreprendre , & d'en avoir la volonté , quand j'y pourrois réüssir ; que je ne sçai qu'aller droit où mon devoir m'appelle , sans déguisement & sans artifice ; qu'on ne peut être guères moins remué que je le suis par les deux grands ressorts des cabales , qui sont l'interêt & l'ambition ; & si j'ai quelque fermeté pour ne pas trahir ma conscience en manquant de rendre à la vérité le témoignage que je lui dois , je n'en ai pas moins pour ne pas manquer à ce que les principes de la Religion , aussi bien que les devoirs de la naissance , obligent un sujet de rendre à son Prince. Cependant il faut que les intrigues de mes ennemis aient été bien artificieuses & bien envenimées ; s'ils sont venus à bout de la chose du monde

de la plus incroyable & la plus hors d'apparence. Car qui peut s'imaginer que l'appréhension des prétendues cabales d'un simple Théologien, sans biens & sans appui, & que vingt-quatre ans d'une vie cachée doivent avoir rendu fort mal propre à cabaler dans un Etat, ait pû occuper un seul moment une aussi grande Ame que celle du Roi, qui n'a pas craint toute l'Europe conjurée pour arrêter ses Conquêtes, & qui ne les a bornées que par une Paix glorieuse, dont il a prescrit lui-même toutes les conditions & toutes les loix ? Mais il y a lieu d'espérer que les craintes des troubles, que je pourrois causer par mes intrigues, se dissiperont, quand on n'aura plus lieu de les entretenir, en faisant des contes de moi qui y donnent de nouvelles couleurs. On n'aura plus moïen de faire apprehender ni ces assemblées, ni ces recours qu'on veut qu'aïent à moi tous les mécontents des Provinces, quand je serai inconnu au monde. S. M. reconnoîtra que je suis bien éloigné d'avoir les pensées d'intrigue & de remuëment qu'on m'attribuë. Et comme rien ne l'empêchera plus de suivre les mouvemens naturels de son équité & de sa justice, il y a lieu de s'attendre qu'il changera par de nouveaux ordres plus conformes à sa bonté, ceux qui ont mis une Maison sainte dans la dernière desolation. On espère, Monseigneur, que vous y contribuërez de vôtre part tout ce qui vous sera possible, puis que vous avez assez voulu faire entendre, que ce n'a été qu'à regret que vous avez exécuté les premiers. Pour moi je m'estimerai trop heureux, si je puis

Port-
Roïal des
Champs.

re avoir donné quelque occasion à cet heureux changement , en me déroband à la vûë des hommes , pour n'être plus exposé à des médifances qui ont eu des effets si déplora- bles ; & en sacrifiant au renouvellement du calme & de la paix de l'Eglise , la plus douce consolation qu'on puisse avoir dans ce monde , qui est de vivre avec ses amis , & de mourir entre leurs bras. Je ne sçaurois croire , Monseigneur , que vous n'approu- viez cette résolution ; mais je vous serai in- finiment obligé , si vous voulez bien faire entendre à S. M. les raisons qui me l'ont fait prendre , & la confiance que j'ai qu'Elle la regardera comme une des plus grandes mar- ques que je lui pouvois donner de mon res- pect & de mon obéissance : puis que je ne pouvois exécuter plus fidèlement que par ce moïen ce qu'elle a témoigné desirer , que je vécusse sans bruit & sans attirer trop de monde dans ma maison. Jè suis avec un profond respect,

M O N S E I G N E U R ,

En 1679. *Vôtre très-humble & très-
obéissant serviteur ,*

A. A R N A U L D.

L E T T R E

DU MESME DOCTEUR

A MONSEIGNEUR

L E T E L L I E R

CHANCELIER DE FRANCE.

MONSEIGNEUR,

Etant si peu considérable dans le monde, & n'y tenant aucun rang qui puisse attirer les yeux sur moi, j'aurois regardé comme une vanité ridicule, de m'imaginer que l'attention à ce que je fais pût détourner un seul moment le plus grand Prince de la terre de ces soins importans qui doivent faire le repos & la félicité de tant de peuples. Mais ce qui auroit semblé me devoir être un sujet de vanité, me l'a été d'une douleur très-sensible, quand j'ai appris depuis quelque tems que la malignité de mes ennemis avoit trouvé un moïen bien desavantageux pour moi, d'engager S. M. à jeter ses regards sur une personne qui le méritoit si peu en toute manière. Car ç'a été, Monseigneur, en me représentant à un Prince si vigilant & si appliqué à prévenir tout ce qui peut causer quelques troubles dans son Etat, comme un

me d'intrigues & de cabales , qui a des liaisons & des correspondances par tout , qui se mêle de tout , à qui s'adressent tous les mécontents des Provinces , & qui tient chez lui des Assemblées dont les suites sont à craindre. Je n'aurois jamais cru , Monseigneur , que le Roi dût s'occuper de moi ; mais j'aurois encore moins cru pouvoir être assez malheureux pour lui être représenté sous une figure si hideuse , que j'ose dire être telle qu'on n'en pouvoit choisir une qui me ressemblât moins , & dont tous les traits fussent plus contraires au bien & au mal qui peut être en moi. Car comme tous ceux qui me connoissent rendront témoignage , que je ne suis pas assez méchant pour avoir de tels desseins , ils sçavent aussi , ce que je n'ai pas honte de reconnoître , que je n'ai pas assez d'esprit & d'habileté pour les exécuter ; si j'étois assez abandonné de Dieu pour les avoir. Cependant , Monseigneur , on ne peut douter , après ce qu'en a dit Monseigneur l'Archevêque de Paris , & ce qu'il a bien voulu me faire sçavoir , que ce ne soit-là l'impression qu'on a donnée de moi à S. M. Il a témoigné qu'il ne s'agissoit point ici de ma Foi , ni de ma Doctrine , & qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordres du Roi , qui n'avoit en vûë que d'assurer le repos de son Etat , & d'arrêter les cabales qui le pourroient troubler. C'est à quoi se rapporte aussi ce que S. M. me fit dire par Monsieur de Pomponne , que je ne souffrisse point qu'on tint des Assemblées chez moi ; & ce qu'on a appris de Monseigneur de Paris ,
qu'il

qu'il y avoit ordre d'intercepter les Lettres que j'écrivois & qu'on m'écrivoit : jusques-là qu'une de mes parentes étant fort malade, & aiant desiré que je demeurasse auprès d'elle pour lui parler de Dieu & la disposer à bien mourir ; parce que quelques personnes qui avoient à faire à moi m'y étoient venu trouver, on a sçû qu'on en avoit rendu compte à S. M. & qu'on lui avoit fait passer ces visites pour une continuation de ces Assemblées qu'elle ne veut point souffrir. Je ne doute pas, Monseigneur, qu'aiant tant de justice & tant de bonté, vous ne me plaigniez d'être tombé ; par des médifances si peu vraisemblables, dans une disgrâce que je n'ai point méritée, & à laquelle je ne sçai point de remède humain. Car quelque persuadé que je sois, que ce seroit manquer à ce que je dois à S. M. que de souffrir sans douleur qu'on m'ait noirci dans son esprit d'une si étrange manière, & qu'il n'y ait rien que je ne voulusse faire pour me laver d'une tache si honteuse, en l'éclaircissant de la pureté de mes sentimens & de l'ardeur de mon zèle, je me trouve réduit à n'avoir aucun moïen de le faire, tant mes ennemis ont tâché de m'en fermer toutes les voies, jusques à porter S. M. à me faire un crime à moi seul de ce qu'Elle a jugé être de sa gloire de permettre au moindre de ses sujets. Vous le sçavez, Monseigneur, & M^r l'Archevêque de Paris l'a confirmé de nouveau, aiant eu la bonté de me faire dire, que ce qu'on avoit sçû d'une Requête que je voulois présenter au Roi, m'auroit attiré de fort mauvaises

affaires, s'il n'en avoit détourné le coup. Ne pouvant donc travailler à ma justification en la manière que je le souhaiterois, je me trouve obligé d'ôter au moins en tout ce qui dépendra de moi, ce qui peut servir de matière à la calomnie. Et ainsi comme elle n'est fondée que sur des commerces innocens, que l'on fait passer pour criminels; sur des visites que l'on me rend, & sur des Lettres que l'on m'écrit, je me suis persuadé que Dieu demandoit de moi, que je me réduisisse au même état où j'ai été durant tant de tems, afin qu'étant comme les morts qu'on oublie, & que tant de gens que je ne puis empêcher de s'adresser à moi, pendant que je paroiss en public, ne pouvant plus ni me visiter ni m'écrire, l'on ne puisse plus aussi fonder comme l'on a fait jusques ici des accusations de cabales sur des visites qu'on me rendroit, & sur des Lettres qu'on m'écrirait. Je ne croi pas, Monseigneur, qu'il y ait personne qui n'approuve cette résolution, & qui ne la regarde comme une des plus grandes marques de la passion que j'ai de ne rien faire qui puisse déplaire au Roi; ou qui au moins n'avouë qu'on peut appliquer ici cette parole d'un Ancien: *Latere liceat; nulla libertas minor à Rege petitur.* Ce n'est pas que je n'aie bien prévu que l'état où je me réduis pour autant de tems qu'il plaira à Dieu, peut être nuisible à un homme de mon âge; qu'on s'y trouve privé de beaucoup de secours & d'assistances, dont la vieillesse pourroit avoir besoin, & que la nature a de la peine

à se soutenir, n'étant plus appuyée sur la plus grande douceur qu'on ait en ce monde, qui est la compagnie de ses amis. Mais Dieu tient lieu de tout à qui sacrifie tout pour lui : & je croi faire pour Dieu ce que je fais pour ôter au Roi l'inquiétude qu'on lui donne de mes prétendues cabales, & pour lui fournir par là quelque occasion de remettre les choses dans le calme, qui n'a pû être troublé que par ces langues trompeuses, dont le Prophète Roi demande à Dieu d'être délivré. C'est, Monseigneur, ce que j'ai crû que vous ne trouveriez pas mauvais que je prisse la liberté de vous écrire, ne l'osant faire à S. M. même. Je suis si mauvais courtisan & si mal habile pour traiter avec le grand monde, quelque dangereux cabaliste qu'on me fasse, que je ne sçai pas même quelle prière je vous dois faire sur cela, ni s'il est à propos que je vous en fasse aucune. J'ai désiré seulement que vous soiez persuadé de mon innocence ; vôtre zèle pour la justice fera le reste selon les vûës que lui donnera cette sagesse consommée qui en régle toutes les démarches : & quoi qu'il en arrive, je serai toujours avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

*Vôtre très-humble & très-
obéissant serviteur,*

En 1679.

A. ARNAULD.

D E C R E T

Du Conventicule des six Réguliers
de Liége, dont il est parlé aux
pages 7. 158. & 219.

NOs *infra scripti Superiores Conventua-*
les reguliarium in Civitate Leodiensi,
certiorati de Conventiculis qua habentur apud
certum Arnoldum doctrinam suspectam spar-
gentem, censemus D. Vicarium Charitativè
certiorandum, ut similia Conventicula dis-
sipare, & prohibere non dedignetur etiam
cum dicto Arnolde conversationes. Datum in
Conventu Minorum, hâc 25. Augusti 1690.
Ad quem effectum commisimus R. P. M. Lu-
dovicum Lamet Priorem Dominicanorum ad
nomine nostro accedendum D. Vicarium, &
exponendum intentionem nostram. Sic signa-
tum: F. Engelbertus Stenbier Guardianus
Recollektorum. F. Joannes-Baptista de Fize
Guardianus Minorum Couventualium. Fran-
ciscus Boufu Supprior Vicarius Augustinia-
norum. Robertus d'Assigny Rector Collegii
Leodiensis Societatis Jesu. F. Valerius à
S. Hieronimo Vicarius Carmelitarum Dis-
calceatorum. F. Ludovicus Lamet FF. Pra-
dicatorum Prior.

TESTA-

TESTAMENT SPIRITUEL

DE MESSIRE

ANTOINE ARNAULD

P R E S T R E,

Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & de la Maison & Société de Sorbonne.

Fait le 16. Septembre 1679.

AVERTISSEMENT.

Ceux qui avoient quelque droit de faire part au Public du Testament spirituel de feu Mr Arnauld, avoient eu de bonnes raisons pour ne le pas faire jusqu'à ce qu'il en parût quelque nécessité, & ils suivoient en cela les intentions de cet Illustre Docteur. Cette nécessité se presente plutôt qu'ils ne l'attendoient, & ils n'auroient pas cru qu'elle dût naître d'une fort mauvaise édition qu'on s'est avisé d'en faire je ne sçai où. Elle est si mal correcte, qu'on ne doit pas

pas attendre plus long-tems à en faire une autre qui soit aussi fidèle & aussi exacte, que le doit être une pièce de cette nature.

Ceux qui l'ont fait imprimer les premiers se sont cru obligez d'avertir qu'il y avoit quelques broüilleries dans la date des deux Testamens. Il est vrai qu'il y en a de considérables dans le Testament Spirituel, dont la date est absolument fausse, aussi bien que d'autres endroits du Testament même. Ce ne fut point en 1689. que Mr Arnauld le fit, mais en 1679. Trois mois après sa sortie de France, comme il est marqué expressément dans l'endroit où ceux qui l'ont fait imprimer, ont mis de leur propre autorité Trois ans trois mois : falsification visible, qui ne s'accorde ni avec la vraie date, ni avec la fausse.

Ils ont fait encore une autre falsification dans l'Epoque de l'Assemblée de Bourgfontaine, pour l'accorder avec la fausse date, en mettant à la page 21. Il y a près de soixante-dix ans; au lieu que dans l'Original on lit : Il y a près de soixante ans.

Il y a plusieurs autres fautes qu'on se dispense de marquer ici : mais celles-ci suffisent pour obliger ceux qui prennent un intérêt particulier à la mémoire de feu Mr Arnauld, à faire faire une Edition plus correcte de sa Déclaration. Car il est évident qu'il n'en faudroit pas davantage pour faire douter un jour de la vérité de
ces

cet Acte , qui deviendroit par ces broüilleries le sujet d'une contestation & d'une dispute dont on se passera bien. On cède donc à la nécessité ; mais en faisant imprimer cette Déclaration en la manière qu'on la voit , on doit avertir que la division qu'on en a faite en Sections , & les sommaires qu'on a mis à la marge , ne sont point du Testateur , & qu'on les y a ajoutés pour faire plaisir au Lecteur.

Je ne sçai ce qui a pû faire dire à ceux qui ont fait faire la première Edition , qu'il y a de la broüillerie dans la date du Testament qui n'est que pour le temporel ; car il n'y en paroît aucune. Mais je sçai encore moins ce qui les a pû porter à rendre publique cette pièce qui est de nature à ne devoir être communiquée qu'à ceux qui y ont intérêt. C'est violer en quelque façon le droit des gens , ou au moins blesser le respect que l'on doit à l'illustre famille , aux Legataires , à l'Exécuteur Testamentaire , & à la mémoire du Testateur même , que de publier ainsi un Testament dont ils avoient seuls droit de disposer , & qui conformément à leur intention , devoit demeurer dans le secret des affaires domestiques.

Je ne dis rien des autres pièces ajoutées à celle-cy. C'est à ceux qui les donnent d'en répondre au Public , & de lui en rendre compte , s'il le desire. Ce que j'ajouterai sur la seule que je lui présente dans toute sa pureté , est qu'il me semble

ble qu'elle mérite un respect tout particulier. C'est un des plus grands hommes de l'Eglise, & le cœur le plus droit & le plus sincère, qui y parle, & qui y parle à Dieu, pour lui rendre compte de ce qui s'est passé en lui-même, & aux yeux de celui qui voit tout, pendant qu'il agissoit au dehors aux yeux des hommes qui ne pouvoient voir son cœur, & dont néanmoins plusieurs jugeoient souvent d'une manière si desavantageuse. Si c'est une chose sacrée & inviolable que les Testamens ordinaires, où les hommes déclarent leurs dernières volontez en presence de deux ou trois personnes pour la disposition de quelques biens temporels; combien doit être plus inviolable & plus sacré un Testament, où un Chrétien, un Prêtre, un illustre Défenseur de la Foi Catholique & de l'Eglise, expose au jugement de son Dieu en presence des Anges, le secret de ses pensées & de ses intentions dans l'usage des talens qu'il avoit reçus de sa bonté pour l'édification de son Eglise. Il faudroit qu'il n'eût point eu de Religion, s'il avoit eu dessein de tromper les hommes en parlant à Dieu, & en le prenant à témoin de tant de mensonges qu'il auroit faits par une hipocrisie sacrilège. Et comme ce seroit une horrible témérité que de douter de la Religion d'un tel homme, ce seroit aussi un fort grand péché de ne pas ajouter foi à ce qu'il veut bien nous dire des dispositions de son ame, dont il est, après Dieu, le seul juge

& le seul témoin. Il n'y parle ni pour
 inspirer ses sentimens aux autres, ni
 pour refuter ceux d'autrui, mais simple-
 ment pour faire connoître son cœur: &
 si on y trouvoit quelque chose, où l'on
 ne croiroit pas pouvoir entrer, ce qui as-
 surément ne touchera ni la foi, ni les
 bonnes mœurs, on n'en doit pas faire
 un sujet de contestation & de dispute.
 La présence & la Majesté du Juge à
 qui il parle doit imposer silence, & faire
 regarder en cela sa cause comme une
 cause réservée au Juge des cœurs. Il faut
 faire quelque chose de plus. Puisque cette
 Déclaration est un Ouvrage de la piété
 & de la charité de l'Auteur, qui a
 voulu édifier les forts & secourir les foi-
 bles, souvent exposez à des jugemens té-
 méraires par le défaut de lumière, la
 Déclaration que Mr Arnauld fait ici des
 dispositions si saintes de son cœur, invite
 les uns & les autres à louer la bonté
 Divine, l'unique source de tout bien,
 des grands dons de lumière & de grace
 qu'il avoit mis dans ce cœur si ardent,
 de l'amour de la Vérité. Ceux qui ne
 l'ont connu que par des rapports peu fidé-
 les, se réjoiront d'apprendre avec quelle
 pureté il a servi l'Eglise durant sa vie,
 lui dont on leur avoit fait un portrait
 si différent de lui-même: & ceux qui
 connoissoient déjà la droiture de son cœur,
 en se confirmant dans l'estime qu'ils en
 avoient, rendront graces à Dieu de ce
 qu'il

270 · AVERTISSEMENT.

*qu'il a daigné faire luire à leurs yeux
une Lampe si lumineuse & si ardente en
la mettant de leurs jours sur le Chan-
delier de l'Eglise.*

DECLA-

DECLARATION

E N F O R M E

D E

TESTAMENT

*Des véritables dispositions de mon
ame dans toutes les rencontres
importantes de ma vie.*

AU NOM DU PERE , DU FILS ,
ET DU SAINT ESPRIT.
A Y A N T disposé , par un autre Acte ,
du peu de bien temporel que Dieu m'a don-
né , je prétens que celui-ci sera une autre
sorte de Testament , qui regardera une
autre sorte de bien , que le Sage dit être
préférable à toutes les richesses de la terre.
C'est que , Dieu aiant permis que ma vie
ait été fort agitée , & exposée à une infi-
nité de jugemens différens , je crois être obli-
gé de rendre compte à l'Eglise des vérita-
bles dispositions de mon cœur , pour pré-
venir les faux bruits qu'il est aisé de prévoir
que la calomnie pourra répandre , soit en
me traitant d'hérétique mort dans son er-
reur , soit en supposant que c'est me faire
grace , que de croire pieusement que je
me serai reconnu avant que de mourir.

I.
Motifs de
cette Dé-
claration.

Ce n'est pas que Dieu m'aïant fait la
grace pendant ma vie d'être peu touché
de ces outrageuses diffamations , je les
ap-

appréhendé davantage après ma mort : mais c'est qu'il me semble qu'il est du devoir d'un Chrétien , & encore plus d'un Prêtre , d'ôter aux Esprits foibles , autant que l'on peut , tout sujet de faire des jugemens téméraires ; parce que , d'une part , il est à craindre qu'ils n'empoisonnent leurs ames par ces soupçons injustes ; & que , de l'autre , il est de l'intérêt de l'Eglise que ceux qui l'ont défenduë contre les ennemis , ne passent pas dans la postérité pour avoir été eux-mêmes dans un esprit d'erreur contre la foi , & de revolte contre son autorité.

Me croiant donc obligé d'empêcher ce scandale , c'est à Vous , ô mon Seigneur JESUS , que je m'adresse , afin que l'on soit plus persuadé que , dans la vûë de ma dernière heure , qui m'oblige particulièrement à Vous regarder comme mon Sauveur & mon Juge , il n'y a pas d'apparence que je voulusse , ou m'attribuer un bien que vous ne m'auriez pas donné , ne le pouvant recevoir que de vous , ou vous cacher des intentions corrompuës que ma conscience me reprocheroit , & dont je ne devrois m'attendre que d'être puni selon toute la rigueur de vôtre justice.

II. **J**E Vous remercie donc , mon Sauveur , comme de la première des graces , que j'ose espérer que vous m'avez destinées dans votre élection éternelle , de ce que vous avez daigné me faire renaître en Vous par le Saint Batême , après m'avoir fait naître d'une famille , où j'ai trouvé tant d'exemples de vertu & de piété , que ce m'est un

regret sensible de n'en avoir pas profité autant que je devois.

C'est par Vous aussi, & par vôtre pure bonté, qu'aïant été bâtié & élevé dans l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, hors laquelle il n'y a point de salut, j'ai eu toute ma vie un attachement inviolable à sa Foi, & un mortel éloignement de tout ce qui pouvoit ou en rompre l'unité, ou en altérer la Doctrine.

Vous sçavez, ô mon Dieu, par quel engagement, & dans quelle vûë j'ai fait le Livre *De la Fréquente Communion*; & si j'ai été assez malheureux pour avoir eu dessein, en le faisant, d'abolir les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, comme on m'en a accusé par divers Livres imprimez. Mais c'est vous-même, mon Seigneur, qui m'avez justifié par la bénédiction que vous y avez donnée: & si j'ai quelque chose à craindre en cela, c'est de ne m'être pas assez humilié, en voïant que l'indignité de l'instrument, dont vous avez daigné vous servir, n'a pas empêché le fruit que vôtre Eglise en a tiré, par le zèle de tant de Prélats & de tant de Prêtres, qui se sont appliquez depuis ce tems-là à traiter les ames par des remèdes plus propres à guérir leurs maux envicillis; que ne sont des absolutions précipitées, que les Peres appellent une fausse paix, pernicieuse à ceux qui la donnent, & infructueuse à ceux qui la reçoivent.

III.
Du Livre
de la Fré-
quente
Communion.

IV.
Calomnie
sur ce sujet
rejetée.
Sommaire
de ce qu'il y
a enseigné.

C E P E N D A N T , mon Sauveur , Vous sçavez que je n'ai jamais eu la pensée qui m'a été attribuée par mes ennemis , pour décrier cet Ouvrage, qu'il fût absolument nécessaire de n'absoudre les pécheurs qu'après l'accomplissement de leur pénitence. J'y ai déclaré expressement le contraire, & j'ai seulement soutenu qu'on ne pouvoit condamner cette pratique , ni nier qu'elle fût utile , parce que c'étoit celle de toute l'antiquité.

Mais ce que j'ai cru devoir représenter , & qui m'a paru d'une extrême importance , pour empêcher l'abus si ordinaire que l'on fait de ce Sacrement , est

Que nul ne peut recevoir le pardon de ses péchez , s'il n'est converti , selon ce qu'assure un de vos Saints : Que vous pardonnez les péchez à ceux qui sont convertis , mais que pour ceux qui ne sont point convertis , vous ne les leur pardonnez point.

Qu'il n'y a nulle apparence de prendre pour des gens véritablement convertis une infinité de mauvais Chrétiens , qui s'accusent tous les ans , ou tous les mois , de leurs crimes en y retombant toujours.

Qu'on a condamné dans tous les siècles comme faux pénitens ceux qui pleurent leurs péchez (ce qui est plus que de les confesser) & qui ne les quittent point.

Que ceux qui pensent être de bons Chrétiens par des intervalles de quelques jours,

jours, ou même de quelques heures, & dont la vie n'est d'ailleurs qu'une révolution continuelle de confessions & de crimes, se trompent misérablement, si quand votre Eglise dit que votre Saint Corps est la mort des méchans, & la vie des bons, ils s'imaginent que parce qu'ils communient aussi-tôt après s'être confessez, ils sont du nombre de ces bons, à qui il donne la vie, & non des méchans, à qui il donne la mort.

Que les Prêtres à qui vous avez donné le pouvoir de retenir les péchez, aussi-bien que de les remettre, s'exposent à être traitez de vous en serviteurs infidèles, pour avoir mal usé de leur ministère, s'ils ne s'appliquent avec soin & avec prudence à juger qui sont ceux envers qui ils doivent se servir de l'une ou de l'autre puissance; & qu'il est clair que comme ils doivent refuser entièrement l'absolution à ceux qui n'ont aucun mouvement de pénitence, ils la doivent différer à ceux qui n'en ont que des commencemens si imparfaits, qu'à moins que de se vouloir tromper soi-même, on juge sans peine qu'ils ne sont point encore en état de la recevoir avec fruit.

Et enfin, que l'expérience fait voir qu'en traitant les ames en cette manière, bien loin de leur aggraver le joug de la Confession, on le leur rend plus facile; parce que les aidant à sortir de leurs mauvaises habitudes, on leur épar-

gne la honte de redire toujours à un Confesseur les mêmes ordures & les mêmes infamies.

V.
 Ses Ouvrages sur la Grace. Son respect pour la Doctrine de S. Augustin.

J'AI sujet aussi, mon Sauveur, de croire que c'est par l'ordre de votre Providence, & par le mouvement de votre Esprit, que je me suis trouvé engagé dans la défense de votre Grace. Au moins ma conscience me rend témoignage que je n'y suis point entré par aucune considération humaine, ni par aucune émulation de parti. Plusieurs années avant la publication du Livre de l'Evêque d'Ypres, par la seule lecture de votre divine parole, & des Ouvrages du grand Saint à qui votre Eglise a toujours cru que vous aviez communiqué plus de lumières pour l'intelligence de ces Mystères, j'avois reconnu toutes les mêmes vérités que j'ai défenduës depuis, & les avois publiquement soutenuës dès l'Année mil six cens trente-six, avec l'applaudissement du Clergé de France & de la Sorbonne, sans que personne y trouvât rien à redire. La chaleur & le faux zèle avec lequel on les a combatuës depuis ce tems-là, en passant au-delà de toutes bornes, ne me devoit pas être un sujet de les abandonner; & il me paroissoit au contraire, que ç'auroit été me rendre indigne de la grace que vous m'aviez faite de les connoître & de les aimer, si les aiant soutenuës lors que tout le monde m'en sçavoit gré, je les eusse laissé fouler aux pieds par la crainte,

te , ou de perdre quelques avantages temporels , ou d'être exposé à quelques persécutions.

Je vous rends graces , mon Seigneur & mon Dieu , de ce que rien de tout cela ne m'a arrêté. J'ai pensé que l'Eglise s'étant déclarée tant de fois en faveur de la Doctrine de S. Augustin , en le regardant ; après les Apôtres , comme le plus grand Docteur de la Prédestination & de la Grace , c'étoit lui rendre un service considérable , que d'empêcher qu'on ne s'élevât avec mépris contre cette céleste Doctrine , ou qu'on ne la corrompît par de fausses gloses , entièrement éloignées de son esprit.

Vous m'êtes témoin , mon Dieu , que je n'ai eu que ces vûes dans tous les Ecrits que j'ai faits sur ces matières ; Que j'ai reçu avec respect les Constitutions des Papes Innocent & Alexandre ; Que j'ai condamné très-sincèrement les cinq Propositions , étant très-assuré , par les déclarations mêmes de ces Papes , & par ce qui s'enseigne tous les jours à Rome , qu'ils n'avoient donné par là aucune atteinte , ni à la doctrine de la Grace efficace par elle-même , nécessaire à toute action de piété , ni à celle de la Prédestination gratuite ; Et que si je n'ai jamais pû me résoudre à signer purement le Formulaire , c'est parce que je n'ai pas cru pouvoir sans mensonge & sans parjure attester avec serment , que des Propositions sont dans un

VI.
Sa soumission aux Bulles sur les cinq Propositions.

Livre , où j'ai lieu de croire qu'elles ne sont pas , l'aïant lû avec soin sans les y avoir trouvées , & y aiant trouvé le contraire.

Mais ce qui m'a donné encore un nouvel éloignement de ces signatures , est de voir qu'on n'en fondoit l'obligation que sur des erreurs grossières , telle qu'est la prétenduë inséparabilité du fait & du droit , ou sur des maximes pernicieuses , & qui renversent le fondement de la Foi Catholique , telle qu'est la fausse prétention des Partisans du Formulaire , Que l'Eglise ou le Pape soient infailibles dans la décision d'un fait non révélé , & qu'étant décidé par l'autorité de l'un ou de l'autre , il devienne un objet de Foi Divine , qu'on ne puisse refuser de croire sans être Héretique. (a)

(a) En-
tr'autres
dans une
Thèse sou-
tenuë au
Collège des
RR. PP.

Jésuites de Paris le 12 Décembre 1661. sous ce titre: *Affertiones Catholicae de Incarnatione, contra saeculorum omnium ab Incarnato Verbo precipuas haereses . . . X. saeculum contra Graecos schismaticos: . . . DATUR ergo in Ecclesia Romana controversiarum Fidei Judex infallibilis, etiam extra Concilium generale, tum in questionibus juris, tum facti. Unde post Innocentii X. & Alexandri VII. Constitutiones, FIDE DIVINA CREDI POTEST Librum, cui titulus AUGUSTINUS Jansenii, esse haereticum, & quinque Propositiones, ex eo decerptas, esse Jansenii, & in sensu Jansenii damnatas.*

VII. JE N'AY pas lieu de me croire plus coupable dans une autre affaire qui m'a causé plus de traverses. C'est la Censure de la Censure de Sorbonne. de

de Sorbonne, dont l'injustice est assez connue. Car ce n'est pas tant moi, que S. Augustin & S. Chrysostome, qu'on y a censuré, puisque la Proposition condamnée est toute prise de ces deux Saints, & qu'on ne peut dire, sans calomnie, que j'y aie enfermé un sens hérétique, les Ecrits que j'ai faits devant & après la Censure, & qui sont demeurez sans réponse, pouvant faire voir à tout ce qu'il y a de Théologiens dans l'Eglise, que rien n'est plus orthodoxe, ni plus hors d'atteinte à tout soupçon d'erreur, que le sens dans lequel j'ai déclaré que j'avois pris les paroles de ces Saints Docteurs.

Aussi, mon Sauveur, tout le monde a vû que ce n'étoit qu'une affaire de cabale, & qui n'alloit qu'à chasser des Assemblées de Sorbonne plusieurs habiles gens que l'on en vouloit exclure; puis qu'ayant refusé de souscrire à une Censure qui me condamnoit, comme ayant avancé une Proposition hérétique, cette fermeté à ne me point rendre à ce jugement injuste, qui (*laquelle fermeté*) auroit dû passer pour une opiniâtreté criminelle dans l'esprit de tous ceux qui l'auroient crû juste, n'a point empêché que je n'aie été compris dans la paix de l'Eglise au tems du Pape Clement IX. sans qu'on ait exigé de moi ni rétractation, ni explication; que les Evêques de France ne m'aient toujours reçu en leur Communion comme très-

bon Catholique ; que les plus pieux & les plus saints ne m'aient honoré de leur amitié , & que le très-digne successeur des plus grands Papes Innocent XI. que vous avez donné à vôtre Eglise par une singulière miséricorde pour en arracher les scandales , autant que le malheur de ces derniers siècles le pourra souffrir , ne m'ait traité avec des témoignages de bonté & d'affection que je ne mérite point , mais qu'assurément il n'auroit pas rendu à un homme qu'il auroit cru suspect d'erreur dans la Foi.

VIII.
De la ver-
sion du
Nouveau
Testam.

J'AI EU quelque part à la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons. Vous sçavez , ô Dieu de mon cœur , si moi & ceux qui y ont travaillé encore plus que moi , avons eu d'autre vûë dans le soin que l'on a pris , sans s'écarter d'une exacte fidélité , de proportionner vos divines instructions , à l'intelligence des ignorans & des simples , dont l'ame ne vous est pas moins chere que celles des Grands & des Sçavans : si nous avons , dis-je , eu d'autre but , que de contribuer au dessein que vous avez eu dans tout ce que vous avez daigné faire pour les hommes , qui a été de les remplir de vôtre Esprit par l'efficace de vôtre parole , afin de vous en faire un peuple particulièrement consacré à vôtre service , & fervent dans la pratique des bonnes œuvres.

IL EST vrai que nous avons crû, comme l'ont crû aussi les plus grands Saints de vôtre Eglise, qu'on ne pouvoit trop engager ceux qui doivent être jugez par votre parole, à la lire, à s'en instruire & à s'en nourrir. Mais ç'a toujourns été en leur représentant qu'ils le doivent faire avec une entière simplicité, en se contentant de ce qu'ils en entendoient, & de ce qui leur pourroit servir de règle pour la conduite de leur vie, & pour les choses obscures & qui regardent les dogmes, s'en remettant au jugement de vôtre Eglise.

IX.

JE CRAINDROIS, mon Dieu, que ce ne fût abuser de la sainteté de vôtre Nom, que de vous prendre à témoin, nous n'avons point eu en travaillant à cet Ouvrage cent sortes d'intentions, qui nous sont attribuées par un Ecrivain emporté, comme d'avoir voulu qu'en divers endroits la chasteté n'y fût pas louée, ni l'impudicité blâmée; d'avoir imité les traductions de Beze & de Geneve, pour favoriser les erreurs de ces Hérétiques, & de n'avoir presque touché à aucune vérité contestée, à laquelle on n'ait donné quelque atteinte, jusqu'à avoir donné de l'appui aux anciennes hérésies qui n'ont presque plus de Sectateurs, telles que sont celles des Ariens & des Nestoriens. On doit gémir de voir que vos Prêtres s'abandonnent à de tels excès, & vous prier de leur ouvrir les yeux, & de leur toucher le cœur,

afin

X.

Calomnies

atroces sur

ce sujet.

afin qu'ils soient en état d'en obtenir le pardon de vôtre miséricorde.

XI. J'AI, mon Sauveur, à vous faire la même prière pour ceux qui ont inventé cette horrible calomnie, que je m'étois trouvé, il y a près de soixante ans, dans une Assemblée de Docistes, ou j'avois promis avec d'autres, qui s'y étoient rencontrés, de travailler par des moïens cachés à ruiner les mystères de vôtre sainte Religion : Pour ceux qui ont fait courir le bruit que j'avois fait dans un Sabbat une pareille harangue dont le diable avoit été ravi : Pour ceux qui ont feint une Lettre circulaire pleine de fourbes, d'erreurs, & d'hérésies, qu'ils ont répandue par toute la France, comme aiant été envoyée par moi & par mes amis, sous le nom des Prêtres de Port-Roïal, aux Disciples de S. Augustin : Pour ceux qui ont publié tant de faussetez manifestes contre cette Maison de Religieuses à laquelle vous m'avez uni par une grace singulière, qu'on n'y communioit presque point, qu'on n'y prioit ni la Vierge, ni les Saints, & qu'il n'y avoit ni Eau-Benîte, ni Images dans leur Eglise : Et enfin pour ceux dont l'emportement a été jusqu'à m'accuser, avec ces mêmes Religieuses, qui se consacrent par un vœu particulier à vous adorer jour & nuit présent sur nos Autels, d'être d'intelligence avec Genève, pour abolir la créance de ce Mystère, pour laquelle
vous

vous sçavez, mon Dieu, qu'elles & moi serions prêts de répandre tout nôtre sang.

RIEN ne vous est caché, Lumière infinie, & vous voiez infiniment mieux que moi tous les replis de mon cœur au regard des Auteurs de ces médifances. Je déplore leur aveuglement : il me paroît épouvantable, & je tremble pour eux, quand je considère l'Arrêt que vous avez prononcé par vôtre Apôtre, que les médifans n'entreroient point dans vôtre Roïaume. Mais je ne croi pas manquer de charité pour leurs personnes, ne leur aiant jamais voulu aucun mal, & souhaitant de tout mon cœur que vous les mettiez en état d'être éternellement heureux avec vous. Néanmoins s'il y avoit au fond de mon ame quelque aigreur cachée, contraire à l'amour que vous nous commandez d'avoir pour nos ennemis mêmes, arrachez-l'en par vôtre grace, & n'y laissez rien que de conforme à ce que vous voulez que je fois à leur égard.

ME trompai-je, mon Sauveur, quand je pense que c'est vous qui m'avez donné l'aversion que j'ai témoignée en différentes rencontres contre les relâchemens de la Morale, qui m'ont paru tout-à-fait contraires à la Sainteté de celle que vous nous avez enseignée ? Non, je ne croi pas me tromper : & bien loin de craindre que vous ne condamniez comme excessif & peu charitable le zèle que j'ai fait paroître contre ces doctri-

XII.

Sa disposition envers les calomnieux.

XIII.

De son aversion contre la Morale relâchée.

doctrines empoisonnées , qui promettent le salut aux hommes , sans qu'il soit nécessaire de vous aimer & de vous servir dans l'esprit de vôtre Evangile , j'espère de vôtre bonté que me l'ayant inspiré par vôtre grace , vous le compterez pour quelque chose quand je paroîtrai devant vous , chargé de tant de pechez dont je n'attens le pardon que de vôtre infinie miséricorde.

XIV.
Des accusations d'intrigue & de cabale.

J'EN dis de même des soupçons qu'on a voulu donner de moi à Celui , à qui vous nous avez soumis , & pour qui vous nous commandez d'avoir une fidélité inviolable , comme d'un homme d'intrigues & de cabale. Car Vous connoissez , mon Dieu , Vous qui sondez le fond des cœurs , qu'elle est la disposition du mien envers ce Prince , quels sont les vœux que je fais tous les jours pour sa Personne sacrée , quelle est ma passion pour son service , & combien je suis éloigné , quand je le pourrois , de vouloir exciter la moindre brouïllerie dans son état ; rien ne me paroissant plus contraire au devoir d'un vrai Chrétien , & encore plus d'une personne qui vous étant consacrée , ne doit se mêler que des affaires de vôtre Roïaume. Mais si on prend pour cabale une union Chrétienne entre des amis , à qui vous avez fait la grace d'avoir quelque amour pour vôtre Eglise & pour les vérités de vôtre Evangile , c'est un crime dont les hommes me peuvent croire

croire coupable , sans que je m'en mette en peine , parce que je suis bien assuré , mon Sauveur , que j'ai plutôt sujet d'en attendre des récompenses de vôtre bonté , que des punitions de vôtre justice.

IL EST vrai que je n'ai pas été indifférent pour les maux de vôtre Eglise ; que j'ai regardé avec douleur , qu'on se serve du nom vague d'une secte imaginaire , Pour proscrire de très-gens-de-bien sans aucune forme de justice ; Pour traverser les plus saints Evêques dans leurs plus saintes entreprises ; Pour exclure des Dignitez Ecclésiastiques ceux qui en seroient les plus dignes ; Pour mettre la desolation dans une Maison Religieuse , que vous avez depuis long-tems comblée de graces ; Pour priver de jeunes enfans qu'on y élevoit dans vôtre crainte des avantages d'une éducation très-Chrétienne ; Pour arracher des mains des Fidèles les Livres les plus pieux & les plus édifiants ; & même pour décrier les Véritez les mieux établies , par des rapports chimériques à ce vain Phantôme.

MAIS on sçait que les meilleurs Princes sont capables d'être trompez par ceux qui ont gagné leur créance , sur tout dans les matières Ecclésiastiques , où ils ne peuvent pas être si éclairés. Que comme il est de leur devoir de prévenir les malheurs qui pourroient naître d'une nouvelle hérésie , plus ils ont de

XV.

Du vain
Phantôme
du Janse-
nisme.

XVI.

Les Princes
surpris font
du mal à
l'Eglise en
lui voulant
faire du
bien.

zèle,

zèle , de vigilance , & d'application au bien de leurs sujets , plus ils se trouvent , sans y penser , engagés à faire des choses qu'ils n'auroient garde de faire , s'ils étoient mieux informés de ce qu'on ne leur représente que sous de fausses idées : & ainsi , ce qu'il y a de bon en cela , qui est l'intention , est d'eux ; & ce qu'il y a de mauvais , qui est la vexation des innocens , & les troubles de vôtre Eglise , ne doit être attribué qu'à ceux qui les surprennent.

XVII.
Injustice de ceux qui le traitent de Chef de parti.

CEPENDANT quelque touché intérieurement que je fusse de l'état déplorable où l'Eglise de France se trouvoit réduite par ce Phantôme du Jansenisme , depuis même cette paix qui est si mal observée d'un côté , j'ai attendu en silence que vous-même , mon Dieu , apportassiez quelque remède à ces maux : & vous sçavez que je n'ai eu aucune part à ce qui a paru en public qui y ait pû avoir rapport. Ainsi ma conscience ne me reproche point d'avoir rien fait par imprudence , ou par un zèle mal réglé , qui ait pû donner occasion de me faire regarder comme un Chef de parti , dont on devoit observer toutes les démarches.

XVIII.
Pourquoi il s'est retiré.

ET néanmoins n'aïant pû éviter qu'on ne prît de moi un soupçon si mal fondé , & étant d'ailleurs percé de douleur , de voir tant de maux , auxquels j'apprehendois que ce ne fût prendre quelque part , si je voïois ceux qui les
cau-

causent sans leur en rien témoigner , je me suis résolu de me soustraire à la vûë du monde , pour n'être plus exposé aux traits de la médisance & de l'envie , ni obligé de dissimuler mes sentimens sur ce que souffre l'Eglise.

C'EST l'état , mon Sauveur , où je suis depuis trois mois , & où vous me faites la grace de jouïr d'une très-profonde paix , sans remords pour le passé au regard des choses sur lesquelles on m'a accablé d'injures & de calomnies ; sans ennui pour le présent , & sans inquiétude pour l'avenir. J'y attends dans une entière tranquillité , par la confiance que j'ai en vôtre miséricorde , tout ce qu'il vous plaira ordonner de moi. Je suis assez avancé en âge pour croire que cette Retraite pourra bien être le dernier acte de ma vie : & n'ayant guères pour amis que des personnes qui sont à vous , & qui tâchent de vous servir , il m'est plus rude de penser que j'en pourrai être séparé dans le tems que l'on se dispose à paroître devant vous , où je pourrois avoir plus besoin de leur assistance. Mais daignez , ô mon cher JESUS , accepter le sacrifice de cette privation que je vous offre par avance de tout mon cœur. Dites à mon ame que vous êtes son Dieu & son Sauveur , & qu'ayant par vôtre grace quitté tout pour vous , vous me tiendrez lieu de tout en quelque état que je me trouve.

XIX.

Sa disposition sur le passé , le présent & l'avenir.

C'EST

X X. C'EST dans cette espérance que je
 Sa con- me repose, & que je finis le compte que
 fiance en j'ai cru vous devoir rendre des disposi-
 Dieu, & tions de mon ame, afin qu'elles soient
 son atta- un jour connues de vos serviteurs & de
 chement à mes Freres, qui sont enfans comme moi
 l'Eglise. de vôtre Epouse la Sainte. Eglise Catho-
 lique, Apostolique & Romaine, dans le
 sein de laquelle je proteste encore une fois
 que je veux vivre & mourir.

Fait, dans le lieu de ma Retraite, ce
 feizième Septembre, jour de la Fête
 des Saints Martyrs S. Corneille & S. Cy-
 prien 1679.

ANTOINE ARNAULD

Docteur de Sorbonne.

V E R S

A L A L O U A N G E

D E

MONSIEUR ARNAULD.

PArmi un grand nombre d'Eloges & d'Epitaphes, en Vers & en Prose, faits pour honorer la mémoire de M^r Arnauld, je me suis contenté d'en choisir demi-douzaine en Vers Latins, & autant en Vers François, réservant le reste à quelque autre occasion.

I.

E P I G R A M M E

D E

MONSIEUR MENAGE

SUR LA RETRAITE

DE M. ARNAULD.

AUX PAYS-BAS EN 1679.

Elle est propre à mettre sous un Portrait:

A*Bditus in tenebris toto qui notus in Orbe,
Hostibus innumeris pariter qui sufficit
unus,*

*Sape triumphatus, victus nunquam, aspicias?
Ille est*

*ARNALDUS, victor victis in parti-
bus, ille est.*

T

II:

I I.

A U T R E

DE M. DE SANTEUIL

DE S. VICTOR.

ON lui avoit demandé ces Vers, de la part de M^r Arnauld; pour le Portrait du pieux & sçavant Evêque de Castorie, Jean Neercassel, Vicaire Apostolique en Hollande, en lui marquant le caractère & les grandes qualitez de cet illustre Prélat: Il crut, je ne sçai comment, que c'étoit pour le Portrait de M^r Arnauld même, & l'on est assuré que c'est en effet pour lui qu'il les a faits, comme il le marque assez à la page 418. de ses Poësies, où on les voit avec ce titre: *À la stampe d'un fameux Docteur* *. Ce sont donc deux grands hommes & deux intimes amis, que cet excellent Maître a peints au naturel d'un seul coup de pinceau.

P*er quem Religio stetit inconcussa, fidesque
Magnanima, & Pietas & constans re-
gula Veri,
Contemplare Virum; se totam agnoscit in Illo,
Rugis pulchra suis, Patrum rediviva Vetustas.*

III.

A U T R E

DU MESME AUTEUR

SUR LE COEUR

DE M. ARNAULD

Transporté à Port-Roïal des Champs.

A *D Sanctas rediit sedes ejectus, & exul.
 Hoste triumphato, tot tempestatibus actus
 Hoc Portu in placido, hac sacra tellure quiescit
 ARNALDUS, Veri Defensor & arbiter
 æquus.*

*Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus:
 Huc celestis amor rapidis COR transtulit
 alis,*

*COR nunquam avulsum, nec amatis sedi-
 bus absens.*

IV.

A U T R E

POUR UN PORTRAIT.

H *ic ille invictus Veri Defensor & Æqui
 ARNALDUS satis est: cetera
 Fama canat.*

V.

A U T R E

Qui a été gravée sous un Portrait de
M. ARNAULD.

A Cer & indomitus Veri Defensor hic Ille est;
Qui ne pollutis mysteria sancta darentur
Effecit: per quem Christi stat Gratia victrix;
Qui pravos hominum sensus atque impia mo-
rum

Dogmata detexit, scriptisque repressit inultis;
Qui diram harseos tandem prostravit Eryn-
nim:

Et fors si qua ferat pro Religione paratus
Oppetere; optata Justorum morte quievit.

VI. EPIGRAMME.

Composée en 1668. sur M^r ARNAULD,
lors que la paix de l'Eglise fut faite.

A RNALDO, Annatoque gravi cer-
tamine dudum
Ingens rixarum GRATIA causa fuit.
Arnaldi in sermone lepos, & GRATIA
multa est,

GRATIA in Annato nulla, leposve
fuit.

Subiectam Arbitrio Jesuita hanc cedere dicit;
Invictam Arnaldus doctior esse probat.

Tandem composuit Rex, Papâ judice, litem,
Arnaldique ratam sancit esse fidem.

Tum victus secum Annatus: Non GRA-
TIA Christi

Me vicit; Vicit GRATIA Regis, ait.

VERS

VERS FRANCOIS.

5

I.

A Près tant de fameux combats,
 Toujours suivis de la victoire,
 ARNAULD voit enfin le trépas,
 Et du lit de la mort passe au sein de la gloire.
 Il reçoit dans l'éternité
 La riche & brillante couronne,
 Que le Dieu de vérité donne
 Aux Martyrs de la vérité.

Cet homme tout de feu lors qu'il falloit
 combattre,
 Qui s'apportoit l'erreur en tout lieu;
 Ce foudre qu'on voïoit abbattre
 Tout ce qui s'opposoit à Dieu.

Cet ennemi terrible à Calvin, à Pelage;
 Ce Docteur si plein de courage,
 Pour détruire l'impiété:
 Tout couvert qu'il étoit d'une gloire infinie
 Vivoit, comme un enfant, dans la simplicité:
 Et jamais on n'a vû dans un même génie
 Tant d'élévation & tant d'humilité.

I I.

A U T R E

P O U R U N P O R T R A I T .

SCavoir à fonds toute la Loi,
 Eclaircir la Morale, & soutenir la Foi,
 Renverser Calvin & Pelage,
 Remettre dans son jour toute l'Antiquité,
 Etre humble dans la gloire & calme dans
 l'orage,
 Ne parler & n'agir que pour la vérité,
 C'est ce qu'a fait Celui dont vous voiez
 l'Image.

I I I.

A U T R E .

Avec un esprit juste, étendu, vif, sublime,
 Des Mistères profonds percer l'obscurité ;
 Avec un cœur actif, ferme, humble, magnanime,
 En tout âge, en tout tems suivre la Vérité,
 Lui tout sacrifier, honneurs, amis, estime,
 Tout avantage humain, tout humain sentiment,
 S'exiler pour la suivre encor plus librement ;
 Ne vivre que pour elle, & pour elle sans cesse
 Combattre, triompher, mais en souffrant
 toujours ;
 C'est-là le vrai Portrait d'un homme sans
 foiblesse
 Du Grand ARNAULD, la honte &
 l'honneur de nos jours.

I V.

I. V.

FRAGMENT.

O quel Heros Chrétien ! De quels di-
vins tresors

L'ame de ce grand Homme ici bas fut
comblée !

ARNAULD nous ignorons où repose
ton corps ;

Mais nous n'ignorons pas où ton ame est
allée.

V.

A U T R E

Sur la Censure d'une Partie de la

S O R B O N N E.

D Es Docteurs asservis osent le censu-
rer ;

Le public révolté s'obstine à l'admirer.

Les Jésuites jaloux le traitent d'Hérétique ;

Le Pape mieux instruit l'estime Catholique.

Qui fuit la jalousie & l'asservissement ,

Du Pape & du Public suivra le jugement.

V I.

CHeri des uns , haï des autres,
 Admiré de tout l'Univers,
 Et plus digne de vivre au siècle des Apôtres,
 Que dans un siècle si pervers,
 ARNAULD vient de finir sa carrière
 pénible.
 Les mœurs n'eurent jamais de plus grave
 Censeur,
 L'erreur d'ennemi plus terrible,
 L'Eglise de plus ferme & plus grand Défenseur.

T A B L E

D E S M A T I E R E S

D E L' O U V R A G E.

PREAMBULE & état de la Question. pag. 6

P R E M I E R A G E.

<i>De la Vie de M. Arnauld.</i>	12. 15
<i>De sa Naissance & de son Pere.</i>	17. 20
<i>De la famille & des ancêtres de M. Arnauld.</i>	
<i>Sa mere meurt Religieuse à Port-Roial, où sa fille étoit Abbessé, & donne en mourant sa bénédiction à ses six filles & six petites filles aussi Religieuses.</i>	15
<i>Les Jésuites le font assister à l'Assemblée de Bourgfontaine en 1621. lors qu'il n'avoit que neuf ans.</i>	17
<i>Il étudie d'abord en Droit. Sa mere l'en retire par le moïen de Mr de S. Cyran, & l'engage à l'Etat Ecclésiastique.</i>	20
<i>Ses études en Théologie. Comment il est entré dans la doctrine de S. Augustin, sa Tentative en Sorbonne.</i>	21
<i>Sa Licence, & ses Actes.</i>	27
<i>Il s'engage à faire un cours de Philosophie pour être de la Maison de Sorbonne.</i>	38
<i>Quelle raison empêcha qu'il n'y fut d'abord reçu.</i>	39
<i>Députation envoyée au Cardinal de Richelieu à ce sujet.</i>	40
	11

T A B L E.

- Il est reçu après la mort de ce Cardinal. Il prend le bonnet de Docteur, & en quelles dispositions. Belle réflexion qu'il fit faire sur cette action à ses Confreres.* 41
- Combien il étoit voïé & consacré à la défense de la vérité. Sa mere la lui recommande à sa mort; Mr de S. Cyran l'en fait souvenir.* 43

S E C O N D A G E.

- PREMIERE AFFAIRE. Le Livre de la Fréquente Communion.* 47
- Occasion de ce Livre & contre qui.* 48
- Approbations & Eloges du Livre & de l'Auteur par les Evêques.* 49
- Approbation singulière du P. le Fevre Theologal d'Orleans & Prêtre de l'Oratoire.* 58
- Combien d'autres Evêques en ont approuvé la doctrine. Approbation des Papes. Lettres d'Alexandre VII. avant qu'il fût Pape.* 60
- Le P. Noïet Jésuite demande pardon à genoux pour avoir prêché contre.* 65
- Conséquences à tirer des Approbations contre les calomnies des Jésuites.* 66
- Proposition des deux Chefs non condamnée en elle-même, ni par rapport au Livre de la Fréquente Communion. En quel sens.* 67
- Du Livre de la Tradition sur la Pénitence & l'Eucharistie.* 72
- SECONDE AFFAIRE. Censure de Sorbonne.* 73
- Mr Cornet un des Promoteurs de cette Censure avoit été Jésuite. Il y en a qui le sont incognito.* 73
- Apologie des SS. Peres sur la Grace.* 77
- Seccon-

T A B L E.

<i>Seconde Lettre de Mr Arnauld. Son occasion.</i>	79
<i>Proposition de droit extraite de cette Lettre & exposée à la Censure, quoique très-Catholique.</i>	80
<i>Nullement conforme à la première des cinq Propositions condamnées.</i>	84
<i>Censurée injustement & contre toutes les formes. Nullitez de la Censure.</i>	86
<i>Protestation de M. Arnauld contre l'Assemblée de Sorbonne.</i>	89
<i>Conclusion irrégulière de la Censure.</i>	96
<i>Censures de Sorbonne contre la Société & contre quelques Jésuites en particulier.</i>	99
<i>M. de Launoy n'y veut avoir aucune part. Il la combat en plusieurs Ouvrages. Sa Lettre où il en fait voir l'injustice. Tranquilité & courage de M. Arnauld dans cette occasion.</i>	101. 102
<i>Censure inutile aux Jésuites.</i>	113
TROISIÈME AFFAIRE. La Morale relâchée.	115
<i>Apologie infame du P. Pirot pour les Casuistes.</i>	17
<i>Le Livre de l'Ancienne Nouveauté réfuté par Mr Arnauld.</i>	118

TROISIÈME AGE.

<i>On avoit voulu envoyer à Rome M. Arnauld</i>	
<i>Toute la France s'y étoit opposée. Ce fut l'occasion de sa première retraite en 1643.</i>	119
<i>Il sort de sa retraite en 1668.</i>	120
<i>Occasion du Livre de la perpétuité de la Foi de l'Eucharistie.</i>	122
<i>De cet Ouvrage & de plusieurs autres contre les</i>	

T A B L E.

<i>les Calvinistes.</i>	123
<i>Extraits des Approbations du Livre de la Perpétuité &c. Et des Eloges de la pureté de la foi de l'Auteur & de son amour pour l'unité.</i>	126
<i>Conversion de Mr de Turenne premier fruit du Livre de la Perpétuité.</i>	129. 134. 138. 139. 140.
<i>Grand nombre d'Evêques pour Mr Arnauld dans les quatre grandes affaires qu'il a eues.</i>	142
<i>Occasion de la dernière retraite de Mr Arnauld.</i>	143
<i>Conduite de la Providence sur les divers événemens de sa vie.</i>	145

Q U A T R I E M E A G E.

<i>Divers Ouvrages durant cette dernière retraite depuis 1679. §. I. Défense du Nouveau Testament contre M. Mallet.</i>	pag. 146
<i>Ouvrage de la Lecture de l'Ecriture Sainte contre Mr Mallet.</i>	147
<i>§. II. Apologie pour les Catholiques.</i>	149
<i>Mr Arnauld y défend les Jésuites.</i>	151
<i>Il y retracte une méprise contre un Anglois Protestant. Témoignage honorable du Roi d'Angleterre en sa faveur.</i>	ibid.
<i>§. III. Trois autres opuscules contre les Calvinistes.</i>	152
<i>§. IV. Réfutation d'un nouveau Système sur la Grace.</i>	154
<i>Sentimens de Mr Arnauld sur la Grace, trouvez irrépréhensibles à Rome.</i>	156
<i>§. V. Phantôme du Jansénisme.</i>	159
<i>§. VI. Défense des Versions de l'Ecriture, des</i>	

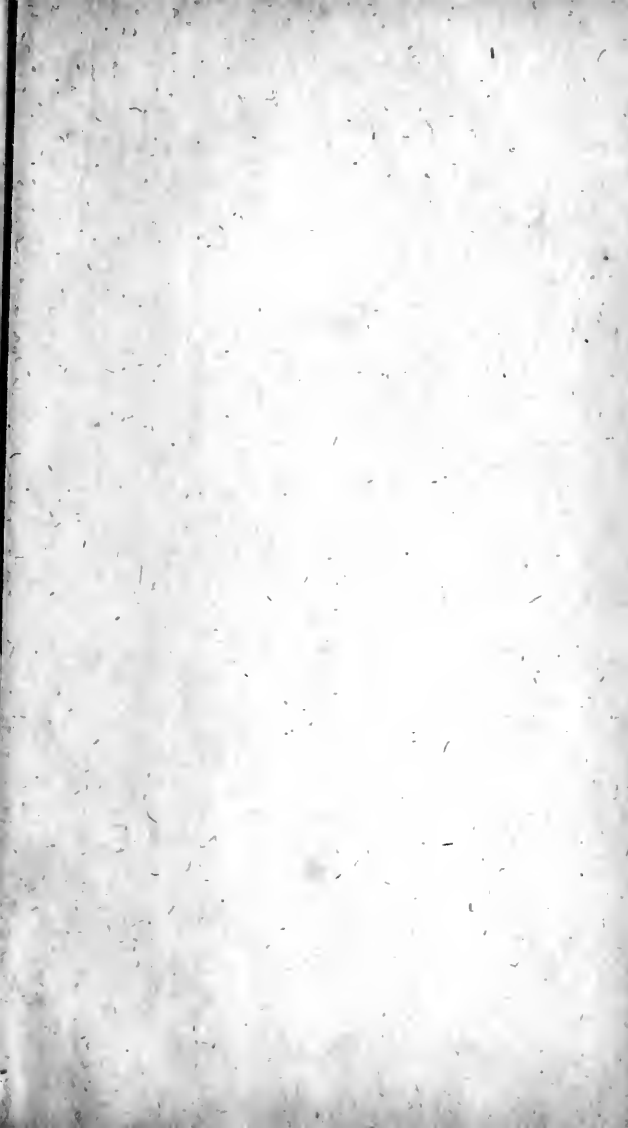
T A B L E.

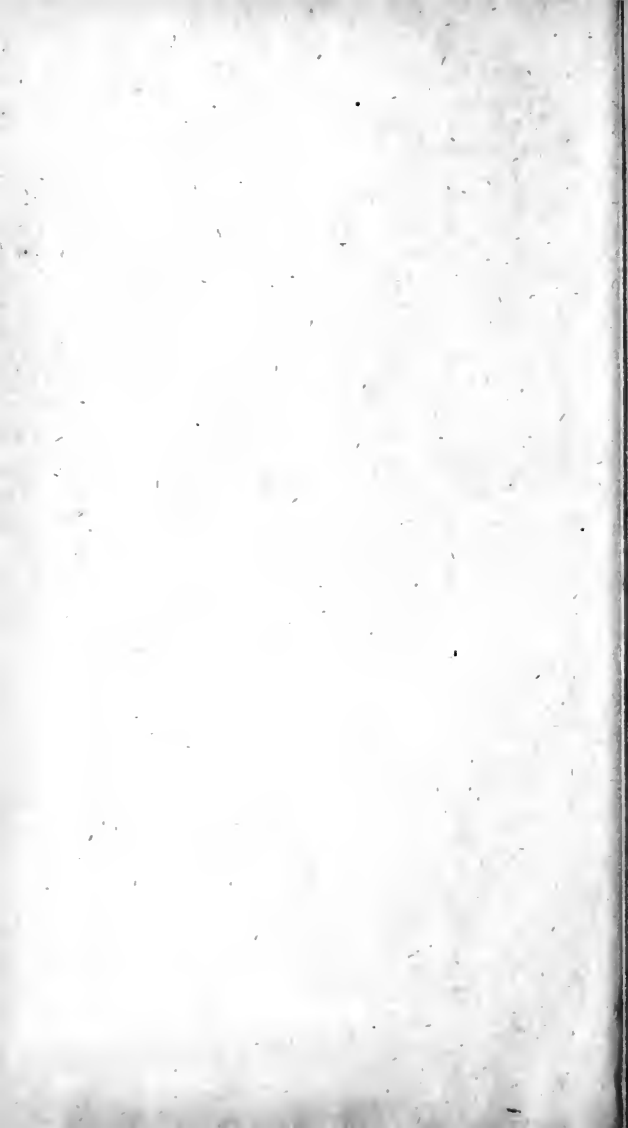
<i>des Offices de l'Eglise & des Ouvrages des Peres.</i>	160
§. VII. <i>Lettre à Mr l'Evêque de Malaga.</i>	161
§. VIII. <i>Dénouciation de l'hérésie du péché Philosophique.</i>	162
<i>En quoi elle consiste. Sa condamnation.</i>	163
<i>Autre Thèse d'Auvergne où ils la soutiennent.</i>	166
<i>Doctrine horrible d'un Jésuite de Lion sur le même sujet.</i>	167
<i>Philosophisme du P. Beon Jésuite de Marseille.</i>	168
§. IX. <i>Dénouciation d'une hérésie impie contre le Commandement d'aimer Dieu, soutenuë chez les Jésuites du Pont-à-Mousson.</i>	169
<i>De la Censure qu'en ont fait les Jésuites plus d'un an après. Comment & pourquoi. Ce qu'elle est devenue.</i>	171
§. X. <i>Des cinq Articles.</i>	174
<i>De quelques Libelles contre ces Articles.</i>	177
<i>Juges injustes des sentimens de M. Arnauld.</i>	178
<i>Calomnies de deux Jésuites contre lui.</i>	178
<i>Libelle de Craneberg contre les cinq Articles, condamné à Rome.</i>	182
§. XI. <i>De la famense fourberie de Doüai, ou du Faux-Arnauld.</i>	183
§. XII. <i>Du troisiéme Volume de la Morale pratique, & des cinq suivans.</i>	192
<i>Faux jugement du P. Bouhours sur ce Livre.</i>	193
<i>Vraie idée de ce troisiéme Volume.</i>	195
<i>Protestation de M. Arnauld sur les fautes qu'il pourroit avoir faites dans ses Ecrits,</i>	198
<i>Où peut être son hérésie prétenduë.</i>	200
<i>Différence entre les Jésuites accusant M. Arnauld,</i>	

T A B L E.

<i>nauld , & M. Arnauld accusant les Jésuites.</i>	205
<i>Cinq Apologies des Jésuites pour leur Morale corrompue, condamnées à Rome:</i>	206
<i>Cinq conséquences à tirer de tout ce qui a été dit.</i>	207
<i>Principe des Jésuites sur la calomnie à l'égard de leurs adversaires.</i>	209
<i>Doctrine du P. Lamy Jésuite, qui autorise le meurtre & l'assassinat des prétendus calomnieurs de la Société.</i>	213
<i>Etranges emportemens & injures des Jésuites contre M. Arnauld au sujet du Livre de la Fréquente Communion</i>	214
<i>De l'assemblée & de la dénonciation des six Réguliers de Liège touchant M. Arnauld.</i>	219
<i>Commission prétendue du P. d'Iserin Jésuite.</i>	221
<i>Les PP. de l'Oratoire & M. le Pasteur de S. Adalbert justifiés contre ses calomnies.</i>	222
<i>Discours de M. Arnauld où il expose ses dispositions sur son état.</i>	226
<i>M. Arnauld & autres calomniez sans scrupule.</i>	230
<i>Combien on doit craindre à ce sujet la colere de Dieu.</i>	231
<i>Lettre sur la maladie & la mort de M. Arnauld.</i>	233
<i>Lettre de M. Arnauld sur sa dernière retraite, à M. l'Archevêque de Paris.</i>	251
<i>Autre Lettre du même Docteur sur le même sujet à M. le Tellier Chancelier de France.</i>	259
<i>Résultat de l'assemblée des six Réguliers de Liège contre M. Arnauld.</i>	264
<i>Testament Spirituel de M. Arnauld.</i>	265

F I N.







22

Hand

594

